



Liberté-Dignité-Justice-Ordre
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

RAPPORT NATIONAL
VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN TUNISIE



Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable
New York 2021





L'olivier symbole universel de Paix

*Le plus vieil olivier de la Tunisie. Se trouvant aux alentours de
Haouaria au Cap Bon, son âge dépasserait les 2500 ans.
L'olivier, est d'ailleurs un symbole emblématique de la Tunisie.*

**RAPPORT NATIONAL
VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN TUNISIE**



Sommaire

	ACRONYMES	18
	DÉCLARATION LIMINAIRE	21
	POINTS SAILLANTS	25
1.	RESUME EXECUTIF	29
1.1	APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES ETATIQUES.	32
1.2	APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES PRENANTES.	32
1.2.1	Des organisations ont adhéré à l'Agenda 2030 :	32
1.2.2	Huit consultations ont été organisées :	32
1.3	L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LA CONSTITUTION ET LE CADRE DE LA PLANIFICATION.	33
1.3.1	L'alignement des ODD avec la constitution.	33
1.3.2	Intégration des ODD dans le plan quinquennal de développement et les stratégies nationales.	33
1.3.3	Intégration des ODD à l'échelle locale.	33
1.4	NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE (NLPC).	33
1.4.1	Les femmes.	34
1.4.2	Les femmes rurales.	34
1.4.3	Les enfants.	34
1.4.4	Les jeunes	35
1.4.5	Les personnes âgées.	35
1.4.6	Les personnes en situation de handicap (PSH).	35
1.4.7	Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.	36
1.4.8	Les minorités en Tunisie	36
1.4.9	Les régions défavorisées	36
2	INTRODUCTION	37
3	L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD.	41
3.1	AU NIVEAU POLITIQUE : UN PARLEMENT SANS NETTE MAJORITE, DEPUIS LES ELECTIONS DE 2019.	42
3.2	DES DEFIS ECONOMIQUES ET SOCIAUX AGGRAVES PAR LA COVID-19 RALENTISSENT LA MISE EN ŒUVRE DES ODD.	42
3.2.1	La situation sanitaire	42
3.2.2	Impact de la COVID sur le secteur de la santé	43
3.2.2.1	Impact de la pandémie sur l'activité des établissements sanitaires publics	43

3.2.2.2	Impact de la pandémie sur le secteur des cliniques privées	44
3.2.2.3	SSR et COVID-19	44
3.2.2.4	La campagne de vaccination.	45
3.2.3	Impact socio-économique du covid-19 sur les ménages	45
3.2.3.1	Le revenu du travail.	45
3.2.3.2	La pauvreté.	45
3.2.3.3	L'éducation.	46
3.2.3.4	La santé mentale.	46
3.2.3.5	Les violences domestiques.	46
3.2.4	Impact de la COVID 19 sur le secteur privé formel	46
3.2.4.1	Enquêtes organisées par l'INS.	46
3.2.4.2	Le sondage réalisé par l'UTICA.	47
3.2.4.3	L'enquête Miqyes/Baromètre des PME (CONNECT-PNUD)	48
3.2.4.4	La pandémie de la COVID-19 a fragilisé la situation des femmes cheffes d'entreprises.	48
3.2.5	La réponse socio-économique du gouvernement	48
3.2.5.1	Les mesures compensatoires prises par le gouvernement au profit des ménages.	49
3.2.5.2	Les mesures compensatoires prises par le gouvernement au profit des entreprises.	49
3.2.5.3	Hausse de l'endettement et détérioration du déficit budgétaire	51
3.2.5.4	La contribution du secteur privé à l'effort national	51
3.2.6	Impact de la COVID 19 au niveau macroéconomique : les résultats de l'année 2020	52
3.2.7	Impact environnemental.	54
3.2.7.1	Une baisse des émissions de gaz à effet de serre a été constaté au niveau global et local.	54
3.2.7.2	Le problème de recyclage des déchets hospitalier et la gestion des déchets d'activité de soins s'est posé avec acuité.	54
4	METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE.	57
4.1	LE LANCEMENT OFFICIEL DE L'ELABORATION DU RAPPORT	58
4.2	LE PREMIER ATELIER NATIONAL DE CONSULTATION ET DE VALIDATION,	58
4.3	CONSULTATION AVEC LA CHAMBRE NATIONALE DES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES (CNFCE).	58

4.4	CONSULTATION AVEC LES ELUS MUNICIPaux	59
4.5	JOURNEE D'ETUDE SUR LA CONTRIBUTION DES ENFANTS PARLEMENTAIRES A L'ELABORATION DU RNV 2021.	60
4.6	CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS IMPLIQUEES DANS LA THEMATIQUE NLPC	61
4.7	CONSULTATION AUPRES DES JEUNES, SOUS LA FORME D'UN SDG CAMP,	62
4.8	CONSULTATION AVEC LES PARLEMENTAIRES.	63
5	LES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030.	65
5.1	LES MECANISMES ETATIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD	66
5.2	APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES NON ETATIQUES	66
5.2.1	L'engagement de l'UTICA pour l'agenda 2030	66
5.2.1.1	Contribution de l'UTICA pour la réalisation des ODD	67
5.2.1.2	Le rôle de l'UTICA pour faire face aux retombées de la pandémie COVID-19 ;	67
5.2.2	Engagement de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) pour les ODD	67
5.2.2.1	Deux conventions ont été signées pour marquer son engagement pour les ODD :	67
5.2.2.2	Contribution l'APTBEF dans la lutte contre la pandémie du COVID 19	68
5.2.3	L'engagement du volontariat tunisien.	69
5.2.4	L'engagement de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).	70
5.2.5	L'agenda 2030, du global au local.	70
6	L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LE CADRE DE LA PLANIFICATION ET LES STRATEGIES NATIONALES.	73
6.1	L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LA CONSTITUTION.	74
6.2	L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LE CADRE DE LA PLANIFICATION.	74
6.3	L'INTEGRATION DES ODD A L'ECHELLE LOCALE	75
7	NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE (NLPC).	79
7.1	LES FEMMES	80
7.2	LES FEMMES RURALES	81
7.3	LES ENFANTS	81
7.4	LES PERSONNES ÂGÉES	82
7.5	LES JEUNES	84
7.6	LES MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIES	85
7.7	LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH).	86

7.8	LES MINORITES EN TUNISIE	87
7.8.1	Les amazighs	87
7.8.2	Les populations noires	87
7.8.3	Les minorités religieuses	88
8	LES NEUF ODD, OBJET DE DISCUSSION AU SEIN DU FPHN 2021 : 1 ; 2 ; 3 ; 8 ; 10 ; 12 ; 13 ; 16 ET 17.	89
8.1	ODD1 : ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE	91
8.1.1	Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de tous les âges.	92
8.1.2	Les politiques publiques pour réduire la pauvreté : le programme Amen social	93
8.1.3	La pandémie du COVID-19 risque de renverser la tendance de réduction de la pauvreté	94
8.1.4	L'impact des mesures gouvernementales sur la pauvreté.	96
8.1.5	Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base.	96
8.1.5.1	L'Inclusion économique.	96
8.1.5.2	L'accès aux services.	96
8.1.5.3	L'accès aux services financiers.	96
8.1.6	Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.	97
8.1.6.1	Insuffisances	97
8.1.6.2	Défis et perspectives	97
8.2	ODD 2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	99
8.2.1	Assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition	100
8.2.1.1	Proportion d'enfants en surpoids modéré ou sévère	100
8.2.1.2	Améliorer la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs	100
8.2.2	Renforcer les pratiques agricoles productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques.	102
8.2.3	Préserver la diversité génétique des espèces et assurer le partage juste et équitable de ces avantages.	103

8.2.3.1	Accroître les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage,	104
8.2.3.2	Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux,	105
8.2.3.3	Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	105
8.3	ODD 3 : PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS A TOUT AGE	107
8.3.1	La santé maternelle et infantile	109
8.3.1.1	Faire passer le taux de mortalité maternelle au-dessous de <i>70 pour 100 000</i> naissances vivantes	109
8.3.1.2	Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, et ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	111
8.3.2	Lutte contre les maladies transmissibles	111
8.3.2.1	Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	111
8.3.2.2	Réduire le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	112
8.3.2.3	Lutter contre la tuberculose	112
8.3.2.4	Lutter contre les maladies tropicales négligées	113
8.3.3	Maladies non transmissibles (MNT)	113
8.3.3.1	Réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	113
8.3.3.2	Réduire le taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	114
8.3.3.3	Mettre fin au taux de mortalité par suicide.	116
8.3.4	Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives	116
8.3.5	Décès et blessures dus à des accidents de la route	117
8.3.6	Accès de tous a des services de soins de santé sexuelle et procréative	118
8.3.7	La couverture sanitaire universelle	119
8.3.8	Réduction des décès et des maladies dus à l'insalubrité de l'eau et aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène	120
8.3.9	Renforcement de la lutte antitabac	121

8.3.9.1	Renforcer l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	121
8.3.9.2	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	121
8.3.10	Accès aux vaccins et aux médicaments	122
8.3.11	Les ressources humaines	123
8.3.11.1	Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé	123
8.3.11.2	Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	125
8.4	ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	126
8.4.1	Favoriser la croissance et la création d'emploi décent	127
8.4.1.1	Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national	127
8.4.1.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation,	127
8.4.2	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel,	129
8.4.3	Garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	130
8.4.3.1	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	130
8.4.3.2	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	131
8.4.4	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	132
8.5	ODD 10 : REDUIRE LES INEGALITES DANS LE PAYS	134

8.5.1	Assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	136
8.5.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	137
8.5.2.1	Les femmes	137
8.5.2.2	Les inégalités territoriales	137
8.5.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats,	138
8.5.4	Adopter des politiques afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.	139
8.5.4.1	La réforme des programmes d'assistance sociale	139
8.5.4.2	Sécurité sociale et ouvrières agricoles	140
8.5.5	Mettre en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	140
8.5.5.1	L'Observatoire National de la Migration (ONM)	140
8.6	ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES	142
8.6.1	Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	143
8.6.2	Gestion durable des ressources naturelles	145
8.6.3	Gaspillage alimentaire	146
8.6.4	Réduction des déchets	146
8.6.5	Responsabilité sociétale des entreprises	147
8.6.6	Achats publics durables	148
8.6.7	Formation et information environnementales	149
8.6.8	Tourisme durable	150
8.6.9	Politique de subvention de l'énergie	150
8.7	ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS	151
8.7.1	Principaux axes de l'ODD 13	152
8.7.2	Contexte	152
8.7.3	Le cadre juridique et organisationnel	152
8.7.3.1	Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles	153

8.7.3.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	155
8.7.4	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.	157
8.7.5	Mettre en œuvre des mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel.	157
8.7.6	Se doter de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	158
8.7.7	Le lien entre l'ODD 13 et les autres ODD	158
8.8	ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS	160
8.8.1	Un État garant des droits et libertés fondamentaux	161
8.8.1.1	Promotion de l'état de droit et l'assurance d'un accès égal à la justice.	161
8.8.1.2	Éradication du terrorisme, du blanchiment d'argent et toutes les formes de crimes transfrontaliers, notamment la traite des êtres humains et la cybercriminalité	163
8.8.1.3	Institution nationale des DH conforme aux Principes de Paris.	163
8.8.2	Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.	164
8.8.2.1	Droits des personnes handicapées.	164
8.8.2.2	Protection de la liberté d'information et d'expression,	164
8.8.3	Institutions efficaces, intègres, transparentes et redevables	164
8.8.3.1	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	164
8.8.4	Société éveillée, vigilante, solidaire et participative	166
8.9	ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	167
8.9.1	Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	168
8.9.1.1	Investissements étrangers directs, et coopération Sud-Sud,	168
8.9.1.2	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	170
8.9.2	Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation	171

8.9.2.1	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	171
8.9.2.2	Renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation	171
8.9.2.3	Proportion de la population utilisant Internet	172
8.9.3	Coopération Nord-Sud et Sud-Sud et coopération triangulaire	172
8.9.4	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile,	174
8.9.5	Disposer du plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique,	174
9	LA MISE EN ŒUVRE DES ODD : 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 11 ; 14 ; ET 15.	175
9.1	ODD 4 : ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	176
9.1.1	Garantir à toutes les filles et à tous les garçons, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	177
9.1.2	Garantir à toutes les filles et à tous les garçons un accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité	179
9.1.3	Garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire de qualité et à un coût abordable	180
9.1.4	Augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	180
9.1.5	Assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	181
9.1.6	Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	182
9.1.7	Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable,	183
9.2	ODD 5 : PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	185
9.2.1	Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	186
9.2.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles,	187

9.2.3	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	189
9.2.4	Valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés,	190
9.2.5	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision,	190
9.2.5.1	Les femmes dans le cabinet présidentiel.	190
9.2.5.2	Les femmes dans le gouvernement.	190
9.2.6	Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques,	191
9.2.6.1	Accès aux ressources.	191
9.2.6.2	Autonomisation dans l'agriculture.	192
9.2.7	Renforcer l'utilisation des technologies clés pour favoriser l'autonomisation des femmes	192
9.2.8	Adopter des politiques et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles	193
9.3	ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE	195
9.3.1	Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	196
9.3.2	Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	197
9.3.3	Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses,	197
9.3.3.1	Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger	197
9.3.3.2	Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	197
9.3.4	Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées efficacement et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	198
9.3.5	Assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux,	200
9.3.5.1	Degré de la gestion intégrée des ressources en eau	200
9.3.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	201
9.3.6	Développer les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	202

9.3.7	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.	203
9.3.8	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	203
9.3.9	BONNES PRATIQUES.	204
9.4	ODD 7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE	205
9.4.1	Les défis et enjeux de la Tunisie	206
9.4.2	Les objectifs nationaux	207
9.4.3	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	207
9.4.4	Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	208
9.4.5	Multiplier par deux le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique	209
9.4.6	Accélérer la transition énergétique (Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique) et le développement bas carbone en Tunisie	209
9.4.7	Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants	210
9.5	ODD 9 : BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	211
9.5.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente,	212
9.5.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut,	213
9.5.3	Accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	214
9.5.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables,	214
9.5.5	Renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels	215
9.5.6	Renforcer l'appui financier, technologique et technique	216
9.5.7	Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation dans le secteur technologique,	216
9.5.7.1	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	216
9.5.7.2	Accès aux technologies de l'information et des communications	217

9.6	ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET DURABLES	222
9.6.1	Les défis et enjeux de la Tunisie	223
9.6.2	Les objectifs nationaux	223
9.6.3	Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	224
9.6.4	Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains.	225
9.6.4.1	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	225
9.6.4.2	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	226
9.6.5	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	226
9.6.6	Réduire le nombre de personnes tuées, le nombre de personnes touchées et le montant des pertes économiques dues aux catastrophes.	227
9.6.7	Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	228
9.6.8	Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	229
9.6.9	Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.	229
9.6.9.1	Bonnes pratiques	230
9.6.9.2	Difficultés	230
9.6.9.3	Perspectives	230
9.7	ODD 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIERE DURABLE LES OCEANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	231
9.7.1	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers,	232
9.7.2	Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices	232

9.7.3	Préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	233
9.7.4	Interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles.	233
9.7.5	Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines,	234
9.7.6	Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.	234
9.8	ODD 15 : PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE	236
9.8.1	Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations,	237
9.8.2	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	237
9.8.3	Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	239
10	COHÉRENCE AVEC LES CADRES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX	241
10.1	L'adoption de la résolution sur la Pandémie Covid-19	242
10.2	L'adhésion à différents instruments internationaux et régionaux promouvant la mise en œuvre des ODD	242
11	MONITORING ET SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	244
11.1	CAPACITES DE SUIVI DES INDICATEURS ODD	245
11.2	CAPACITES DU SYSTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE DANS LA PRODUCTION DES INDICATEURS ODD	245
11.3	RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DU SYSTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE	246
12	ANNEXE : REDUIRE LE GAP RELATIF AUX INDICATEURS ODD	248

Acronymes

AICS	Agence italienne pour la coopération au développement
AMG	Programme d'Assistance Médicale Gratuite
ANGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANME	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
ANPE	Agence Nationale de la Protection de l'Environnement
APTBEF	Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers
ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
ARRU	Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine
ATIC	Association tunisienne des investisseurs en capital
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BNG	Banque Nationale de Gènes
CAN AW	Climate Action Network Arab World
CCL	Code des Collectivités Locales
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CESAO	Centre d'Études et d'Expérimentation Économiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest
CIDE	Convention internationale relative aux droits de l'enfant
CIES	Convention internationale pour l'Égalité salariale
CIF	Fonds d'Investissement Climat
CITET	Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
CJD	Centre des Jeunes Patrons
CONNECT	Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance-Maladie
CNFCE	Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises
CND	Contribution Nationale Déterminée
CNRPS	Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPD	Consommation et Production Durables
CR	Conseil Régional
CRDPH	Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées
CREDIF	Centre de Recherches, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme
CRES	Centre de Recherche et des Études Sociales
CSP	Code du Statut Personnel
CSRRC	Cadre de Sendai pour la Réduction de Risque de Catastrophe
CT	Commissions Techniques
DGA	Data Gap Analysis
DGF	Direction Générale des Forêts
DH	Droits Humains

DRD	Direction Régionale de Développement
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
ERI	Engagement de la réduction des inégalités
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FTE	Fond de Transition Énergétique
FTUSA	Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances
FTH	Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie
GCF	Fonds Vert pour le Climat
GDA	Groupement de Développement Agricole
GES	Gaz à Effet de Serre
HQE	Haute Qualité Environnementale
IACE	Institut Arabe des Chefs d'Entreprises
IDR	Indice de Développement Régional
IFC	Société financière internationale
INLUCC	Instance nationale de lutte contre la corruption
INM	Institut National de la Météorologie
INS	Institut National de la Statistique
ISIE	Instance Supérieure Indépendante pour les Élections
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITES	Institut Tunisien des Études Stratégiques
MAC	Ministère des affaires culturelles
MAEMTE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger
MALE	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MEFAI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement
MEHI	Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure
MENA	Middle East and North Africa
MFFPA	Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Âgées
MFFES	Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfant et des Séniors,
MFPE	Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
MIPME	Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MNT	Maladies Non Transmissibles
NEET	Ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODE	Observatoire des Droits de l'Enfant
OIE	Organisation Internationale des Employeurs
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National d'Assainissement

ONFP	Office National de la Famille et de la Population.
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OTEDD	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable
PADL	Programme d'Appui au Développement Local
PAE	Politiques actives de l'emploi
PAN-TN	Plan d'Action National de lutte contre le travail des enfants
PANAPD	Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables
PAPPE	Programme d'Accompagnement des Créateurs de Petites Entreprises
PISEAU	Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Eau
PNAFN	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
PNAQP	Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPP	Partenariats Public Privé
PPTD	Programme Pays pour le Travail Décent
PQD	Plan Quinquennal de Développement
PQR	Plan Quinquennal Régional
prca	Programme de Régénération des Centres Anciens
PRIQH	Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation
PROTECTE	Projet Tunisien « Ensemble contre le travail des enfants en Tunisie »
PROVILLE	Programme d'Appui à la Politique de la Ville
PST	Plan Solaire Tunisien
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RIA	Analyse Rapide Intégrée
RNSQA	Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air
RNV	Rapport National Volontaire
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCV	Service Civil Volontaire
SIREAU	Système d'Information sur les ressources en eau
SNE	Stratégie Nationale de l'Emploi
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
TIA	Instance Tunisienne de l'Investissement
UGTT	Union générale tunisienne du travail
UNFT	Union Nationale de la Femme Tunisienne
UTAP	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Déclaration liminaire

La Tunisie présente son 2^{ème} rapport dans un contexte de pandémie mondiale difficile impactant négativement et sévèrement la croissance, l'emploi, la pauvreté, le déficit budgétaire et l'endettement. Malgré ces difficultés, la transition démocratique de la Tunisie témoigne de sa résilience. Elle a enregistré des avancées au niveau politique avec (i) la tenue régulière d'élections municipales, législatives et présidentielles de manière transparente et démocratique (ii) l'amélioration de la situation des droits humains, de la participation politique et de la gouvernance. Toutefois, le contexte socioéconomique et régional n'a pas permis de répondre aux attentes économiques et sociales de la population. -

Des avancées ont été réalisées par rapport au principe «*Ne laisser personne pour compte*» en adoptant des programmes et mesures en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes victimes d'inégalités et de violence, les femmes en milieu rural, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (PSH), les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

- Depuis l'adoption le 13 août 1956 du Code du statut personnel (CSP), la Tunisie est à l'avant-garde des droits des femmes. Le pays occupe la 4^{ème} place en matière d'égalité de genre dans la région MENA. Le taux d'alphabétisation des femmes tunisiennes est de 72 %. Les femmes occupaient 36 % des sièges parlementaires en 2014. Cette représentativité est passée à 23% en 2019. La Tunisie occupe la deuxième place à l'échelle mondiale concernant le pourcentage des femmes diplômées des filières scientifiques de l'enseignement supérieur, englobant 114 pays durant la période allant de 2015 à 2017.
- La Tunisie est signataire de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967. En matière de protection des réfugiés, le gouvernement tunisien assure l'accès au territoire à ces personnes, y compris celles secourues/interceptées en mer ou à leur arrivée par voie terrestre dans une approche coopérative avec les acteurs les prenant en charge. De plus, des décisions politiques récemment adoptées par les autorités tunisiennes garantissent l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à certains services publics de base tels que la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement.
- Le gouvernement tunisien a mis en place un riche arsenal juridique ainsi que des politiques et des programmes en vue de garantir et de promouvoir les droits des PSH et ce conformément aux principes de l'égalité de chances pour tous¹. La ratification en 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Protocole Facultatif y afférent, vient réaffirmer l'engagement de l'État tunisien en la matière.
- La Tunisie est l'un des pays réputé pour son homogénéité et l'unicité de son tissu social. Ainsi musulmans, juifs, chrétiens, irréguliers, berbères, etc. coexistent dans la paix et la sérénité. Toutefois, depuis la révolution de 2011, la Tunisie, longtemps présentée comme un pays homogène redécouvre ses minorités. Berbères, noirs et juifs réclament désormais leur place dans la diversité tunisienne et tentent de faire entendre leur différence sans que soit remise en cause l'unité nationale dont la Tunisie a besoin pour relever les défis de la construction démocratique². Bien qu'ils soient des minorités, ces groupes sont protégés et respectés sur le territoire tunisien. Leur identité est ancrée dans la civilisation et la culture Tunisiennes.

Concernant le Programme 2030, la pandémie du COVID 19 a impacté sa mise en œuvre :

- **ODD 1.** Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en place plusieurs programmes visant l'éradication de la pauvreté. Au niveau national, le taux de pauvreté a sensiblement baissé passant de 25,4% en 2010 à 15,2%. Toutefois, les régions du Nord-ouest et du Centre-ouest demeurent très vulnérables avec des taux de 28,4% et 30,8%. La pandémie du COVID-19 risque de renverser la tendance de réduction de la pauvreté. La perte de revenus des ménages les plus vulnérables, notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel et dans les secteurs confinés, peut réduire sérieusement leur capacité à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants. Par ailleurs, les bases de données disponibles ne sont pas

1 Art.48 de la constitution de 2014.

2 <https://orientxxi.info/magazine/les-minorites-en-tunisie-entre-expression-culturelle-et-politisation,0466#nb2>

toujours actualisées ce qui peut entraver les recoupements et l'identification des personnes éligibles au programme de lutte contre la pauvreté. Les contraintes budgétaires entravent le renforcement du système de la protection sociale notamment pour faire face aux chocs et crise et promouvoir davantage les projets de création de revenu comme voie de sortie de la pauvreté et intégrer effectivement des personnes handicapées malgré un arsenal juridique développé.

- **ODD 2.** La sécurité alimentaire a toujours constitué un objectif de taille dans la conception et la mise en œuvre de la politique de développement agricole et la Constitution de 2014 qui a permis de renforcer cette orientation en y inscrivant le droit des tunisiens à accéder à une alimentation suffisante et saine et à l'eau potable. Dans ce cadre, le secteur agricole a poursuivi ses efforts pour assurer une offre de produits alimentaires permettant de subvenir aux besoins de consommation locale mais aussi de développer les exportations afin d'équilibrer la balance commerciale alimentaire. La loi sur l'investissement privé entrée en vigueur en 2017, a mis en place des encouragements spécifiques à l'agriculture biologique qui ont permis l'extension des superficies et l'introduction de nouvelles cultures en mode biologique. Le lancement du fonds d'indemnisation des dégâts causés par les catastrophes naturelles en 2019 prémunirait les agriculteurs et pêcheurs contre l'impact de la variabilité du climat sur la durabilité de l'activité agricole et sa résilience. Par ailleurs, la Tunisie a ratifié les trois conventions des Nations Unies (CBD, CCC et CCD) et était parmi les premiers signataires du Traité International des Ressources Génétiques Végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture (ITPGRFA).
- **ODD 3.** Six des 21 indicateurs renseignés ont été réalisés. Ces résultats ne diminuent en rien les efforts déployés pour la mise en œuvre des différentes cibles. La Tunisie vient de se doter d'une Politique Nationale de la Santé (PNS) qui a été validée par le chef du gouvernement à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la santé le 7 avril 2021. La PNS est basée sur une vision 2030 pour la couverture santé universelle. Elle a été développée dans le cadre de la deuxième phase du dialogue sociétal sur les politiques, les stratégies et les plans nationaux de la santé, suite à un processus participatif et inclusif. L'article 38 de la constitution tunisienne de 2014 stipule que « Chacun a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins sanitaires à tout citoyen et fournit les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien et à faible revenu. Il garantit le droit à une couverture sociale, conformément à la loi ». En Tunisie les performances atteintes en matière de couvertures vaccinales ont réduit de façon drastique la morbidité et la mortalité dues aux maladies évitables par la vaccination. Cela a permis au pays d'adopter avec succès les objectifs mondiaux d'éradication et d'élimination de certaines maladies telles que la poliomyélite, le tétanos néonatal et la rougeole³. Ceci a été rendu possible par la mise en place d'un calendrier vaccinal obligatoire révisé périodiquement. L'accès à ce calendrier vaccinal est gratuit dans les établissements publics de santé (les centres de santé de base).
- **ODD 8.** Depuis 2011 l'économie tunisienne a subi des chocs importants mettant à l'épreuve la capacité de résilience de l'économie du pays qui affiche des vulnérabilités internes et externes, notamment en ce qui concerne les déficits des comptes externes. La Tunisie n'arrive pas à desserrer les contraintes de plus en plus pesantes qui l'empêchent de stimuler l'investissement, de réduire son déficit commercial, de maîtriser son endettement, de remettre l'économie en état de marche et de créer suffisamment de nouveaux emplois. Le grand défi pour la Tunisie consiste à retrouver un chemin de croissance dans un délai raisonnable. La pandémie du COVID 19 a aggravé la situation économique. Très ouverte sur le reste du monde, l'économie tunisienne a dû faire face au quasi-arrêt de l'appareil de production, au ralentissement de la demande en biens et services d'exportation comme le transport aérien, et surtout du tourisme. D'autres secteurs ont été aussi fortement impactés, tels que le bâtiment ou le transport des marchandises et des personnes qui ont été contraints de réduire fortement leurs activités par le confinement et du fait de l'interdiction des déplacements entre les régions. En 2020, l'économie tunisienne a enregistré la plus forte baisse de 8,8% par rapport à l'année 2019. A l'exception de l'agriculture (+ 4.4%), la baisse a touché, à des degrés divers, tous les secteurs. Les baisses les plus fortes sont enregistrées dans l'hôtellerie et la restauration (43,6%) et les transports (28%), deux activités fortement sinistrées par les restrictions des déplacements. Cette baisse de la croissance a

3 La surveillance des maladies cibles du programme national de vaccination en bref/ DSSB. 2013

impacté négativement la création d'emploi. Le taux de chômage qui est passé de 13% en 2010 à 17.4% durant le quatrième trimestre 2020. La Tunisie compte désormais 725 100 chômeurs. L'adhésion de la Tunisie, le 3 décembre 2020, à la Convention internationale pour l'Égalité salariale (CIES), considérée comme un acquis sociétal irréversible, reflète l'engagement de la Tunisie à promouvoir le principe d'égalité de rémunération « pour un travail de valeur égale » et d'en faire une des priorités nationales.

- ODD 10.** La Tunisie est classée 48^{ème} à l'échelle mondiale avec un score de 0.68 de l'indice de l'engagement de la réduction des inégalités (ERI) selon le rapport de Développement Finance International et Oxfam International 2020. Elle occupe la 1^{ère} place au niveau des pays arabes et la région MENA et la 3^{ème} place au niveau du continent Africain après l'Afrique du Sud (18^{ème}) et les Seychelles (21^{ème}). La pandémie Covid-19 a creusé davantage les inégalités. La promulgation le 30 janvier 2019 de la loi organique du programme Amen Social et les textes d'application a initié la mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, la création d'un Conseil Supérieur de « Développement Social » chargé de l'évaluation, la coordination et le suivi des politiques sociales de l'État dans le domaine de l'intégration sociale de même que la création d'une agence d'intégration et de développement social. Grâce à la loi de l'Amen social, la Tunisie s'est dotée d'un référentiel juridique en matière de programmes d'aides sociales, dans le cadre d'une nouvelle vision qui prend en compte la pauvreté à dimensions multiples pour parvenir à la justice sociale auprès de toutes les catégories sociales.
- ODD 12.** La Tunisie est connue pour la fragilité de ses ressources et écosystèmes naturels. Son capital naturel est très limité et les taux de mobilisation des principales ressources sont parvenus à des niveaux extrêmes (ressources en eaux conventionnelles, ressources énergétiques fossiles, etc.). Afin d'optimiser l'utilisation des ressources et leur gestion durable dans le temps et dans l'espace, la mise en place de la culture des modes de consommation et de production durables figure parmi les priorités de la Tunisie pour concrétiser la durabilité dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. De nombreuses initiatives ont été lancées. Elles couvrent des aspects institutionnels et réglementaires, des stratégies et plans d'action, des projets pilotes en plus de nombreuses actions menées par la société civile. La Tunisie a développé au cours de ces dernières décennies un cadre juridique et institutionnel pour la promotion et l'amélioration de la performance de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Un système de récupération de déchets d'emballage et particulièrement de plastique, Ecolef, a été mis en place et développé. Par ailleurs, en 2021, le Ministère des Affaires locales et de l'Environnement vient d'achever l'élaboration de la nouvelle Stratégie de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilés (2020-2035). Cette nouvelle Stratégie élaborée selon les principes de l'économie circulaire, prévoit la réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits de 10%, et d'augmenter le taux de recyclage de 20%, d'ici 2030.
- ODD 13.** La Tunisie subit des périodes de sécheresses récurrentes et une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. Le pays est confronté à la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, désertification, tempêtes en mer et vent violents, orages foudres et grêles, feux de forêts, etc.) qui engendrent des impacts majeurs sur les écosystèmes et les ressources naturelles, sur la santé et sur les activités économiques. Elle a mis progressivement en place un cadre juridique et organisationnel portant sur la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement. Elle a inscrit la question environnementale et climatique dans sa constitution en 2014 avec le principe du « développement durable et le droit à un environnement sain et équilibré ». La constitution stipule que « *L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement* ». Elle a élaboré durant l'année 2020, sa Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes (SNRRC) 2021-2030. Cette stratégie, élaborée d'une manière concertée entre les différentes parties prenantes, se base sur un cadre de droits qui agit sur les facteurs de vulnérabilité et exposition. La Tunisie a réalisé d'importants efforts dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique tant en termes d'atténuation que d'adaptation.

- **ODD 16.** En matière de violences faites aux femmes et aux filles, et dans un souci de faciliter l'accès à la justice de ces femmes et filles et pour soutenir le rôle de la Justice dans la lutte contre l'impunité, le Ministère de la justice et l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM), avec l'appui du HCDH, ont mené un programme de renforcement de capacités des magistrats à traiter les cas de violences faites aux femmes.
- **ODD 17.** La Tunisie a poursuivi ses efforts au sein de la communauté internationale visant au renforcement des mécanismes de partenariat mondial pour le développement durable. Elle a continué à bénéficier de l'appui de ses partenaires financiers et techniques à travers la mise en œuvre de projets de coopération qui concourent à la réalisation des ODD. Parallèlement et dans le cadre de sa politique de renforcement de la coopération Sud-Sud, la Tunisie a continué à apporter son assistance technique et à partager son expérience dans nombre de domaines du développement durable avec plusieurs pays africains. Convaincue que le partenariat mondial pour le développement durable ne peut pas être revitalisé, notamment en temps de crise sanitaire mondiale, qu'en consacrant les principes de solidarité et de coopération internationales, la Tunisie a réussi, en tant que membre non permanent au Conseil de Sécurité, à faire adopter la résolution 2532 (2020) du 1^{er} Juillet 2021, qui unifie la vision de la communauté internationale quant à la responsabilité partagée pour faire face à l'impact de la COVID 19 sur la paix et la sécurité internationales.



Points saillants

Appropriation par les parties étatiques. Le pilotage des ODD est partagé entre le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE), leadership diplomatique, et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement (MEFAI), leadership technique, chargé du pilotage technique et de la coordination interministérielle. Ce dernier a organisé des ateliers, ayant pour objectif de susciter l'engagement des ministères techniques concernés et de répartir les responsabilités sur la base des cibles et indicateurs et selon le domaine de compétence de chacun. Des points focaux, par ministère, ont été désignés. Un comité national de pilotage, regroupant plus de 100 personnes, composé des représentants du parlement, des ministères et institutions publiques, de la société civile, de la fédération nationale des communes tunisiennes, des organisations nationales UGTT-UTICA- UTAP -UTSS – UNFT, etc. a été mis en place. 17 Commissions Nationales, une par ODD, regroupant principalement différents ministères et la société civile et impliquant les agences du SNU ont organisé une série de réunions pour collecter les données, assurer la synergie et la transversalité entre les ODD et contribuer à l'élaboration du rapport.

Appropriation par les parties prenantes. Depuis l'engagement de la Tunisie à l'Agenda 2030, le MEFAI avec l'appui du SNU, travaille sur la sensibilisation et la diffusion des ODD auprès des parties prenantes notamment les parlementaires, les organisations professionnelles, les jeunes, les enfants parlementaires, les parlementaires et les communes. Il a organisé une série de consultations avec de larges franges de la population, afin de veiller à ce que l'exercice de revue du progrès dans l'atteinte des ODD, soit le plus participatif et inclusif possible et assurer ainsi une pleine écoute des attentes et préoccupations des Tunisiennes et des Tunisiens. A titre d'exemple,

- L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) a adhéré officiellement au Pacte Mondial des Nations Unies en annonçant son engagement pour l'Agenda 2030 en décembre 2019,
- De son côté, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) s'est engagée, dans le cadre de la promotion des pratiques socialement responsables, à promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial et les 17 ODD des Nations Unies.
- La transversalité du volontariat et le soutien apporté par les groupes volontaires aux différents acteurs au développement lui ont conféré un pouvoir intégrateur autour de l'ODD 17 et accélérateur de l'ensemble des ODD, y inclus les ODD identifiés comme prioritaires pour le RNV 2021, tels que l'ODD 3 et l'ODD 10.
- Huit consultations ont été organisées pour recueillir l'adhésion du plus grand nombre de partenaires au processus d'élaboration du RNV, de valider les résultats des travaux des différents groupes et de discuter du contenu du rapport.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des progrès des ODD. Depuis la révolution de 2011, le pays a connu une situation difficile. La pandémie de la COVID-19 l'a sérieusement aggravée. Cela a impacté la mise en œuvre des ODD.

Au niveau économique et social. Très ouverte sur le reste du monde, l'économie tunisienne a dû faire face au quasi-arrêt de l'appareil de production, au ralentissement de la demande en biens et services d'exportation comme le transport aérien et surtout du tourisme largement impacté par la pandémie. L'hôtellerie et la restauration, l'activité motrice du secteur, plonge dans une récession sans précédent (-43,6%) engendrant la perte de dizaines de milliers d'emplois et une baisse du niveau de vie de la population active dans le secteur en raison de la fermeture ou de la diminution de l'activité de plusieurs unités. Près de 58% des ménages, dont le chef de famille travaille dans le secteur hôtelier, auront rejoint la cohorte des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté.

40% d'entre eux basculeront, de facto, dans la pauvreté extrême, alors que ce taux était de 1% avant le déclenchement de l'épidémie.

Le taux de chômage, pour les jeunes de 15 à 24 ans, a atteint 35.7% en septembre 2020. Il l'est aussi pour les diplômés avec un taux de 30.1% à l'issue du troisième trimestre 2020. Le taux de chômage des femmes correspondant est près du double de celui du genre masculin. Il atteint 40.7 % en septembre 2020. Parmi les chômeurs, 69.3 mille auraient perdu leur travail à cause de la pandémie. Parmi eux, 29 mille n'auraient pas repris le travail malgré le retour à l'activité de leur employeur.

Au niveau environnemental. Bien que la pollution ait diminué durant la période de confinement du fait de la baisse de l'activité économique et sociale, le risque environnemental dû aux déchets dangereux est devenu préoccupant en conséquence du volume important des équipements jetables de protection et du matériel médical spécialisé et de la capacité limitée des systèmes de gestion des déchets liquides et solides. Ceci, sans oublier le risque de contamination qui pourrait toucher l'eau de surface. Les mesures sanitaires mises en place pour contrer la pandémie, ont provoqué des répercussions sur l'environnement. Le nombre des masques à usage unique jetés chaque jour, a été estimé entre 5 et 6 millions de pièces. Les risques liés à la manipulation de déchets dangereux et nocifs (solides et liquides) demeurent élevés et importants en raison des capacités limitées du secteur de la santé et des agences non sanitaires en charge de la collecte et de traitement des déchets.

La réaction du gouvernement. Dès le 22 mars, le gouvernement tunisien a annoncé un plan d'aide de 2,5 milliards DT. Le pays s'est tourné vers ses bailleurs traditionnels. Le Fonds Monétaire International a accepté la demande de la Tunisie de bénéficier de son instrument de financement rapide RFI⁴ d'un montant de 745 M\$, qui permet de répondre à des besoins urgents de balance des paiements⁵. La Tunisie a pu bénéficier aussi, durant la crise, d'une aide financière de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Plusieurs pays ont également accordé leur aide à la Tunisie, dont la France, l'Italie et le Qatar.

Bonnes pratiques

1. La Journée d'étude sur la contribution des enfants parlementaires à l'élaboration du RNV 2021 est une bonne pratique. L'objet de la journée était de présenter les ODD, discuter le rapport provisoire du RNV et de demander à chaque participant de présenter «*La Tunisie dont il rêve*». Une synthèse des différentes contributions des enfants parlementaires a permis d'esquisser cette image de la Tunisie dans laquelle ils s'identifient :

«Une Tunisie prospère, démocratique qui garantit à tous les élèves une éducation de qualité et à tous les citoyens l'accès à des services de santé performants et un travail décent. Une Tunisie sans violence et sans pauvreté».

2. En 2019, l'opérationnalisation du fonds d'indemnisation des dégâts agricoles causés par les catastrophes naturelles créé par la loi de finance en 2018 fut parmi les réalisations qui appuient les agriculteurs et les pêcheurs ayant subi des dégâts à la suite des catastrophes.

« La reconnaissance des 2 systèmes culturels en Ramli dans les lagunes de Ghar El Melh et les jardins suspendus de Djebba El Oliacomme "Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial" (SIPAM) est un bon pas vers la promotion du savoir-faire traditionnel et des pratiques ancestrales de gestion durable des ressources naturelles ».

3. La Tunisie a adhéré, en tant que chef de file aux coalitions de Forum de l'Égalité de Genre en juillet 2020 au niveau de la coalition « Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes » avec la Finlande, l'Arménie, le Chili et le Rwanda. Ce forum est organisé par ONU Femmes et Co-organisé par les gouvernements français et mexicain en étroite collaboration avec la société civile.

4 Rapid Financing Instrument

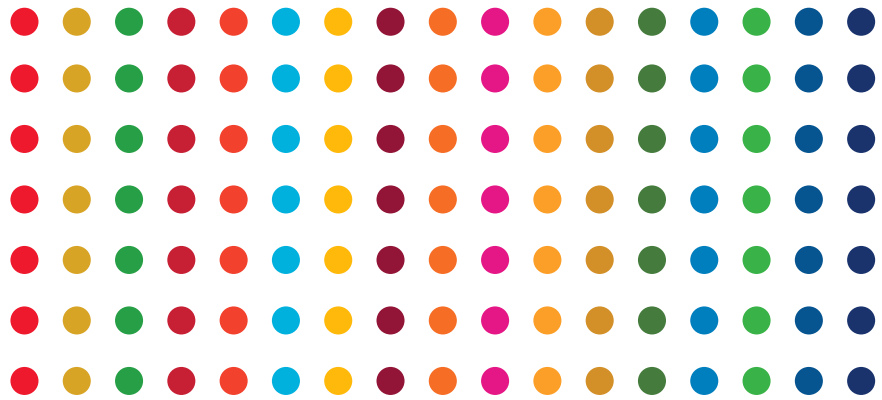
5 Le montant maximum mobilisable sur l'année s'élève à 50% de la quote-part annuelle du pays auprès du Fonds (quote-part de 545,2 M Droits de Tirage Spéciaux, soit 744,25 M USD), ce qui correspond à un montant maximum de 372 millions USD en 2020.

4. Deux programmes nationaux de maîtrise de l'énergie destinés aux populations à faible et moyen revenu sont mis en place :

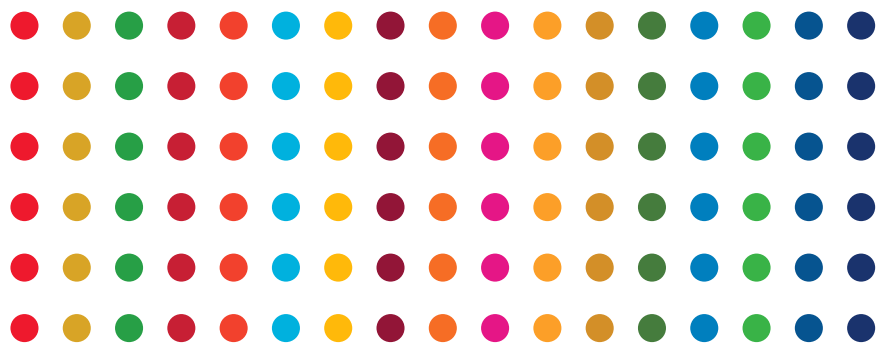
- (i) Le programme national pour le remplacement des **lampes traditionnelles avec des lampes LED** : Ce programme comprend la distribution de 4 millions de lampes LED au profit des familles à faible revenu ;
- (ii) Le Programme national d'équipement des logements des familles à faibles revenus par des unités basse tension pour produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque (**PROSOLELEC SOCIAL**) d'une capacité souscrite n'excédant pas deux kVA et une consommation mensuelle ne dépassant pas 100 kWh. Ce programme touche environ 800 000 familles, une opération pilote dans le gouvernorat de Tozeur a été engagée avant sa généralisation du projet sur tout le territoire.







1. RESUME EXECUTIF



La Tunisie a accompli des progrès considérables sur le plan des droits humains et des libertés fondamentales. La Constitution de 2014 garantit les principaux droits et libertés et met en place les fondements d'un État de droit. L'organisation d'élections législatives, présidentielles et municipales libres et démocratiques, ont débouché sur la mise en place des nouvelles institutions de l'État. La Tunisie a adopté plusieurs lois progressistes, dont notamment la loi contre les violences à l'égard des femmes et la loi relative aux discriminations raciales. Cependant, un effort reste à faire pour traduire davantage dans la pratique les lois adoptées et harmoniser l'ensemble de l'arsenal législatif avec la Constitution et les Conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

Des avancées ont été réalisées par rapport au principe «*Ne laisser personne pour compte*» en adoptant des programmes et mesures en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes victimes d'inégalités et de violence, les femmes rurales, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (PSH), les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Depuis la Révolution du 14 Janvier 2011, la Tunisie a connu des avancées au niveau politique avec (i) l'adoption de la Constitution de la 2ème République le 26 janvier 2014 (ii) la tenue régulière d'élections municipales, parlementaires et présidentielles de manière pacifique et démocratique (iii) l'amélioration de la situation des droits humains, de la participation politique et de la gouvernance.

Au niveau politique, la transition démocratique de la Tunisie témoigne de sa résilience et de sa détermination face à ses défis structurels endémiques et au contexte régional. L'adoption de la Constitution en 2014 a marqué un tournant dans l'évolution politique de la Tunisie, en garantissant l'inclusion, l'égalité, la transparence et la non-discrimination, mais aussi en consacrant la liberté de pensée, de conscience et de religion, les libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association pacifiques ainsi qu'un engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le fait que le pays ait organisé cinq élections consécutives libres et transparentes depuis la révolution constituent une illustration de ces progrès démocratiques.

Sur le plan géopolitique et sécuritaire, l'instabilité dans la région constitue un risque pour la réalisation des ODD 10 et 16 tout particulièrement. Cette situation affecte de manière disproportionnée les plus vulnérables, notamment ceux et celles qui vivent dans les zones frontalières et dans l'arrière-pays. L'intensification du conflit en Libye depuis 2014, et particulièrement depuis avril 2019, a significativement augmenté le nombre de personnes entrant en Tunisie, notamment par voies maritime et terrestre. Entre 2018 et 2020, la proportion des personnes ayant demandé l'asile sur le territoire tunisien – dont plus de la moitié a transité par la Libye – a quintuplé avec une tendance à la hausse qui se poursuit. Les répercussions et la prise en charge d'un afflux massif potentiel de réfugié.e.s, de migrant.e.s et de demandeur.euse.s d'asiles, pourraient peser sur les ressources publiques, impacter la résilience des communautés d'accueil et altérer les écosystèmes socioéconomiques et infrastructures transfrontaliers. Selon la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la crise libyenne a coûté à la Tunisie 24 % de sa croissance économique entre 2011 et 2015, et ce, avec une aide de la communauté internationale qui demeure en deçà des attentes. Cela s'explique par la baisse de l'investissement privé et du tourisme et la réorientation des fonds publics, au profit des objectifs sécuritaires au détriment du développement⁶.

Sur le plan économique, le dynamisme de l'économie tunisienne a commencé à s'essouffler dès 2008-2009 et a été affaibli, davantage, par les effets de la révolution de 2011, laquelle a entraîné quatre types d'impacts négatifs à court terme : (i) un taux de croissance passé d'une moyenne annuelle de 4,4% entre 2000 et 2010 à 1 % en 2019. La pandémie de la COVID 19 a accéléré la chute du PIB de -8,8% en 2020, (ii) un taux de chômage élevé autour de 15,2% jusqu'au début 2020 passe à 17,8% au (T1) 2021 contre 17,4% au T4 2020 et 17,8 au T1 2021⁷, (iii) un déficit budgétaire de 3,6 % en 2019 contre 11,7% en 2020 et (iv) un taux d'endettement croissant qui passe de 77,9% du PIB en 2018 à 88% en 2020⁸.

6 CESAO, « Impact de la crise libyenne sur l'économie tunisienne, une estimation des impacts macroéconomiques et budgétaires de la crise libyenne sur l'économie tunisienne », Nations unies, Beyrouth 2017.

7 INS

8 MEFAI, <http://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/synthese-des-resultats-des-finances-publiques-budget-de-letat>

Sur le plan social, la Tunisie dispose d'une longue expérience de l'institutionnalisation du dialogue social, récompensé par le Prix Nobel de la Paix en 2015 suite à la conclusion d'un accord politique consensuel, évitant une profonde crise politique. Cependant, les attentes des populations sont fortes face à des ressources limitées du pays. Les demandes sociales sont animées par les disparités entre les régions et par la faible inclusivité notamment des femmes et des jeunes, surtout dans les milieux ruraux. Cette situation a conduit à un climat social tendu, accentué par la pandémie de la COVID-19.

Sur le plan du développement humain, malgré les avancées en matière de lutte contre la pauvreté, des efforts plus ciblés restent à faire pour atteindre les populations les plus vulnérables. Les disparités entre les régions, entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les femmes et les hommes, entre les adultes et les enfants en matière de lutte contre la pauvreté restent assez élevées.

En matière environnementale, bien que la Tunisie ait ratifié le protocole de Kyoto et signé l'accord de Paris en 2016 et malgré les références à l'environnement aux articles 45 et 129 de la Constitution, la gestion des ressources naturelles n'est pas encore optimale. La gestion des écosystèmes des ressources naturelles, notamment de l'eau et de l'agriculture, constitue un véritable défi pour la Tunisie. Le pays est considéré comme l'un des pays de la Méditerranée les plus susceptibles de pâtir des conséquences des changements climatiques comme des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.) en raison notamment de ses nombreuses zones côtières, de sa zone désertique et, plus généralement, de sa géographie⁹. L'impact des changements climatiques va bien au-delà de l'aspect strictement environnemental. Le lien entre dégradation climatique et enjeux urbains, et sociaux devient de plus en plus important pour le développement de la Tunisie.

Au niveau des droits humains, la Tunisie a ratifié la plupart des traités internationaux relatifs aux droits humains, consacrés, pour leur majorité, par la Constitution de 2014. Elle a rattrapé beaucoup de son retard dans la soumission de ses rapports aux différents organes de traités des Nations Unies et dans son dialogue interactif avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme sur la mise en œuvre de leurs recommandations. Elle a également élaboré son Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD en 2019 et présente régulièrement ses rapports au mécanisme de l'examen périodique universel du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Toutefois, l'harmonisation du cadre législatif avec les garanties accordées par la Constitution reste à renforcer.

En dépit des progrès réalisés, les difficultés économiques conjuguées à l'impact du Covid-19 et à l'effet du contexte régional et international, ont fait que le sentiment d'injustice sociale et d'exclusion associé à un manque de confiance dans la classe politique révèle la fragilité de la situation politique, économique, sociale, sanitaire et environnementale. Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2021-2025 résume les principales difficultés du pays comme suit¹⁰ :

- (i) Un modèle socio-économique qui n'est pas suffisamment inclusif, résilient, durable et suffisamment générateur d'emplois et d'une vie décente,
- (ii) Des mécanismes institutionnels notamment dans le domaine de la justice et un cadre législatif présentant des difficultés en raison d'une transition démocratique qui reste à finaliser,
- (iii) Les attentes de la population notamment dans les domaines de santé, d'éducation et de protection sociale auxquels les plus vulnérables n'ont pas le plein accès,
- (iv) Une gestion non optimale des ressources notamment des ressources naturelles et une résilience faible face aux crises et risques climatiques.

C'est dans ce contexte difficile, fragilisé par une crise sanitaire mondiale très sévère, que la Tunisie présente son deuxième rapport volontaire, produit par les parties prenantes étatiques et non étatiques, avec l'appui du Système des Nations Unies en Tunisie, conformément aux directives du Manuel de préparation des examens nationaux volontaires de 2021¹¹.

9 DESINVENTAR database

10 <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-11/Tunisia-UNSDCF-2021-2025.pdf>

11 https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/27054Handbook_2021_FR.pdf

1.1 APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES ETATIQUES.

Le pilotage des ODD est partagé entre le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE), leadership diplomatique, et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement (MEFAI), leadership technique, chargé du pilotage technique et de la coordination interministérielle. Ce dernier a organisé des ateliers destinés à susciter l'engagement des ministères techniques concernés et de répartir les responsabilités sur la base des cibles et indicateurs et selon le domaine de compétence de chacun. Des points focaux, par ministère, ont été désignés. Un comité national de pilotage, regroupant plus de 100 personnes, composé des représentants du parlement, des ministères et institutions publiques, de la société civile, de la fédération nationale des communes tunisiennes, des organisations nationales UGTT- UTICA- UTAP -UTSS – UNFT, etc. a été mis en place. 17 Commissions Nationales, une par ODD, regroupant principalement différents ministères et la société civile et impliquant les agences du SNU ont organisé une série de réunions pour collecter les données, assurer la synergie et la transversalité entre les ODD et contribuer à l'élaboration du rapport.

1.2 APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES PRENANTES.

Depuis l'engagement de la Tunisie à l'Agenda 2030, le MEFAI avec l'appui du SNU, travaille sur la sensibilisation et la diffusion des ODD auprès des parties prenantes notamment les parlementaires, les organisations professionnelles, les jeunes, les enfants parlementaires, les parlementaires et les communes. Toutefois, l'implication de ces acteurs au sein des mécanismes institutionnels et de gouvernance reste relativement limitée. Le MEFAI a organisé une série de consultations avec de larges franges de la population, afin de veiller à ce que l'exercice de revue du progrès dans l'atteinte des ODD, soit le plus participatif et inclusif possible et assurer ainsi une pleine écoute des attentes et préoccupations des Tunisiennes et des Tunisiens.

1.2.1 Des organisations ont adhéré à l'Agenda 2030 :

- L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) a adhéré officiellement au Pacte Mondial des Nations Unies en annonçant son engagement pour l'Agenda 2030 en décembre 2019 ainsi que son adhésion à la liste des ODD établie par l'Organisation internationale des employeurs (OIE), de nature à offrir aux entreprises de nouvelles opportunités commerciales, d'investissement, d'innovation, d'emploi et de nouvelles sources de financement : ODD 1 ; ODD 4 ; ODD 8 ; ODD 9 ; ODD 10 ; ODD 12 ; ODD 16 et ODD 17.
- De son côté, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) s'est engagée, dans le cadre de la promotion des pratiques socialement responsables, à promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial et les 17 ODD des Nations Unies.
- La transversalité du volontariat et le soutien apporté par les groupes volontaires aux différents acteurs au développement lui ont conféré un pouvoir intégrateur autour de l'ODD 17 et accélérateur de l'ensemble des ODD, y compris les ODD identifiés comme prioritaires pour le RNV 2021, tels que l'ODD 3 et l'ODD 10.

1.2.2 Sept consultations ont été organisées :

1. Un atelier national de consultation et de validation des travaux des 17 commissions nationales a été organisé le 7 avril 2021. Son objectif est de recueillir l'adhésion du plus grand nombre de partenaires au processus d'élaboration du RNV, de valider les résultats des travaux des différents groupes et de discuter du contenu de la version provisoire du rapport ;

2. Une consultation avec la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, le 15 avril 2021;
3. Consultation avec les présidents des communes, le 20 avril 2021 ;
4. Une journée avec les enfants parlementaires, le 23 avril 2021 ;
5. Une consultation avec les NLPC le 28 avril 2021 ;
6. Une consultation avec les SDG Camps le 27 Avril 2021,
7. Une consultation avec les parlementaires, en présentiel, au siège de l'ARP, le 31 Mai 2021,

1.3 L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LA CONSTITUTION ET LE CADRE DE LA PLANIFICATION.

1.3.1 L'alignement des ODD avec la constitution.

Le taux d'alignement des cibles avec la Constitution de 2014 dans ses deux premiers chapitres et son Préambule ainsi que les engagements pris par la Tunisie est de 65%¹².

1.3.2 Intégration des ODD dans le plan quinquennal de développement et les stratégies nationales.

80% des cibles sont couvertes par les objectifs/actions du Plan Quinquennal de Développement (PQD 2016-2020) dont 49 cibles sont parfaitement alignées¹³. Toutefois, les données liées à la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités du revenu ; la faim ; la sécurité alimentaire ; l'égalité de genre ; l'inclusion des groupes vulnérables et la protection de l'environnement sont encore insuffisantes.

1.3.3 Intégration des ODD à l'échelle locale.

En 2018, la Tunisie a connu ses premières élections locales depuis la révolution de 2011. La consultation des présidents des communes du gouvernorat de Sousse a montré que ces derniers travaillent déjà sur les ODD au niveau communal. Toutefois, le processus de décentralisation reste long à mettre en œuvre. Le développement des régions est encore tributaire des décisions prises au niveau central surtout en matière d'allocation des ressources financières.

1.4 NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE (NLPC)

Des avancées ont été réalisées par rapport au principe «*Ne laisser personne pour compte*» en adoptant des programmes et mesures en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes victimes d'inégalités et de violence, les femmes rurales, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (PSH), les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

12 Analyse rapide intégrée de la constitution et des conventions ratifiées par la Tunisie selon le prisme des Droits Humains (DH), MDCI-PNUD, 2018.

13 Analyse Rapide Intégrée (RIA)

1.4.1 Les femmes.

Depuis l'adoption le 13 août 1956 du Code du statut personnel (CSP)¹⁴, la Tunisie est à l'avant-garde des droits des femmes dans le monde arabe. La Tunisie occupe la deuxième place à l'échelle mondiale concernant le pourcentage des femmes diplômées des filières scientifiques de l'enseignement supérieur selon un classement publié par la Banque Mondiale au cours du mois de mai 2020¹⁵. Toutefois, des écarts, entre les femmes et les hommes, persistent notamment en matière (i) d'accès au marché du travail où le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 40,7% au troisième trimestre 2020 contre 17,6% pour les hommes ; (ii) d'accès aux ressources économiques et (iii) de protection de la femme contre la violence aussi bien dans la sphère publique que privée. Malgré ces bonnes performances, les acquis sont fragiles et le chemin vers l'égalité reste long.

1.4.2 Les femmes rurales.

Malgré la multiplicité des programmes au profit de la femme rurale, des inégalités entre les femmes en milieu urbain et celles résidant en milieu rural, demeurent encore. Le 17 octobre 2020, la Ministre de la Femme, de la Famille et des Seniors, a souligné que la femme rurale demeure victime de l'exploitation matérielle et morale. Elle est confrontée à plusieurs difficultés comme l'absence de couverture sociale et sanitaire ainsi que l'inexistence de moyens de transport sûrs pouvant assurer leur déplacement vers les fermes agricoles en toute sécurité. La pandémie du COVID 19 a fragilisé davantage la situation de ces femmes.



1.4.3 Les enfants.

L'accès à l'éducation de base est quasiment universel en Tunisie. La principale faiblesse réside dans les apprentissages. Faute de moyens financiers, le pays n'a pas réussi à surmonter ces défaillances. Plusieurs enfants font face à des défis en rapport avec les Objectifs de Développement Durable tels que la pauvreté, et les menaces d'exploitation et de violence (ODD 5 et ODD 16). Les conditions socio-économiques et les disparités régionales, aggravées par la pandémie de la COVID-19, sont les principales causes de vulnérabilité et d'exclusion sociale des enfants dans le pays.



Aujourd'hui, un enfant sur quatre en Tunisie vit sous le seuil national de pauvreté monétaire, soit presque un million d'enfants. Par ailleurs, la Tunisie compte près de 100 mille enfants qui abandonnent l'école chaque année. Des projets pilotes sont en cours pour redresser cette situation dont un programme intra-scolaire de prévention contre l'abandon scolaire (M4D) développé dans neuf établissements scolaires dans les gouvernorats de l'Ariana, Bizerte,

14 PDF (version consolidée)

15 <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/dans-107-pays-sur-114-les-femmes-sont-sous-representees-dans-les-filieres-scientifiques>

Gabès, Kebili, Sfax et Siliana et un programme de deuxième chance destiné aux enfants en situation de rupture avec l'école. Suite à une expérience pilote menée à l'Ariana, un autre site du programme de la deuxième chance a été ouverte le 24 mars 2021 à Tunis destiné aux enfants âgés de 12 à 18 ans qui ont quitté l'école pour leur offrir un accompagnement et une orientation personnalisés.

1.4.4 Les jeunes

Les jeunes tunisiens âgés de 15 à 29 ans représentent près du quart (24,5%) de la population tunisienne et sont actuellement confrontés à de nombreux défis qui entravent leur action en tant que leaders du changement et locomotives du développement durable, de la paix et de la sécurité. Ils font face à une marginalisation socio-économique, accentuée par la crise du COVID 19. Près du tiers sont au chômage. Une grande proportion, ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation (NEET). Ces jeunes inactifs représentent la catégorie la plus exclue et la plus exposée à l'émigration irrégulière. Le problème est plus accentué dans les régions défavorisées, particulièrement, au Nord-ouest, au Centre-ouest et au Sud du pays.



1.4.5 Les personnes âgées.

La société tunisienne a pris le chemin du vieillissement. L'espérance de vie à la naissance, actuellement de 76 ans, s'accroîtra de 3 ans d'ici 2030 et le nombre des personnes âgées continuera à augmenter dans les 25 ans à venir. À partir de 2030, la classe d'âge des plus de 60 ans devrait représenter près de 18% de la population tunisienne. La conséquence majeure du vieillissement progressif est le risque d'installation d'une dépendance, voire d'une perte d'autonomie. Un tel phénomène n'est pas sans effet sur les régimes de retraite et sur la prise en charge familiale des personnes âgées à un moment où les caisses de retraite connaissent des difficultés.



1.4.6 Les personnes en situation d'handicap (PSH).

Le gouvernement tunisien a mis en place un arsenal juridique ainsi que des politiques et des programmes en vue de garantir et de promouvoir les droits des personnes handicapées et ce conformément aux principes de l'égalité de chances pour tous¹⁶. La ratification en 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Protocole Facultatif y afférent, vient réaffirmer l'engagement de l'État tunisien en la matière. La loi d'orientation n°2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées et ses décrets d'application consacrent plusieurs interventions au profit des personnes handicapées nécessiteuses. Une étude d'analyse des lacunes sur les lois nationales protégeant les droits des personnes handicapées en Tunisie a été achevée par le HCDH en septembre 2019 et partagée avec les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables au Parlement.



16 Art.48 de la constitution de 2014

1.4.7 Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés

Malgré l'absence d'un cadre législatif national en matière de protection des réfugiés, le gouvernement tunisien assure l'accès au territoire à ces personnes, y compris celles secourues/interceptées en mer ou à leur arrivée par voie terrestre dans une approche coopérative avec les acteurs les prenant en charge. De plus, des décisions politiques récemment adoptées par les autorités tunisiennes garantissent l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à certains services publics de base tels que la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement.



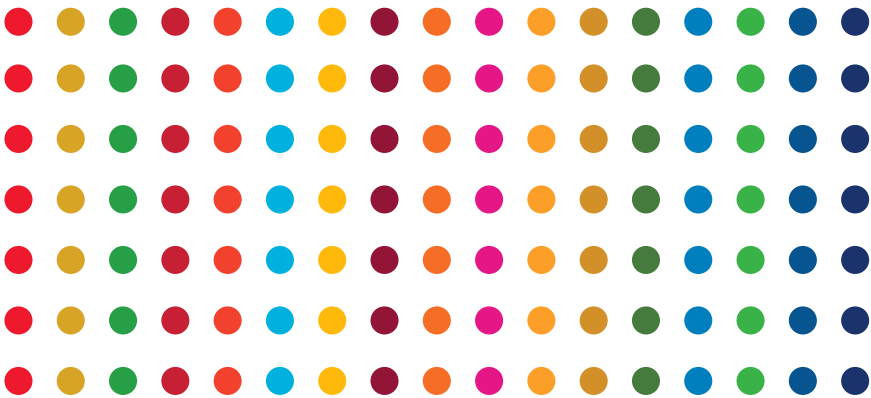
1.4.8 Les minorités en Tunisie

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie, longtemps présentée comme un pays homogène redécouvre ses minorités. Berbères, noirs et juifs réclament désormais leur place dans la mosaïque tunisienne et tentent de faire entendre leur différence sans que soit remise en cause l'unité nationale dont la Tunisie a besoin pour relever les défis de la construction démocratique.

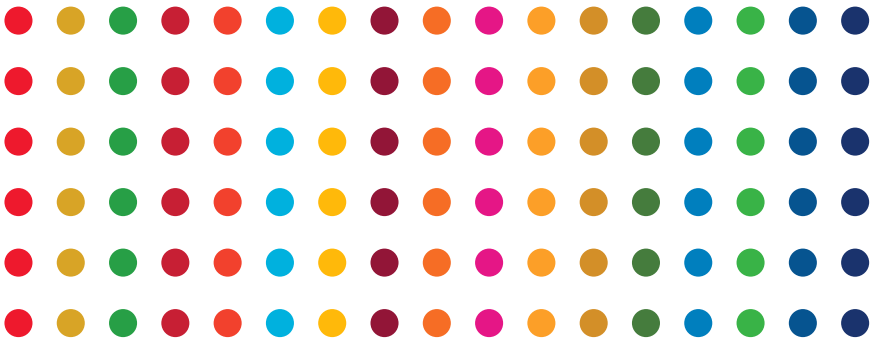
Cette question des minorités révèle que la Tunisie est entrée dans une forme majeure de la modernité : *la reconnaissance de la différence*. Elle ouvre une réflexion civile sur des tabous de la société : l'identité, les minorités et le racisme.

1.4.9 Les régions défavorisées

Les politiques visant à ne laisser personne de côté doivent nécessairement tenir compte de la géographie. Ce principe a été inscrit dans la nouvelle constitution de 2014 de la Tunisie. L'article 12 stipule « l'État agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs du développement et du principe de la discrimination positive ». En outre, le quatrième axe du Plan Quinquennal de Développement 2016-2020 vise la concrétisation des ambitions des régions, en particulier l'application du principe de la discrimination positive, (ii) la décentralisation, et (iii) la réduction des disparités et le désenclavement des régions. La discrimination positive entre les régions, qui a fait la particularité du PQD, est retenue comme principe directeur de l'arbitrage pour l'investissement où les 2/3 des investissements publics sont alloués à la moitié de la population dans les zones de développement régional (les gouvernorats les moins classés selon l'Indice de Développement Régional (IDR)).



2. INTRODUCTION



En septembre 2015, la Tunisie comme les 192 autres pays, s'est engagée à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la continuité de cet engagement et en signe d'adhésion à la revue volontaire instituée par le Conseil Économique et Social des Nations Unies, la Tunisie a présenté son premier Rapport National Volontaire (RNV) en 2019. Le Rapport 2020 sur les ODD pour l'Afrique, la classe en première position par rapport aux pays africains.

Pour la deuxième fois, la Tunisie renouvelle son adhésion à la revue volontaire en présentant le RNV-2021 qui s'inscrit dans la thématique du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) : «Une reprise durable et résiliente de la pandémie du COVID-19 qui favorise les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable». La réponse tunisienne à la pandémie et les différentes mesures et types de coopération internationale engagées font partie intégrante du rapport.

L'objectif global de cet examen, est de présenter le processus engagé par le gouvernement Tunisien pour assurer l'intégration des ODD dans le cadre national de développement et pour favoriser leur appropriation nationale par l'implication des différents acteurs nationaux. Cet objectif intègre, également, les efforts engagés pour assurer une réelle *intégration des trois dimensions du développement durable* en mettant en exergue les avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, au niveau des objectifs eux-mêmes et au niveau des moyens utilisés pour les atteindre ainsi que les défis et les *difficultés rencontrées* dans la mise en œuvre. Le rapport expose les dispositions adoptées en vue d'adapter les ODD au contexte national et les efforts déployés dans la perspective d'en favoriser la concrétisation. Il dresse l'état d'avancement de leur mise en œuvre, notamment les mesures prises pour assurer leur intégration dans le cadre national de développement.

Cette revue nationale est élaborée avec l'appui du Système des Nations Unies en Tunisie, sous forme d'assistance technique, financière et logistique pour l'élaboration du rapport selon une approche participative impliquant les principales parties prenantes. Le pilotage des ODD est partagé entre le Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE), leadership diplomatique et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement (MEFAI), leadership technique chargé du pilotage technique et de la coordination interministérielle.

Le lancement officiel de l'élaboration de ce rapport a eu lieu le 9 février 2021 par visioconférence et la méthodologie de préparation a été validée le 17 février 2021 par le Copil National en charge des ODD. Dix-sept (17) Commissions techniques (CT) ont été mises en place (une commission par ODD), pilotées par les ministères techniques et regroupant les différentes parties prenantes (administration, société civile et représentant du SNU en Tunisie). Chaque CT a organisé une série de réunions, en ligne et/ou en présentiel, pour collecter les informations et les données ; discuter les contributions de chacun, contribuer à la rédaction d'une fiche par ODD et la valider en vue d'enrichir le rapport et ce, tout au long de la deuxième quinzaine de février et durant le mois de mars. Le principe de la transversalité a été respecté. Leurs contributions ont été finalisées au mois de mars et une version provisoire du rapport a été achevée et transmise au MEFAI, le 30/3/2021 pour un large partage avec les parties prenantes, examen et enrichissement.

Le MEFAI - coordinateur national des ODD, avec l'appui du Système des Nations-Unies, a organisé une série de consultations¹⁷ afin d'assurer une meilleure adhésion et implication des acteurs de la société civile, du secteur privé, etc. dans l'élaboration du RNV.

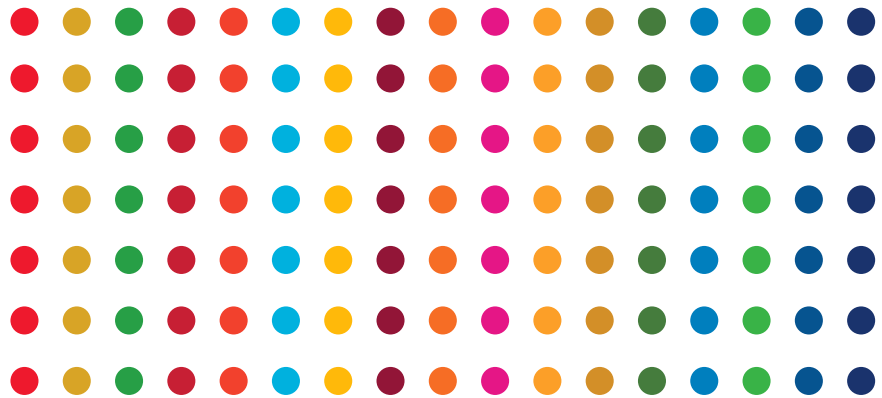
17 Face la pandémie, les réunions ont été organisées en ligne et en présentiel.

1. Un atelier national de consultation et de validation des travaux des 17 commissions nationales a été organisé le 7 avril 2021 afin de recueillir l'adhésion du plus grand nombre de partenaires au processus d'élaboration du RNV, de valider les résultats des travaux des différents groupes et de discuter du contenu de la version provisoire du rapport ;
2. Une consultation avec la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises, le 12 avril 2021 ;
3. Consultation avec les présidents des communes, le 20 avril 2021 ;
4. Une journée avec les enfants parlementaires, le 23 avril 2021 ;
5. Une consultation avec les NLPC le 28 avril 2021 ;
6. Une consultation avec les SDG Camps le 27 avril ;
7. Une consultation avec les parlementaires, en présentiel, au siège de l'ARP le 31 Mai 2021 ;

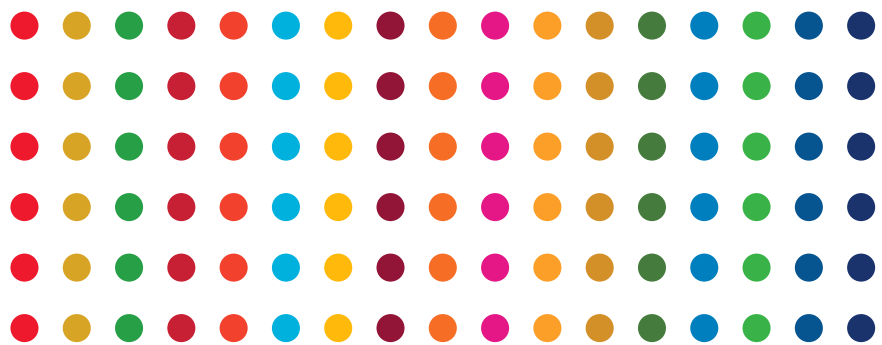
Ce rapport est structuré en onze chapitres :

1. Le résumé exécutif fait l'objet du chapitre 1.
2. L'introduction est présentée au chapitre 2.
3. L'environnement de mise en œuvre des ODD est traité au chapitre 3.
4. Le chapitre 4 présente la méthodologie du processus d'élaboration du rapport.
5. Le chapitre 5 analyse les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre de l'agenda 2030, plus précisément, l'engagement des parties prenantes à savoir les structures gouvernementales centrales, régionales et locales, les représentants du peuple, le secteur privé, les organisations nationales, la société civile, etc.
6. Le chapitre 6 analyse l'intégration des ODD avec le cadre de planification et des stratégies nationales.
7. Le principe de Ne laisser personne pour compte (NLPC) fait l'objet du chapitre 7.
8. Le chapitre 8 traite la mise en œuvre des 9 ODD, objet de discussion du FPHN 2021.
9. L'analyse des huit autres ODD fera l'objet du chapitre 9.
10. Le chapitre dix traite la question de la cohérence avec les cadres nationaux et régionaux.
11. Le chapitre onze traite le monitoring, le suivi et l'évaluation.





3. L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD



La Tunisie a continué d'avancer sur la voie de la démocratisation. Elle a enregistré des avancées au niveau politique avec (i) la tenue régulière d'élections municipales, parlementaires et présidentielles de manière transparente et démocratique (ii) l'amélioration de la situation des droits humains, de la participation politique et de la gouvernance. Toutefois, plusieurs facteurs d'ordre économique, social, politique et sécuritaire n'ont pas permis de répondre aux attentes économiques et sociales de la population.

Les engagements du pays en faveur des réformes économiques et du climat des affaires n'ont été que partiellement remplis¹⁸, dans la mesure où il est difficile de concilier entre les engagements internationaux et une situation économique et sociale dégradée¹⁹, aggravée par l'épidémie mondiale de la COVID 19.

3.1 AU NIVEAU POLITIQUE : UN PARLEMENT SANS NETTE MAJORITE, DEPUIS LES ELECTIONS DE 2019.

Le décès du Président de la République le 25 juillet 2019 s'est traduit par une vacance du pouvoir qui a conduit le Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), conformément à la Constitution, à assurer l'intérim à la tête de l'État, jusqu'à l'élection du nouveau Président de la République le 13 octobre 2019. Durant ces élections présidentielles les tunisiens ont vu pour la première fois un débat télévisé entre les candidats. Des élections législatives ont eu lieu le 6 octobre 2019 et ont débouché sur un Parlement sans majorité nette.

3.2 DES DEFIS ECONOMIQUES ET SOCIAUX AGGRAVES PAR LA COVID-19 RALENTISSENT LA MISE EN ŒUVRE DES ODD.

Suite à cette instabilité politique, sérieusement aggravée par la pandémie, le pays a connu une situation économique et sociale difficile.

3.2.1 La situation sanitaire

Sur le plan sanitaire, les autorités tunisiennes ont décrété un confinement général le dimanche 22 mars 2020 pour une période de deux semaines. Cette période a été prolongée de deux semaines supplémentaires jusqu'au 19 avril malgré les protestations d'une partie de la population totalement démunie.

La crise sanitaire a révélé de fortes inégalités sociales, culturelles et économiques²⁰. L'impact économique de la fermeture des frontières a été majeur. Leur réouverture, le 27 juin 2020, a entraîné une baisse de vigilance, voire un certain scepticisme des Tunisiens par rapport à la gravité potentielle de l'épidémie. Dès juillet 2020, des cas principalement importés sont apparus²¹. À partir d'août, les cas de contamination locale ont pris le dessus. Le Ministère de la Santé a annoncé, fin janvier 2021, le recrutement de 150 médecins contractuels pour appuyer une quinzaine de régions. Des hôpitaux de campagne ont été également mis en place pour soulager les services, mais les soignants continuent de travailler à flux tendu²². Dès l'apparition des premiers cas du coronavirus, le gouvernement a opté pour deux approches :

18 A titre d'exemple, le dernier programme du FMI s'est achevé en mars 2020. L'aide, de 2,9 Mds \$, était conditionnée à une accélération des réformes, en particulier du secteur bancaire, et une réduction des dépenses publiques, une amélioration du climat des affaires, un élargissement de l'accès au crédit et une lutte plus engagée contre la corruption. Ces engagements n'ont pas tous été remplis.

19 Grèves générales dans la fonction publique, mouvement sociaux sporadiques.

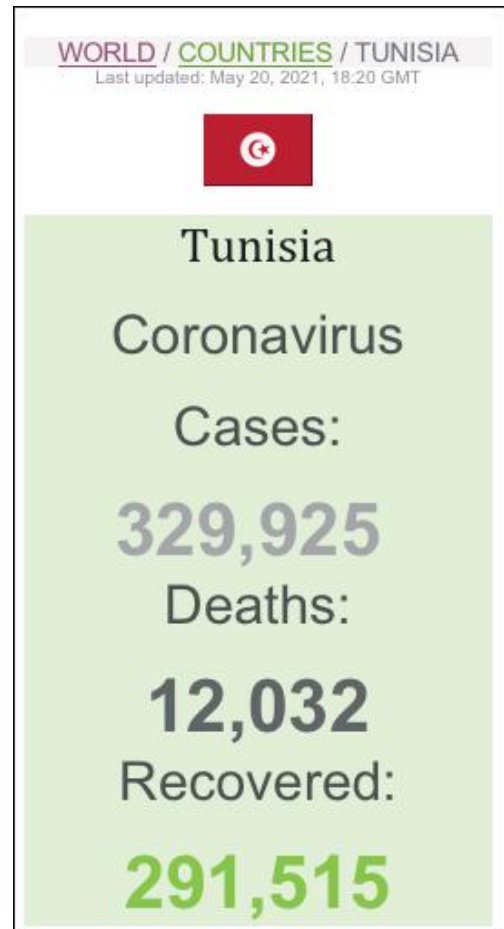
20 Tous les secteurs ont été touchés avec des fractures régionales, des fractures entre l'urbain et le rural, des inégalités sociales, etc. Des développements sur ce point suivront dans les paragraphes suivants.

21 Lors de l'ouverture des frontières le 27 juin, les voyageurs en provenance d'un grand nombre de pays n'avaient pas de contraintes pour entrer sur le territoire tunisien.

22 <https://www.worldometers.info/coronavirus/#countries>

La première approche, a pour objectif de limiter les conséquences sanitaires et sociales de la crise. Pour ce faire, nombre de mesures de précautions ont été prises rapidement et à rythme croissant : fermeture des écoles, séance unique pour la fonction publique, couvre-feu entre 18 h et 6 h du matin, interdiction des rassemblements et enfin confinement. Simultanément, une série d'aides en faveur des ménages à faible revenu, des familles nécessiteuses et des employés du privé qui se retrouvent au chômage technique ont été annoncées. Un fonds de lutte contre le coronavirus a été mise en place pour soutenir les efforts de l'État.

La deuxième approche s'est basée sur l'adoption d'une communication transparente quant à la propagation de l'épidémie et à la reconnaissance des difficultés que traverse le pays. Dans ce sens, la Présidence du Gouvernement a mis un site²³ à la disposition des citoyens en vue de suivre les derniers développements concernant les efforts du pays pour limiter la propagation du virus Corona. Les informations sont mises à jour instantanément et sans interruption. Le 25 mars 2020, une Instance nationale de lutte contre la COVID 19, regroupant de hauts cadres des ministères de l'Intérieur, de la Santé et des Affaires Sociales, a été créé. Des mesures ont été prises pour renforcer l'application du confinement. Le décret 156/2020 de la présidence du gouvernement punit de six mois de prison ferme et de 120 TND d'amende tous ceux qui violent les dispositions sanitaires et de prévention.



3.2.2 Impact de la COVID sur le secteur de la santé

3.2.2.1 Impact de la pandémie sur l'activité des établissements sanitaires publics

1. Une évaluation de l'activité des établissements sanitaires publics faite par la direction des études et de la planification du Ministère de la Santé au cours de la période allant du 10 mars au 10 mai 2020²⁴ montre une baisse importante de l'activité par rapport à la même période de l'année 2019. Les baisses ont touché presque toutes les activités hospitalières courantes.

Nombre d'activités dans les Etablissements publics (en milliers)			
	2019	2020	Variation
Admissions	88,4	43,0	-51%
Consultations externes	1202,9	346,6	-71%
Consultations aux urgences	638,0	287,7	-55%
Actes chirurgicaux	43,4	21,9	-50%
Naissance	14,5	11,7	-19%
Total	1987,0	712,9	-64%

2. Ces baisses ont aussi touché les trois niveaux de soins : la 1^{ère}; la 2^{ème} et la 3^{ème} ligne.

3. La baisse de l'activité a impacté les hôpitaux et les établissements publics de santé dans toutes les régions. Les exemples suivants illustrent cette baisse :

23 <http://horizon2020tunisia.org/initiatives-tunisiennes-pour-vaincre-le-covid19/>

24 Qui correspond à la période de confinement

Hôpitaux régionaux. Très forte chute des :

- *Consultations externes* : M El Matri (-85,2%) suivi de Ben Arous (- 79,8%)
- *Consultations aux urgences* : Siliana (- 80,5%)
- *Actes chirurgicaux* : M El Matri (- 80,1%)

Établissements publics de Santé (EPS). Très forte baisse :

- *Nombre des admissions* : A. Mami (-81,1 %).
 - *Consultations externes* : Centre de traumatologie et des grands brûlés (-88,3%)
 - *Consultations aux urgences* : A. Mami (-87,2%)
 - *Actes chirurgicaux* A. Mami (- 75%)
-

3.2.2.2 Impact de la pandémie sur le secteur des cliniques privées²⁵

La Tunisie est classée parmi les destinations prisées pour le tourisme médical. Près d'une centaine de cliniques appartiennent au secteur privé qui emploie en 2019 plus de 17 mille salariés pour un salaire moyen est de 1270 TND et une masse salariale 22 millions TND par mois. Ce secteur a été fortement touché par la pandémie du COVID-19 et, le risque d'impacter tout l'écosystème du secteur de la santé²⁶ est élevé. Durant le confinement, la fermeture des frontières a bloqué tout flux de patients étrangers et a limité l'activité médicale aux actes urgents. Avec des charges fixes de l'ordre de 47% du chiffre d'affaires habituel, 97% des cliniques ont travaillé à perte.

Le secteur représente 20% de la capacité des lits à l'échelle nationale. Le nombre de visites et admissions de patients étrangers dépasse les 500 mille, en 2017.

3.2.2.3 SSR et COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a eu un impact majeur sur l'accès aux services des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en raison de l'interruption partielle des services dans les centres de santé de base, la réaffectation des ressources et la peur de la population générale d'accéder aux établissements de santé. La comparaison des données entre le premier semestre de 2019 et de 2020, publiés par l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP), indique qu'une diminution de 31,1% des prestations SSR au niveau national a été enregistrée, avec une chute allant jusqu'à 50% dans certaines régions. Un effort de plaidoyer, mené par les différents intervenants, a abouti à la création d'un groupe de travail sur la SSR, qui a largement contribué au rétablissement de la continuité des services de santé essentiels.

²⁵ Source : K. ZHIOUA, G. DARGHOUGH, M. KHAROUF, R. CHETTAOUI, O. GAM, R. BOURICHA, Tunisia Health

²⁶ Les composantes de l'écosystème du secteur de la santé : les laboratoires d'analyse, l'hôtellerie, la restauration, le transport, les dispositifs médicaux, les pharmacies de ville, l'industrie pharmaceutique, etc.

Bonne pratique : Parmi les opportunités, citons l'implication massive des jeunes et des organisations de la société civile dirigées par des femmes dans la réponse au COVID-19, soulignant l'importance de l'engagement communautaire notamment pour la sensibilisation sur les mesures barrières et la contribution à rendre disponibles les équipements de protection individuelle pour le personnel médical de première ligne.

3.2.2.4 La campagne de vaccination.

La Tunisie a débuté sa campagne de vaccination contre le coronavirus le 13 mars 2021, après avoir reçu une première livraison de 30 000 doses de Spoutnik V. Les professionnels de santé travaillant au contact des malades de la COVID-19 étaient les premières personnes à être vaccinées. Au 20 mai 2021, le ministère de la santé a annoncé que 684 173 personnes ont été vaccinées contre le coronavirus.

3.2.3 Impact socio-économique du covid-19 sur les ménages

Durant la première vague, le gouvernement a réussi à contenir la propagation de l'épidémie. Toutefois, le confinement a accentué le chômage et la précarité, notamment dans les quartiers populaires. L'économie tunisienne a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire due au Covid-19. Un bref exposé sur l'impact du COVID sur les ménages ainsi que sur le secteur privé formel, illustre cette situation.

Des études réalisées²⁷ relatives à l'impact de la pandémie sur les ménages suggèrent que la pandémie risque d'exacerber les défis de développement du pays en inversant la tendance récente en matière de réduction de la pauvreté. L'enquête de l'INS²⁸ a identifié cinq principaux canaux :

3.2.3.1 Le revenu du travail

Suite au confinement, les salariés du secteur tertiaire privé sont parmi les plus touchés par la crise du coronavirus. 73% des salariés se déclarant en arrêt de travail dans le secteur des services et ne perçoivent aucune rémunération et 41% des personnes interrogées qui travaillaient avant le confinement, n'avaient toujours pas repris, fin mai 2020, une activité professionnelle. Il en a résulté une dégradation de la solvabilité des ménages : 57% d'entre eux considèrent que leur situation financière s'est détériorée depuis le confinement, près du tiers n'ont pas été en mesure de couvrir leurs charges fixes et 56% déclarent ne pas pouvoir mobiliser en urgence une somme dépense imprévue ;

3.2.3.2 La pauvreté

En sortie du confinement total, plus de la moitié des 40% les plus pauvres déclaraient ne plus être en mesure de couvrir leurs charges fixes. Parmi ceux qui n'arrivaient plus à assurer ces dépenses essentielles, 95% déclaraient ne pas pouvoir payer leurs factures et 37% déclaraient ne pas être capable de rembourser leurs dettes ou crédits et 10% n'auraient pas été en mesure de payer leur loyer ;

27 Études réalisées par l'INS, la Banque mondiale, l'UNICEF, le MEFAl-PNUD, etc.

28 Résultats de la 2ème vague (15 mai 2020 – 21 mai 2020), INS 22 juin 2020

3.2.3.3 L'éducation.

Durant le confinement, 61% des ménages déclarent que leurs enfants n'ont participé à aucune activité d'apprentissage et 26% des ménages déclarent que leur enfant ou un membre du foyer a eu un contact avec le corps enseignant. Cette proportion varie de 12% pour le quintile le plus pauvre à 53% pour le plus aisé. La majorité des élèves et étudiants n'étaient pas en mesure d'assurer la continuité de leur activité d'apprentissage. En sortie de confinement, seulement 39% des enfants scolarisés avaient pu participer à une activité d'apprentissage. La proportion d'élèves ayant eu un contact avec le corps enseignant est cinq fois plus élevée pour les ménages riches que pour ceux les plus pauvres ;

3.2.3.4 La santé mentale.

41% des enquêtés déclarent avoir souffert de plus d'insomnie que d'habitude, 32% de plus de tristesse et 24% d'un plus grand manque de concentration ;

3.2.3.5 Les violences domestiques.

13% des enquêtés déclarent avoir connu des violences domestiques.

3.2.4 Impact de la COVID 19 sur le secteur privé formel

Plusieurs enquêtes relatives à l'impact du COVID-19 sur le secteur privé ont été réalisées. Parmi elles on retient : 1/ L'enquête de l'Institut National de la Statistique (INS), en collaboration avec la Société financière internationale (IFC) ; 2/ L'enquête de l'UTICA, en coopération avec la FTH, l'IACE, la FTUSA, le CJD et le Conseil des Chambres Mixtes ; 3/ L'enquête Miqyes/Baromètre des PME (CONNECT-PNUD) ; 4/ L'enquête de La Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) . Toutes ces enquêtes ont abordé, principalement, l'impact du COVID-19 sur l'activité des entreprises, la trésorerie et l'emploi des salariés. Les résultats de toutes ces enquêtes convergent pratiquement vers le même résultat : la pandémie a impacté sévèrement l'activité des entreprises et leur trésorerie ainsi que l'emploi et les salaires. L'ampleur de l'impact diffère, relativement, selon la période de l'enquête, surtout que la situation sanitaire évolue rapidement.

3.2.4.1 Enquêtes organisées par l'INS²⁹.

Trois enquêtes ont été réalisées par l'INS. La troisième phase, réalisée après le déconfinement, a permis d'avoir un recul sur les impacts de la crise sur les différents secteurs. L'enquête a montré que la crise a considérablement accentué la pression sur les entreprises privées. Les principaux résultats de l'étude d'impact socio-économique du COVID-19 sur le secteur privé sont les suivants :

29 L'Institut National de la Statistique (INS), en collaboration avec la Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, a achevé la troisième et dernière phase de son enquête relative à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur privé en Tunisie. Cette enquête a été effectuée par téléphone auprès d'un panel de 2 500 entreprises représentatives du secteur privé formel. La troisième phase s'est déroulée en décembre 2020, la deuxième avait eu lieu en septembre et octobre, et la première en mai et juin. Source : <http://www.ins.tn/fr/publication/impact-de-la-crise-covid-19-sur-le-secteur-privé-3ème-phase>

<p><i>Fermetures des entreprises</i></p>	<p><i>Impact sur les activités</i></p>	<p><i>Impact sur la trésorerie</i></p>	<p><i>Impact sur l'emploi</i></p>	<p><i>Réactions aux mesures prises par le gouvernement</i></p>
<p>10,4% des entreprises étaient définitivement fermées dont 2,6% à cause de la pandémie contre 1,5% lors du T3</p> <p>11,2% des entreprises étaient temporairement fermées : 10,2% sur décision de l'entreprise et 1% sur celle des autorités.</p> <p>65,4% des entreprises ouvertes au T4 ont déclaré qu'elles risquent de fermer définitivement dans les conditions actuelles, contre 37,2% au T3.</p>	<p>85,9% ont déclaré avoir subi une baisse de leur chiffre d'affaires pendant le mois de novembre, contre 82,3% en juillet.</p> <p>79,5% ont enregistré une baisse de la demande</p> <p>52,1% ont signalé des difficultés d'approvisionnement en matières premières</p>	<p>86,4% ont enregistré une baisse de leur liquidité,</p> <p>54,9% ont déclaré rencontrer des difficultés d'accès aux services financiers,</p>	<p>62,9% des entreprises ont déclaré avoir procédé à des ajustements liés à l'emploi, contre 61% en juillet.</p> <p>25,9% des entreprises ont procédé à des licenciements,</p> <p>11,6% ont accordé des congés payés et 9,8% des congés sans salaires.</p> <p>15,7% des entreprises ont eu recours à des réductions salariales,</p> <p>30,5% ont procédé à la réduction du nombre d'heures travaillées</p>	<p>Les trois mesures dont les entreprises disent avoir le plus besoin sont :</p> <p>i/ les exonérations et les réductions d'impôt (37%),</p> <p>ii/ les injections directes de liquidités (36,8%)</p> <p>iii/ les reports d'impôt (24,1%).</p>

3.2.4.2 Le sondage réalisé par l'UTICA³⁰.

Le sondage a traité, principalement, la question des contributions du secteur privé face à la crise sanitaire et accessoirement la question de son impact sur le secteur. Deux principaux résultats sont à souligner :

<p><i>Capacité de maintien des salaires</i></p>	<p><i>Anticipations de l'impact de la crise sur le tissu économique</i></p>
<p>93% des entreprises sondées ont pu assurer les salaires du mois de mars.</p> <p>70.5% d'entre elles disent qu'elles pourront honorer les salaires d'avril.</p> <p>36.6% pourront honorer les salaires du mois de mai,</p> <p>17.8% disent pouvoir honorer leurs salaires au-delà du mois de mai compte tenu de leur situation.</p>	<p>15% des entreprises sondées estiment qu'il y aura des dégâts, mais limités, anticipant que le tissu économique dans sa majorité survivra pour la relance.</p> <p>13.1% estiment un fort taux de mortalité et de faillites dans le tissu économique.</p> <p>67.6% indiquent que trop de secteurs seront touchés et que les entreprises sont face à un risque systémique et social majeur.</p>

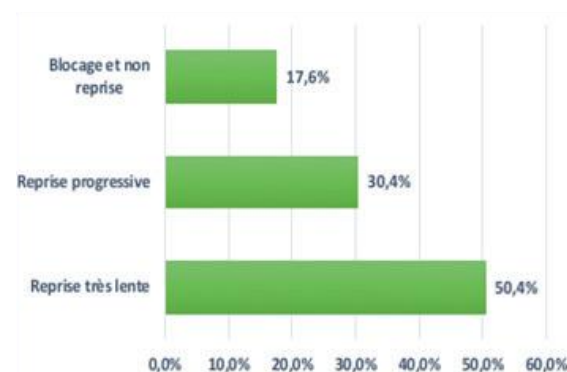
30 Secteurs représentés par les Répondants : 13.6% sont du secteur textile habillement, cuir et chaussures ; 10.8% sont du secteur numérique et télécom ; 9.9% sont du secteur des industries mécaniques et électriques ; 9.4% sont du secteur hôtellerie et tourisme ; 8.9% sont du secteur de l'agroalimentaire, agriculture et pêche ; 8.5% sont du secteur de la distribution et du commerce ; 7% sont du secteur services et conseils ; 4.7% sont du secteur de la santé ; 4.7% sont du secteur du bâtiment, matériaux de construction et travaux publics ; 3.3% sont du secteur Banque, Assurances, et finances ; 2.8% sont diversifiés ; 2.3% sont du secteur bois et ameublement ; 1.9% sont du secteur immobilier ; 1.9% sont du secteur de la chimie ; 1.9% sont du secteur de l'artisanat ; 1.4% sont du secteur des transports ; 0.9% sont du secteur de l'énergie ; 0.5% sont du secteur des médias et communication et 5.6% autres secteurs.

3.2.4.3 L'enquête Miqyes/Baromètre des PME (CONNECT-PNUD)³¹

90% des entreprises ont subi un impact négatif suite au confinement

42% déclarent qu'une nouvelle phase du COVID constitue une menace à l'activité dans les 6 prochains mois.

Appréciation de l'activité économique en post COVID



3.2.4.4 La pandémie de la COVID-19 a fragilisé la situation des femmes cheffes d'entreprises.

L'étude réalisée³² par la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT)³³, intitulée « L'impact de la pandémie du Covid-19 sur les activités économiques des femmes cheffes d'entreprises tunisiennes » indique les données ci-contre :

63,5% des entreprises ont été très affectées

44,7% des entreprises ont suspendu leurs activités

30% des entreprises sont incapables de verser les salaires

3.2.5 La réponse socio-économique du gouvernement



Dès le 22 mars, le gouvernement tunisien annonce un plan d'aide de 2,5 milliards DT³⁴.

31 <http://bit.ly/3cn9j85>

32 Enquête en ligne effectuée auprès de 170 entreprises durant le mois de mai auprès des femmes responsables d'entreprises, couvrant tous secteurs et dimensions, dont 60 d'entre elles représentent l'unique source de revenu familial.

33 https://www.ilo.org/africa/countries-covered/tunisia/WCMS_752581/lang--fr/index.htm

34 850 millions de dollars

3.2.5.1 Les mesures compensatoires prises par le gouvernement au profit des ménages

<i>Population cible</i>	<i>Montant de l'aide en Dinars tunisiens (DT)</i>	<i>Période</i>	<i>Nombre de ménages ciblés (en théorie)</i>
<i>PNAFN / AMG1</i>	50	Avril 2020	260,000
	60	Mai 2020	
<i>Familles à revenus limités (AMG2)</i>	200 200	Avril et Mai 2020	370,000
<i>Familles s'occupant d'une personne sans soutien familial</i>	200	Avril 2020	779
<i>Pensions de retraite peu élevées (moins de 180 TND-60 dollars)</i>	100	Avril 2020 Pension portée à 180 dinars à partir du mois d'août	140,000
<i>Famille «Istimarat³⁵» (à l'exclusion des familles aux revenus limités)</i>	200	Mai 2020	301,149

Source : Données de la Banque mondiale, obtenues auprès du ministère des affaires sociales.

D'autres mesures ont été prises : le remboursement des crédits bancaires est reporté pour les petites bourses. L'électricité, l'eau et le téléphone sont maintenus pour les ménages devenus insolvable. Selon les estimations de la Banque mondiale, toutes ces mesures réduiraient l'augmentation de la pauvreté de 0,8 points de pourcentage passant de 7,3 à 6,5. De même, la hausse de l'extrême pauvreté serait réduite de 0,5 points de pourcentage passant de 7,4 à 6,9 après les mesures d'atténuation.

3.2.5.2 Les mesures compensatoires prises par le gouvernement au profit des entreprises.

Le Ministère des Finances a publié le 22 mars 2020 un plan de 23 mesures visant principalement à soutenir les entreprises face au Covid-19. Ce plan comprend notamment :

35 Auto-employeurs ayant une patente : artisan ; coiffeur ; commerçant ; etc.

	Report de la date limite de dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés (IS) à fin mai 2020 ; (Non applicable aux sociétés soumises à l'IS au taux de 35%)
	Suspension de tous les contrôles fiscaux, de tous les délais correspondants aux formalités de vérifications fiscales, ainsi que les délais d'opposition, jusqu'à fin mai 2020
	Réduction des délais maximum de restitution des crédits d'impôts et taxes à un mois;
	Les entreprises les plus touchées par la crise peuvent bénéficier d'un rééchelonnement de leur dette fiscale, d'une suspension de l'application des pénalités de retard durant 3 mois à compter du 1er avril 2020 et de la restitution du crédit TVA dans un délai maximum d'un mois ;
	Un dispositif de financement des investissements des PME permet la prise en charge par l'État jusqu'à 3 points de différence entre le taux d'intérêt du crédit d'investissement et le taux du marché monétaire ;
	Les entreprises totalement exportatrices du secteur agroalimentaire pourront réaliser jusqu'à 100% de leur chiffre d'affaires sur le marché local et jusqu'à 50% pour celles exerçant dans les autres secteurs ;
	Un fonds d'investissement de 500 millions DT pour le renforcement des fonds propres d'entreprises stratégiques (secteur public inclus), a été créé ainsi que la création d'un fonds de 500 millions DT permettant l'octroi jusqu'au 31 décembre 2020 de crédits exceptionnels de gestion au profit des secteurs d'activité les plus sinistrés, soit l'hôtellerie, les agences de voyages, les restaurants touristiques, l'artisanat, les transports et les activités culturelles.

De son côté, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a publié, le 19 mars 2020, la circulaire n°2020-05 visant à adapter les prestations de services bancaires à la conjoncture qui prévaut dans le pays :

- La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des distributeurs automatiques de billets ;
- La suspension de toute commission appliquée sur le paiement électronique des facturiers et des commerçants³⁶ ;
- La mise à disposition par les banques d'une carte bancaire gratuite pour tout client bancarisé qui en fait la demande, et d'une carte bancaire prépayée pour toute personne non bancarisée qui en fait la demande. Elle a, aussi, baissé son taux directeur de 100 points de base alors que le taux d'inflation a enregistré une tendance baissière depuis deux ans mais qui reste relativement élevée à 5.8% au mois de février 2020. Elle a également décidé le report de six mois, le paiement des échéances de crédits bancaires pour les entreprises ainsi que la suspension de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

Pour sa part, le ministre de la Santé a annoncé, le 26 mars 2020, la décision du gouvernement d'allouer 300 millions DT au renforcement des réserves stratégiques de médicaments pour couvrir les besoins des structures et institutions de santé du pays pendant plusieurs mois.

36 Pour les transactions ≤ 100 DT.

3.2.5.3 Hausse de l'endettement et détérioration du déficit budgétaire

Le pays s'est tourné vers ses bailleurs traditionnels. Le Fonds Monétaire International a accepté la demande de la Tunisie de bénéficier de son instrument de financement rapide RFI³⁷ d'un montant de 745 M\$, qui permet de répondre à des besoins urgents de balance des paiements³⁸. La Tunisie a pu bénéficier aussi, durant la crise, d'une aide financière de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Plusieurs pays ont également accordé leur aide à la Tunisie, dont la France, l'Italie et le Qatar. Le 26 mars 2020, le ministre des finances a cependant, alerté l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) sur la situation des finances publiques, déjà problématique.

3.2.5.4 La contribution du secteur privé à l'effort national³⁹

- **37.6% des entreprises sondées ont acheté des équipements, fournitures et médicaments pour les hôpitaux** : (i) prise en charge financière de 400 000 tests de dépistage à titre gracieux ; (ii) plus de 250 000 bavettes ont été fournies, importées ou produites localement. Il en est de même pour les combinaisons et blouses ; (iii) plusieurs ambulances ont été fournies, de même pour des respirateurs et équipements PCR et moniteurs de surveillance ; (iv) des gels et produits d'hygiène ont également été distribués pour le personnel de santé mais également les forces de l'ordre ; (v) l'industrie pharmaceutique s'est mobilisée pour qu'il n'y ait pas de pénurie de médicaments ; (vi) les industriels se sont engagés sur d'importants dons de médicaments au profit des hôpitaux et à travers la Commission Nationale des dons par une initiative concertée pour une valeur de 2,4 millions de dinars ; (vii) l'industrie textile a produit un million de masques lavables dits « barrière » par jour à un prix plafonné sur la base d'un cahier des charges afin de mettre à disposition de la population un masque réellement protecteur et à bas prix.
- **15% des entreprises sondées ont indiqué avoir fait du soutien technologique et numérique.** On peut citer (i) l'équipement de 100 ambulances en tablettes et navigateurs GPS, connectés à une cellule de crise du Ministère de la Santé, elle-même équipée en ordinateurs et softwares par ces mêmes entreprises ; (ii) plusieurs dizaines de propositions d'innovations technologiques et digitales sont formulées par des startups et entreprises numériques au Ministère de la Santé, des Affaires Sociales, de l'Éducation, de l'Intérieur, soit directement soit à travers des concours organisés par plusieurs acteurs privés. La mise à niveau technologique et numérique permise par l'engagement des entreprises a ainsi permis un saut qualitatif et d'efficacité dans la gestion publique de l'épidémie et de ses conséquences.
- **13% des entreprises sondées ont mis à disposition des infrastructures de santé et locaux pour le confinement.** (i) 3037 chambres d'hôtels ont été mises à disposition par le secteur hôtelier. Ces chambres ont été utilisées aussi bien pour les confinés que pour le personnel médical en première ligne de cette épidémie ; (ii) le secteur privé a également permis d'augmenter la capacité et les infrastructures existantes des hôpitaux, notamment par la construction en 15 jours d'annexes à des hôpitaux pour des centres COVID-19 ou pour la réception de patients. Plusieurs cliniques privées ont également évoqué la mise à disposition de lits de réanimation et lits d'hospitalisation.

37 Rapid Financing Instrument

38 Le montant maximum mobilisable sur l'année s'élève à 50% de la quote-part annuelle du pays auprès du Fonds (quote-part de 545,2 M Droits de Tirage Spéciaux, soit 744,25 M USD), ce qui correspond à un montant maximum de 372 millions USD en 2020.

39 L'UTICA, en coopération avec la FTH, l'IACE, la FTUSA, le CJD et le Conseil des Chambres Mixtes, a clôturé le 09 Avril 2020 un premier formulaire de recensement des contributions diverses du secteur privé face au coronavirus. Ce recensement vise à mettre en lumière les différentes formes d'engagement du secteur privé, en matière de soutien direct aux hôpitaux et personnel médical, d'innovation et de soutien technologique, de maintien de l'emploi et aides alimentaires, mais aussi de donations financières. Afin de recenser et de valoriser ces contributions, un formulaire a été rempli par 213 représentants d'entreprises, de secteurs et de groupes d'entreprises. La valeur de chaque contribution en nature et ou financière a été indiquée par chaque répondant, la synthèse suivante a recensé le total et éclaire sur toutes les formes de contributions qui émanent de ceux qui ont répondu au recensement. Rares sont les entreprises qui n'ont contribué que d'une seule manière.

- **40.4% ont fait du soutien alimentaire.** (i) De nombreuses entreprises ont participé à des opérations conjointes de couffins alimentaires. Ces initiatives ont eu lieu dans la plupart des régions. On notera par exemple à Sfax la fourniture en plus de 10 000 couffins alimentaires, dans un partenariat entre l'Utica Sfax, le Rotary, à l'initiative de chefs d'entreprises. Au total, plus de 120 milles couffins alimentaires distribués, en cours et programmés notamment pour le mois sacré de Ramadan, selon les réponses agglomérées.
- **45.5% des entreprises sondées et des secteurs sondés ont fait un don direct au fonds 1818⁴⁰.** Ce recensement a demandé à chaque répondant d'estimer la valeur des contributions fournies, qu'il s'agisse de mise à niveau numérique, d'achat d'équipements, de mises à disposition, de soutien alimentaire, et de soutien financier direct. Sur les 213 répondants, le total aggloméré de ces contributions est de 114,7 millions de dinars.

3.2.6 Impact de la COVID 19 au niveau macroéconomique : les résultats de l'année 2020

F1. Très ouverte sur le reste du monde, l'économie tunisienne a dû faire face au quasi-arrêt de l'appareil de production, au ralentissement de la demande en biens et services d'exportation comme le transport aérien et surtout du tourisme.

PIB au prix du marché (p.m) 2020 en glissement annuel T/T-4 en %

	T1	T2	T3	T4	2020
AGRICULTURE ET PECHE	6,7	3,3	3,4	4,5	4,4
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	-1,8	-27,0	-3,2	-4,5	-9,3
Industries textiles, habillement et cuir	-15,0	-41,0	0,3	-5,5	-15,4
Industries diverses	-8,9	-32,2	-3,4	-5,6	-12,5
Materiaux de construct. céramique et verre	-8,4	-38,0	-1,5	1,0	-11,6
Industries mécaniques et électriques	-8,8	-35,7	-7,3	-0,9	-13,2
INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	-4,7	-20,2	-6,9	-3,2	-8,8
MINES	13,7	-16,0	-5,8	-34,0	-12,0
ACTIVITES SERVICES MARCHANDS	-3,2	-29,8	-10,9	-9,4	-13,3
Services d'hôtellerie et de restauration	-16,7	-77,3	-31,1	-49,1	-43,6
Transports	-12,1	-51,4	-25,5	-23,0	-28,0
ACTIVITES NON MARCHANDES	-1,9	-15,8	0,0	-7,6	-6,3
Services d'administration publique	-2,0	-15,5	0,1	-7,7	-6,3
TOTAL DES VALEURS AJOUTEES	-2,0	-22,6	-5,4	-6,5	-9,2
Impôts nets de subventions	-3,5	-6,7	-8,7	-1,4	-5,1
P.I.B (aux p.m)	-2,1	-21,3	-5,7	-6,1	-8,8

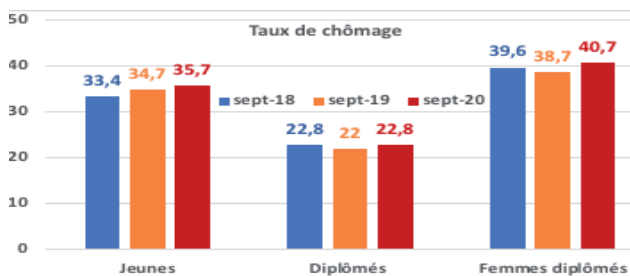
Source : INS

Le secteur du tourisme a été largement impacté par la pandémie. L'hôtellerie et la restauration, l'activité motrice du secteur, plonge dans une récession sans précédent (-43,6%) engendrant la perte de dizaines de milliers d'emplois et une baisse du niveau de vie de la population active dans le secteur en raison de la fermeture ou la diminution de l'activité de plusieurs unités. Les responsables du secteur ne sont pas en mesure de se projeter, en raison de l'environnement économique incertain et de la situation épidémiologique imprévisible. Près de 58% des ménages, dont le chef de famille travaille dans le secteur hôtelier, auront rejoint la cohorte des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. 40% d'entre eux basculeront, de facto, dans la pauvreté extrême, alors que ce taux était de 1% avant le déclenchement de l'épidémie⁴¹.

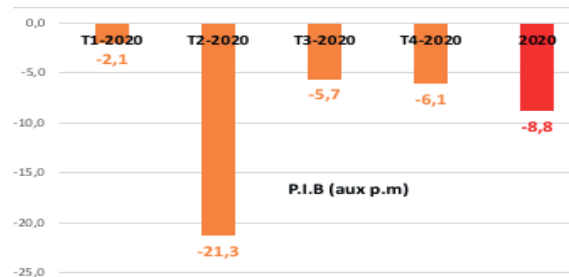
Le secteur agricole, qui représente en moyenne annuelle 10% du PIB et assure 15 % des emplois, a dû faire face aux mêmes difficultés. Cependant, la décision des autorités d'exclure les activités agricoles de certaines restrictions ont réduit les effets de la crise sanitaire sur la disponibilité des produits alimentaires. Toutefois, la baisse du pouvoir d'achat des populations pauvres et vulnérables a réduit leur accès à certains produits de base. Les principales filières agricoles d'exportation (dattes, huile d'olive et agrumes) ont été fortement impactées en raison de la baisse de la demande internationale. La réponse des agriculteurs et des acteurs qui encadrent le secteur agricole a permis une certaine résilience du secteur. Toutefois, la pandémie a servi de révélateur d'une crise profonde du système alimentaire et agricole qui doit faire face à des défis majeurs.

F2. L'économie tunisienne a enregistré au cours de l'ensemble de l'année 2020 une baisse, sans précédent, de 8,8% par rapport à l'année 2019, avec comme effets directs, une baisse des recettes fiscales, une augmentation du déficit budgétaire et de la dette publique, un chômage préoccupant, une aggravation de la pauvreté et une baisse de l'investissement.

La récession a pesé lourdement sur le marché de l'emploi formel.



Une chute historique du PIB de 8,8% par rapport à l'année 2019.



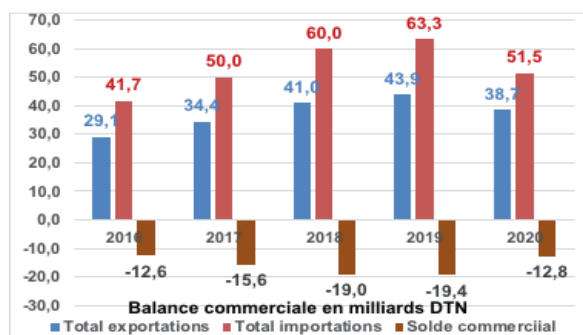
Source : INS

F3. Le taux de chômage, pour les jeunes de 15 à 24 ans, de 35.7% en septembre 2020 est préoccupant. Il l'est aussi pour les diplômés avec un taux de 30.1% à l'issue du troisième trimestre 2020. Le taux de chômage des femmes correspondant est près du double de celui du genre masculin. Il atteint 40.7 % en septembre 2020. Parmi les chômeurs, 69.3 mille auraient perdu leur travail à cause de la pandémie. Parmi eux, 29 mille n'auraient pas repris le travail malgré le retour à l'activité de leur employeur⁴².

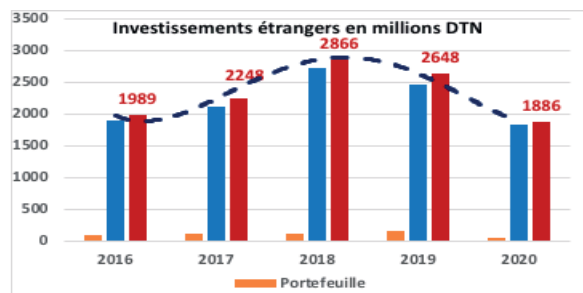
41 Conférence de presse organisée par la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie (FTH) le 20 novembre 2020 pour présenter les résultats de l'étude d'impact de la COVID-19 sur le secteur hôtelier et les projections pour l'année 2021.

42 INS

F4. Les exportations ont baissé de 11,7% en 2020 par rapport à 2019 et les importations de 18,7%. La baisse des importations de biens intermédiaires de 15% et de biens d'équipement⁴³ de 23% en 2020 par rapport à 2019 sont préoccupantes



F5. La chute des flux des investissements directs étrangers de 29% en 2020 par rapport à 2019⁴⁴ passant de 2648 millions DT en 2019 à 1686 millions DT en 2020 avec une baisse 70% des investissements de portefeuille et de 26% des IDE est inquiétante.



3.2.7 Impact environnemental.

Le risque environnemental, faiblement intégré dans les politiques publiques nationales, a été exacerbé par la pandémie. Bien que la pollution ait diminué durant la période de confinement du fait de la baisse de l'activité économique et sociale, le risque environnemental dû aux déchets dangereux est devenu préoccupant en conséquence du volume important des équipements jetables de protection et du matériel médical spécialisé et de la capacité limitée des systèmes de gestion des déchets liquides et solides. Ceci, sans oublier le risque de contamination qui pourrait toucher l'eau de surface connaissant l'état de stress hydrique dont souffre déjà la Tunisie.

3.2.7.1 Une baisse des émissions de gaz à effet de serre a été constaté au niveau global et local.

A titre d'exemple, la consommation des produits pétroliers a enregistré une baisse de 52% au cours du mois d'avril 2020 par rapport à avril 2019. Les ventes d'électricité ont baissé de 18%. Celles de gaz naturel de 26%. Les émissions de CO2 ont enregistré un recul, principalement suite à la baisse de consommation des produits énergétiques utilisés pour le secteur des transports et la production d'électricité au niveau national⁴⁵. La consommation de carburant routier a diminué de 5% alors que celle de l'aviation a enregistré une diminution de 66%.

3.2.7.2 Le problème de recyclage des déchets hospitaliers et la gestion des déchets d'activité de soins s'est posé avec acuité.

Le volume global des déchets a diminué, suite à la baisse de consommation locale. Toutefois, les mesures sanitaires mises en place pour contrer la pandémie, ont provoqué des répercussions sur l'environnement. Le nombre des masques à usage unique jetés chaque jour, a été estimé entre 5 et 6 millions de pièces.

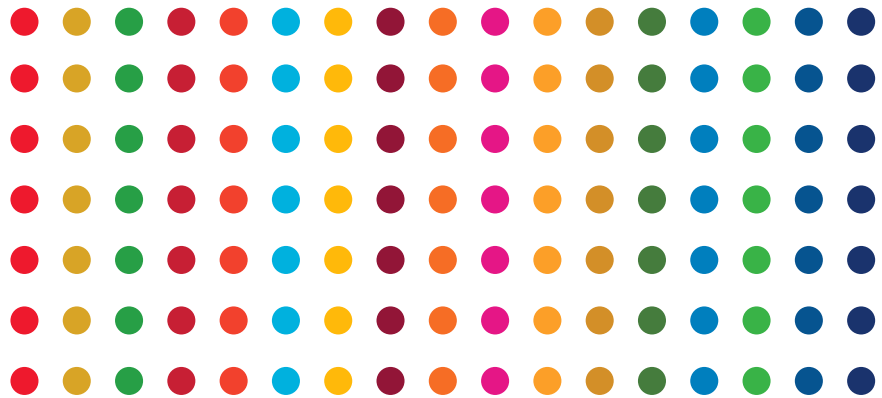
43 Ces importations sont généralement corrélées avec le niveau global de l'investissement.

44 http://investintunisia.tn/Fr/economie-competitive_11_19

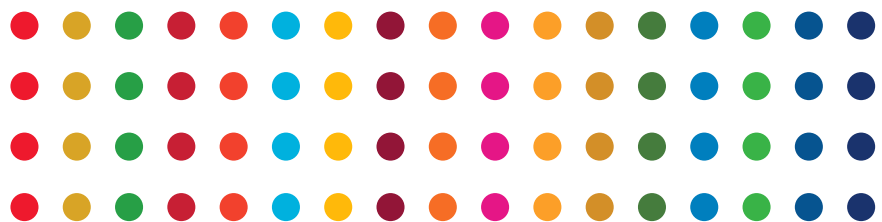
45 Près de 289722 tonnes de CO2 de réduction dû à la baisse de production de l'électricité selon l'Observatoire National de l'Énergie et des Mines – 2020.

Les risques liés à la manipulation de déchets dangereux et nocifs (solides et liquides) demeurent élevés et importants en raison des capacités limitées du secteur de la santé et des agences non sanitaires en charge de la collecte et de traitement des déchets. Par exemple, la capacité pour effectuer les analyses et pour détecter l'existence du virus dans les eaux usées est assez limitée. Toutes les stations d'épuration ne disposent pas forcément d'un traitement de désinfection des eaux usées épurées avant rejet. Le risque des déchets solides et liquides dangereux en lien avec COVID-19 affectera sans doute le cadre médical et paramédical, les agents de l'ONAS et ceux s'occupant des Déchets d'Activités de Soins (DAS) dangereux dans les hôpitaux sans oublier les populations vulnérables, notamment les petits agriculteurs, les femmes travaillant dans l'agriculture et les enfants etc. Les femmes, en première ligne sur le front de la réponse au COVID-19, en tant que personnels de santé et personnels administratifs par excellence, sont particulièrement exposées.





4. METHODOLOGIE DU PROCESSUS DE L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE



L'élaboration de ce Rapport National Volontaire a suivi les directives fournies par le Manuel de préparation des Examens Nationaux volontaires édition 2021, selon une approche participative impliquant les parties prenantes.

4.1 LE LANCEMENT OFFICIEL DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Le lancement de l'élaboration du rapport a eu lieu le 9 février 2021 par visioconférence. La méthodologie de préparation a été validée le 17 février 2021 par le Copil National en charge des ODD. Des groupes de travail par ODD, pilotés par les ministères techniques regroupant les différentes parties prenantes (administration, INS, élus, société civile, représentant du SNU en Tunisie, etc.) ont été mis en place pour contribuer à enrichir le rapport et ce, tout au long de la deuxième quinzaine de février et durant le mois de mars. Leurs contributions ont été finalisées au mois de mars et la première version du rapport a été achevée et remise le 30 mars 2021 pour un large partage, examen et enrichissement.

4.2 LE PREMIER ATELIER NATIONAL DE CONSULTATION ET DE VALIDATION,

Le premier atelier a été organisé par le MEFAI avec le concours du Système des Nations-Unies en Tunisie, le 7 avril 2021. L'objectif était de recueillir l'adhésion du plus grand nombre de partenaires au processus d'élaboration du RNV, de valider les résultats des travaux des différents groupes et de discuter du contenu de la version provisoire du rapport. L'atelier, d'une journée pleine, a été organisé en deux séances. La première séance a été réservée, principalement, aux ODD1, ODD2, ODD3, ODD4, ODD5, ODD6, ODD7, ODD9 et ODD10 et la deuxième aux ODD8, ODD11, ODD12, ODD13, ODD14, ODD15, ODD16 et ODD17. Pour respecter le protocole sanitaire l'atelier a été hybride (en présentiel et en ligne). Ont participé à cet atelier : les représentants des départements ministériels et institutions publiques ; les élus municipaux ; la société civile et les organisations nationales ; le secteur privé et les agences du Système des Nations Unies. Le nombre des présents n'a pas dépassé 30 personnes en présentiel (compte tenu du contexte sanitaire) pour chaque séance, plus de 40 personnes étant connectés en ligne. Durant cette journée, quatre résultats ont été atteints :

- Les parties prenantes ont été impliquées dans le processus d'élaboration du RNV.
- Les parties prenantes ont pris connaissance de la version préliminaire du RNV et exprimé leurs recommandations d'amélioration du rapport.
- Un noyau de réseau de suivi de mise en œuvre des ODD a été identifié.
- Des nouvelles traditions et pratiques de coordination de suivi de mise en œuvre des ODD ont été créées.
- Le RNV, outil de suivi, d'évaluation et de mesure du changement au niveau national et de comparaison au niveau international, est admis comme référence. D'autres ateliers ont suivi.

4.3 CONSULTATION AVEC LA CHAMBRE NATIONALE DES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES (CNFCE).

La CNFCE, créée en 1990, est une structure opérant sous l'égide de l'UTICA. Il s'agit d'une structure horizontale qui regroupe plus de 800 femmes cheffes d'entreprises opérant dans tous les secteurs et branches d'activités économiques sur l'ensemble du territoire tunisien grâce aux 24 chambres régionales. Leur vision 2018-2022 est d'enrichir le réseau des femmes cheffes d'entreprises et renforcer leurs compétences et visibilité ; d'adopter et vulgariser le digital comme outil d'accès aux marchés nationaux



et internationaux et de créer une synergie entre les régions pour en faire une force de développement économique.

La consultation, en ligne, a eu lieu le 15 avril 2021. La discussion s’est concentrée principalement sur la sensibilisation et l’adhésion des femmes cheffes d’entreprises aux ODD.

4.4 CONSULTATION AVEC LES ELUS MUNICIPAUX

La décentralisation délègue de nombreuses compétences aux communes. Selon les textes, la «*commune est une collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l’autonomie administrative et financière. Elle gère, les affaires communales conformément au principe de libre administration, et œuvre au développement économique, social, culturel, environnemental et urbain de la circonscription, à la fourniture de prestations des services, à l’écoute de ses habitants et à leur implication dans la gestion des affaires locales*»⁴⁶. Dans ce sens, elles sont directement concernées par les ODD et les mieux placées pour relier les objectifs retenus à l’échelle mondiale aux communautés locales. Les intégrer leur permettrait d’établir des plans locaux de développement et des stratégies, selon une approche participative, impliquant les citoyens et les parties prenantes du territoire et répondre à leurs besoins.

La consultation, organisée le 20 avril 2021 par le MEFAI, avec les présidents des 18 communes du gouvernorat de Sousse a permis d’échanger sur des problématiques en lien avec les ODD tels que l’énergie, la pollution de l’environnement, l’urbanisme et le développement de constructions anarchiques.

La décentralisation a été présentée comme la solution pour favoriser le développement local des régions de l’intérieur. Pour consacrer ce changement, des mesures législatives et juridiques ont été prises, dont la mise en place d’un nouveau Code des Collectivités Locales, approuvée le 26 avril 2018 par l’ARP. Toutefois, les présidents des communes présents à la consultation soulèvent que l’une des grandes difficultés dans l’accomplissement de leurs fonctions est l’absence ou la non clarté des textes juridiques et réglementaires qui consacrent leur autonomie dans la prise de décision.



46 Article 200 du code des collectivités locales ; <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/les-communes/>

A titre d'exemple et en lien avec la riposte à la pandémie de la COVID-19, les communes n'ont jusqu'ici pas eu de responsabilité établie dans l'intervention et la réduction des risques de catastrophes, responsabilité dictée de par leur rôle de prestataire de première ligne auprès des populations notamment pour prévenir, répondre et gérer les situations de crise. Cette responsabilité relève toujours du pouvoir central, des autorités régionales déconcentrées et des commissions nationales et régionales désignées⁴⁷ et n'a pas été encore mise en conformité avec le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 qui recommande que « pour réduire les risques de catastrophe, il faut que les responsabilités soient partagées entre le gouvernement central, les autorités, secteurs et intervenants compétents au niveau national et les structures décentralisées, compte tenu de la situation du pays et de son système de gouvernance ». De ce fait, les communes souffrent, de nos jours, de plusieurs difficultés de fonctionnement : un manque qualitatif et quantitatif en ressources humaines et une insuffisance de ressources financières. A l'exception des grandes villes tels que Tunis, Nabeul, Sfax, ou Sousse, les ressources financières des municipalités sont limitées et le niveau de qualification des agents administratifs locaux est faible, en particulier dans l'intérieur du pays.

4.5 JOURNEE D'ETUDE SUR LA CONTRIBUTION DES ENFANTS PARLEMENTAIRES A L'ELABORATION DU RNV 2021.



Le parlement de l'enfant se compose de 120 enfants, soit cinq enfants par gouvernorat, élus parmi tous les élèves des collèges. L'âge requis, pour être membre du Parlement de l'Enfant, est de 12 ans au minimum et de 16 ans au maximum au 1er mars de la première année du mandat parlementaire. La moyenne scolaire du candidat doit être au moins 12 sur 20 au premier trimestre de l'année scolaire en cours. La durée du mandat est de deux ans. Les élections se déroulent en trois étapes : (1) Au niveau de la classe, (2) Au niveau du collège et (3) Au niveau du gouvernorat.

47 Le gouvernement tunisien a autorisé la création de sous-commissions locales de lutte contre les catastrophes à l'échelle de la délégation en vertu de la circulaire du ministre de l'Intérieur numéro O7 en date du 11 mai 2020

Chaque année, le parlement de l’Enfant organise deux séances ordinaires au cours des mois de mars et de décembre. Une séance extraordinaire peut être tenue chaque fois que nécessaire. La séance d’ouverture de la législature est présidée par le plus âgé des enfants, assisté des deux plus jeunes membres. Le Président du Parlement de l’Enfant et ses deux Vice-présidents sont élus au cours de la session de mars pour une durée d’un an renouvelable. Les membres du gouvernement ou les membres de la Chambre des Députés peuvent assister aux séances du Parlement de l’Enfant, selon les questions inscrites à l’ordre du jour.

La consultation a été organisée le 23 avril 2021 par le Ministère de la Femme, de la Famille, et des Personnes Âgées (MFFPA) l’Observatoire de protection des Droits de l’Enfant (ODE), l’Académie parlementaire et le MEFAI. Étaient présents (1) les 25 enfants parlementaires des cinq gouvernorats : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous et Zaghuan⁴⁸ ; (2) le Chef de cabinet du MFFS ; (3) la DG de l’ODE ; (4) la DG de l’Académie parlementaire et (5) le Président du Comité général du développement sectoriel et régional au sein du MEFAI. L’objet de la journée était de présenter les ODD, discuter le rapport provisoire du RNV et de demander à chaque participant de présenter «*La Tunisie dont il rêve*». Les discussions étaient semblables à des séances de classe dans un lycée et très animées. L’objectif est le partage et l’écoute active de ces enfants parlementaires. Trois principaux résultats sont atteints :

- Les enfants parlementaires ont été sensibilisés l’Agenda 2030. Certains sont devenus des vecteurs de sensibilisation des ODD auprès des autres élèves de leur établissement scolaire et même auprès de leurs parents ;
- Les enfants parlementaires ont bien contribué au RNV 2021 par leurs remarques et suggestions. Les ODD qu’ils avaient bien défendus sont : l’ODD 1 ; l’ODD 3 ; l’ODD 4 ; l’ODD 5 ; l’ODD 8 et l’ODD 16 et autour desquels ils ont réalisé des projets durant leur mandat parlementaire, dans leurs régions respectives.
- La présentation, par chacun des présents, de la Tunisie dont il rêve a fait renaître l’espoir. Des mots ont été répétés plusieurs fois : Éradiquer la pauvreté : Accès à une éducation de qualité pour tous les élèves ; Accès à des soins de qualité pour tous les citoyens ; Egalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et absence de violence ; un travail décent ; une justice qui envoie de moins en moins de personnes en prison ; etc.
- Une synthèse des différentes contributions des enfants parlementaires a permis d’esquisser cette image de la Tunisie dans laquelle ils s’identifient :

«Une Tunisie prospère, démocratique qui garantit à tous les élèves une éducation de qualité et à tous les citoyens l’accès à des services de santé performants et un travail décent. Une Tunisie sans violence et sans pauvreté».

4.6 CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS IMPLIQUEES DANS LA THEMATIQUE NLPC



Le principe de «Ne Laisser Personne pour Compte – NLPC» ou «Leaving No One Behind – LNOB» est la promesse centrale et transformatrice de l’Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable : «*Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d’aider*»⁴⁹

48 Pour des contraintes sanitaires, il n’était pas possible d’inviter les 120 parlementaires des 24 gouvernorats.

49 Paragraphe 4 de l’Agenda 2030.

A ce titre, une consultation NLPC, en ligne d'une journée, a été organisée par les Nations Unies, sous la coordination du HCDH, du Bureau du Coordinateur-Résident (BCR) et le MEFAI le 28 avril 2021. Les ODD discutés sont : ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 8 ; 10 ; 11 et 16. Ont participé à cette consultation, des membres de groupes vulnérables et/ou des représentants de la société civile impliqués dans la thématique NLPC ainsi que des représentants des ministères concernés par les ODD 1, 2, 3, 4 et 10 et 16.

Les faits saillants par fiche ODD, ont été présentés. Pour chaque Fiche ODD, une discussion d'une quinzaine de minutes a été ouverte afin de recueillir les différents commentaires des participants.

- **ODD 1** : La question de la très faible désagrégation des données a été avancée par plusieurs intervenants qui soutiennent que cette faiblesse prive, à la fois, le gouvernement pour mettre en place des politiques appropriées et la société civile pour pouvoir les évaluer ;
- **ODD 3** : Trois questions ont été soulevées par les intervenants : 1/ l'essoufflement du système de santé, aggravé par la pandémie du COVID qui a dévoilé ses limites à tous les niveaux. 2/ L'incohérence de la politique publique subventionnant, à titre d'exemple, le sucre alors que le pays enregistre un taux élevé de diabète. 3/ Ils soutiennent que la gouvernance du secteur et l'insuffisance du financement public ainsi que les difficultés des caisses sociales constituent des défis préoccupants ;
- **ODD 4** : Selon des participants, la quasi-totalité du budget du ministère de l'éducation est affectée aux salaires (95%). De ce fait, et à titre d'exemple, les écoles sont sous équipées. La formation professionnelle ne répond pas à une demande forte de décrocheurs scolaires. Selon certains, la détérioration de la qualité de l'éducation, l'absence d'une formation professionnalisante suffisante des enseignants et l'absence des valeurs humaines et patriotiques dans les programmes ont conduit à un niveau faible de formation.
- **ODD 8** : Selon certains présents, la révision du système de sécurité sociale pourrait contribuer à intégrer le secteur informel ainsi que la mise en place d'un système douanier efficace pour contrôler les frontières et réduire substantiellement les marchandises qui entrent frauduleusement dans le pays.
- **ODD 10** : Pour certains, les crédits budgétaires sont manifestement insuffisants pour trouver les solutions adéquates aux inégalités. La pandémie du COVID 19 a aggravé la situation. Dans les faits, plusieurs personnes tels les migrants irréguliers font face à des difficultés d'accès à des services publics tel l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi ou à la justice.
- **ODD 11** : Selon certains, les élus locaux rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre du processus de décentralisation. La situation des quartiers construits de manière anarchique est difficile à gérer faute de moyens juridiques, règlementaires, humains et financiers.
- **ODD 16** : Certains ont soutenu que la multiplicité des textes et de réglementations en Tunisie rendent, à titre d'illustration, l'accès à la justice et l'égalité fiscale difficiles.

4.7 CONSULTATION AUPRES DES JEUNES, SOUS LA FORME D'UN SDG CAMP,



Cette consultation a été organisée le 26 avril 2021 par le MEFAI avec l'appui des Nations Unies, sous la coordination du PNUD, du FNUAP et du Bureau du Coordinateur-résident (BCR) dans le cadre de l'élaboration du 2ème Rapport National Volontaire de la Tunisie. Cet événement a été focalisé sur les dynamiques de tension⁵⁰ vécues et ressenties par les jeunes tunisiens et tunisiennes⁵¹. L'évènement a été une occasion pour des jeunes issus d'horizons divers de se

50 Les tensions sont formulées selon une approche systémique suite à un processus de sensemaking collectif.

51 Le format adopté est un jeu de 2 heures conçu par l'équipe des camps SDG et inspiré par le jeu de cartes "Cards against humanity". Chaque carte représente une situation réelle, inspirée de la culture et du patrimoine populaire tunisiens, qui s'est produite en Tunisie au cours des derniers mois. Le joueur qui la détient doit penser au meilleur et au pire scénarii possibles à partir de la situation proposée. Ensuite, les joueurs évaluent les scénarii et choisissent les top 5 qu'ils souhaitent concrétiser. Les scénarii ont été ensuite analysés à travers un processus de "sensemaking" ou création de sens.

retrouver, de débattre et de proposer des solutions en rapport avec les ODD. En tant qu'expérience pilote, il a permis de dégager divers scénarii. Quatre scénarii ont été retenus :

La gouvernance vs le pouvoir. Les jeunes ont exprimé, à maintes reprises, une relation dysfonctionnelle entre eux et le pouvoir qui prend différentes formes dont les forces de sécurité, qui représentent les instruments du monopole de la violence légitime que détient l'État, les médias de masse qui exercent un grand pouvoir d'influence sur le citoyen et l'Union Générale Tunisienne des Travailleurs (UGTT) et ses rapports avec les différents gouvernements au sujet des négociations salariales. Sur différents sujets, les jeunes ont signalé un déséquilibre des pouvoirs entre leurs attentes en matière de bonne gouvernance et la réalité décevante de l'exercice du pouvoir.

L'individualisme vs l'intérêt public. Les jeunes se sentent déchirés entre le sens du sacrifice pour le bien commun et l'intérêt individuel exprimé par le besoin de créer profit et d'être heureux. Ils expriment, à la fois, un amour inconditionnel pour le pays mais envisagent toutes les possibilités de le quitter

La solidarité vs la discrimination. La société Tunisienne est solidaire, les communautés rejettent toutes les formes de différenciation. Toutefois, les personnes venant de certaines communautés tels les noirs, les personnes à besoins spécifiques ou les mères célibataires se sentent seules et exclues.

La question du climat : l'urgence vs la négligence. Les jeunes ont exprimé leur intérêt pour la question du climat et sont conscients de la crise climatique qui menace la Tunisie et notamment celle du stress hydrique. Toutefois, ils ont exprimé une grande déception par rapport aux politiques climatiques de la Tunisie qui ne soulignent pas l'urgence et qui ne sont pas accompagnées d'une stratégie de communication inclusive.

4.8 CONSULTATION AVEC LES PARLEMENTAIRES.

La consultation a été organisée par le MEFAI avec l'appui de la Commission des finances, de la planification et du développement et la Commission du développement régional du parlement le 31 mai au siège de l'ARP. L'ouverture officielle de la consultation a été faite conjointement par les deux présidents des deux commissions.

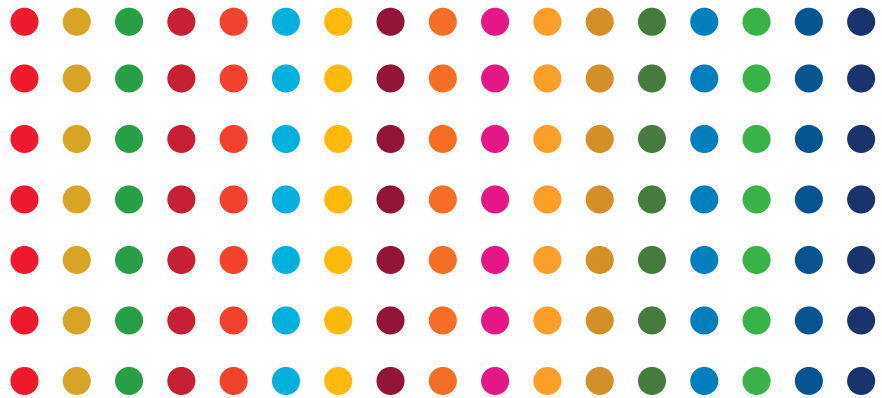


La réunion a commencé par un rappel de la contribution de la Tunisie dans l'Agenda 2030, du mécanisme national de suivi de mise en œuvre des ODD, du processus d'élaboration du Rapport National Volontaire 2021 et des principales conclusions et recommandations des travaux des commissions techniques. Le débat a porté principalement sur (1) le rôle de l'ARP dans la mise en œuvre des ODD, (2) les questions relatives au développement durable et (3) la pauvreté.

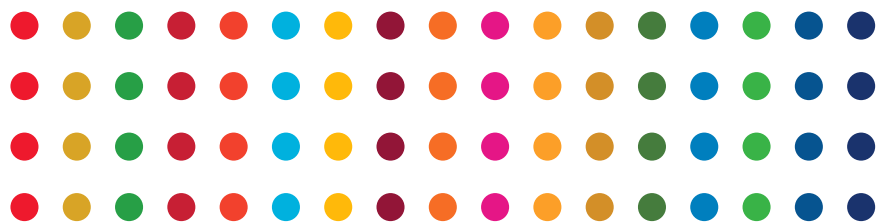
Le débat a porté principalement sur (1) le rôle de l'ARP dans la mise en œuvre des ODD, (2) les questions relatives au développement durable et (3) la pauvreté.

Les Représentants du peuple ont réaffirmé leur engagement pour l'Agenda 2030 et leur rôle dans la mise en œuvre des ODD par des initiatives juridiques et par le contrôle de l'action gouvernementale, tout en soulignant la nécessité d'achever tous les projets inscrits dans le plan de développement pour répondre aux attentes des populations. Le débat a traité ensuite la question du développement durable qui nécessairement doit couvrir les trois sphères : économique, sociale et environnementale. Au niveau économique, la Tunisie est appelée à retrouver le sentier d'une croissance soutenue et inclusive des femmes, des jeunes et des régions. C'est la principale condition pour lutter contre la pauvreté. A ce stade, le gouvernement est appelé à soumettre à l'ARP des projets de lois pour améliorer le climat des affaires afin de relancer l'investissement, la création des entreprises, qui à leur tour génèrent la richesse et l'emploi.



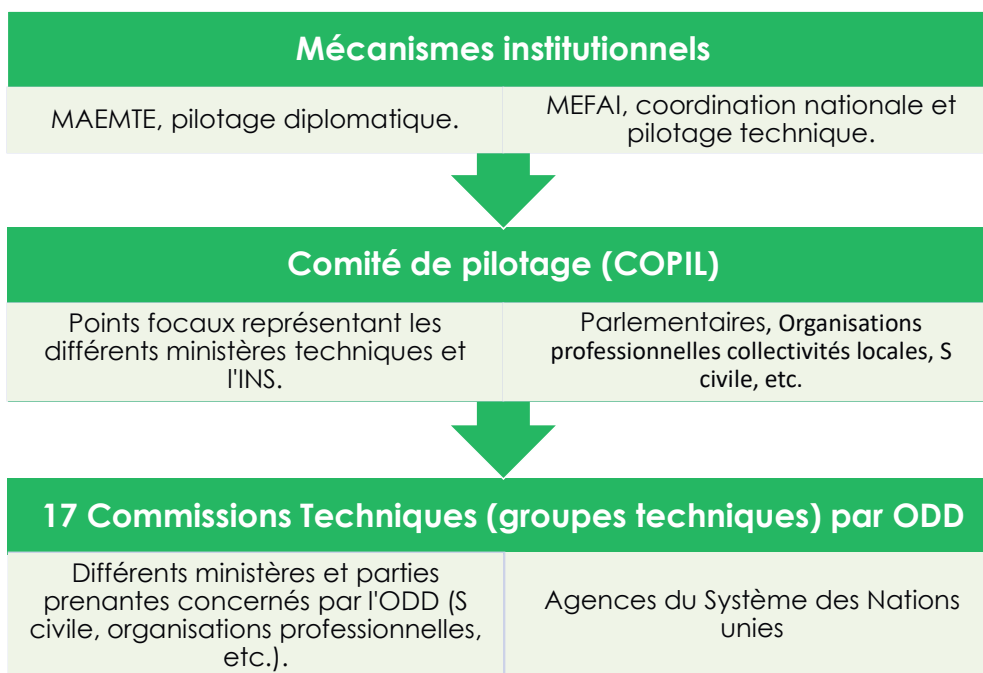


5. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030



5.1 LES MECANISMES ETATIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Le schéma suivant indique que le pilotage des ODD est partagé entre 1/ le Ministère des Affaires étrangères de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE), pilotage diplomatique et 2/ le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement (MEFAI) qui assure la coordination nationale et le pilotage technique. Il est, également, chargé de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement au niveau national et régional pour accélérer la mise en œuvre des ODD.



Avec l'appui du Système des Nations-Unies (SNU) en Tunisie, le MEFAI a consenti des efforts dans différentes directions de sensibilisation, de mobilisation et d'implication des parties prenantes (étatiques) dans les initiatives transversales visant à garantir la contribution, la coordination, la synergie et la transversalité de la mise en œuvre des ODD.

5.2 APPROPRIATION DES ODD PAR LES PARTIES NON ETATIQUES

5.2.1 L'engagement de l'UTICA⁵² pour l'agenda 2030

A l'occasion de la mémorisation de la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme, l'UTICA a adhéré au pacte mondial des Nation Unies et a annoncé son engagement pour l'Agenda 2030 le 10 Décembre 2019 lors d'un séminaire sur «Les ODD et le secteur privé». Une lettre d'adhésion a été adressée au Secrétaire Général de l'ONU.



52 Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

Cette adhésion exprime, entre autres, l'attachement de l'UTICA, en tant que patronat représentant le secteur privé, au développement durable et plus précisément à la liste des ODD les plus pertinents pour les entreprises, établie par l'Organisation internationale des employeurs (OIE) : ODD 1 ; ODD 4 ; ODD 8 ; ODD 9 ; ODD 10 ; ODD 12 ; ODD 16 et ODD 17, susceptibles d'offrir de nouvelles opportunités commerciales, d'investissement, d'innovation, d'emploi et de nouvelles sources de financement.

5.2.1.1 Contribution de l'UTICA pour la réalisation des ODD

l'UTICA s'est engagée dans différents programmes et projets de l'OIT en Tunisie dans une démarche participative tels que :

1. Le Programme par pays pour le travail décent (PPTD) 2017-2022 vise les domaines de la création d'opportunités d'emplois pour les jeunes, le développement de l'entrepreneuriat, le renforcement du dialogue social, l'appui aux réformes de la sécurité sociale, et l'amélioration de la gouvernance de la migration de main d'œuvre. Les axes prioritaires du programme contribuent à la mise en œuvre des ODD 1 ; 3 ; 4 ; 8 et 16. La dimension Genre, la réduction des inégalités et le développement d'une coopération entre les différents partenaires sont considérés comme des objectifs clés.

2. Le projet Emploi décent pour les jeunes, défini en cohérence avec l'ODD 8, contribue à favoriser l'employabilité des jeunes et des femmes ;

3. Le projet Promotion des organisations et des mécanismes de l'économie sociale et solidaire vise à contribuer à l'effort du Gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux pour la création d'emplois décents pour les jeunes et la mise en place d'un écosystème favorable à l'économie sociale et solidaire, focalisant notamment sur quatre gouvernorats défavorisés de l'intérieur : Le Kef, Jendouba, Siliana et Béja.

5.2.1.2 Le rôle de l'UTICA pour faire face aux retombées de la pandémie COVID-19

La pandémie a modifié les priorités de l'UTICA et a exigé le report de certaines actions déjà programmées dans le cadre du processus de la concrétisation des ODD telles que les campagnes de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises tout en lançant un appel à tous ses adhérents de se conformer aux directives du Gouvernement en matière d'hygiène, de prévention et de santé⁵³, et de contribuer au fonds de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales. De plus, elle a mobilisé ses différentes structures dans les secteurs du transport, de la santé⁵⁴ et autres pour accompagner le secteur public dans la pandémie du COVID-19. L'UTICA a créé la plateforme « help desk » pour être à l'écoute des professionnels pendant la période de crise.

5.2.2 Engagement de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers (APTBEF) pour les ODD

L'APTBEF est un organisme professionnel qui regroupe actuellement 23 banques universelles, deux banques offshores, deux banques d'affaires, huit compagnies de leasing et deux sociétés de factoring.

5.2.2.1 Deux conventions ont été signées pour marquer son engagement pour les ODD

- En juin 2020, l'APTBEF a signé une convention de coopération avec le Réseau Local Pacte Mondial Tunisie (RLPMT). Cette convention s'inscrit dans le cadre de la promotion des pratiques socialement responsables auprès des banques et des établissements financiers et vise à affirmer l'engagement

53 Aucun cas de contamination n'était détecté sur sites de travail durant la première vague de propagation du virus,

54 Cliniques privées, industries pharmaceutiques ; auxiliaires de santé

des dirigeants à promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

- En juillet 2020, l'APTBEF a signé une convention cadre de Partenariat avec Peco Energy. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement à la certification des Membres de l'APTBEF, le renforcement des capacités pour la promotion du financement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique dans le Secteur Financier.

Dans ce cadre, l'APTBEF a organisé plusieurs activités de Renforcement de capacités, principalement dans le domaine de la RSE, de l'énergie, de l'environnement et des changements climatiques :

1. L'APTBEF et l'Union Mondiale des Banquiers Arabes⁵⁵ ont organisé les 20 et 21 février 2020 un séminaire sur la RSE dans le secteur financier. L'objectif est de mettre à la disposition des banques et des institutions financières tunisiennes des outils et des méthodologies pour l'implémentation d'une démarche RSE.

2. «*Promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables (ER) en Tunisie*». C'est le thème d'un atelier de haut niveau organisé à l'initiative de l'Instance tunisienne de l'investissement (TIA), l'Association tunisienne des investisseurs en capital (ATIC), l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF) et les membres permanents du conseil stratégique de la TIA.

3. Dans le cadre du projet «*Résilience Côtière*» mis en œuvre par l'Agence de Protection d'Aménagement du Littoral (APAL), en collaboration avec le PNUD, une réunion de discussion des résultats de l'étude sur les mécanismes de financement de l'adaptation du littoral au changement climatique a été organisée le 13 novembre 2020, par visioconférence. L'objectif de l'atelier est de présenter les résultats de ce projet, supervisé conjointement par l'APAL et le PNUD Tunisie au cours des derniers mois, à l'ensemble des décideurs, parties prenantes du projet et aux acteurs qui ont participé aux entretiens et ainsi contribué à la réflexion au cours de cette mission.

4. Une formation, en ligne, sur l'analyse des risques environnementaux et sociaux du 23 au 25 novembre 2020 a été organisée par l'Union des Banques Arabes en collaboration avec l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP Finance) et ses partenaires Eco-banking Project /INCAE Business School, la GIZ et l'APTBEF.

5. L'APTBEF et Peco energy ont organisé le jeudi 26 et vendredi 27 Novembre 2020 un workshop, en ligne, sur le thème «*Energie verte et finance climatique : Outils de financement et évaluation des besoins en capacité dans le secteur bancaire*». Cet événement s'est concentré sur les questions ayant un rapport direct avec le financement vert et climatique, le marché du carbone et le rôle des sociétés de services énergétiques (ESCO).

6. Dans le cadre du projet d'appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la transition bas carbone en Tunisie, l'APTBEF, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) en collaboration avec le PNUD ont organisé le 07 et 08 décembre 2020 une formation certifiante en ligne sur «*La finance climatique et les outils d'intégration dans les stratégies des institutions financières*».

5.2.2.2 Contribution l'APTBEF dans la lutte contre la pandémie du COVID 19

Près de 27 202 demandes de financement ont été reçues par les banques, toutes catégories confondues au 19 novembre 2020, pour un montant global de 8335,929 MDT :

- Pour les crédits de soutien sans la garantie de la Sotugar, les secteurs de l'industrie, du commerce et les services hors tourisme représentent 86% en nombre de dossiers reçus par les banques et 82% du volume total. Le rapport des demandes satisfaites par rapport aux demandes reçues de ces secteurs est de 77% en nombre et 69% en montant.

- Pour les crédits de soutien avec la garantie de la Sotugar, le montant des crédits débloqués s’est élevé à près de 219,867 MDT pour l’ensemble des secteurs d’activité. Dans le cadre des dispositions de la circulaire BCT n°2020-06, le montant des reports d’échéances accordés s’est élevé à 4626,293 MDT, soit 99% des demandes reçues. 38 dossiers sur 42 demandes ont été approuvés dans le cadre de la ligne budgétaire de 300 MDT pour un montant de 49,010 MDT. Près de 13 mille entreprises et professionnels ont bénéficié des crédits de soutien de la BTS.

Dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du coronavirus, la contribution du secteur bancaire, initialement estimée entre 12 et 15 millions de dinars, est portée à 112 millions de dinars, grâce à une action concertée des principales banques de la place, sur une initiative de l’APTBEF.

5.2.3 L’engagement du volontariat tunisien⁵⁶

A un moment où la majorité des secteurs ont été bloqués par la pandémie, celui de l’engagement solidaire a fait force de présence pour lutter contre la COVID-19. L’élan de solidarité, témoigné spontanément par les individus et les groupes volontaires, a joué un rôle d’accélérateur de la sensibilisation autour du virus et de l’application des mesures barrières, particulièrement à l’échelle territoriale et communautaire. Ces acteurs « invisibles » ont fait preuve d’une mobilisation multiforme, tels que l’illustrent les exemples chiffrés non exhaustifs ci-après :

1. Les 240 branches locales du Croissant Rouge Tunisien (CRT)⁵⁷, réparties dans les 24 gouvernorats du pays, ont permis de mobiliser et de former 2500 volontaires en appui à la mise en œuvre de la réponse COVID-19 du Gouvernement, pilotée par le Ministère de la Santé : 2,1⁵⁸ millions de personnes ont été sensibilisées à la pandémie et 1,5 millions testées à la température frontale. Un appui a été apporté à la rentrée scolaire 2020-2021 concrétisé par la désinfection des écoles, la fabrication de 2000 masques pour les écoliers, l’exposition des affiches de sensibilisation COVID-19 dans les écoles, l’apposition de distribution de gel hydro-alcoolique, l’organisation de soutien psychologique pour les éducateurs et les élèves, etc. Dans le cadre de la préservation de la santé communautaire, le CRT a assuré l’installation de dix tentes de tri des personnes à risque à l’entrée d’hôpitaux et de dispensaires. Avec le soutien de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), 6 000 combinaisons de protection à usage unique, 7 000 combinaisons de protection en plastique, 3 000 gants stérilisés, 150 000 gants de nettoyage, 13 000 couvre-chefs, 21 000 masques FFP2 dédiés aux agents de la santé et 600 litres de gel hydro alcoolique ont été distribués. De même 657 000 actes de désinfection de maisons de personnes atteintes de la COVID-19 ont été assurés par les volontaires du CRT, en plus des opérations quotidiennes de désinfection des structures ouvertes au public tels que les bureaux de poste, les municipalités, les mosquées, les hôpitaux, les banques et du parc de transport terrestre (taxis, bus, trains, etc.). En matière d’aide sociale, 341 mille packs sociaux, ont été distribués dans le cadre de la réponse COVID-19 du CRT, 85 000 repas et 2678 bons alimentaires servis aux migrants vulnérables, entre autres.

2. Les Scouts tunisiens⁵⁹ ont distribué en 2020 plus de 80 000 aides sociales à des familles à revenu limité lésées par la pandémie, dans les 24 gouvernorats du pays. 61 volontaires formés par le Ministère de la Santé Publique ont apporté leur soutien aux résidents confinés dans les 8 centres de confinement nationaux (désinfection, collecte et lavage des vêtements, collecte et destruction des déchets potentiellement contaminés, distribution de kits de désinfection, etc.). En appui à la distribution des aides publiques aux catégories vulnérables, 1774 volontaires des Scouts ont assuré le contrôle de la distanciation physique dans les bureaux de poste, les banques et les institutions publiques ; et 857 volontaires ont assuré l’organisation des voyageurs dans les stations de transport public sur tout le territoire, à travers la limitation de leur nombre et la distribution de 43 000 masques de protection, entre autres. La collaboration entre les Scouts et l’UNICEF pour la réponse COVID-19 en 2020 a permis d’atteindre les résultats suivants⁶⁰ :

56 Proposition d’intégration partielle dans le narratif et dans la section afférente à l’ODD3

57 Source : Rapport annuel 2020 du CRT relatif à la réponse COVID-19.

58 Une personne peut avoir reçu une ou plusieurs cessions successives.

59 Source : Rapport annuel 2020 des Scouts Tunisiens relatif à la réponse COVID-19.

60 Source : UNICEF Tunisie.

3. Les 63 Volontaires des Nations Unies⁶¹ ont apporté leur soutien à l'implémentation des mandats et de la réponse COVID-19 des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies en Tunisie, dont 62% Tunisiens, dans le cadre du renforcement des capacités nationales par le biais du volontariat. Ces appuis ont impliqué la mobilisation de bénévoles à l'échelle territoriale, à travers les organisations de la société civile partenaires, et dont le nombre total reste hélas non mesuré.

4. Avec l'appui de 25 volontaires français mobilisés par France Volontaires⁶² et le soutien financier de tunisiens résidents à l'étranger, des bénévoles tunisiens, des associations du gouvernorat de Mahdia et le Club Culturel Ali Belhouane ont lancé une initiative «Aide ton frère» pour collecter des aides sociales durant la crise COVID-19 qui a permis d'aider 1350 personnes/129 familles et 16 étudiants subsahariens résidents dans le foyer universitaire à Mahdia

5. Les volontaires se sont mobilisés nombreuses et nombreux, tel qu'en témoignent les organisations de la société civile ayant bénéficié de leur soutien. Toutefois, à défaut d'indicateurs mesurables et suivis par les acteurs publics, il est difficile de mesurer leur contribution et leur impact. Pourtant, ils étaient bien présents, comme à Sidi Makhlouf par exemple où les jeunes ont formé, avec des organisations locales, un Comité d'action contre la COVID-19 d'information des acteurs et d'aide aux personnes vulnérables. Or, les actions citoyennes et solidaires ont été menées malgré les dangers encourus liés au risque direct de contracter le virus, mais également au défaut d'un cadre légal spécifique au volontariat, permettant d'accéder à un statut protégé et reconnu.

5.2.4 L'engagement de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).

L'UTSS est une organisation non gouvernementale tunisienne œuvrant pour le développement, la solidarité et l'entraide et réalisant des programmes sociaux d'aide, de secours et d'auto-développement au profit des plus démunis. Face à la pandémie du COVID-19, l'UTSS a distribué des unités de stérilisation à tous les centres de protection des personnes âgées, au centre de prise en charge des handicapés mentaux de la Manouba et aux centres régionaux et locaux de l'UTSS pour la désinfection des locaux outre la distribution de 23 000 litres de chlore au profit de huit hôpitaux, neuf municipalités du Grand-Tunis et aux centres de protection des personnes âgées. Dans le cadre de la contribution à la mise en œuvre des décisions gouvernementales du 21 mars 2020 par le gouvernement, l'UTSS a procédé à la distribution de 104 000 colis alimentaires et à l'opération de collecte des dons dans les écoles (1 école par délégation) : 1000 tonnes de produits alimentaires au niveau central et 2159 tonnes de produits alimentaires au niveau régional.

5.2.5 L'agenda 2030, du global au local.

Les élus et acteurs du développement local sont appelés à œuvrer pour faciliter le processus de mise en œuvre et de suivi des ODD. Cela est d'autant plus vrai depuis juin 2018, date à laquelle l'accord du Gouverneur, représentant de l'État central et détenteur du pouvoir au niveau régional, n'est plus nécessaire pour que les décisions du conseil municipal deviennent effectives. Ces conseils peuvent désormais utiliser leurs compétences propres, celles qui relèvent exclusivement de leurs prérogatives.

L'approche des collectivités locales est principalement orientée vers la gestion de projets de proximité. Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées aux tâches quotidiennes des communes, lesquelles sont responsables des politiques et sont vecteurs du changement. Il s'agit du niveau de gouvernement le mieux placé pour relier les objectifs retenus à l'échelle mondiale, aux communautés locales. Les intégrer permettrait aux communes d'avoir une feuille de route pour établir des plans locaux de développement et des stratégies, garantir un accès plus facile aux fonds internationaux, impliquer les citoyens et les parties prenantes pour bénéficier de leurs idées et de leur appui, faciliter les coopérations

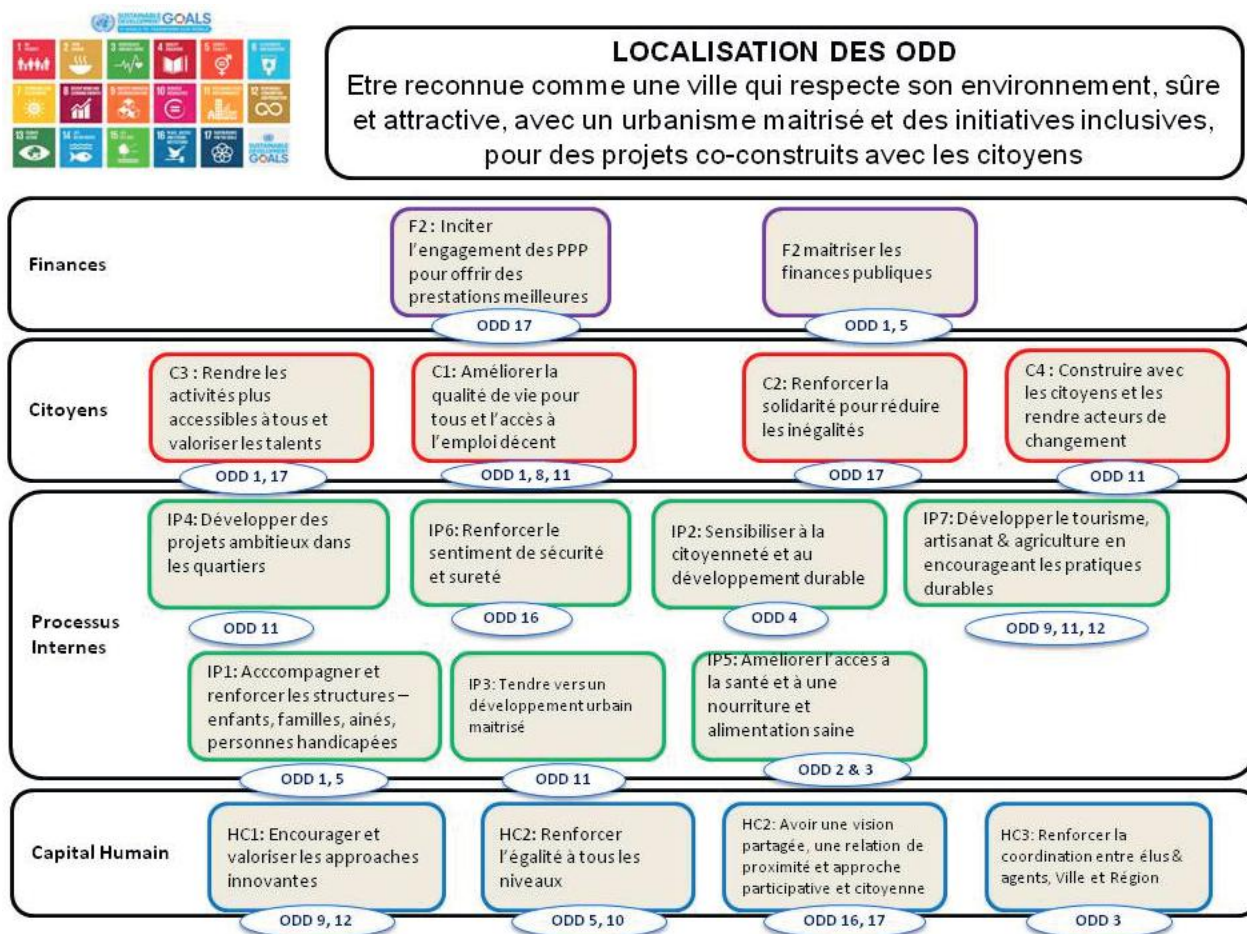
61 Rapport annuel du Programme des Volontaires des Nations Unies.

62 France Volontaires Tunisie

décentralisées, et encourager les partenaires à se structurer et à avoir un éclairage sur ce qui conduit à la durabilité à travers des cibles et des indicateurs de l’agenda 2030.

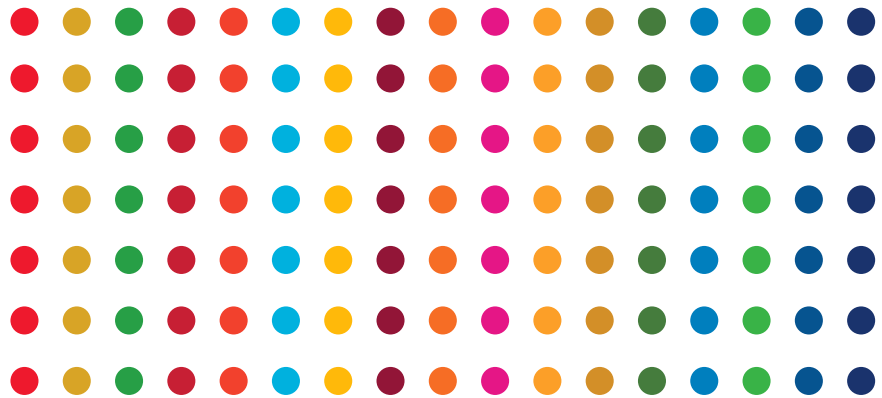
C’est dans les territoires que les initiatives locales sont mises en place, et que se dessine le chemin pour aller vers la durabilité. Désormais, les communes ont la grande responsabilité de porter des projets municipaux, avec de lourdes contraintes, sur les plans administratif, financier, juridique, mais également dans un contexte de défiance avec les citoyens, de plus en plus exigeants. Elles doivent faire face à ces défis en prenant en compte les nouveaux enjeux de participation citoyenne. Pour la commune, il devient essentiel d’impliquer toutes les connaissances et compétences, mais également les capacités managériales, des élus et agents municipaux des deux sexes, ainsi que les jeunes pour mieux gérer la complexité. Il est aussi nécessaire de faire adhérer, de mobiliser et d’accompagner toutes les composantes de la société civile et de la communauté locale.

Toutefois, les élus des collectivités locales ne sont pas encore familiarisés avec l’Agenda 2030. Très peu de collectivités locales connaissent les ODD et, de ce fait, ne les intègrent pas à leurs politiques locales. Dans ce domaine, la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes et le Réseau des Femmes Élues, avec l’appui de CILG-VNG International, organisent la formation des élus sur la territorialisation des ODD. Le but est de faire le lien entre des objectifs globaux qu’il faut traduire en priorités et spécificités locales et s’appuyer sur les ODD dans la planification des projets de développement local (PDL, PAI, etc.). Par ailleurs, l’AIODD⁶³ Tunisie a dressé une cartographie des actions réalisées (bonnes pratiques) par ODD principalement dans les communes nouvellement créées, et ce sur la base de la déclinaison opérationnelle des ODD, particulièrement l’ODD 11, comme le montre le graphe suivant :

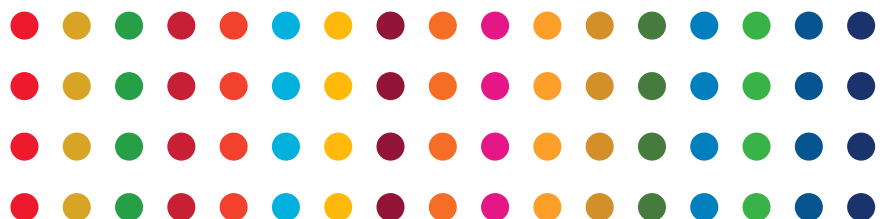


63 Association Internationale des ODD.





6. L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LE CADRE DE LA PLANIFICATION ET LES STRATEGIES NATIONALES



6.1 L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LA CONSTITUTION.

Le taux d'alignement des cibles avec la Constitution dans ses deux premiers chapitres et son Préambule ainsi que les engagements pris par la Tunisie est de 65%⁶⁴. 91% des cibles ODD relatifs au pilier «Peuple» sont fortement alignées. Par contre, le pilier «Planète» est couvert à 36% malgré une Constitution qui réitère dans plusieurs de ses articles son souci de préservation de l'environnement, de respect des droits des générations futures et de développement durable.

6.2 L'ALIGNEMENT DES ODD AVEC LE CADRE DE LA PLANIFICATION.

1. L'alignement des ODD avec les objectifs du plan quinquennal de développement (PQD) 2016-2020. 80% des cibles sont couvertes par les objectifs/actions du PQD 2016-2020 dont 49 cibles sont parfaitement alignées⁶⁵. Les données liées à la pauvreté multidimensionnelle aux inégalités du revenu ; à la faim ; la sécurité alimentaire ; l'égalité de genre ; l'inclusion des groupes vulnérables et la protection de l'environnement sont insuffisantes. Le gouvernement s'est engagé à combler les gaps constatés au niveau du cadre de planification et d'ajuster les objectifs stratégiques du pays à l'occasion du plan de développement 2021-2025 afin qu'ils cadrent avec les cibles ODD. Il s'est engagé à accorder plus d'importance à la quantification de leurs objectifs stratégiques pour faciliter leur suivi et mise en œuvre.

A ce niveau, une réflexion au niveau national a été engagée pour l'élaboration d'une vision et une stratégie Tunisie 2030 dans le but :

- D'incorporer les ODD aux les politiques publiques et aux plans de développement ;
- D'engager l'économie tunisienne dans un nouveau modèle de développement respectueux des principes de la croissance et du développement inclusif, du bien-être social et de la viabilité environnementale.

2. Brève évaluation du PQD 2016-2020. Élaboré sur la base d'une approche participative à tous les niveaux : local, régional et national, le PQD s'articule autour de cinq principaux axes à savoir :

- La bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption ;
- D'une économie à faible coût à un hub économique ;
- Le développement humain et l'inclusion sociale ;
- La concrétisation des ambitions des régions ;
- L'économie verte, garante d'un développement durable.

Les principaux objectifs quantitatifs du PQD 2016-2020 sont les suivants : (1) Un taux de croissance de 4 % ; (2) Une Réduction du taux de pauvreté à 12 % ; (3) Une Réduction du taux de chômage à 12 % ; (4) Une Réduction des disparités régionales de 30% ; (5) Un taux d'endettement fixé à 73,7%.

Une évaluation des réalisations du PQD 2016-2021, par le MEF, montre que les objectifs fixés sont loin d'être atteints. Si des progrès au niveau de la transition démocratique, de la liberté d'expression et des droits fondamentaux ont été enregistrés, la situation économique et sociale reste fragile. Les difficultés touchent principalement la faiblesse de la croissance, l'offre d'emplois, les exportations, l'investissement, l'endettement et les dépenses publiques. Pour l'année 2020, la chute historique du taux de croissance du PIB de - 8,8%, est très révélatrice. Les causes de ces faibles performances par rapport aux objectifs fixés sont diverses dont l'instabilité socio politique et la sévérité de la pandémie du COVID-19. Les cinq axes retenus par le plan sont jugés trop optimistes :

64 Analyse rapide intégrée de la constitution et des conventions ratifiées par la Tunisie selon le prisme des Droits Humains (DH), PNUD, 2018.

65 Analyse Rapide Intégrée (RIA), PNUD, 2018

- **Le premier axe relatif à la bonne gouvernance, la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption.** Très peu d'avancées ont été enregistrées dans ce domaine. Le rapport de Transparency International pour l'année 2019, publié en 2020, classe la Tunisie à la 74^{ème} place sur 180 pays en notant : «le manque d'application des lois et règlements est un défi majeur. Sans mécanismes de mise en œuvre appropriés et décrets administratifs, les lois resteront sans effet» ;
- **Le second axe relatif à l'économie** n'a pas, également, enregistré de progrès. L'environnement réglementaire excessif bloque les mécanismes des marchés. Le contexte socio politique n'a pas permis de mettre en œuvre les réformes nécessaires.
- **En matière de développement humain et d'inclusion sociale,** la référence à l'indice de développement humain (IDH) montre que l'évolution dans ce domaine est très faible entre 2011 et 2019 comme l'indique le tableau suivant :

Classement de la Tunisie selon l'IDH de 2011 à 2019

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
IDH ⁶⁶	0,718	0,72	0,723	0,726	0,729	0,731	0,734	0,738	0,74
Classement	98	98	100	102	101	98	96	94	95

- **Le quatrième axe relatif à la concrétisation des ambitions des régions** montre que les écarts entre les régions persistent avec une légère réduction des disparités de 5 % entre 2016 et 2018 selon l'indice de développement régional (IDR). Le développement des régions est encore tributaire des décisions prises au niveau central.
- **Le cinquième axe de l'économie verte, garante d'un développement durable** est encore une ambition malgré les efforts en matière d'énergie renouvelable et de gestion des ressources en eau.

3. La stratégie 2030 et le plan quinquennal de développement 2021-2025.

Le MEFAI, chargé de la finalisation de la préparation du nouveau plan de développement 2021-2025, s'est engagé dans l'élaboration de la vision 2030, la stratégie de développement qui en découle et le plan quinquennal. 34 commissions sectorielles ont été formées sous la supervision des ministères, pour élaborer ledit plan. Des commissions régionales ont été constituées et placées sous la tutelle du conseil régional de chaque gouvernorat. Les commissions ministérielles et régionales ont entamé, début août 2020, l'élaboration du PQD 2021-2025, selon la circulaire du chef de gouvernement n° 17 publiée le 27 Juillet 2020. Toutefois, la pandémie a modifié les priorités du gouvernement et a exigé le report de ces actions pour faire face aux urgences sanitaires, économiques et sociales par des actions de soutien aux ménages et aux entreprises.

6.3 L'INTEGRATION DES ODD A L'ECHELLE LOCALE

Certaines communes ont, dans le cadre du projet Madinatouna⁶⁷ 2015-2019, mené un processus de localisation des ODD. Le projet a été réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT), Cities Alliances, MedCities, GIZ, CILG –VNG, le Centre de Formation d'Appui à la Décentralisation (CFAD) sous la coordination du PNUD Tunisie. Il a été mis en place dans les villes pilotes de Béja, Gabès, Kairouan, Médenine, Jendouba, Sidi Bouzid et Tataouine. Il vient d'être répliqué à deux nouvelles villes Msaken et Jendouba. Le projet vise trois principaux objectifs :

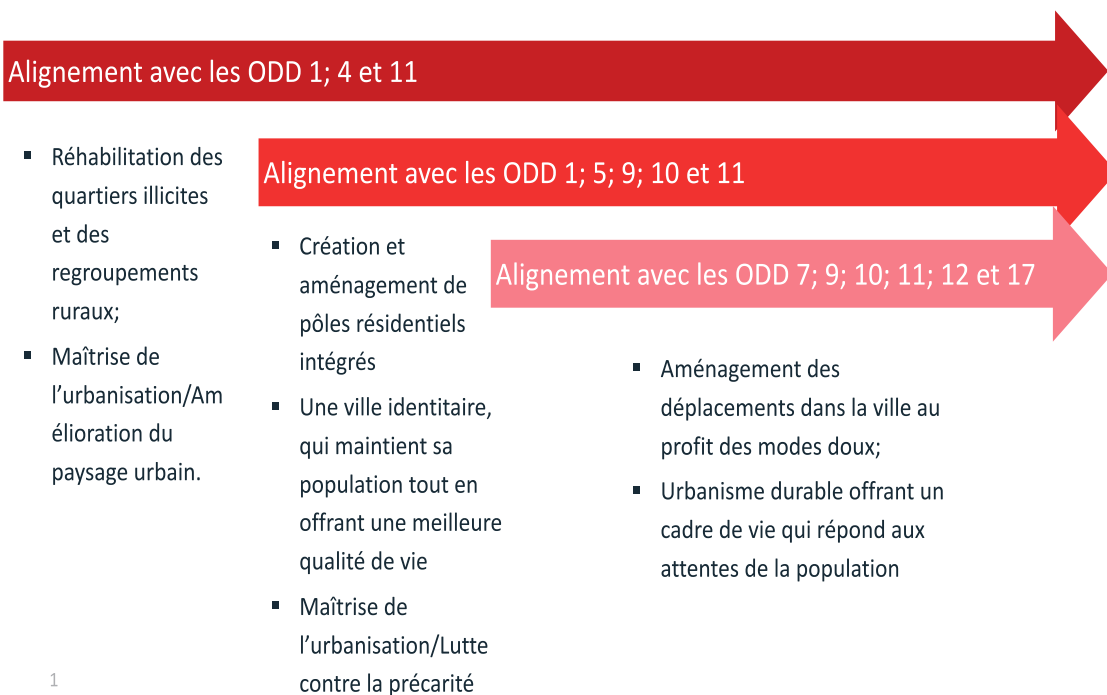
66 <https://fr.countryeconomy.com/demographie/idh/tunisie>

67 Notre ville en arabe

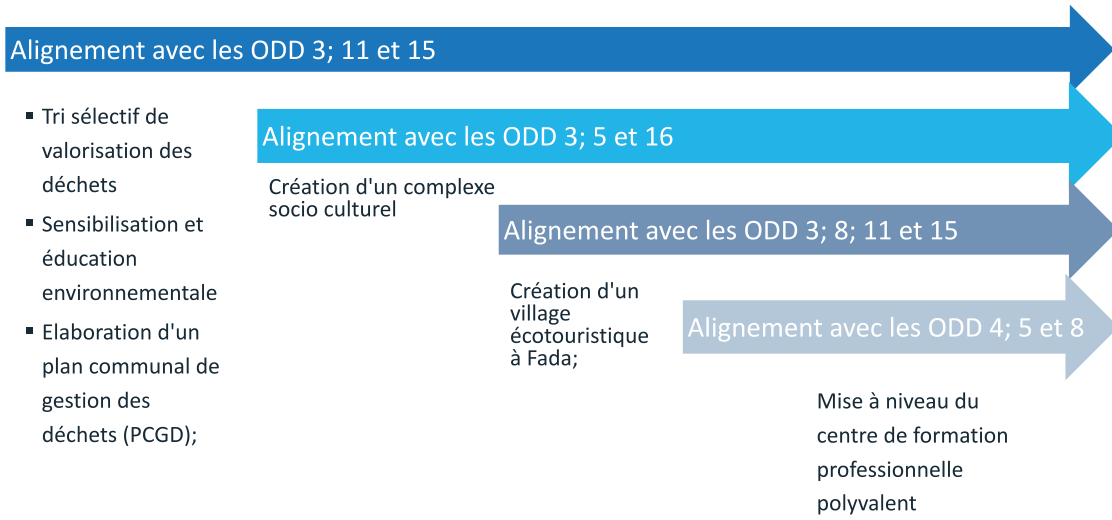
- Promouvoir une approche territoriale intégrée du développement durable des villes, multi acteurs et multi secteurs, pour assurer la visibilité de la contribution de ces villes dans la mise en œuvre de l’agenda 2030,
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de dialogue, de coordination et de synergie afin de jouer un rôle actif dans la prise de décision et la mise en place de politiques territoriales en cohérence avec les ODD en mettant l’accent sur la participation inclusive de tous les acteurs et leur autonomisation, notamment les jeunes, les femmes ainsi que les représentants des groupes vulnérables,
- Capitaliser cette expérience de planification stratégique au niveau local afin qu’elle puisse servir aux autres communes intéressées.

Dans le cadre de ce RNV, on se limite à mettre en valeur les deux nouvelles SDV en rapport avec les ODD : celles de Jendouba et de Msaken. L’approche pour l’élaboration de ces stratégies est la même. Ces stratégies sont des documents de référence pour orienter la dynamique de développement de la ville dans toutes ses dimensions urbaine, économique, sociale et environnementale. Au niveau économique, le développement souhaité de la ville devrait favoriser le renforcement de son l’attractivité, la diversification de son économie, la création d’emplois dans les secteurs innovants et la promotion de chaînes de valeur à travers la valorisation de ses ressources locales et en développant une stratégie de marketing territorial. Sur le plan environnemental, la SDV vise la sauvegarde de son environnement et de ses écosystèmes, sa protection contre les inondations et sa gestion efficace du système de collecte et de traitement des déchets, dans une perspective de développement durable et d’adaptation aux changements climatiques. Pour la réalisation de la SDV, les acteurs de la ville ont retenu, plusieurs projets en rapport avec les ODD, en définissant les objectifs ; la mise en œuvre ; le budget estimatif ; la source de financement et les indicateurs. Ci-dessous quelques projets conçus dans le cadre des SDV de Jendouba et de Msaken en rapport avec les ODD :

SDV de Jendouba



SDV de Msaken







7. NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE (NLPC)



La Tunisie fait face à des difficultés dues à la pandémie du COVID-19. Certes, la pandémie affecte toutes les catégories de la population, mais elle touche particulièrement les populations vulnérables.

L'impact immédiat porte sur la pauvreté (ODD 1) ; la sécurité alimentaire (ODD 2) ; la santé et le bien-être (ODD 3) ; l'éducation (ODD 4) ; le travail décent et la croissance économique (ODD 8) la réduction des inégalités (ODD 10) et l'accès de tous à la justice (ODD 16). Dans ce chapitre, on passe en revue les programmes et mesures en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles en milieu rural, les femmes victimes de violence, les enfants, les jeunes, les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes les plus pauvres, ont été adoptées, depuis le dernier RNV présenté par la Tunisie en 2019.

7.1 LES FEMMES

Depuis l'adoption le 13 août 1956 du Code du statut personnel (CSP)⁶⁸, la Tunisie est à l'avant-garde des droits des femmes. Le pays occupe la 4^{ème} place en matière d'égalité de genre dans la région MENA⁶⁹. Le taux d'alphabétisation des femmes tunisiennes⁷⁰ est de 72 %. Elles occupent 36 % des sièges parlementaires en 2014. Cette représentativité passe à 23% en 2019. La Tunisie occupe la deuxième place à l'échelle mondiale concernant le pourcentage des femmes diplômées des filières scientifiques de l'enseignement supérieur⁷¹, selon un classement publié par la Banque Mondiale au cours du mois de mai 2020⁷², englobant 114 pays durant la période allant de 2015 à 2017. Toutefois, de grands écarts, entre les femmes et les hommes, persistent notamment en matière :

- **D'accès au marché du travail où le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 40,7% au troisième trimestre 2020 contre 17,6% pour les hommes.** La disparité hommes-femmes est plus exacerbée dans les régions de l'intérieur du pays (Gabès, Kasserine, Jendouba, Kébili, Gafsa et Tataouine) où le taux de chômage féminin atteint une moyenne de 35 %. Le secteur public ne compte que 39 % de femmes.
- **D'accès aux ressources économiques.** Plusieurs éléments entravent l'inclusion et l'autonomisation économique des femmes, comme l'absence de systèmes de soutien abordables et de qualité pour les mères peinant à concilier travail et famille, le code du travail, la violence domestique, ou encore la prédominance d'attitudes et de valeurs culturelles. . Seulement 2,9 % des entreprises tunisiennes ont un capital à majorité féminine⁷³.
- **De protection de la femme contre la violence** aussi bien dans la sphère publique que privée. Malgré sa bonne performance, les acquis de la femme tunisienne méritent d'être consolidés et le chemin vers l'égalité reste long.

Selon le Global Gender Report 2020, la Tunisie passe du 97^{ème} au 142^{ème} rang, sur 153 pays, en matière de participation économique et opportunités de travail.

Si les femmes représentent 67 % des diplômés du supérieur, elles ne représentent que 24,6 % de la population occupée.

Le chômage touche deux fois plus les femmes (22,5 %) que les hommes (12,4 %).

68 PDF (version consolidée)

69 http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf

70 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.LITR.FE.ZS>

71 Science, technologie, ingénierie et mathématiques

72 <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/dans-107-pays-sur-114-les-femmes-sont-sous-representees-dans-les-filieres-scientifiques>

73 http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf

7.2 LES FEMMES RURALES

Malgré la multiplicité des programmes au profit de la femme rurale tels que : (i) le programme national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural « RAIDA » ; (ii) la Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020 ; (iii) le Projet national intégré de lutte contre l'abandon scolaire chez les filles en milieu rural ; (iv) le projet Réaménagement, équipement et animation d'espaces polyvalents au profit des femmes et des filles en milieu rural ; etc., des inégalités entre les femmes en milieu urbain et celles résidant en milieu rural, demeurent encore. La pandémie du COVID 19 a fragilisé davantage la situation des femmes rurales.



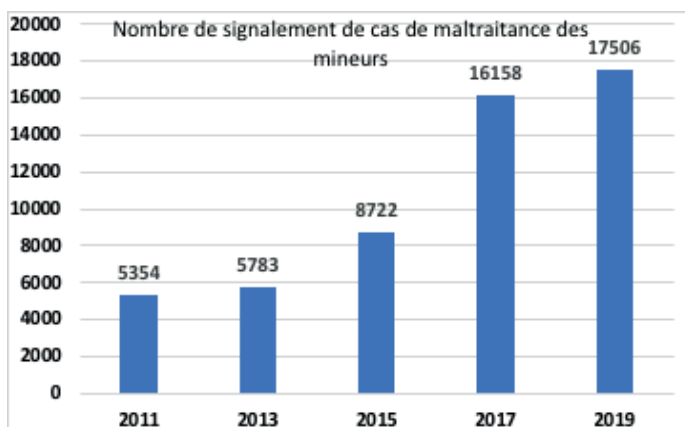
7.3 LES ENFANTS

L'accès à l'éducation de base est quasiment universel en Tunisie : accès au primaire : 99,2% et accès au collège : 85,5%. Le taux de couverture globale de l'éducation préscolaire reste faible à savoir 58 % des enfants entre 3 et 5 ans n'accèdent pas aux jardins d'enfants et 11,5 % ne bénéficient pas de l'année préparatoire. Faute de moyens financiers, le pays n'a pas réussi à surmonter plusieurs défaillances telles que :

DANS LE PRESCOLAIRE	DANS LE PRIMAIRE
2% des écoles ne sont pas raccordées à l'eau potable,	9% des écoles ne sont pas raccordées à l'eau potable
32% ont accès à une eau moyennement chlorée ;	43% des eaux de boisson ont une teneur en chlore inférieure à la norme ;
20% ne sont pas raccordées au réseau de l'ONAS ;	30% des écoles primaires sont raccordées au réseau de l'ONAS ;
63% négligent l'hygiène des sanitaires	Les trois quarts des écoles n'assurent pas l'installation de lavabos à proximité des toilettes
71% ne sont pas conformes aux normes d'hygiène des cantines ni des literies (28%)	37% ne disposent pas de toilettes séparées Filles/garçons.

Le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants en Tunisie indique les défis de l'enfance en Tunisie en rapport avec les Objectifs de Développement Durable suivants : (i) la pauvreté concentrée parmi les enfants (ODD 1) ; la forte prévalence de l'obésité chez le jeune enfant (ODD 2) ; la persistance des foyers épidémiques qui touchent les enfants et des problèmes négligés ou émergents affectant la santé des enfants (ODD 3) ; la faiblesse des acquis d'apprentissage des enfants (ODD 4) ; une forte prévalence des enfants et des adolescents menacés d'exploitation et de violence (ODD 5 et ODD 16).

Des menaces persistent. En 2019, les services de protection de l'enfance ont enregistré 17506 signalements de cas de maltraitance des mineurs dans les 24 gouvernorats du pays⁷⁴. Ce chiffre a été plus que triplé depuis l'année 2011, où le nombre des dénonciations était de 5354. En 2019 : (i) 2885 enfants sont victimes de la violence verbale et morale, soit 43.5% du total des signalements. (ii) 2594 enfants de la violence physique soit, 39.14% des cas dénoncés. La violence sexuelle vient en troisième position avec 1151 victimes, dont 70.8% sont des filles, et 29.2% garçons. Ces victimes sont dans la majorité des cas scolarisés, soit 61.1%.



Les maltraitements sont exercées dans la plupart des cas par les membres de la famille, et dans l'espace familial : 53.9% des signalements confirment ce constat. L'espace public représente la deuxième source de violence (21.4%). Les milieux scolaires avec 13.3% et les établissements d'éducation constituent la troisième source. Le Grand-Tunis occupe la première place en matière de signalement avec 27.4% de cas. 183 cas de tentatives de suicide ont été enregistrés (77% des filles et 23% des garçons). Parmi les 1313 personnes victimes de traite des personnes en 2019, 612 sont des enfants exploités surtout économiquement (425), et dont 57 % sont des filles.

Le décrochage scolaire. La Tunisie compte 102 mille décrocheurs⁷⁵. "Environ 90 pour cent des décrocheurs scolaires sont issus de familles pauvres et à faible revenu". Les conditions sociales difficiles et la pauvreté sont les principales causes du décrochage de dizaines de milliers d'élèves annuellement⁷⁶. Une école de la deuxième chance a été ouverte le 24 mars 2021 pour les enfants âgés de 12 à 18 ans qui ont quitté l'école sans obtenir un certificat de fin d'études d'un cycle scolaire ou un diplôme de formation professionnelle. L'inscription concerne les décrocheurs des gouvernorats du Grand Tunis (Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous). L'école de la deuxième chance sera généralisée progressivement sur toute la Tunisie.

7.4 LES PERSONNES ÂGÉES

En 2018, la population âgée de 60 ans et plus compte, près 1470 mille personnes, soit 12,7% de la population totale du pays⁷⁷ : 680 mille hommes (46,3%) et 789 mille femmes (53,7%). Sur les 1 470 milles, les trois quarts (74,8%) sont âgées entre 60 et 74 ans. La classe d'âge 60 – 64 demeure la plus importante parmi la population âgée mais elle recule au profit des classes d'âge supérieures.

L'examen de ces statistiques démographiques permet de constater que la société tunisienne a pris le chemin du vieillissement. On estime que la part des personnes âgées de 60 ans et plus passe 11,7% en 2015 à 26,5%

Population âgées par rapport à la population totale

	En milliers	En %
1956	172	5,1
1966	253	5,1
1975	356	5,8
1984	466	6,7
1994	727	8,3
2004	926	9,3
2014	1250	11,4
2018	1470	12,7

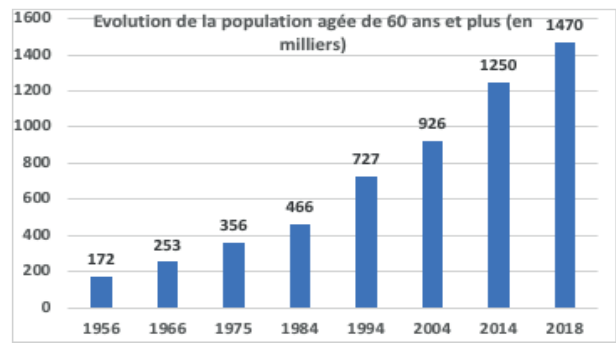
74. Rapport annuel sur l'activité des délégués de protection de l'enfance (2019), dont les résultats ont été dévoilés le 18 juin 2020 lors d'une conférence de presse, au siège du ministère des affaires de la femme, la famille, de l'enfance et des séniors.

75. Rapport sur la situation de l'enfance en Tunisie en 2019, publié en décembre dernier par l'Observatoire de l'information, de la formation, de la documentation et des études sur la protection des droits de l'enfant

76. Déclaration du ministre des Affaires sociales, le 20 décembre 2019, en marge de la signature d'un accord d'échange de données numériques entre son département et le ministère de l'Éducation.

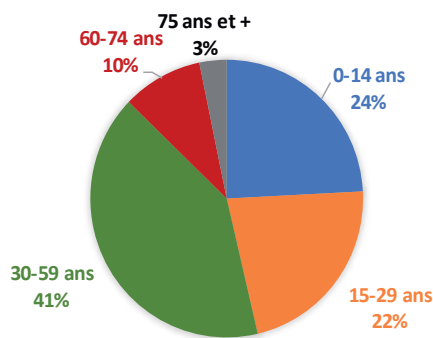
77. <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMPPagePyramide/TUN/2018/?>

en 2050 et celle âgées de 80 ans et plus passe de 1,6% en 2015 à 5,1% en 2050⁷⁸. Les données de l'INS confirment cette hypothèse. L'espérance de vie à la naissance en Tunisie, actuellement de 76 ans, s'accroîtra de 3 ans d'ici 2030 et le nombre des sujets âgés continuera à augmenter dans les 25 ans à venir. À partir de 2030, la classe d'âge des plus de 60 ans devrait représenter près de 18% de la population tunisienne. La conséquence majeure de ce vieillissement progressif de la population est le risque d'installation d'une dépendance, voire d'une perte d'autonomie, compensée en partie par un soutien familial.



L'avancement dans l'âge s'accompagne, également, d'une perte progressive de l'activité économique. Un tel phénomène n'est pas sans effet sur les régimes de retraite, déjà en difficultés. L'État a adopté depuis les années 90 une politique de rationalisation et de ciblage des besoins tout en mettant l'accent sur le rôle de la famille et du tissu associatif pour subvenir aux besoins des différentes catégories vulnérables tel que les personnes âgées.

RÉPARTITION DE LA POPULATION EN 2018



136900 personnes chefs de ménage actifs ;

Soit 17,7% de l'ensemble des personnes âgées chefs de ménage et 10,9% de l'ensemble des personnes âgées.

Source : RGPH 2014

Les statistiques sur la prise en charge de cette population sont rares. Les données du CRES indiquent qu'en 2016, la Tunisie compte 1 201 mille⁷⁹ personnes âgées de 62 ans et plus, soit 10,6% de la population totale dont :

- Près de 620 mille sont affiliées à la sécurité sociale, soit plus de la moitié (51,6%) de la population âgée, bénéficie du droit à la retraite.
- 141 milles appartiennent aux ménages bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN), soit 11,7% de la population tunisienne âgée de 62 ans et plus.
- Le reste de la population âgée de 62 ans et plus, estimée à près de 441 mille personnes soit plus que le tiers (36,7%), ne bénéficient d'aucun revenu dont près de 330 mille bénéficient de l'accès aux soins dans le cadre l'AMG2.

78 <http://www.lped.fr/les-impromptus-du-lped-4-politiques-publiques-et.html>

79 http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/resume-socle-final.pdf

Présentation de la classe d'âge 62 ans et plus par catégorie de population en 2016

	Personnes âgées 62 ans et plus	En %	En % de la population	Revenu ou/et soins
Couverts par la sécurité sociale	619 512	51,6%	5,5%	Retraite et soins
Bénéficiaires du PNAFN	141 130	11,7%	1,2%	Aide et soins
Bénéficiaires de l'AMG2	329 773	27,5%	2,9%	Soins
Autres	110 910	9,2%	1,0%	-
Total AMG2 et autres	440 683	36,7%	3,9%	-
Total	1 201 325	100,0%	10,6%	

7.5 LES JEUNES

Les statistiques du Recensement général de la population et de l'Habitat de 2014, indiquent que les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent près du quart (24,5%) de la population tunisienne. Ces jeunes sont confrontés à de nombreux défis qui entravent leur action en tant que «*leaders du changement et locomotives du développement durable, de la paix et de la sécurité*»⁸⁰.

- L'évolution des modes de vie caractérisés principalement par la surconsommation, l'inactivité physique et les comportements addictifs ont eu des conséquences négatives sur leur santé.
- Les données disponibles sur les tendances des indicateurs psychosomatiques, émotionnels, comportementaux ou de morbidité (troubles mentaux et maladies mentales) sont inquiétantes et mal suivies.
- Les groupes d'âge entre 20-24 et 25-29 ans sont parmi ceux qui ont les taux de suicide les plus élevés.
- Les données sur les addictions sont inquiétantes (jusqu'à 7%).
- En termes de sexualité et de contraception, l'initiation précoce à la vie sexuelle contraste avec une mauvaise connaissance de la SSR, du VIH et de l'utilisation du préservatif. Les besoins non satisfaits en planification familiale sont en hausse et le taux de prévalence contraceptive est en baisse⁸¹. L'éducation sexuelle est absente des programmes scolaires et le manque d'informations peut conduire à des comportements à risque et augmenter la vulnérabilité à la violence sexuelle.

Les jeunes tunisiens sont confrontés à une marginalisation socio-économique, accentuée par la crise de la COVID19. Le taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans, au troisième trimestre (T3) de 2020, s'élève à 35.7%. Le nombre chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur est estimé en moyenne à 281.0 mille au T3 2020. Le taux de chômage pour cette catégorie est de 30.1 % avec de grands écarts entre les hommes (17,6%) et les femmes (40,7%)⁸² et une grande disparité entre les régions dans les opportunités d'offre d'emploi et de l'éducation et une participation limitée dans les dispositifs de prise de décision.

80 Revue des programmes nationaux ciblant la santé des adolescents et des jeunes, UNFPA & DMSU 2017

81 MICS 6, Institut National des Statistiques – UNICEF, Juin 2019

82 INS

Les jeunes inactifs. Une grande proportion de jeunes, qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi ni dans la formation (NEET) inclut les jeunes désengagés et découragés et qui ne sont plus à la recherche d'un emploi. En Tunisie, la proportion de ces jeunes s'élève à 32,2%. Le nombre de jeunes femmes dans cette position est de 42,3% contre 22,5% des jeunes hommes⁸³. Ce problème est plus accentué dans les régions défavorisées, particulièrement, au Nord-ouest et au Centre-ouest du pays.

Ces jeunes passent généralement par une longue période d'inactivité qui rend leur réintégration dans le marché de l'emploi encore plus difficile. Ils représentent la catégorie la plus exclue et risquent de n'avoir guère d'autres solutions envisageables que l'émigration irrégulière⁸⁴. La marginalisation socio-économique, les disparités géographiques, la violence quotidienne dans les zones périurbaines, le sentiment d'injustice, le manque de confiance envers l'État, la corruption, poussent les jeunes sur cette voie.

Ces jeunes sont exposés à l'usage du tabac, à la consommation des substances et à la consommation d'alcool et de drogues. A l'âge de 17 ans, près d'un adolescent sur sept fume, un sur vingt consomme l'alcool et un sur vingt-cinq consomme des substances psychoactives et/ou des drogues. Une enquête réalisée par l'observatoire national de la jeunesse en 2018-2019 confirme que 52.5% des Tunisiens âgés de 15 à 29 ans souhaitent émigrer de leur pays⁸⁵. Il est à noter, aussi, que les jeunes s'intéressent peu à la vie civique (6,4%) et à la vie politique 11.5%.

7.6 LES MIGRANTS, LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES REFUGIES

La Tunisie est signataire de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967, mais n'a pas adopté les textes nationaux mettant en œuvre les dispositions de la Convention de Genève. En 2011 les autorités tunisiennes ont pris la décision de développer un cadre législatif national en matière de protection des réfugiés. Toutefois, ces derniers ne bénéficient toujours pas d'un statut juridique formel sur le territoire tunisien et la responsabilité de déterminer le statut de réfugié et de leur fournir protection et assistance incombe au HCR. Cependant, malgré l'absence d'un cadre législatif national en matière de protection des réfugiés, le gouvernement tunisien assure l'accès au territoire à ces personnes, y compris celles secourues/interceptées en mer ou à leur arrivée par voie terrestre dans une approche coopérative avec les acteurs les prenant en charge. De plus, des décisions politiques récemment adoptées par les autorités tunisiennes garantissent l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à certains services publics de base tels que la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement.

Près de 600 personnes ont bénéficié de la détermination du statut de réfugié, dont 304 l'ont obtenu en 2020 avec un taux de reconnaissance de 55%.

La circulaire gouvernementale du ministère des Affaires sociales, publiée en mai 2019, permet aux réfugiés enregistrés auprès du HCR et qui occupent un emploi régulier avec un contrat validé par le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi ou qui sont indépendants, de s'inscrire au système de sécurité sociale tunisien, formalisant ainsi leur emploi. La Caisse Nationale de la Sécurité Sociale a publié une note à ce sujet en septembre 2019. Les réfugiés qui remplissent les conditions peuvent demander à bénéficier de la couverture CNSS par l'intermédiaire de leur employeur et leur demande sera évaluée au cas par cas.

Le nombre de départs maritimes de la Tunisie vers l'Europe reste élevé, augmentant de 310% en 2020 par rapport aux chiffres de 2019, la plupart de nationalité tunisienne.

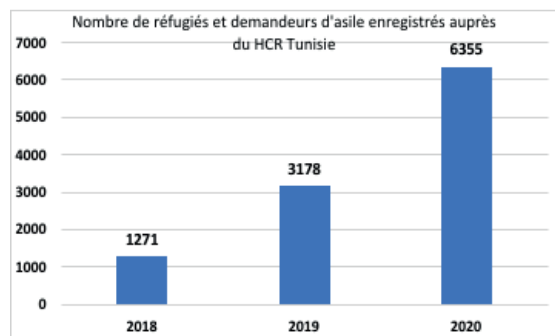
83 Jeunes et développement, Agence italienne pour la coopération au développement, Agence de Tunis <http://tunisi.aics.gov.it/wp-content/uploads/2020/04/Fiche-thématique-Jeunes.pdf>

84 Banque mondiale. 2014, Tunisie, surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes.

85 Enquête nationale de la Jeunesse, ONJ 2018-2019

La situation géopolitique de la Tunisie, connectant l'Afrique subsaharienne à l'Europe, entraîne des mouvements de population dits «mixtes» comprenant des personnes qui fuient les persécutions et les violations des droits de l'homme, et d'autres en quête de meilleures perspectives économiques et sociales.

Entre 2018 et 2020, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Tunisie, a augmenté de 500% appartenant à plus de 45 nationalités différentes (20 en 2019) principalement de la Côte d'Ivoire (547 en 2019 et 1864 en 2020) et de la Syrie (494 en 2019 et 654 en 2020). La plupart des cas profilés étaient des hommes (82%) tandis que (18%) étaient des femmes.



Les réfugiés et demandeurs d'asile constituent un groupe vulnérable, particulièrement ceux en provenance de la Libye. Indépendamment de leur nationalité ou leur statut, ils sont des survivant.e.s de violations flagrantes des droits humains pendant leur déplacement. Si les autorités et les communautés locales tunisiennes font preuve d'accueil et de solidarité envers ces groupes, la plupart sont démunis.e.s et n'ont qu'un accès limité à des opportunités d'emploi et d'inclusion socio-économiques, en particulier dans les zones isolées.

L'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités préexistantes entraînant une perte de revenus, une réduction du pouvoir d'achat des ménages et une augmentation des risques de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Une enquête menée en 2020 a révélé qu'un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés (85%) ont déclaré n'avoir aucun revenu tandis que 60% couraient un risque imminent d'expulsion. N'étant pas inclus dans les filets nationaux de sécurité sociale qui ont été mis en place pour les populations locales, nombre d'entre eux sont forcés de devenir de plus en plus dépendants de l'aide humanitaire pour leurs besoins en matière de santé, d'abri, de nourriture et de protection. L'impact de la pandémie se traduit également par une augmentation des besoins en santé mentale et des incidents de stigmatisation.

7.7 LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Le gouvernement tunisien a mis en place un riche arsenal juridique ainsi que des politiques et des programmes en vue de garantir et de promouvoir les droits des PSH et ce conformément aux principes de l'égalité de chances pour tous⁸⁶. La ratification en 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Protocole Facultatif y afférent, vient réaffirmer l'engagement de l'État tunisien en la matière.

La loi d'orientation n°2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées et ses décrets d'application consacrent plusieurs interventions au profit des PSH parmi lesquelles on cite notamment :

- L'octroi d'une aide financière aux personnes handicapées nécessiteuses ou à son tuteur légal dans le cadre du PNAFN,
- L'octroi d'une indemnité financière matérielle aux familles qui accueillent une personne handicapée sans soutien,
- La prise en charge de soins et des frais d'hospitalisation dans les structures sanitaires publiques et des appareils de prothèse et de réadaptation pour les personnes handicapées remplissant les conditions de bénéfice des soins gratuits et à tarif réduit,

86 Art.48 de la constitution de 2014.

- L'accès gratuit aux stades et aux espaces sportifs, la gratuité du transport, le droit à l'éducation, à l'enseignement, et la formation dans le système ordinaire et l'éducation et la réhabilitation professionnelle dans des établissements spécialisés pour les personnes handicapées qui ne peuvent rejoindre les établissements éducatifs et professionnels ordinaires à cause de la multiplicité ou de la gravité de leur handicap.

Toutefois, plusieurs difficultés persistent liées à 1/ l'absence d'une information chiffrée et fiable de la prévalence du handicap créant des difficultés dans l'application des textes dans les faits et dans tous les domaines notamment en matière d'accessibilité et d'emploi et à 2/ la faiblesse des mécanismes de contrôle, des mesures rectificatives et de sanctions en cas de violation des dispositions légales, etc. entravant l'intégration effective et intégrale des PSH. L'étude d'analyse des lacunes sur les lois nationales protégeant les droits de ces personnes a été achevée par le HCDH en septembre 2019. Elle fait un inventaire des cadres législatifs et institutionnels existants dans le but d'identifier les lacunes et les faiblesses et d'élaborer des recommandations visant à accroître la conformité de la législation nationale avec les normes internationales, pour guider la révision ultérieure de la loi conformément à la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Tunisie. Cette étude a été partagée avec les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables au Parlement.

7.8 LES MINORITES EN TUNISIE

La Tunisie est réputée pour son homogénéité et l'unicité de son tissu social. Ainsi musulmans, juifs, chrétiens, irrégieux, berbères, etc. coexistent dans la paix et la sérénité. Toutefois, depuis la révolution de 2011, la Tunisie, longtemps présentée comme un pays homogène redécouvre ses minorités. Berbères, noirs et juifs réclament désormais leur place dans la mosaïque tunisienne et tentent de faire entendre leur différence sans que soit remise en cause l'unité nationale dont la Tunisie a besoin pour relever les défis de la construction démocratique⁸⁷. Bien qu'ils soient des minorités, ces groupes sont protégés et respectés sur le territoire tunisien. Leur identité est ancrée dans la civilisation et la culture Tunisiennes.

7.8.1 Les amazighs

Les amazighs constituent une population dont l'existence est antérieure aux invasions. Une dimension amazighe proprement politique n'a jamais existé en Tunisie. Leur appartenance nationale est indiscutable. La berbérité, la langue et le patrimoine berbère font partie intégrante de l'identité du pays.

Pour les berbérophones, être amazigh a peu de sens en dehors du fait de parler cette langue en famille, au village, ou à Tunis pour ne pas être compris par les non berbérophones. La langue amazighe est considérée par ses locuteurs comme une touche locale, un héritage familial, une particularité presque intime dont on n'interroge ni l'origine ni l'avenir.

7.8.2 Les populations noires

Les populations noires en Tunisie sont endogènes. Les noirs tunisiens sont avant tout Tunisiens. Cependant, depuis quelques années, à travers la présence des migrants africains et leur confrontation au racisme, les esprits évoluent.

La Tunisie a été le premier pays musulman à abolir l'esclavage le 23 janvier 1846 avec une longueur d'avance sur les États-Unis et la France. Cet événement historique avait été précédé en août 1842, par la fermeture, par le Bey de Tunis avec le soutien des religieux, du marché aux esclaves de Tunis. Et avec la proclamation de la liberté de « toute personne née dans le pays ». Elle a été parmi les premiers pays à avoir signé la convention des Nations unies en 1965 contre les discriminations raciales.

87 <https://orientxxi.info/magazine/les-minorites-en-tunisie-entre-expression-culturelle-et-politisation,0466#nb2>

La Tunisie a adopté la loi organique n° 2016-61 du 3 Aout 2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes qui vise à prévenir toutes formes d'exploitation auxquelles pourraient être exposées les personnes notamment les femmes et les enfants, à lutter contre la traite, en réprimer les auteurs et protéger et assister les victimes. Elle vise à promouvoir la coordination nationale et la coopération internationale en la matière. Une instance de lutte contre la traite des personnes a été créée.

La Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale prévoit des peines allant d'un mois à un an de prison et jusqu'à 1 000 dinars (300 euros) d'amende pour des propos racistes. «L'incitation à la haine», les «menaces racistes», la «diffusion» et «l'apologie du racisme» ainsi que la «création» ou la «participation à une organisation soutenant de façon claire et répétitive les discriminations» sont passibles d'un à trois ans de prison, et jusqu'à 3 000 dinars (1 000 euros) d'amende.

7.8.3 Les minorités religieuses

En Tunisie, le christianisme et le judaïsme sont minoritaires mais le pays se caractérise par sa tolérance et son ouverture aux autres cultures qui ont fait son identité. La constitution tunisienne prévoit l'exercice libre des religions tant qu'elles ne portent pas atteinte à l'ordre public.

L'histoire des Juifs en Tunisie s'étend sur près de deux mille ans. Le judaïsme est la troisième religion du pays avec approximativement 1 500 membres. Un tiers des croyants vit dans la région de Tunis et descend majoritairement d'immigrants italiens et espagnols. Le reste vit sur l'île de Djerba où la communauté juive remonte à 2 600 ans⁸⁸.

Le gouvernement encourage les juifs à venir en Tunisie pour le pèlerinage annuel à la synagogue de la Ghriba sur l'île de Djerba, à la fois lieu de culte et lieu saint, est un sanctuaire fréquenté conjointement par des fidèles juifs et musulmans. Ce type de « partage » relève d'un phénomène attesté sur la longue durée, mais qui s'est vu considérablement réduit à la suite de l'émigration progressive des juifs. Le film « Un été à la Goulette » témoigne de l'esprit pluricommunautaire qui prévaut entre les musulmans et les juifs tunisiens avant la guerre des Six Jours. Toutefois, à Djerba, cette mixité interreligieuse a perduré, car une communauté juive a subsisté localement jusqu'à nos jours.

Les chrétiens en Tunisie



Selon le World Factbook⁸⁹, les chrétiens en Tunisie étaient 92 453 en 1997, soit 1 % de la population tunisienne de l'époque. Le christianisme est ainsi la deuxième religion du pays. En 2013, quelque 35 000 personnes de 80 nationalités différentes constituent la communauté chrétienne⁹⁰. La minorité chrétienne, constituée principalement d'étrangers, possède un petit nombre d'écoles et d'églises.

L'Église tunisienne, animée par des pasteurs et par des fidèles, célèbre plusieurs baptêmes et mariages chaque année.

88 https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_en_Tunisie#cite_note-24

89 The World Factbook est conçu par la CIA pour l'usage des organisations gouvernementales. C'est une publication annuelle officielle de la CIA détaillant chaque pays du monde. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_en_Tunisie

90 https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_en_Tunisie#cite_note-24



8. LES NEUF ODD, OBJET DE DISCUSSION AU SEIN DU

FPHN 2021 :

1 ; 2 ; 3 ; 8 ; 10 ; 12 ; 13 ; 16

et 17.

«Une reprise durable et résiliente de la pandémie COVID-19 qui favorise les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable»



La précédente session de l'Assemblée générale a décidé du thème et des ODD qui seront discutés lors du FPHN 2021 comme suit⁹¹ «*Une reprise durable et résiliente de la pandémie COVID-19 qui favorise les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable*». En conséquence, l'examen de la mise en œuvre intégrée des ODD 1 ; 2 ; 3 ; 8 ; 10 ; 12 ; 13 ; 16 et l'ODD 17 serait l'objet des discussions du FPHN en juillet 2021 en se penchant sur les questions transversales qui se manifestent sous la forme de synergies, de tensions ou de conflits.

Le contexte national impose de prioriser certains ODD. L'ODD 16 sur la paix, la justice, la sécurité et l'inclusion, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 5 sur l'égalité des sexes apparaissent comme essentiels à la réalisation des autres ODD.

- Les inégalités multidimensionnelles se retrouvent en Tunisie dans pratiquement tous les secteurs du développement durable et constituent le premier obstacle à ce dernier ;
- En raison des circonstances sanitaires mondiales, de l'engagement de la Tunisie vers la couverture de santé universelle et du constat actuel sur le plan politique, économique, social et environnemental, l'ODD 1 relatif à la pauvreté, l'ODD 2 relatif à la faim, l'ODD 3 relatif à la santé et au bien-être, l'ODD 8 portant sur la croissance économique durable, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, l'ODD 12 sur les modes de production et de consommation durables, l'ODD 13 sur la prise en compte des problématiques de changement climatique, l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces et l'ODD 17 relatif aux partenariats constituent les priorités nationales pour le pays.
- En conséquence, les neuf ODD combinés, qui feront l'objet de la discussion au sein du FPHN 2021, sont des «catalyseurs» essentiels qui contribueront à libérer le potentiel de la Tunisie et permettraient d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030⁹².

91 Résolution de l'Assemblée générale 74/298, par.3 et 4

92 Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2021 – 2025

1 PAS DE PAUVRETÉ



8.1 ODD1

ÉLIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Depuis l'indépendance, la Tunisie a mis en place plusieurs programmes visant l'éradication de la pauvreté. Toutefois, la situation demeure préoccupante.



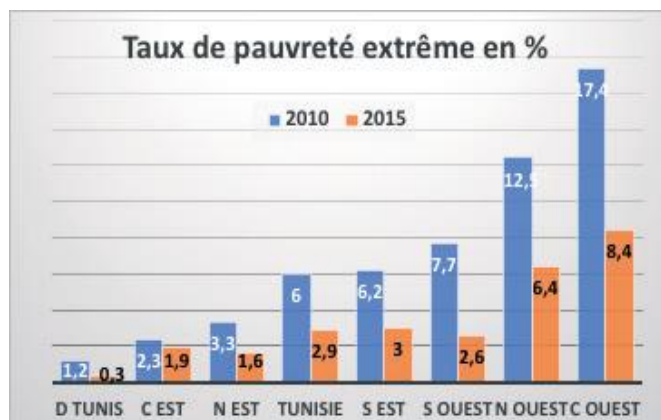
Les données de l'INS disponibles en 2015⁹³ indiquent :

3%	15%	31%	21,2%
Taux de pauvreté extrême.	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté dans les régions du Centre Ouest	Taux de pauvreté des enfants⁹⁴

8.1.1 Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et contre la précarisation des enfants de tous les âges.

La Tunisie a enregistré une baisse relative de la pauvreté extrême dans toutes les régions comme l'indique le tableau ci-contre. Au niveau national, le taux est passé de 6 à 2,9% entre 2010 et 2015. Toutefois cette baisse est inégale : le Nord-Ouest et le Centre-Ouest enregistrent les taux les plus élevés.

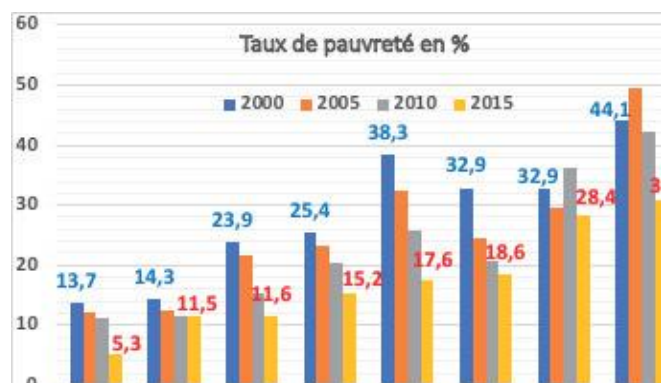
Environ 321 mille personnes vivent encore en 2015 avec moins de 1,25 \$ par jour. Le taux est 26% dans le milieu rural, contre 10,1% dans le milieu urbain



Source : INS

Au niveau national, le taux de pauvreté a sensiblement baissé passant de 25,4% en 2010 à 15,2% en 2015. Toutefois, les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest demeurent très vulnérables avec des taux de 28,4% et 30,8%. Globalement, il existe des différences significatives des taux de pauvreté entre :

- Les zones rurales (26%),
- Les petites villes (15,2%)
- Et les grandes villes (6,3%).



Source : INS

93 Les données sur la pauvreté sont produites par l'INS suite à l'enquête ménage (EBCNVM) réalisée tous les cinq ans. L'enquête 2020 est lancée en 2021. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

94 <https://www.unicef.org/tunisia/media/2986/file/SITAN-11-2020.pdf>

8.1.2 Les politiques publiques pour réduire la pauvreté : le programme Amen social

AMEN SOCIAL, UNE NOUVELLE LOI GARANTISSANT LES DROITS DES PAUVRES PRÈS DE 0,6% DU PIB

16

TEXTES JURIDIQUES

1. LOI ORGANIQUE N° 2019- 10 DU 30 JANVIER 2019 PORTANT CREATION DU PROGRAMME « AMEN SOCIAL »,
2. Décret gouvernemental n° 2020-317 du 19 mai 2020, fixant les conditions et les procédures de bénéfice, de retrait et d'opposition au programme « amen social ».
3. Arrêté conjoint du ministre des affaires sociales et du ministre des finances du 19 mai 2020, fixant le mode de calcul et le montant des transferts monétaires directs au profit des catégories pauvres bénéficiant du programme « AMEN SOCIAL ».

BENEFICIAIRES

263 mille ménages pauvres (près de 8 % de la population),

1. Un transfert monétaire permanent de 180 DT (60 USD),
2. Une allocation mensuelle aux enfants âgés de 0 à 18 ans de 10 DT (4 USD) par enfant (20DT si l'enfant est handicapé),
3. Une carte de soins qui ouvre l'accès à des soins de santé gratuits,
4. Un appui financier pour soutenir les dépenses occasionnelles dues à la rentrée scolaire et universitaire et aux fêtes religieuses.

Près de 470 mille ménages à revenu limité (près de 16% de la population)

1. Des cartes de soins à tarifs réduits qui leur donnent un accès à des soins de santé dans les structures sanitaires publiques,
2. Un appui financier pour soutenir les dépenses supplémentaires dues à la rentrée scolaire afin de prévenir le décrochage scolaire et universitaire de leurs enfants.

LES INTERVENTIONS AU PROFIT DES ENFANTS PAUVRES ET VULNÉRABLES.

17

1. UTSS: Promotion de l'enfance en âge préscolaire qui touche les enfants issus de familles nécessiteuses dont l'âge est compris entre 3 et 6 ans
Près de 300 centres socio-éducatifs (jardins d'enfants) répartis à travers le pays

2. Ministère de la Femme, Famille, Enfance et Séniors (MFFES)
Projet d'inclusion de près de 10 mille enfants des familles nécessiteuses et des enfants sans soutien familial dans les jardins d'enfants

3. Ministère de la Femme, Famille, Enfance et Séniors (MFFES)

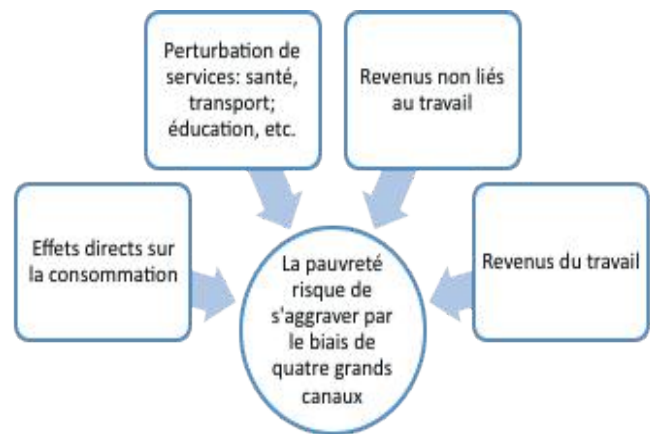
Programme de soutien pour la réinsertion des enfants en situation de menace : Octroi de 150 dinars par mois tant que le risque de menace sur l'enfant persiste.

4. Ministère de l'Éducation :

Programme des repas scolaires pour près de 250.000 enfants de 2500 écoles en fonction de la localisation géographique (en priorisant les zones rurales) et de certaines caractéristiques individuelles (distance de l'école, pauvreté, statut familial, etc.).

8.1.3 La pandémie du COVID-19 risque de renverser la tendance de réduction de la pauvreté

Toutes les études convergent sur les résultats de l'impact de la pandémie du COVID 19 : la pauvreté risque de s'aggraver par le biais de quatre grands canaux :



Selon l'INS⁹⁵, 37% des ménages les plus pauvres ont réduit la quantité et la qualité de la nourriture consommée durant le confinement.

Selon la Banque mondiale⁹⁶ : Les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus durement touchés par la COVID-19. L'étude associe les chocs sur le travail et les prix pour simuler l'impact de la COVID-19 sur le bien-être des ménages selon deux scénarios : (i) une baisse du taux de croissance réel de 8,8% (Optimiste) et (ii) un taux de croissance de -11,9% (Pessimiste)⁹⁷. En 2020, le taux de croissance en Tunisie a baissé de 8,8%.

La pauvreté devrait augmenter de 7,3 points de pourcentage, soit une augmentation de plus de 50 % de la pauvreté

Par ailleurs, l'on s'attend à ce que :

- Davantage de personnes perdent leurs revenus et deviennent ainsi vulnérables à la pauvreté.
- Les ménages dont la consommation par habitant se situe dans les 20 % les plus pauvres de la population - qui sont principalement concentrés dans les régions du centre-ouest et du sud-est de la Tunisie - seraient les plus touchés.
- Quant aux personnes les plus vulnérables, il s'agira probablement de femmes, vivant dans des ménages nombreux, sans accès aux soins de santé et d'employées sans contrat⁹⁸.

Selon une étude réalisée en collaboration avec l'UNICEF, les impacts de la COVID-19 sur le bien-être des enfants tunisiens seront énormes, avec des conséquences négatives incontestables sur le plan de la cohésion sociale et sur la réalisation des droits de enfants notamment ceux issus de familles pauvres en matière de santé, de scolarité, de protection, etc.

95 Impact du COVID-19 sur les ménages : résultats de la première de la 1ère vague du 29 avril au 8 mai 2020.

96 <https://www.worldbank.org/en/country/gcc/publication/impacts-of-covid-19-on-household-welfare-in-tunisia>

97 L'hypothèse retenue est que l'économie réalise la même croissance que celle du premier semestre 2020.

98 Alors que 42% des personnes actuellement employées en Tunisie n'ont pas de contrat, 53% des personnes qui sont tombées dans la pauvreté à la suite de la pandémie et 47% du groupe le plus vulnérable sont susceptibles d'être employées sans contrat.

Selon l'UNICEF⁹⁹, la pauvreté des enfants devrait passer de 19% à 25% ou même jusqu'à 29% en 2020 touchant jusqu'à 1 million d'enfants dans le pays

Risque d'un retour en arrière de 15 ans dans la lutte contre la pauvreté,

Les taux de pauvreté pourraient être équivalents à ceux qui prévalaient en 2005.

La perte de revenus des ménages les plus vulnérables, notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel et dans les secteurs confinés, peut réduire sérieusement leur capacité à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants.

Les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest, avec des taux de pauvreté infantile supérieurs à 40%¹⁰⁰ (scénario modéré), sont deux zones géographiques où les enfants vont particulièrement payer un lourd tribut des conséquences de la crise. Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté pourrait quasiment doubler dans le Grand Tunis alors qu'au niveau national on estime que 363.000 enfants pourraient tomber dans la pauvreté, dépassant ainsi le chiffre de 1.048.000 d'enfants pauvres. Les mesures prises par les autorités publiques en faveur des ménages bénéficiant des programmes AMG1 et AMG2 ont contribué à atténuer relativement les effets de la crise sans pour autant compenser la totalité des dommages subis. Des interventions mieux ciblées, visant les régions les plus pauvres, et mieux adaptées à la taille des familles nombreuses auraient été beaucoup plus efficaces que les programmes de transferts monétaires forfaitaires.

Pour atténuer les impacts et amortir le choc de cette pandémie, un projet «Investir dans le capital humain des enfants grâce à un système de protection sociale durable et inclusif» soutenu par l'UNICEF et financé par KFW (13 Millions de US\$) a été lancé en 2020 pour compléter et améliorer les régimes de protection sociale existants par la mise en place d'une allocation monétaire de 30 TND par enfant par mois, montant équivalent à 1TDN/jour/enfant recommandé pour l'établissement d'une allocation universelle en Tunisie dans le cadre de la réforme du socle de protection sociale. Elle ciblera des groupes spécifiques d'enfants (enfants de 0-5 ans et enfants de 6-18 ans) vivant dans des familles à faible revenu et risquant de tomber dans la pauvreté en raison des répercussions socio-économiques de la COVID-19.

Cela implique que près de 955 mille tunisiens se retrouveront au-dessous du seuil de pauvreté estimé en 2020 à 1878 dinars par personne et par an. Ces nouveaux pauvres s'ajouteront aux 1.6 million de pauvres recensés en 2020. Le taux de pauvreté extrême (les part des individus vivant avec moins de 1050 dinars par an) connaîtra une augmentation considérable de 5 points de pourcentage et peut passer de 3 à 8%¹⁰¹.

Selon la Fédération tunisienne de l'hôtellerie La pauvreté devrait augmenter de 8 points de pourcentage

99 Tunisie : Impact des mesures de confinement associées à la pandémie COVID-19 sur la pauvreté des enfants.

100 <https://www.unicef.org/tunisia/media/2631/file/Impact-des-mesures-de-confinement-associées-à-la-pandémie-COVID-19-sur-la-pauvreté-des-enfants-juillet-2020.pdf>

101 Impact de la Covid-19 sur le secteur Hôtelier en Tunisie

8.1.4 L'impact des mesures gouvernementales sur la pauvreté¹⁰².



8.1.5 Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base.

8.1.5.1 L'Inclusion économique.

Démarrage du programme création de sources de revenus pour les familles pauvres capables de travailler dans le cadre de l'autonomisation économique et sociale¹⁰³ et ce, en consacrant un montant de 2 millions de dinars en 2020 dans le budget du ministère des affaires sociales et en publiant un arrêté du ministre des affaires sociales relatif aux critères de bénéfice des petits projets au profit des catégories pauvres bénéficiant du programme amen social et capables de travailler.

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale, partenaire du gouvernement tunisien en matière de lutte contre la pauvreté intervient pour la création de sources de revenu au profit des familles nécessiteuses et économiquement faibles. Cette intervention a pour objectif de soutenir et de renforcer l'auto développement des communautés et des familles menacées d'exclusion et de marginalisation à travers la promotion de l'esprit entrepreneurial, le rapprochement des services de base et l'appui de la vie communautaire et l'esprit de solidarité.

8.1.5.2 L'accès aux services.

Les élèves et les étudiants tunisiens bénéficient du transport à tarif réduit et plus spécifiquement et à partir de la rentrée scolaire 2020-2021 les enfants issus des familles pauvres et à revenus limités, qui poursuivent leurs études, bénéficient de la gratuité du transport. Ainsi près de 55 mille élèves et étudiants issus de familles pauvres ont pu bénéficier de cette mesure pour un montant global de 5.5 millions de dinars.

8.1.5.3 L'accès aux services financiers.

Une enquête nationale sur l'inclusion financière en Tunisie a été lancée début 2018 dont et ses résultats ont été annoncés lors d'une rencontre organisée mardi 18 décembre 2018. Cette enquête a dévoilé que 33% des Tunisiens sondés possèdent un compte bancaire, 32% un compte postal et 5% des clients d'institutions de microfinances (IMF).

102 Annoncées par le gouvernement, le 21 mars 2020, dans le but d'atténuer l'impact de la pandémie, Le gouvernement a progressivement mis en œuvre un plan d'urgence couvrant, ciblant près de 1,1 million de personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

103 La Loi Amen social.

- Pour améliorer l'accès aux services financiers et faciliter l'expansion de la microfinance, de nombreuses institutions financières développent actuellement leurs produits de technologie financière.
- Une carte de soins numérique « Amen » alignée à la carte à puce de la CNAM (Labes) sera servie à partir du 2^{ème} semestre de 2021 aux titulaires de cartes de soins gratuits et de cartes de soins à tarifs réduits. Des plateformes numériques ont été mises en place dans le souci d'appliquer urgemment et efficacement les différentes dispositions prévues par les textes juridiques promulgués afin d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaires aux travailleurs indépendants, aux entreprises et ses salariés lésés par la COVID19 dans les meilleurs délais d'une part, et de respecter le mieux les mesures de confinement sanitaire d'autre part¹⁰⁴.

8.1.6 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.

Le ministère des affaires sociales (MAS) est en train de mettre en place, dans le cadre du nouveau programme Amen social, une banque de données sur les catégories pauvres et les catégories à revenu limité, permettant de réaliser une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle en Tunisie. Cette base de données peut être utilisée, également, comme mécanisme flexible et rapide pour la mise en œuvre des transferts monétaires temporaires et pour la mise en place des réformes telles que celle de la compensation, en cas de chocs, de catastrophes naturelles et phénomènes climatiques extrêmes pour identifier les ménages dans le besoin (la crise de la COVID 19, inondations, etc.).

8.1.6.1 Insuffisances

En Tunisie les données sur la pauvreté sont produites par l'INS tous les cinq ans suite à une enquête sur les dépenses des ménages. Les bases de données disponibles ne sont pas toujours actualisées ce qui peut entraver les recoupements et l'identification des personnes éligibles au programme de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les contraintes budgétaires entravent le renforcement du système de la protection sociale notamment pour faire face aux chocs et crise et promouvoir davantage les projets de création de revenu comme voie de sortie de la pauvreté et intégrer effectivement des personnes handicapées malgré un arsenal juridique développé.

8.1.6.2 Défis et perspectives

La lutte contre la pauvreté dans ses diverses formes demeure l'un des épineux défis auxquels fait face la Tunisie. Malgré les efforts considérables qui ont permis au pays de réduire significativement la pauvreté de 25% au début du millénaire à 15,2% en 2015, il reste encore près de 1,7 millions d'individus vivant au-dessous du seuil de pauvreté selon les standards nationaux.

Par ailleurs, d'autres formes de pauvreté existent, basées sur les privations de services de base qui conditionnent fortement les conditions de vie des ménages tel que l'accès à la santé, l'éducation, les services au logement, et l'accès égal aux opportunités économiques et sociales. Les statistiques officielles ne fournissent pas des mesures de ces privations multidimensionnelles. Hormis, le rapport N-MODA de 2012 qui mesure la pauvreté multidimensionnelle des enfants en Tunisie, il n'existe aucune autre mesure de la pauvreté multidimensionnelle qui permettrait d'évaluer et suivre les dimensions non monétaires du bien-être de la population.

104 helpentreprise.social.tn, Batinda.gov.tn ; tunisie.solidaire.gov.tn pour permettre à la population concernée de s'inscrire et de faire part de ses plaintes...). Des numéros verts, des calls services et des adresses électroniques ont été mis à la disposition du public pour informations et renseignements lors de la crise sanitaire.

Pour remédier à cette insuffisance, l'INS a lancé un projet de coopération avec le PNUD afin de mesurer et suivre la pauvreté multidimensionnelle à travers l'indice IPM mesuré selon l'approche OPHI. Cet indice sera appliqué sur les données du RGPH de 2014 et la nouvelle enquête de consommation et conditions de vie de ménages de 2021 dont le questionnaire a été révisé pour permettre l'estimation de l'Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

La crise sanitaire de la COVID19 a montré que les pays qui disposent de systèmes de santé et de protection sociale efficaces, sont mieux à même de protéger leurs populations des menaces que fait peser la COVID-19 sur leurs moyens d'existence. En revanche, les pays qui n'ont pas de système de santé et de protection sociale solide doivent élaborer des politiques ad hoc et réaliser des interventions ponctuelles qui risquent de déboucher sur une réponse limitée et tardive. Accélérer la digitalisation, vu sa capacité à amortir les chocs liés à des situations de crise, devient une priorité. De même, l'importance des bases de données nationales actualisées et l'interopérabilité entre les systèmes d'information contribuent à la prise des décisions fondées sur des informations fiables et complètes pour l'identification des personnes éligibles à une prestation sociale. La question du financement des différentes stratégies et des différentes garanties du SNPS, dans un contexte de déficit budgétaire, et de redressement des finances publiques (assurer la pérennité financière des programmes) est préoccupante. La précarisation de la classe moyenne qui ne représente plus que 50% de la population en 2018 contre 70% en 2010 suite à la persistance de la crise économique dans le pays et l'augmentation des vulnérabilités aggravée par la crise sanitaire constituent des défis pour le pays.

2 FAIM «ZÉRO»

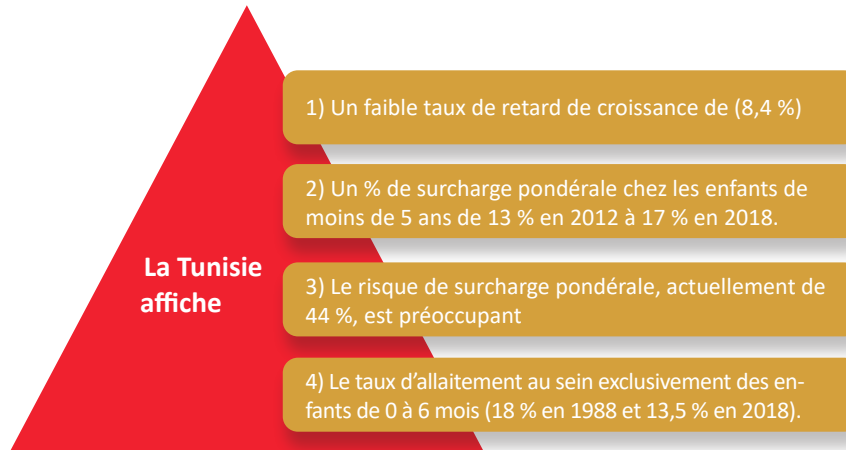


8.2 ODD 2

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

8.2.1 Assurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour tous et lutter contre toute forme de malnutrition

8.2.1.1 Proportion d'enfants en surpoids modéré ou sévère



Source : INS

8.2.1.2 Améliorer la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs¹⁰⁵

La sécurité alimentaire a toujours constitué un objectif de taille dans la conception et la mise en œuvre de la politique de développement agricole et la Constitution de 2014 qui a permis de renforcer cette orientation en y inscrivant le droit des tunisiens à accéder à une alimentation suffisante et saine et à l'eau potable. Dans ce cadre, le secteur agricole a poursuivi ses efforts pour assurer une offre de produits alimentaires permettant de subvenir aux besoins de consommation locale mais aussi de développer les exportations afin d'équilibrer la balance commerciale alimentaire.

Le manque de réalisations est dû :

- Aux conditions climatiques défavorables (céréales) ;
- Au retard accusé dans la réalisation d'un certain nombre de projets programmés pour la modernisation du secteur et l'amélioration de l'infrastructure agricole et rurale dans le cadre du Plan 2016-2020,
- A l'impact négatif du COVID 19 sur le déroulement des campagnes agricoles et l'activité de la pêche.

Taux de croissance annuel moyen du secteur de l'agriculture et de la pêche
1,9% contre 3,6% prévu dans le Plan 2016-2020

Cependant, il est à noter que cette production agricole a globalement permis un approvisionnement régulier du marché local en produits alimentaires même pendant la période de confinement.

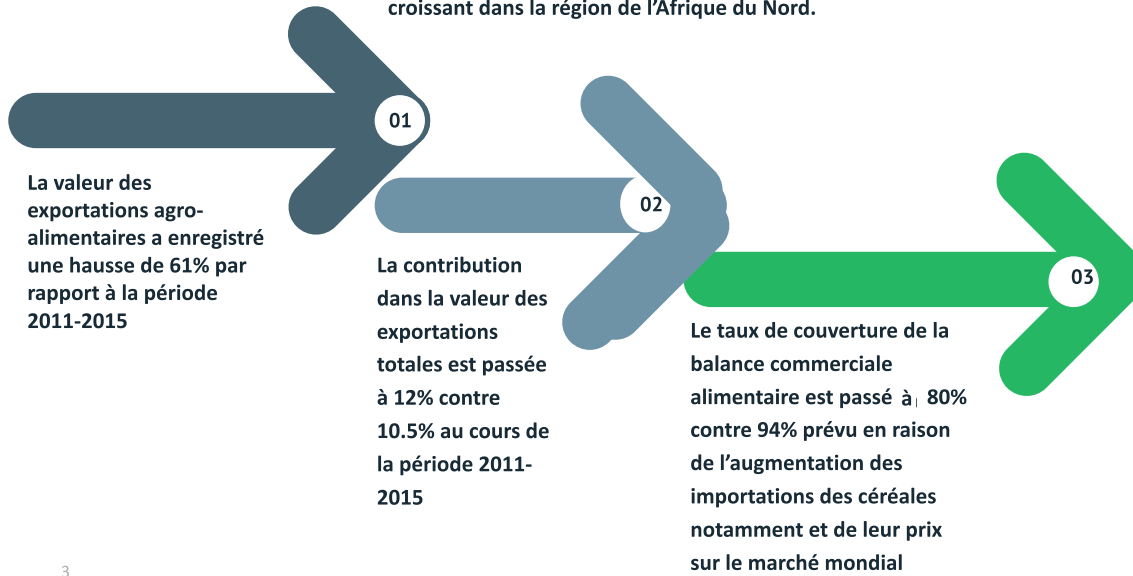
Durant 2016-2020, un intérêt particulier a été accordé pour la diversification des produits agricoles, le développement de modes de production durables tel que l'agriculture biologique et l'agriculture de préservation, l'encouragement de l'introduction des cultures enrichissantes du sol dans les assolements (féverole) ainsi que la promotion des produits valorisant les spécificités naturelles locales à travers la labellisation¹⁰⁶.

16 labels dont 11 AOC et IGP ont été créés

105 Toutes les données sont fournies par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

106 AOC : Appellation d'origine contrôlée. IGP : Indication géographique protégée

Fragilité de la sécurité alimentaire du pays face aux risques liés notamment à la grande dépendance aux marchés extérieurs pour des denrées de base (céréales, fourrages et huile végétale) et au phénomène du changement climatique sans cesse croissant dans la région de l'Afrique du Nord.

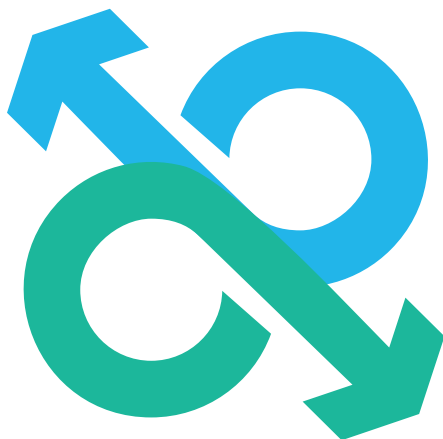


3

Le taux de croissance aux prix courants des produits agricoles a connu en 2019 une augmentation de 4.6% par rapport à 2018, il est de 0.4% contre 11.1% en 2018 à prix constants. Cette croissance a été principalement générée par la production céréalière (+70%), les agrumes (+27%), tomate (+24%), viandes blanches (+3.8%), viandes rouges et lait (+2.8%) et produit de la pêche (2.2%). L'huile d'olive a connu une baisse de 57% par rapport à 2018. Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est passé de 15,504 en 2018 à 16,512 DTN par jour en 2019.

En 2019, l'agriculture familiale et les jeunes paysans dominant la scène agricole tunisienne

5



(i) 75% des terres agricoles ne dépassent pas les 10 hectares.

(ii) 15% de la main-d'œuvre, en plus de nombreux emplois saisonniers

(iii) Un revenu permanent à 470 000 agriculteurs (dont 35% sont des femmes)

(iv) 35% de la population totale secteur agricole contribue à 9% du PIB, 5,7% de l'investissement total, 8% du total des importations et 9% des exportations totales

8.2.2 Renforcer les pratiques agricoles productives préservant les écosystèmes et renforçant les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Pour un développement durable et inclusif, plusieurs projets ont été initiés au cours des dernières années en s'appuyant sur une approche innovante qui place l'intervention publique de développement et de préservation des ressources naturelles (sols, eau, forêts et parcours) dans une logique de développement territorial intégré tenant compte de l'environnement général des exploitations permettant l'amélioration des conditions de vie et la création de revenu pour les populations locales. Ces initiatives gagneraient à être poursuivies au cours du prochain plan quinquennal 2021-2025 et évaluées, pour capitalisation et montée en puissance.

- La loi sur l'investissement privé entrée en vigueur en 2017, a mis en place des encouragements spécifiques à l'agriculture biologique qui ont permis l'extension des superficies et l'introduction de nouvelles cultures en mode biologique (céréales et cactus). Une étude a permis d'identifier 5 régions dans des étages bioclimatiques différents et les a classées comme zones pilotes pour la pratique de l'agriculture biologique. Un projet est en cours de préparation pour la promotion de l'une des 5 zones identifiées. L'évolution de l'investissement agricole a suivi une tendance vers la hausse de 12.5% pour le privé et une tendance à la baisse pour le public (-3%).
- La promulgation de la loi 2019-25 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et aliments pour animaux va permettre de contrôler le système de production alimentaire en Tunisie d'un point de vue réglementaire et institutionnel. En termes de promotion de l'investissement et financement de l'activité agricole, un manuel de procédures a été élaboré par l'APIA pour faciliter l'accès des promoteurs et des jeunes entrepreneurs aux incitations et avantages réglementés selon le Code d'incitation aux investissements agricoles. Ce qui est nouveau dans la loi de 2016, c'est La prime de l'augmentation de la valeur ajoutée et de la compétitivité accordée à l'innovation et aux TIC (50% des logiciels) et l'encouragement à la plantation des oliviers (50%). Une ligne de financement des OAP pour les crédits ne dépassant pas les 500.000 dinars est une mesure qui vise à améliorer la performance des SMSA et des OAPs. Des mesures de préparation relatives au programme de promotion de l'investissement et la modernisation des exploitations agricoles ont été prises. Ce programme vise à améliorer leur performance et leur capacité financière.
- En 2019, l'opérationnalisation du fonds d'indemnisation des dégâts agricoles causés par les catastrophes naturelles créé par la loi de finances en 2018 fut parmi les réalisations qui appuient les agriculteurs et les pêcheurs ayant subi des dégâts à la suite des catastrophes.

Bonne pratique : *La reconnaissance des 2 systèmes culturaux en Ramli dans les lagunes de Ghar El Melh et les jardins suspendus de Djebba El Oliacomme "Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial" (SIPAM) est un bon pas vers la promotion du savoir-faire traditionnel et des pratiques ancestrales de gestion durable des ressources naturelles.*

- Lancement du fonds d'indemnisation des dégâts causés par les catastrophes naturelles en 2019, afin de prémunir les agriculteurs et pêcheurs contre l'impact de la variabilité du climat sur la durabilité de l'activité agricole et sa résilience. D'autre part, consciente de la menace des CC sur le secteur agricole, face à des ressources naturelles limitées, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a élaboré au cours des 5 dernières années, de nouvelles stratégies sectorielles qui ont concerné notamment l'aménagement et la conservation des terres agricoles, le développement forestier et le secteur de la pêche en mettant l'accent sur la durabilité des écosystèmes et l'adaptation face aux CC. En outre, deux nouvelles études sont en cours de réalisation à savoir l'étude prospective eau 2050 qui débouchera sur un plan d'action pour assurer la durabilité de la ressource, et l'évaluation

de l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, qui constituera une base pour l'élaboration du Plan National d'Adaptation de l'agriculture tunisienne aux changements climatiques. Les résultats de ces études seront d'une grande utilité dans la construction des axes de la politique de développement future pour une agriculture inclusive, durable et résiliente.

8.2.3 Préserver la diversité génétique des espèces et assurer le partage juste et équitable de ces avantages.

La Tunisie a ratifié les trois conventions des Nations Unies (CBD, CCC et CCD) et était parmi les premiers signataires du Traité International des Ressources Génétiques Végétales pour l'Alimentation et l'Agriculture (ITPGRFA). Le pays a opté pour la création d'une banque nationale de gènes (BNG, inauguré en 2007) dont le mandat principal est la conservation et l'évaluation des ressources génétiques végétales, animales et micro-organismes ainsi que la coordination entre les différents opérateurs dans le domaine et la promotion des activités de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques.

Répartition des entrées des ressources phylogénétiques
Répertoriées dans base de données de la BNG :

Groupe thématique	Nombre d'entrées	Pourcentage	Nombre de taxons
Céréales et légumineuses alimentaires	10651	43,5%	11
Plantes maraîchères, condimentaires et ornementales	899	3,67%	118
Arbres fruitiers	1032	4,21%	22
Plantes fourragères	8897	36,33%	209
Plantes aromatiques et médicinales	1539	6,28%	327
Plantes forestières et Pastorales	1467	5,99%	328

La base de données de la BNG¹⁰⁷ permet de dégager 24485 entrées relatives aux ressources phylogénétiques (Céréales, légumineuses alimentaires, plantes fourragères, plantes maraîchères, condimentaires et ornementales, arbres fruitiers, plantes médicinales, et plantes forestières et pastorales), représentant un total de 667 taxons différents.

La conservation de la diversité des espèces arboricoles est assurée principalement par les jardins botaniques et les collections vivantes qui sont installés à travers le territoire tunisien et maintenue dans la plupart des cas par les instituts de recherche agricoles et récemment par la banque nationale de gènes¹⁰⁸.

Les ressources génétiques animales : l'unité de cryoconservation de la BNG a été alimentée par 500 paillettes de semences provenant de quatre taureaux de la race locale. De même, des semences de races améliorées y sont préservées (650 paillettes).

La conservation des Ressources Génétiques Animales (RGA) : la Tunisie a signé et ratifié plusieurs Conventions et accords internationaux tels que :

- Le Protocole FAO/UMA sur le système DAD-IS (Tunisie y compris) 2019¹⁰⁹,
- La Convention de la Diversité Génétique (CDB),
- La convention de Rio sur la diversité biologique (CDB), a été signée par la Tunisie en date du 13 juin 1992 et ratifiée en 15 juillet 1993,

107 Les ressources génétiques conservées dans la BNG proviennent principalement des missions de collecte réalisées à travers tout le pays et de la récupération d'une copie des collections détenues par les organismes partenaires tels que les instituts de recherche et les universités. De même, dès sa création, la BNG a œuvré pour le rapatriement des ressources génétiques tunisiennes conservées dans des banques de gènes étrangères. Au total, près de 7700 accessions ont pu être rapatriées de l'ICARDA, l'USDA, le CYMMIT, la République Tchèque et l'Australie.

108 Cf. l'annexe dans ce document.

109 DAD-IS est le système d'information sur la diversité des animaux domestiques maintenu et développé par la FAO

- Le protocole de Carthagène sur les OGM (2003-09-11 Ratification signature le 2001-04-19),
- La Signature sans ratification du protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA).

Les difficultés

- Manque de moyens financiers pour l'exécution des programmes ;
- Pratiquement absence de données pour l'indicateur ODD 2.5.1 ;
- Pour les races locales, aucune donnée démographique à jour pour calculer l'indicateur 2.5.2 des ODD ;

8.2.3.1 Accroître les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage,

Progrès réalisés en matière de recherche agricole durant la période 2015-2021

1. En matière d'Inscription de nouvelles Obtentions Végétales, le portefeuille variétal du Système de Recherche Agricole vient de s'orner par : (i) Quatre variétés de légumineuses alimentaires : la féverole «ZAHER», le pois chiche «JOUR», le pois «NEJMA» et la lentille «KRIB» ; (ii) une variété d'orge dénommée «RIMA» et (iii) une variété de vesce protéagineuse dénommée «FAIZA». De par leur fort potentiel d'adaptation, ces variétés sont productives et résistantes aux maladies.

2. En matière de création variétale, le Système de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (SRESA) collabore avec les organisations internationales en particulier l'ICARDA, Le CIMMYT, l'ACSAD, etc. dans des programmes visant à créer de nouvelles variétés de céréales, ayant une productivité élevée, résistantes à la sécheresse et aux maladies.

3. En matière de renforcement de la coopération entre les services de recherche et de vulgarisation agricoles, une convention de partenariat a été établie entre l'IRESA et l'AVFA en 2017 ayant pour objet de :

- Faciliter le transfert des acquis de la recherche et des paquets techniques produits par les structures de recherche à l'AVFA et ce par l'intermédiaire de l'IRESA afin de les exploiter dans le domaine de la formation professionnelle et de la vulgarisation agricole.
- Faciliter l'accès des étudiants et des chercheurs appartenant à l'IRESA aux centres de formation professionnelle relevant de l'AVFA et ce afin de réaliser des recherches et des expérimentations dans les fermes et les engins de pêche.
- L'interaction et la complémentarité entre la recherche et la vulgarisation lors de l'identification des priorités de la recherche agricole.
- La participation conjointe de l'IRESA et de l'AVFA dans les projets de coopération internationale et les réseaux internationaux en relation avec la formation, la recherche, la vulgarisation et la veille technologique.

4. En matière de promotion de la recherche agricole à l'échelle internationale, le Système de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles participe dans plus de 100 projets de coopération internationale permettant de drainer des fonds qui s'élèvent à 35million de DT.

Impact du COVID sur la recherche :

La pandémie COVID-19 a freiné l'implémentation sur terrain des activités de recherche menées par les enseignants chercheurs appartenant aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur agricoles, et ce pour les projets nationaux et internationaux. Pour la coordination et le suivi de l'exécution des activités de recherche, l'IRESA a opté pour l'organisation des réunions à distance avec les enseignants

chercheurs, les chefs de structures de recherche et les responsables des établissements relevant du système IRESA.

Progrès réalisés en matière de vulgarisation durant la période (2015-2019)

L'évolution du taux d'encadrement des agriculteurs et du taux d'adoption des techniques de production par les groupes cibles fournis par les services de vulgarisation de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA) durant la période 2015-2019, sont indiqués dans le tableau ci-après :

	2005	2006	2007	2018	2019
Taux d'encadrement des agriculteurs	32	26,4	41	25	31,6
Taux d'adoption des techniques de production par les groupes cibles	73	45,3	67,8	49,8	54,8

8.2.3.2 Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux,

La Tunisie a choisi depuis longtemps l'ouverture sur le marché mondial, elle est membre de l'Organisation Mondiale de Commerce depuis 1995, et évolue dans le respect de ses règles pour la réduction des obstacles au commerce international et le renforcement de la transparence y compris pour les produits agricoles. Il est important de noter dans ce cadre la signature par la Tunisie en 2020 de l'Accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et l'intégration du marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) afin de développer la coopération et le commerce dans l'espace Africain.

8.2.3.3 Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

Afin d'assurer un approvisionnement régulier du marché en denrées alimentaires, un suivi des principales filières est assuré en collaboration avec les départements concernés (industrie et commerce). Des mesures de régulation sont mises en œuvre, pour quelques productions dites stratégiques, à travers les groupements interprofessionnels pour le stockage des excédents saisonniers pour protéger le revenu du producteur contre l'effondrement des prix à la production et permettre l'approvisionnement du marché pendant les périodes de basse production. Dans le même objectif le Ministère travaille sur le rapprochement entre les différents maillons des filières pour une meilleure valorisation des produits agricoles à travers le rapprochement des services de transformation, le conditionnement et l'encouragement des circuits courts de commercialisation des produits agricoles. D'une manière générale, et dans une perspective post-COVID19, les domaines d'intérêts sont¹¹⁰ :

- La vulnérabilité relative des différents systèmes de production et de distribution ;
- L'impact de la crise sur les importations et les exportations de certains produits alimentaires ;
- L'intégration des chaînes de valeur prioritaires en Tunisie dans les chaînes de valeur globales.

110 FAO, Document d'orientation Impact de la crise COVID-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Tunisie : Défis et options de réponses, juin 2020

ANNEXE

Principales collections d'arbres fruitiers en Tunisie.

Organisme détenteur	Espèce	Nombre d'entrées	Site
Banque Nationale de Gènes	Olivier	306 (103 variétés)	Takelsa
	Figuier	90 (30 variétés)	
	Grenadier	27 (9 variétés)	
Institut de l'Olivier	Olivier	200	
	Amandier	30	
	Pistachier	5	
Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie	Agrumes	46	Site de El Gobba
		29	Site de Mornag
	Amandier	56	
	Abricotier	56	Site de Mornag
		28	Site de El Oueslatia
	Vigne	300	Site de Mornag
		104	Site de Tunis
	Figuier	264 (22 variétés)	
	Cactus	49	
	Pêcher	40	
	Poirier	10	
	Jardin des espèces forestières et ornementales		
Centre Régional de Recherches en Agriculture Oasienne	Palmier dattier	230 pollinisateurs	
	Palmier dattier	80	
	Grenadier	8	
	Abricotier	6	
	Pêcher	3	
	Figuier	18	Jardin botanique de Dguèche
	Vigne	8	
	Pommier	1	
	Poirier	1	
	Cognassier	1	
Bananier	2		
Centre Régional de Recherches Agricoles de Sidi Bouzid	Pistachier	8	
Institut des Régions Arides	Figuier et caprifuier	140	Site Gordhab
		39	Site El Fejé
	Mûrier	8	
	Grenadier	63	
	Palmier dattier	45	
	Pommier	5	
	Amandier	10	
	Vigne	20	
Olivier	7		
Centre de Formation Professionnelle Agricole Testour	Abricotier	22	

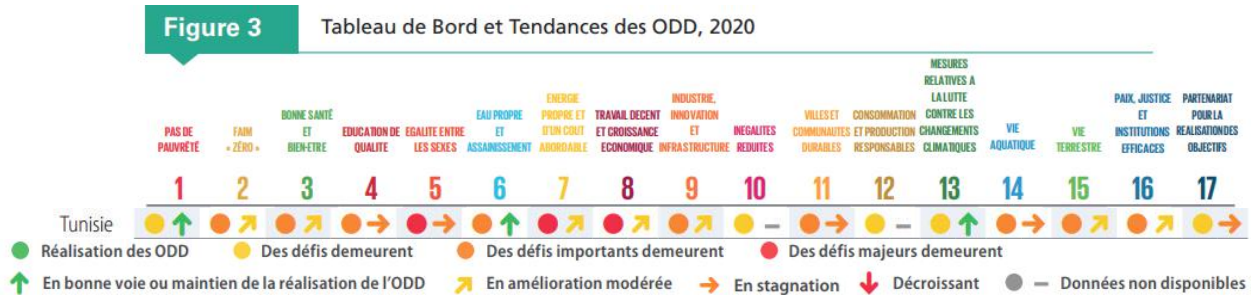
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



8.3 ODD 3

PERMETTRE A TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE
DE TOUS A TOUT AGE

Le Rapport 2020 sur l'Indice et les Tableaux de Bord des Objectifs de développement durable pour l'Afrique met la Tunisie en tête du classement cette année avec un score de 67,1, ce qui veut dire que le pays est à 67,1 % du chemin à parcourir pour atteindre les ODD. Cependant l'ODD3 (bonne santé et bien-être) est l'un des objectifs où le pays est confronté aux plus grandes difficultés. Six des 21 indicateurs renseignés ont été réalisés ou sont en bonne voie de réalisation.



Source : Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD, Résumé p 6

Par ailleurs, six seulement des 21 indicateurs renseignés ont été réalisés et sont en bonne voie.

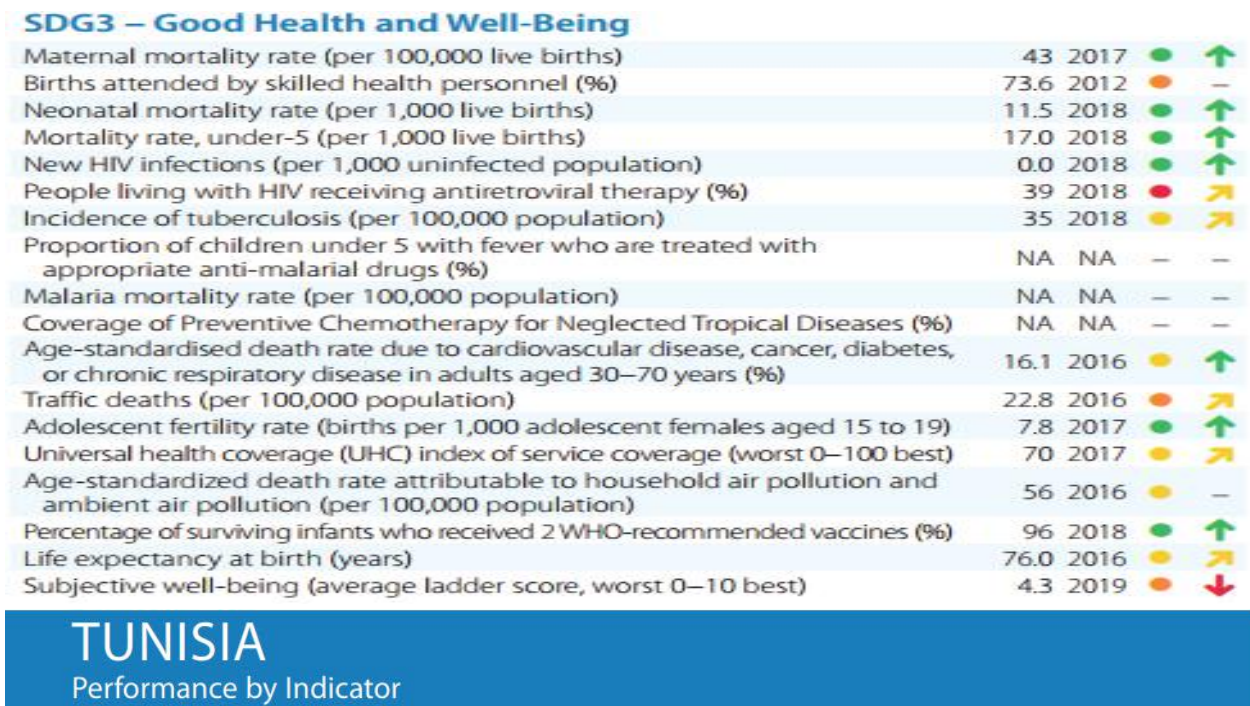


Fig. N° 1. Performance tunisienne par indicateur¹¹¹

Le **Tableau de Bord et Tendances des ODD 2020**, classe la Tunisie parmi les pays qui rencontrent des défis importants mais qui demeurent en amélioration continue.

111 Source : 2020_africa_index_and_dashboards p 169

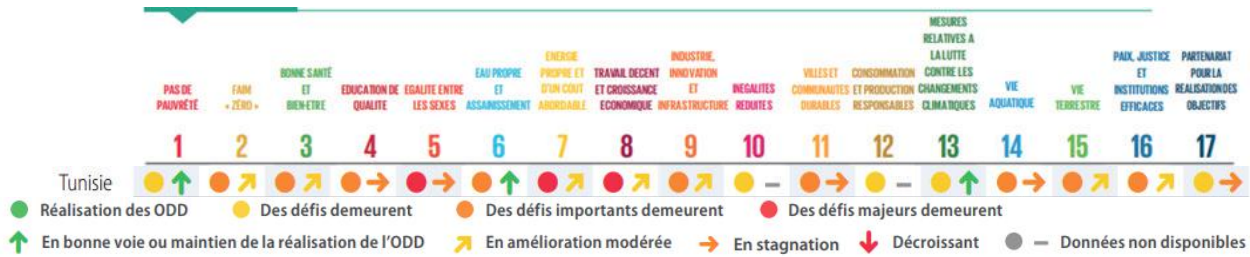


Fig. N° 2. Tableau de bord et tendances des ODD, 2020¹¹²

Ces résultats concernant l’ODD 3 ne doivent pas cacher les efforts déployés par le pays pour la mise en œuvre des différentes cibles. La Tunisie, ne disposant pas encore d’un mécanisme constant de collecte des informations et enregistre un manque voire une absence de données surtout celles non générées par le secteur de la santé.

La Tunisie vient de se doter d’une Politique Nationale de la Santé (PNS) validée par le chef du gouvernement à l’occasion de la célébration de la journée mondiale de la santé le 7 avril 2021. La PNS est basée sur une vision 2030 pour la couverture santé universelle. Elle a été développée dans le cadre de la deuxième phase du dialogue sociétal sur les politiques, les stratégies et les plans nationaux de la santé, suite à un processus participatif et inclusif.

Cinq choix stratégiques structurants permettront à la PNS de mettre le système de santé en ordre de marche vers la Couverture Santé Universelle (CSU):

- **Faire de la santé familiale et de proximité la porte d’entrée** et le pivot du système de santé
- **Rendre un paquet de services essentiels disponible** et adapté aux besoins de chaque personne durant le cycle de la vie.
- **Unifier le régime de base** afin qu’il fournisse une même protection financière équitable à toute la population.
- **Donner au secteur public les moyens** pour assumer ses missions de service public.
- **Assurer la protection de la santé des citoyens** en engageant les autorités gouvernementales à assumer leurs obligations par la prise en compte effective de la promotion de la santé dans les politiques publiques et en mettant en place une haute instance de coordination multisectorielle effective.

8.3.1 La santé maternelle et infantile

8.3.1.1 Faire passer le taux de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

La Tunisie a réalisé des progrès en matière de la santé de la mère et de l’enfant. Certes, la mortalité maternelle a baissé mais son taux reste élevé par rapport au niveau des efforts qui devaient être consentis et des objectifs assignés. La mortalité maternelle touche surtout les femmes les plus en difficultés sociales et celles résidentes dans les régions les moins dotées.

Les dernières données nationales (2008) sur le taux de mortalité maternelle (44,8 pour 100 000 naissances vivantes) ont révélé d’importantes variations régionales, le taux le plus bas se situe au Nord-est avec 27,9 décès pour 100 mille NV alors que les taux les plus élevés se situant dans le nord-ouest (67 pour 100 000 NV), le sud-est (57 pour 100 000 NV) et le centre-ouest (56 pour 100 000 NV).

112 Source : Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD, Résumé p 6

Des projections relatives au Taux de mortalité maternelle (TMM)¹¹³ en Tunisie montrent qu'en 2015 le TMM devait avoisiner les 33,6 pour 100.000 NV.

Les estimations du taux de mortalité maternelle par la Direction des Soins de Santé de Base (DSSB) sur la base des décès déclarés à la commission nationale de suivi de la mortalité maternelle révèlent qu'en 2019 le taux de mortalité maternelle corrigé était de 39 pour 100.000 Naissances Vivantes (NV).

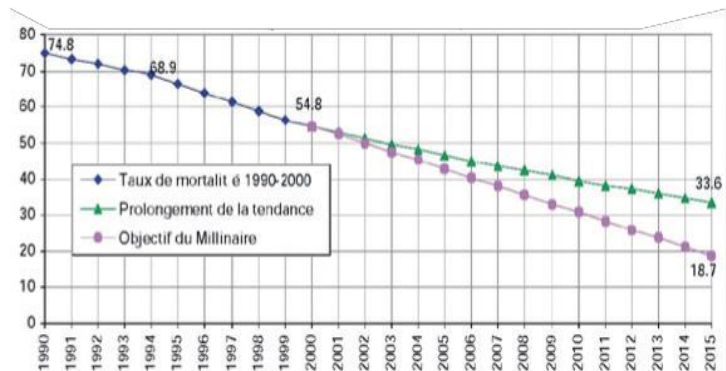


Fig. N° 3. Évolution et projection relatives au taux de mortalité maternelle en Tunisie. (Source : Stratégie nationale de la santé maternelle et néonatale 2020-2024, Ministère de la santé)

Selon les données de 2018, qui n'incluent que les établissements du secteur public, le taux de mortalité maternelle est estimé à 30,2 pour 100 000 naissances vivantes¹¹⁴.

Cependant un travail de contextualisation des indicateurs et cibles ODD en lien avec la santé maternelle et néonatale à l'horizon de 2030 (DSSB en collaboration avec le FNUAP), conclut qu'il serait recommandé de fixer la cible à 17/100 000 NV¹¹⁵.

Afin de contribuer à la baisse de la Mortalité Maternelle et Néonatale, la mise en œuvre de la stratégie de santé Maternelle et Néonatale (SMNN) 2020-2024 et son plan opérationnel a avancé, cette stratégie adoptée en 2019 repose sur cinq axes stratégiques déclinés en un ensemble d'activités qui couvrent 35 produits.

En outre, et dans le cadre du programme conjoint en santé maternelle et néonatale (2018) le panier des soins essentiels en santé maternelle et néonatale a été révisé dans le but d'adapter l'offre des soins aux besoins des mères et des nouveau-nés tout en s'appuyant sur la consolidation des activités de base déjà existantes et l'ajout de nouvelles activités et en intégrant le facteur coût dans le choix des options.

Principaux axes stratégiques de la stratégie de santé Maternelle et Néonatale pour la période de 2020 à 2024 :

- L'amélioration de l'accès (géographique, financier, psychologique) selon le continuum de services et de soins de SMNN.
- Le renforcement de la qualité des services de soins de SMNN.
- Le renforcement de la gouvernance, du leadership national et de la redevabilité des différents acteurs du système.
- Le développement de la participation communautaire et la mobilisation sociale en vue de renforcer les capacités des individus, des familles et de la communauté pour améliorer la SMNN.
- L'amélioration des données de suivi / évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de la SMNN 2020-2024 pour la prise de décision et la redevabilité.

Encadré N°1. Principaux axes de la stratégie de SMNN

113 <https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Rapport%20stratégie%20SMNN-web.pdf>

114 FNUAP : Descriptif de programme de pays pour la Tunisie 15 janvier 2020.

115 Contextualisation des indicateurs et cibles ODD en lien avec la santé maternelle et néonatale à l'horizon de 2030 (juillet 2018)

Parallèlement un travail est engagé actuellement pour évaluer l'exhaustivité des enregistrements des décès maternels dans le registre des décès maternels.

8.3.1.2 Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, et ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

La Tunisie a enregistré une baisse du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui a atteint en 2018 un taux de 16.7 ‰¹¹⁶ alors que le TMNN pour 1000 naissances vivantes est de l'ordre de 8.7 ‰ (MICS 6/2018).

Le même travail de contextualisation des indicateurs et cibles ODD en lien avec la santé maternelle et néonatale à l'horizon de 2030¹¹⁷ situerait le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 7.0/1000 naissances vivantes en 2030 et le taux de mortalité néonatale à 5.0/1 000 naissances vivantes en 2030 si on maintient les mêmes efforts.

Outre la stratégie nationale de santé maternelle et néonatale sus-citée, d'autres stratégies ont été élaborées ou sont en cours d'élaboration et visent à préserver et à promouvoir la santé des nouveaux nés, de la petite enfance, des adolescents et des jeunes à l'instar de la stratégie multisectorielle pour la promotion de la santé des adolescents et des jeunes, la politique nationale intégrée de la jeunesse ainsi que la Stratégie Nationale Multisectorielle de Développement de la Petite Enfance 2017 – 2025.

8.3.2 Lutte contre les maladies transmissibles

8.3.2.1 Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Les interventions du système de santé vis-à-vis de ces maladies incluent la prévention, la détection et leur traitement en conformité avec les recommandations internationales. Elles sont organisées dans le cadre de programmes nationaux gérés par la Direction des Soins de Santé de Base qui s'appuie sur de nombreuses commissions nationales et coordonne le système de surveillance entre l'ensemble des institutions sectorielles. A travers cette organisation, le système national a réussi à éradiquer ou à freiner la propagation de plusieurs maladies infectieuses et le système de surveillance épidémiologique est relativement efficace.



Ainsi, on a enregistré l'éradication du paludisme dès 1968 (dernier cas autochtone en 1979) et la bilharziose dès 1970 (dernier cas en 1983). Malheureusement, on a observé un déclin dans l'engagement de l'État pour l'élimination des autres maladies tropicales négligées comme la leishmaniose et l'échinococcose. Cette baisse de garde laisse la porte ouverte à un retour en force de maladies qu'on croyait disparues et dont le coût socio-économique est élevé, à titre d'exemple, le coût de l'échinococcose (kyste hydatique) est estimé à environ 50 millions de dinars chaque année en pertes directes et indirectes animales et humaines.

116 MICS 6, INS

117 Contextualisation des indicateurs et cibles ODD en lien avec la santé maternelle et néonatale à l'horizon de 2030, (juillet 2018)

8.3.2.2 Réduire le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population

En 2019, le nombre estimé de nouvelles infections au VIH a augmenté de 29 % comparé à celui de 2010. Celui des décès liés au sida a, quant à lui, augmenté de 328 % comparé à celui de 2010. Par ailleurs, le rapport de l'incidence sur la prévalence est, en 2019, de 9.64%, ce qui indique que l'épidémie de VIH est active.

Le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives en 2019 :

- 299 cas déclarés soit 0,01 pour 1000⁸
- 623 cas estimés soit 0,05 pour 1000⁹

Encadré N°2. Incidence des infections à VIH en 2019^{118, 119}

Tableau N°1. Evolution du nombre des cas déclarés et estimés d'infections au VIH¹²⁰

Année	Nombre de nouveaux cas déclarés	Incidence déclarée (multiplié par 1000)	Nombre de nouveaux cas estimés	Incidence estimée (multiplié par 1000)
2015	156	0.01	604	0.05
2016	164	0.01	612	0.05
2017	168	0.01	618	0.05
2018	374	0.03	624	0.05
2019	299	0.02	623	0.05

La Tunisie élabore des plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida (PSN) depuis 2006. Le dernier est celui de 2018-2022 étant en train d'être revu pour devenir le PSN 2021-2025. Quatre axes principaux constituent la riposte nationale au VIH / sida : **Le dépistage et la prévention** combinée auprès des populations clés et vulnérables, **la prise en charge médicale** et l'accès au traitement des personnes vivant avec le VIH, **les droits humains / égalité genre, la protection sociale et l'environnement légal** favorisant une riposte efficace au VIH et la gestion efficace de la riposte nationale au VIH. La riposte nationale est surtout financée par l'Etat Tunisien. La majeure partie de la prévention combinée et de la génération de l'information stratégique est financée à travers le « Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme » et les partenaires techniques et financiers tels que le système des Nations Unies.

8.3.2.3 Lutter contre la tuberculose

La Tunisie s'est engagée dans la lutte contre ce fléau considéré comme un problème de santé publique depuis son indépendance et depuis 1959, un programme national de lutte a été mis en œuvre et a été constamment adapté à la situation épidémiologique du pays et aux progrès scientifiques et a impliqué tous les intervenants potentiels. En Tunisie, le nombre de cas de tuberculose active et le taux d'incidence annuel ont diminué année après année grâce à plusieurs facteurs (Couverture générale et permanente, BCG, déclaration obligatoire de la maladie, le dépistage et le traitement sont gratuits et standards, etc.)

L'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants en 2019 est de **3 297 cas soit 28.5 pour 100.000** avec prédominance de la tuberculose extra pulmonaire (**60% / 40%**).

Encadré N°3. Incidence de la Tuberculose¹²¹

118 PNLS/DSSB, Estimations Spectrum Tunisie couvrant l'année 2019

119 PNLS/DSSB, GAM Tunisie 2019

120 PNLS/DSSB, GAM Tunisie 2019

121 PNLS/DSSB, GAM Tunisie 2019

Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

128 nouveaux cas déclarés (Tous étrangers) en 2019¹²²
Soit 0,011 pour 1000 habitants

Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

45 cas (0.39 pour 100 000 habitants) en 2017¹²³

La Tunisie est un pays moyennement endémique pour l'hépatite B. Le mode de transmission le plus fréquent est la transmission verticale, intrafamiliale et sexuelle.

8.3.2.4 Lutter contre les maladies tropicales négligées

Parmi les maladies tropicales négligées la Tunisie est concernée par la leishmaniose et la lèpre :

En partenariat avec l'OMS, la DSSB a arrêté un programme visant (i) à ce que en 2021 tous les cas de leishmaniose viscérale soient traités par Ambisome et (ii) à ce que tous les cas de leishmaniose cutanée ne nécessitant pas le glucantime soient traités par thermo et cryothérapie

La Leishmaniose

25 nouveaux cas de leishmaniose **viscérale** signalés en 2020 contre 27 cas en 2019 avec un taux nul de létalité (zéro décès).

4576 nouveaux cas de leishmaniose **cutanée** déclarés en 2020 contre 7058 cas en 2019.

La lèpre : 2 nouveaux cas de lèpre signalés en 2020 contre zéro cas en 2019

Encadré 4 et 5. Incidence de la leishmaniose et de la lèpre en 2020

8.3.3 Maladies non transmissibles (MNT)

8.3.3.1 Réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Les maladies non transmissibles (MCV, diabète, cancer et maladies respiratoires chroniques) constituent en Tunisie un problème de santé publique important, elles sont responsables de 80 % des décès et représentent près de 60% des dépenses de l'assurance maladie. La réduction des facteurs de risque de ces pathologies (le tabagisme, la mauvaise alimentation, la sédentarité et l'usage nocif de l'alcool) est possible. La dernière enquête nationale sur l'état de santé des tunisiens (THES) réalisée par l'INSP en 2016 a révélé l'ampleur de ce phénomène chez les sujets de plus de 15 ans.

La prévalence du diabète est de 16 %
La prévalence de l'HTA est de 29 %
Le tabagisme affecte 47 % des hommes et 3 % des femmes (en milieu scolaire 7,7 % des jeunes de 13-15 ans / l'enquête GYTS 2017)
La prévalence de la surcharge pondérale est de 64,6 % et l'obésité de 30 %
La proportion des dyslipidémies est de 44,6 %
L'inactivité physique touche les 2/3 de la population.
Seuls 25 % des personnes de plus de 15 ans pratiquent une activité sportive d'intensité modérée à intense.
La consommation du sel est estimée entre 10 et 12 g/j (normes recommandées par l'OMS : 5g/j).

Encadré N°6. Fréquence de certaines MNT et de leurs Facteurs de risque¹²⁴

122 Ibidem.

123 Rapport annuel des activités de DSSB en 2017

124 stratégie multisectorielle de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles 2018-2025

Outre le Ministère de la Santé, la prévention et la prise en charge des MNT et de leurs facteurs de risque nécessitent obligatoirement l'intervention d'autres ministères, des organismes nationaux, de la société civile et de la communauté. La Tunisie a élaboré une « stratégie multisectorielle de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles 2018-2025 » pour contrecarrer ces maladies, validée avec tous les secteurs depuis 2018. Le principe directeur fondamental de cette stratégie qui considère la santé comme un investissement durable avec retour sur investissement est d'intégrer « la santé dans toutes les politiques ».

<i>Stratégie multisectorielle de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles 2018-2025</i>	
<i>Les principales cibles de cette stratégie :</i>	<i>les mesures prévues dans le plan opérationnel 2021-2025 :</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 25 % du risque de décès prématuré lié aux MNT pour atteindre 11 % en 2025, - Réduire à 18 % la prévalence du tabagisme, - Réduire à 60 % l'inactivité physique. - Réduire à 8 g l'apport moyen de sel par jour, - Stabiliser les chiffres de la prévalence de l'HTA et du diabète, - Stabiliser la prévalence de l'Obésité à 26 % d'ici 2030, - Assurer la disponibilité des médicaments et du plateau technique à 80% des malades d'ici 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> (i) La diminution de la quantité de graisses et de sucre dans les produits alimentaires avec une limitation des acides gras trans à moins 2 %, la limitation à 1g par 100g de sel dans le pain, ii) Un programme d'éducation alimentaire ciblant les familles, les jeunes et la population générale, (iii) L'application de la loi anti-tabac et l'intégration de la consultation d'aide au sevrage tabagique auprès du médecin de famille, (iv) L'introduction de la pratique de 10 mn d'activité physique quotidienne en milieu de travail et aménagement d'un minimum de parcours de santé au niveau local.
<p>Le plan prévoit une mise à jour de guidelines dans le domaine des MNT, l'accès équitable au diagnostic précoce et au traitement ainsi qu'une éducation thérapeutique appropriée avec une mobilisation additionnelle des ressources pour aboutir à la couverture sanitaire universelle.</p>	

Encadré N°7. Principales cibles de la stratégie de lutte contre les MNT et les mesures prévues dans le plan opérationnel¹²⁵

8.3.3.2 Réduire le taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques

L'enregistrement national des causes de décès a coïncidé avec la mise en œuvre d'un nouveau modèle de certification, inspiré du modèle international de certificat médical de décès en 1999. Depuis 2001, la Tunisie dispose régulièrement de statistiques nationales des causes de décès se basant sur les données du système d'information sur les causes de décès (SICD) coordonné par l'INSP.

Les indicateurs de performance du SICD ont enregistré une nette amélioration en 2020. En effet, le taux de couverture est passé de 40,5 % en 2017 à 61,2 % en 2020 ; de même l'indice global de qualité des données (ANACONDA) est passé du niveau « bas » au niveau « moyen ». Par ailleurs, on a enregistré une amélioration du SICD en termes de rapidité de la production des statistiques sur les causes de décès, et ce grâce au renforcement de la collaboration avec les différents partenaires et aux efforts de collecte active. Toutefois, des efforts supplémentaires de renforcement du SICD s'avèrent indispensables afin de permettre le calcul des taux de mortalité spécifique par cause de décès (cibles 3.4 et 3.9). Le système a toujours produit des mortalités proportionnelles par cause¹²⁶.

¹²⁵ Ibidem

¹²⁶ C'est le cas dans son dernier rapport (2015-2017).

Tableau N° 2. Principales causes de décès dans la population générale, Tunisie 2020¹²⁷

Rang	Causes de décès	Nombre (Total = 46420)	Pourcentage
1.	Diabète sucré	3537	7,6
2.	Maladies cérébro-vasculaires	3163	6,8
3.	COVID-19	2834	6,1
4.	Cardiopathies ischémiques	2000	4,3
5.	Causes externes de décès	1747	3,8
6.	Tumeurs malignes des organes digestifs	1693	3,7
7.	Tumeurs malignes de la trachée, des bronches et du poumon	1593	3,4
8.	Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	1491	3,2
9.	Maladies hypertensives	1476	3,2
10.	Grippe et Pneumopathies	1178	2,5
11.	Reste des causes de décès	25708	55,4

Selon le rapport sur les causes de décès en Tunisie (2020) élaboré en partenariat entre l'INSP et le FNUAP, en 2021, Le diabète (7,6 %), les maladies cérébro-vasculaires (6,8 %), la COVID-19 (6,1 %), les cardiopathies ischémiques (4,3 %) et les causes externes de décès (3,8 %) occupaient les cinq premières causes de décès chez la population générale. La COVID-19 représentait la première cause de décès chez les hommes (6,9 %) et la troisième chez les femmes (5,1 %).

Le SICD a permis de mettre l'accent sur la place de la COVID-19 comme cause de mortalité et de mortalité prématurée dans la population tunisienne, et ce à côté de certaines MNT, à savoir le diabète sucré, les maladies cérébro-vasculaires et les tumeurs malignes.

Malgré l'élaboration par l'INSP d'un plan de renforcement du SICD depuis plusieurs années^{128, 129} son application demeure limitée par le manque de moyens et de ressources humaines. En effet, ce système fait toujours face à plusieurs défis qui méritent plus d'efforts de collaboration entre les différents partenaires: l'INSP, les services de médecine légale d'une part, et les Bureaux de l'état civil et l'INS d'autre part. En outre, il est crucial d'appuyer les ressources de l'INSP pour pérenniser la collecte active des certificats et de renforcer les efforts de formation continue en matière de certification et de codage.

127 INSP. Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie, 2020. Version avril 2021 (projet appuyé par UNFPA Bureau Tunisie)

128 Hajem S. Le Système National d'Information sur les causes médicales de Décès: entraves spécifiques, synthèse des principaux résultats de l'année 2013 et perspectives [Internet]. Tunis: Institut National de la Santé; 2015. Disponible sur: http://www.insp.rns.tn/index.php?option=com_content&view=section&id=26&Itemid=224

129 Lassoued F, Skhiri A, Zoghalmi N, Aounallah-Skhiri H. Statistiques nationales sur les causes de décès en Tunisie 2015 et 2017 [Internet]. Tunis: Institut National de la Santé; 2020. Disponible sur: <http://www.santetunisie.rns.tn/images/statistiques-nationales-causes-de-deces2015-2017.pdf>

8.3.3.3 Mettre fin au taux de mortalité par suicide.

Le taux de mortalité par suicide est de **3,29/100 000** habitants¹³⁰ en 2016. Selon un rapport élaboré conjointement par l'Observatoire Social Tunisien (OST) et le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociales (FTDES) le nombre des suicides enregistrés en 2020 est de 235 (174 hommes contre 61 femmes) avec un taux de près 2 suicides pour 100 000 habitants (**2/100 000 habitants**).

8.3.4 Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) engage les États à intégrer la prévention d'une part, et le traitement et la réadaptation d'autre part, dans leurs stratégies de lutte contre l'abus de drogues. Dans ce cadre, la Tunisie considère désormais les consommateurs de stupéfiants, comme des patients atteints d'une maladie chronique à rechutes scientifiquement comprises et admises. Par conséquent la prise en charge de ces patients consiste désormais à les accompagner le long d'un réseau de soins spécifiques en vue de leur réhabilitation et leur réinsertion familiale, professionnelle et sociale.

En termes de **surveillance épidémiologique**, la Tunisie a renforcé sa collaboration avec les réseaux internationaux (Réseau MedNet Groupe Pompidou -Conseil de l'Europe, EMCDDA, ONUDC, Union Africaine) afin de bénéficier des expériences mais aussi de l'appui financier et technique des pays développés dans ce domaine. Dans ce cadre des études nationales en milieu scolaire ont été réalisées en 2013, 2017 et 2021 (en cours) ; la dernière enquête MedSPAD menée en 2017, a révélé que près d'un tiers des adolescents scolarisés âgés de 15 à 17 ans, soit 31% des lycéens, ont déclaré avoir consommé au moins une drogue autre que le tabac et l'alcool, au moins une fois durant leur vie.

Depuis 2019, le Ministère de la Santé a donné son accord pour la mise en place d'un système d'information sur l'usage de drogues. Dans ce cadre, un réseau épidémiologique tunisien est en cours de développement. La collaboration au sein de ce réseau multisectoriel a permis la participation de la Tunisie dans l'élaboration du rapport Panafricain d'épidémiologie sur l'usage de drogues (2020, en cours de publication) d'une part, et la participation à l'étude européenne et de pays de voisinage sur le mapping de structures de prise en charge d'usagers de drogues (projet EU4MD de collaboration avec EMCDDA, en cours) d'autre part. Ces deux initiatives représentent un point de départ pour la collaboration multisectorielle en vue de la mise en place du système d'information sur l'usage de drogues national et pérenne, outil important de surveillance et d'évaluation pour l'aide à la décision.

Selon le rapport épidémiologique élaboré par ce réseau en collaboration avec l'Union Africaine (données issues des structures impliquées dans le réseau, 2018-2019), la consommation était plus fréquente chez la population masculine et chez la tranche d'âge entre 20 et 24 ans. Près de trois-quarts (73,3%) des consommateurs de drogues se trouvent dans la fourchette d'âge de 15 à 34 ans.

En termes de **prévention**, certaines initiatives sont réalisées d'une manière ponctuelle et locale en vue de réduire la demande de drogues, telles que le projet d'intervention « apprentissage par la pratique » en milieu scolaire réalisée par l'INSP en collaboration avec la direction régionale de la santé de Tunis et la délégation régionale de l'éducation Tunis 2.

La multiplication des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention de l'usage de drogues et la généralisation des initiatives, basées sur des preuves, s'avère primordiale.

En ce qui concerne le volet de **prise en charge médico-psycho-sociale** et en attendant l'introduction des traitements substitutifs, plusieurs efforts ont été consentis afin de renforcer les compétences des professionnels de la santé pour la prise en charge des troubles liés à l'usage de drogues, et ce à travers les formations académiques (DU en addictologie) et aussi en collaboration avec des partenaires internationaux (exemple : Colombo Plan drug advisory programme ...).

130 Statistiques Nationales du SuicideTunisie–2016

Les acteurs des différents ministères concernés et ceux de la Société civile sont de plus en plus conscients de l'importance de ce problème de santé et entreprennent de ce fait des actions et des activités en matière de promotion du bien être mental, de développement de compétences de vie des enfants et des jeunes, de sensibilisation et de renforcement des compétences des professionnels de la santé en matière de prise en charge des troubles liés à l'usage de drogues.

Concernant la prise en charge des addictions, en plus du secteur privé, le CAMU, l'hôpital RAZI, le centre « Espoir » qui a ré-ouvert ses portes depuis mars 2019 et qui comporte une CE et un centre communautaire thérapeutique de réhabilitation ainsi que d'autres (Menzel Bourguiba, Douar Hicher, Nabeul et Sidi Bouzid) les prenaient en charge. De plus la société civile s'est depuis plusieurs années engagée dans la réduction des risques via surtout la prévention du SIDA.

Concernant l'abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile, le chiffre disponible remonte à 2018 et il est de l'ordre de 2.12 Litres¹³¹ d'alcool pur/ habitant âgé de 15 ans et plus au cours d'une année civile.

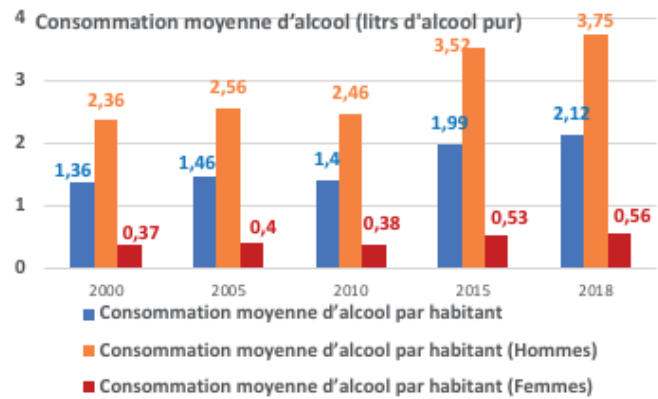


Fig. N°4. Évolution de la consommation d'alcool entre les années 2000-2018¹³²

8.3.5 Décès et blessures dus à des accidents de la route

D'après les chiffres communiqués par l'Observatoire National de la Sécurité Routière (ONSR), le nombre d'accidents de la route en Tunisie est en baisse. Il est passé de 7227 en 2016 à 5884 en 2018 et 4774 en 2020. Le nombre de décès est également en recul passant de 1443 en 2016 à 931 en 2020 alors que celui des blessés est passé de 11035 en 2016 à 6762 en 2020. Le Taux de mortalité lié aux accidents de la route est donc de 8.01 décès/100.000 habitants¹³³.

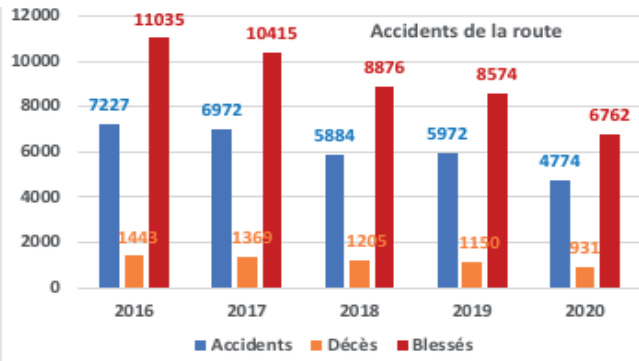


Fig. N°5. Évolution du nombre des décès, des blessures et des accidents de la route¹³⁴

Le projet de «data linkage» est le fruit d'un partenariat multisectoriel incluant le ministère de la santé (INSP, Shocroom) et le ministère de l'intérieur (ONSR) et visant à améliorer les indicateurs nationaux décrivant la mortalité liée aux accidents de la voie publique en Tunisie. Ce projet pilote avait pour objectif d'intégrer, à partir des trois sources sus-citées, les données sur la mortalité liée aux AVP dans le Nord de la Tunisie pour l'année 2017. Ce choix a été guidé par la fréquence des AVP dans cette région (en 2017,

131 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.ALC.PCAP.MA.LI?locations=TN>

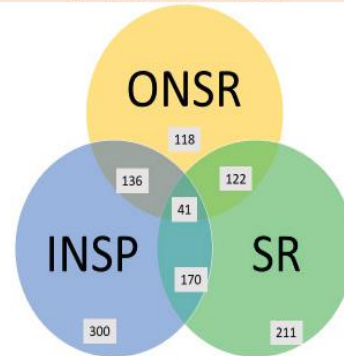
132 Ibidem

133 Ce chiffre ne concerne que les décès survenus au cours du premier mois suivant l'accident de la route et n'englobe pas les décès survenus au-delà du premier mois et qui sont imputables à des accidents de la route.

134 <https://onsr.nat.tn/onsr/index.php?page=4ar&ty=cause&an=2020>

55,5% de tous les AVP et 44,1% des AVP mortels y étaient enregistrés¹³⁵. En **2017**, l'ONSR a déclaré un nombre de décès dans le Nord de la Tunisie de **664 décès**, alors que l'étude «data linkage» a permis d'avoir une estimation plus élevée soit **1098 décès** et plus proche de l'estimation de l'OMS soit **2595 décès** en Tunisie en 2016 ce qui équivaut à 22,8/100 000 habitants. Ainsi, il serait fort utile de pérenniser cette approche multisectorielle pour soutenir le processus de synchronisation et d'intégration des données sur les décès dus aux accidents de la voie publique.

Le nombre total de cas de décès par AVP pour le Nord de la Tunisie en 2017 après le processus de linkage des données est de 1098 cas



8.3.6 Accès de tous a des services de soins de santé sexuelle et procréative

La Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) est couverte par 4 programmes nationaux : le Programme National de Santé Sexuelle et Reproductive, le Programme National de santé des adolescents scolarisés, le Programme National de Périnatalité et le Programme National de Lutte contre le SIDA et les IST.

L'arrêté du Ministre de la Santé N°085/2006 précise qu'il existe un paquet minimum de services prénatals, adapté aux réalités tunisiennes (5 consultations dont une est assurée obligatoirement par un médecin, 3 échographies, dépistage de l'anémie, sérologie de la syphilis, de la rubéole et de la toxoplasmose, dépistage du diabète gestationnel ... etc.). L'arrêté précise en plus, que les soins inclus dans cette enveloppe seront donnés gratuitement dans les structures de santé publique.

Cependant il n'est pas aisé de s'assurer que les femmes qui l'ont désiré ont bénéficié effectivement de ce paquet minimum et d'autre part, que la gratuité des soins prénatals stipulée dans ledit arrêté n'est pas appliquée, défavorisant ainsi les femmes pauvres. En fait, 22 % de la population assujettie ne serait pas couverte par l'assurance maladie et pour de plus en plus de femmes, les niveaux de prise en charge ne permettent pas de garantir un suivi prénatal de qualité et ne couvrent pas tous les coûts de l'accouchement, ce qui contribuerait à bloquer le recul de la Mortalité M et NN.

La Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est de 44.3% en 2018.

Encadré N° 8. Proportion des femmes utilisant des méthodes modernes de contraception¹³⁶

Même pour la femme active, on remarque une insuffisance de la réglementation régissant la période de la grossesse et de la maternité (les visites obligatoires de la grossesse inscrites dans le programme national ne sont pas payées par les caisses de sécurité sociale, absence de congé prénatal légal mais en cas de besoin et sur indication du médecin traitant, il est considéré comme une maladie ordinaire, insuffisance du congé post natal dans le secteur privé, etc.).

Des difficultés d'accès aux services des soins (horaires de travail, centres de soins éloignés du domicile, manque de ressources matérielles pour payer les honoraires) sont aussi enregistrées.

Les services de santé sexuelle et procréative, y compris pour les jeunes, sont inégalement répartis et insuffisamment intégrés dans le système de santé du pays. Le taux de prévalence de la contraception, quelle que soit la méthode de contraception utilisée, est passé de 62,5 % en 2012 à 50,7 % en 2018¹³⁷.

135 Rapport ONSR 2017

136 MICS 6 (INS-UNICEF-MDICI)

137 Les chiffres les plus récents.

Le centre-ouest a enregistré la plus forte baisse de près de 15 points de pourcentage. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont augmenté, passant de 9 % à 19,9 % avec une forte disparité régionale. Au nord-ouest le taux de besoins non satisfaits en matière de planification familiale, est passé de 2,6 % à 15,8 %. Un plan national de santé sexuelle et reproductive 2021-2030, décliné en plan opérationnel, a été développé avec l'ONFP¹³⁸ en 2019/2020.

Un effort a été déployé en 2020, pour l'amélioration de l'accès des jeunes aux services de SSR, notamment par le développement d'un référentiel des espaces amis des jeunes. Par ailleurs, une stratégie Nationale de promotion de la santé des ados et jeunes a été adoptée en 2019, et sa mise en œuvre est en cours d'exécution. L'appui à l'accès aux services de SSR a visé particulièrement les plus marginalisés et notamment, les adolescents et les jeunes, les personnes handicapées et les migrants qui ont fait l'objet d'études qualitatives de leurs besoins, en termes de santé sexuelle et reproductive et de violence sexistes.

8.3.7 La couverture sanitaire universelle

L'article 38 de la constitution tunisienne de 2014 stipule que « Chacun a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins sanitaires à tout citoyen et fournit les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien et à faible revenu. Il garantit le droit à une couverture sociale, conformément à la loi ».

La CSU est une stratégie reconnue et soutenue mondialement pour traduire dans la réalité le droit à la santé, elle est l'objectif principal des systèmes de santé et veille à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services (préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion) de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

La Tunisie a adopté l'objectif de la CSU au niveau nationale dans la nouvelle **politique nationale de la santé à l'horizon 2030**, qui vient d'être validée par la présidence du gouvernement, et a réitéré son engagement vers la CSU à plusieurs occasions à l'échelle nationale et internationale.

La proportion de tunisiens bénéficiant de la couverture par une assurance maladie est de **58 % (3.900.000 assurés et 7.240.000 bénéficiaires)**. Celle bénéficiant de l'assistance médicale gratuite (AMG1) est de **7,3 %**, celle bénéficiant de l'assistance médicale à tarif réduit (AMG2) est de **17,5 %**. Le reste de la population estimé à **17,2 %** est dépourvu de toute couverture sociale contre la maladie alors que la proportion de la population consacrant une grande partie de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé est de **19,7 %**¹³⁹.

Les assurés sociaux ainsi que les bénéficiaires des cartes AMG1 et AMG2 qui consultent dans les établissements publics de santé peuvent se procurer **gratuitement** les médicaments prescrits par le médecin traitant. Pour ceux qui consultent un médecin libéral ils bénéficient du **remboursement** des médicaments jusqu'à 70 % pour les maladies ordinaires et jusqu'à 100 % pour les maladies chroniques classées comme Affections Prises en Charge Intégralement par la CNAM (APCI). Il faut noter en plus que la plupart des médicaments importés sont subventionnés par l'état et à titre indicatif les **compensations** de médicaments se sont élevées à **209,7 millions de dinars** tunisiens pour l'année **2018**¹⁴⁰.

Il est à noter que la Direction de la Pharmacie et du Médicament, qui est une unité technico-administrative du Ministère de la Santé Publique, coordonne les activités du Système National d'Assurance Qualité des Médicaments et procède au Contrôle Technique à l'Importation des médicaments, des accessoires médicaux et des produits cosmétiques à vente limitée aux pharmacies.

D'autre part, les performances enregistrées en matière de couvertures vaccinales ont réduit de façons

138 Office National de la Famille et de la Population

139 INS, enquête ménages 2015.

140 <http://www.phct.com.tn/index.php/apropos/chiffres-cles/compensation>

drastique la morbidité et la mortalité dues aux maladies évitables par la vaccination. Cela a permis à notre pays d'adopter avec succès les objectifs mondiaux d'éradication et d'élimination de certaines maladies telles que la poliomyélite, le tétanos néonatal et la rougeole¹⁴¹. Ceci a été rendu possible par la mise en place d'un **calendrier vaccinal obligatoire** qui est révisé de façon périodique. L'accès à ce calendrier vaccinal est **gratuit** dans les établissements publics de santé (les centres de santé de base).

8.3.8 Réduction des décès et de maladies dus à l'insalubrité de l'eau et aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène

Contrôle du milieu et de l'environnement pour prévenir l'impact négatif de la pollution sur la santé de l'enfant « programme santé environnement » :

La pollution de l'environnement extérieur et de l'air à l'intérieur des habitations, la contamination de l'eau, l'absence de système d'assainissement, les substances toxiques et la dégradation des écosystèmes sont des phénomènes complexes qui constituent des facteurs de risque environnementaux pour les enfants. Leurs effets sur la santé sont variables en fonction du type de produits, des doses, de l'âge, du sexe et de la fréquence ou de la durée d'exposition. Ils peuvent agir directement sur le développement du fœtus et parfois générer des implications sur les générations futures. Les enfants représentent, ainsi, une population particulièrement sensible et fragile face à la pollution environnementale.

Pour une meilleure prévention des petits enfants quant aux risques environnementaux, la santé environnementale a représenté un axe principal des programmes nationaux de prévention et promotion de la santé. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été prises :

- Réactivation du plan national de santé-environnement élaboré en 2011 ;
- Renforcement des projets d'approvisionnement en eau et projets d'assainissement ;
- Renforcement des capacités nationales d'évaluation des risques environnementaux ainsi que celles de veille et d'alerte de ces risques ;
- Information de la population sur les sources possibles de pollution y compris celles de pollution de l'air intérieur ainsi que sur leur impact sur la santé notamment celle de l'enfant ;
- Stimulation de l'intérêt des enfants pour le maintien d'un environnement équilibré et pour leur inculquer un sentiment de propriété envers leur environnement ;
- Mobilisation des autorités locales et régionales pour mieux protéger les environnements réservés aux enfants et mieux résoudre le problème de la pollution ;
- Formation des professionnels sur les risques environnementaux et sur les modalités de leur gestion.

Par ailleurs le **Taux de Mortalité** attribuable à un **empoisonnement accidentel** est de l'ordre de **0,1 %** en 2017¹⁴².

141 La surveillance des maladies cibles du programme national de vaccination en bref/ DSSB. 2013

142 INSP dans son rapport sur les causes de décès en Tunisie 2015-2017

8.3.9 Renforcement de la lutte antitabac

8.3.9.1 Renforcer l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

La Tunisie a ratifié la Convention Cadre de Lutte Contre le Tabac (CCLCT) de l'OMS en 2010.

Les directives mpower de la CCLCT de l'OMS ont été mis en place à différents niveaux selon la faisabilité :

- **M : Monitoring** = surveillance de l'épidémie du tabagisme. Depuis la ratification de la CCLCT, 3 enquêtes ont été réalisées dont 2 enquêtes GYTS en 2010 et 2017: La dernière a montré une prévalence du tabagisme chez les adolescents de 13 à 15 ans de 11,1% (19,2% chez les garçons et 4,9% chez les filles). L'enquête populationnelle de 2016 (THES 2016) a montré une prévalence nationale de 25,1% de fumeurs parmi les âgés de 15 ans et plus (48,7% des hommes et 2,6% des femmes).
- **P : Protection** = protection des non-fumeurs. Vu que la loi 17/98 du 23 février 1998 relative à la prévention des méfaits du tabac a présenté des limites quant à la conformité avec les directives de la CCLCT, la Tunisie a procédé à l'élaboration d'une nouvelle loi de lutte contre le tabac conformément à la CCLCT de l'OMS et qui est actuellement en instance de validation par un CMR avant d'être transmise à l'ARP pour ratification.
- **O : Offert** = offrir de l'aide au sevrage tabagique pour ceux qui veulent renoncer au tabac. Le Ministère de la Santé a fourni de l'aide au sevrage tabagique à travers la création de 71 consultations jusqu'à 2019 et offre les substituts nicotiques gratuitement aux consultants à travers le Programme National de Lutte contre le tabagisme.
- **W : Warning** = mise en place des avertissements écrits et schématisés sur l'emballage extérieur et les paquets des cigarettes. En 2014, il y a eu mise en place d'un avertissement écrit « le tabac tue » sur 30% de la surface de l'emballage. Actuellement, le Ministère de la Santé est en train de réviser l'arrêté de 2014 vers l'augmentation de la surface couverte par les avertissements à au moins 70% avec l'ajout d'avertissements schématisés périodiquement.
- **E : Enforce** = interdiction de la publicité, du parrainage et de la promotion pour les produits du tabac. L'interdiction de la publicité directe est appliquée dans les médias, mais elle n'est pas respectée dans les points de vente. Concernant la publicité indirecte, qui reste un moyen en faveur de la promotion des produits du tabac. Des discussions sont menées avec la HAICA les modalités d'intervention, moyennant ces supports juridiques, pour limiter l'impact de cette publicité indirecte et de l'interdire si possible.
- **R : Rise** = Taxes sur les produits du tabac. La taxation sur les produits de tabac aux alentours de 74% actuellement en Tunisie.

•

8.3.9.2 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)

La prévalence du tabagisme en Tunisie est de 25,1% parmi les âgés de 15 ans et plus (48,7% des hommes et 2,6% des femmes) selon la dernière enquête populationnelle (THES 2016). Par tranche d'âge et par sexe :

Tranche d'âge	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
15-29	47,8	2,2	25,2
30-64	51,7	2,4	26,4
65 et plus	31,5	4,9	17,9
Total	48,7	2,6	25,1

8.3.10 Accès aux vaccins et aux médicaments

Notons d’abord que la recherche médicale est presque exclusivement financée par le budget de l’État, et que la Tunisie accorde une grande importance à la recherche scientifique, le montant alloué à la recherche médicale dans le budget du ministre de la santé en 2021 ne dépasse pas les trois millions de DT. Ce montant va passer à sept millions de DT dans le budget complémentaire 2021. D’autre part la recherche médicale bénéficie d’une enveloppe de 20 % des 0,65 % du PIB alloué à la recherche scientifique¹⁴³, soit l’équivalent de 0,518 millions de dollars courants en 2018.

Concernant la couverture vaccinale et selon les résultats de l’enquête THES, les taux de couverture vaccinale calculés chez les enfants âgés entre 18 et 29 mois et disposant d’un carnet de vaccination ont atteints 100% pour la vaccination par le BCG et le vaccin de l’hépatite (première dose). Ce taux est de et 99,6 % pour la première prise du vaccin antipolio. Il en est de même pour la première prise du vaccin contre la rougeole avec un taux de 98,2 %. Ce taux chute à 81,0 % pour la deuxième prise du vaccin contre la rougeole¹⁴⁴.

S’agissant du système des médicaments en Tunisie, celui-ci est bien règlementé à travers différentes institutions telles que la Direction de la pharmacie et du médicament du ministère de la Santé ainsi que la Pharmacie centrale de la Tunisie (PCT). Cette dernière a un monopsonne sur tous les médicaments importés dans le pays, ainsi qu’un monopole sur la prestation des établissements publics. Les prix de tous les médicaments dans le pays sont contrôlés, avec une subvention indirecte de la PCT qui mobilise d’énormes fonds à la subvention des médicaments, s’élevant à environ 254 millions de dinars en 2019 et 210 millions de dinars en 2018, sachant que certains médicaments sont subventionnés à hauteur de 100%. Grace à ce système les médicaments restent abordables en Tunisie par rapport aux autres pays. Néanmoins, les dépenses en officine représentent 30% des dépenses directes des ménages en 2014¹⁴⁵.

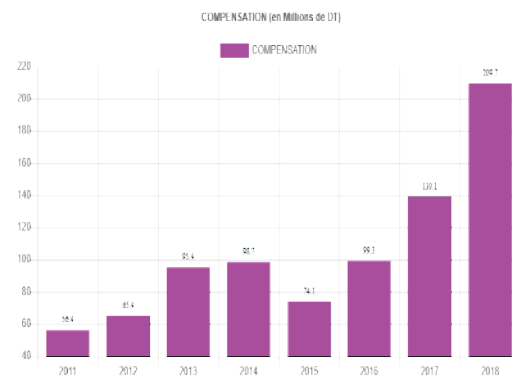


Fig. N°7. Evolution de la compensation des médicaments entre 2011-2018

Par rapport à la disponibilité des médicaments, la Tunisie a connu d’importantes pénuries de médicaments en 2018, en raison d’importantes difficultés financières et du manque de liquidité auxquels la PCT est confrontée. En fait en 2018, elle a enregistré une perte nette de 238 M TND et un encours de l’endettement qui s’envolait à 360 M TND (+325 % par rapport à 2017)¹⁴⁶. En mai 2020, la PCT était devenue incapable d’honorer une grande partie de ses engagements financiers envers ses fournisseurs (notamment ceux étrangers, les dettes de la PCT envers les fournisseurs étrangers avoisinant 621 M TND fin mars 2020), bien qu’elle ait

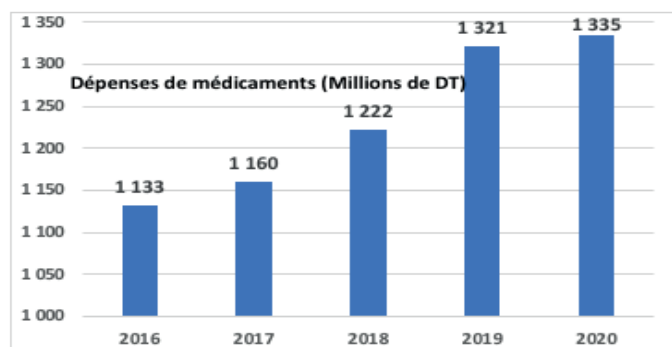


Fig. N°8. Evolution des dépenses en médicaments entre 2016- 2020

143 1,3 millième du PIB.

144 La santé des Tunisiens Résultats de l’enquête «Tunisian Health Examination Survey-2016» Février 2019(p 25)

145 Comptes nationaux de santé 2014

146 Le PDG de la PCT dans une déclaration faite le 16 janvier 2021

recours aux emprunts bancaires pour couvrir le déficit important découlant de ses clients publics (les dettes du secteur public auprès de la PCT s'élevant à 1,05 Md TND fin mars 2020)¹⁴⁷.

8.3.11 Les ressources humaines

8.3.11.1 Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé

Les médecins : A la fin de l'année 2019, l'effectif des médecins inscrits au tableau de l'ordre était de 23902 médecins dont (i) 16566, soit 69 % enregistrés comme actifs ;(ii) 4285 soit 18 % non actifs ; (iii) 696, soit 3 % retraités et (iv) 1051 médecins à l'étranger, soit 4.4 % parmi les médecins inscrits et 6,3% parmi les 16566 actifs. Parmi les 16566 actifs il y'a (i) 8724 médecins spécialistes dont 5477 exerçant dans le secteur privé et 3247 dans le secteur public et (ii) 7842 généralistes dont 3586 exerçant dans le privé et 4256 exerçant dans le public.

La densité des médecins est de **14,1** pour 10.000 habitants (soit respectivement 7,48 médecins spécialistes contre 6,73 médecins généralistes pour 10.000 habitants)¹⁴⁸.

Les médecins dentistes : A la fin de l'année 2019, l'effectif des médecins dentistes inscrits au tableau de l'ordre était de 5576 médecins dont 4805 exerçant dans le secteur privé et 771 dans le secteur public. La densité est de **4,78** médecins dentistes pour 10.000 habitants.

Les pharmaciens : A la fin de l'année 2019, l'effectif des pharmaciens était de 4017 pharmaciens dont 3409 exerçant en secteur privé et 608 en secteur public. La densité est de 3,45 pharmaciens pour 10.000 habitants.

Techniciens de la santé : En 2019 la densité des techniciens de la santé est de 35,79 pour 10.000 habitants

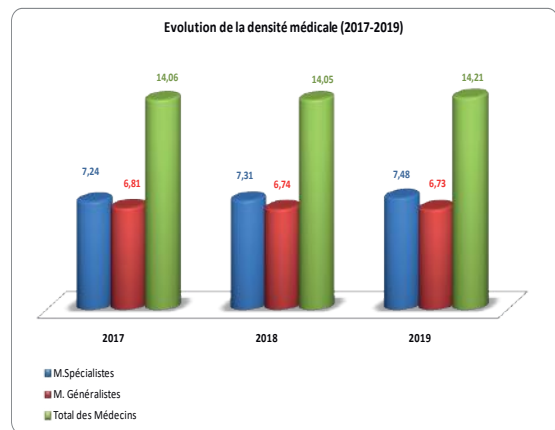


Fig. N°9 . Evolution de la densité médicale entre 2017-2019

Tableau N°3. Répartition des techniciens de la santé et des infirmiers par secteur¹⁴⁹

Corps/secteur	Secteur public	Secteur privé	Total (Public + Privé)
Techniciens de la santé	12 783	3426	16 209
Infirmiers	25 087	431	25 518
Total Techniciens de la Santé	37 870	3857	41 727

147 Le PDG de la PCT dans le cadre d'une audition avec commission de la Santé et des Affaires sociales au Parlement(Mai 2020)

148 Démographie des personnels de santé 2019/ direction des études et de la planification-Ministère de la santé

149 Source : Loi des cadres & DRCPS

Aides-soignants : En 2019 la densité des aides-soignants dans le secteur public est de 2,56 pour 10.000 habitants.

Outre le fait que Les densités des médecins sont relativement faibles en Tunisie comparées à celles des pays européens et de certains pays de l'EMRO, deux constats marquants se dégagent de ces données statistiques :

1- Le déséquilibre et la disparité de la répartition des professionnels de santé : qui se manifeste par une disparité de répartition entre **secteurs d'exercices** (public et privé) avec une concentration des professionnels dans le secteur privé plus ou moins prononcée selon la discipline et une disparité de **répartition interrégionale** avec une concentration presque exclusive des professionnels de santé du secteur privé de toutes les disciplines au niveau des gouvernorats côtiers¹⁵⁰. Cette disparité est aggravée par un **déséquilibre entre les deux composantes** du corps médical qui se creuse d'année en année en faveur de la médecine spécialisée. En effet le nombre des médecins spécialistes est plus élevé dans le secteur privé que celui des médecins généralistes (médecin de famille) alors qu'au niveau du secteur public le nombre des spécialistes est presque égal à celui des généralistes avec une croissance en faveur des premiers. Le 2^{ème} déséquilibre concerne la **répartition entre les deux genres** avec une féminisation qui touche d'une façon importante tous les corps des professionnels de la santé (personnels médical, juxta médical et paramédical).

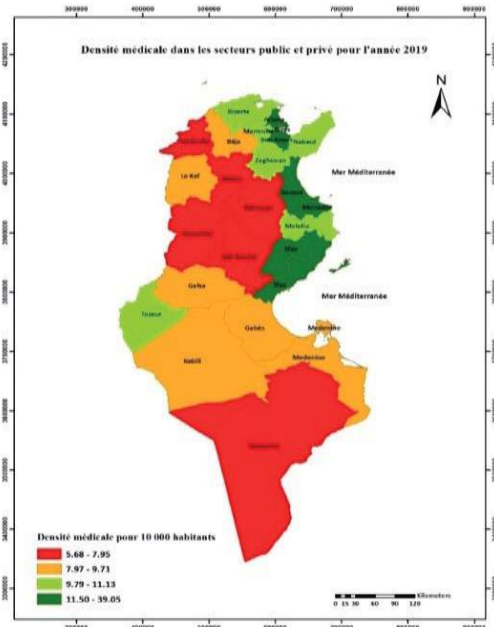


Fig. N°10. Répartition géographique de la densité médicale par 10 000 habitants

2- Le risque de pénurie importante de professionnels de santé :

La densité des médecins est relativement faible en Tunisie comparée à celles des pays européens et de certains pays de l'EMRO. En plus la structure d'âge des professionnels de santé tend vers le vieillissement pour tous les corps (médical et autres professions de santé) durant les 10 prochaines années un départ massif à la retraite touchera principalement les médecins et les paramédicaux du secteur public. Un total de 1356 médecins (776 généralistes et 580 spécialistes) et 8269 paramédicaux (6508 infirmiers et 1761 techniciens supérieurs de la santé) partiront à la retraite entre 2020 et 2030. Cette tendance couplée à la migration des professionnels de santé de toutes catégories qui s'est accentuée dernièrement annonce une pénurie importante en professionnels de santé si aucune action n'est entreprise à temps pour arrêter cette hémorragie des cadres de la santé (adoption de nouveaux modes de paiement qui incitent les professionnels de la santé à continuer de travailler dans leur pays et ne plus penser à migration « à la recherche de l'amélioration de la situation matérielle »).

En ce qui concerne le financement de la santé, les dépenses totales de la santé par rapport au PIB ont augmenté de 5,5% en 2000 à 7,1 en 2014. Les sources les plus importantes des dépenses courantes de santé sont l'Etat à travers l'assurance maladie (33%) et les revenus de l'administration publique (25%) suivi par les ménages (38%).

Ces constats constituent des défis importants durant la prochaine décennie qui verra la mise en œuvre de la nouvelle Politique Nationale de Santé 2020-2030. Le Gouvernement doit inéluctablement les prendre en considération et prévoir des solutions adéquates par la mise en place d'une stratégie nationale de gestion

150 Démographie des professionnels de santé 2019/ Direction des études et de la planification-Ministère de la santé

des ressources humaines en santé adaptée et performante et par la recherche et l'adoption de nouveaux modes de financement de la santé dans la perspective d'atteindre la couverture sanitaire universelle.

8.3.11.2 Renforcer les moyens en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

La JEE (évaluation externe conjointe) de la Tunisie, menée du 28 novembre au 2 décembre 2016, a identifié les forces et les faiblesses des capacités de la Tunisie en matière de prévention, de détection et de riposte aux urgences de santé publique.

À la suite de la JEE de 2016, certains progrès ont pu être réalisés (loi sécurité alimentaire adoptée, stratégie nationale biosécurité- bio-sûreté, plan de prévention, de préparation, de riposte et de résilience aux maladies à potentiel épidémique), certaines activités ont été menées avec le soutien de l'OMS (renforcement EOC qui est en cours, renforcement des capacités au niveau des points d'entrée, stratégie RAM, etc.).

Un plan d'action national pour la sécurité sanitaire (NAPHS) a été adopté lors d'un atelier tenu, en Tunisie, du 22 au 24 avril 2019. Ce plan repose sur l'évaluation externe conjointe (JEE) et les 19 domaines techniques de la JEE ont été utilisés comme lignes directrices pour élaborer des indicateurs permettant de mettre le système de santé national tunisien en conformité avec les normes du RSI. Dans chacun des 19 domaines abordés par la JEE, des activités spécifiques ont été conçues par un groupe multisectoriel documentant les étapes nécessaires à la réalisation de ces normes. Sur la base du plan d'action national, le coût de la mise en œuvre globale a également été étudié pour pouvoir planifier sur les cinq prochaines années.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



8.4 ODD 8

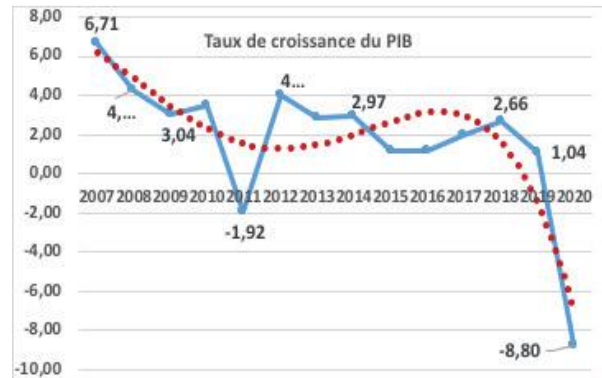
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

8.4.1 Favoriser la croissance et la création d'emploi décents

8.4.1.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national

Le XI^e plan de développement (2007-2011) cible un taux de croissance de 6.1%. Toutefois, l'économie tunisienne a fait face à trois chocs : 2008, 2011 et 2019.

- *La crise financière internationale en 2008* : le taux de croissance annuel moyen est passé de 5% au cours de la période 1996-2007 à 3,6% sur la période 2008-2010 ;
- *La révolution en 2011* : le taux de croissance en 2011, a été de -1,92%.
- Au cours de la période 2011 -2019, le taux de croissance annuel moyen a été de 1,77%.



La Pandémie du COVID 19 : son impact était très sévère sur l'économie du pays avec une baisse du taux de croissance de 8,8% en 2020 par rapport à 2019. Ainsi, le taux de croissance moyen durant le plan 2016-2020 a atteint -0.5% contre une prévision de 4%.

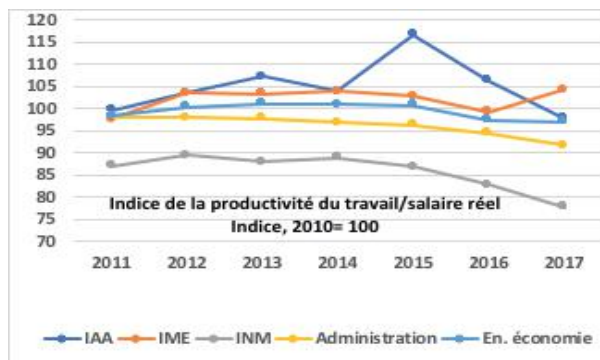
Depuis 2011 l'économie tunisienne a subi des chocs importants mettant à l'épreuve la capacité de résilience de l'économie du pays qui affiche des vulnérabilités internes et externes, notamment en ce qui concerne les déficits des comptes externes. Fortement tributaire de la situation sociale et politique, le taux de croissance annuel moyen sur la période 2011-2019 a fortement baissé. La Tunisie n'arrive pas à desserrer les contraintes de plus en plus pesantes qui l'empêchent de stimuler l'investissement, de réduire son déficit commercial, de maîtriser son endettement, de remettre l'économie en état de marche et de créer suffisamment de nouveaux emplois. Le grand défi pour la Tunisie consiste à retrouver un chemin de croissance dans un délai raisonnable.

La pandémie du COVID 19 a aggravé la situation économique. Très ouverte sur le reste du monde, l'économie tunisienne a dû faire face au quasi-arrêt de l'appareil de production, au ralentissement de la demande en biens et services d'exportation comme le transport aérien, et surtout du tourisme. D'autres secteurs ont été aussi fortement impactés, tels que le bâtiment ou le transport des marchandises et des personnes qui ont été contraints de réduire fortement leurs activités par le confinement et du fait de l'interdiction des déplacements entre les régions. En 2020, l'économie tunisienne a enregistré la plus forte baisse de 8,8% par rapport à l'année 2019. A l'exception de l'agriculture (+ 4.4%), la baisse a touché, à des degrés divers, tous les secteurs. Les baisses les plus fortes sont enregistrées dans l'hôtellerie et la restauration (43,6%) et les transports (28%), deux activités fortement sinistrées par les restrictions des déplacements.

8.4.1.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation,

Les salaires réels ont augmenté plus vite que la productivité en 2016 et 2017, notamment dans les administrations publiques, les industries agroalimentaires (IAA) et les hydrocarbures (INM). Faute de données pour les années 2018-20, nous admettons l'hypothèse que la situation ne s'est pas améliorée en comparant l'évolution des salaires et des valeurs ajoutées.

Bien que les exportations de marchandises ne nous permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de la structure de production d'un pays, elles révèlent néanmoins les industries pour lesquelles le pays a développé un niveau de productivité assez élevé pour soutenir la concurrence sur les marchés.



Graphique 1. <http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Tunisia-2018-OCDE-etudes-economiques-synthese.pdf>



Graphique 2 : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/TX.VAL.TECH.MF.ZS?locations=TN>

Par ailleurs, la relance de la productivité, en tant que toile de fond pour garantir la croissance et la sauvegarde des emplois, passe inévitablement par l'investissement dans les technologies de l'information et dans l'innovation, choix pertinent de la Tunisie qui s'est engagée résolument dans ce processus via le renforcement de la base juridique à travers notamment la promulgation de la Loi n°2018-20 du 17 Avril 2018 relative aux Startups et la mise en place d'un nouveau Code du Numérique (en cours d'approbation). Cette orientation stratégique favorisant la valorisation de la digitalisation et de l'économie numérique via la mise en place d'un cadre législatif en phase avec l'évolution technologique, permet outre, l'accroissement de la productivité, la création de la richesse et d'emplois à haute valeur ajoutée.

8.4.2 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel,

L'essoufflement de la croissance, exacerbé par le contexte pandémique, a impacté négativement la création d'emploi. Le taux de chômage est passé de 14,9% durant le quatrième trimestre (T4) 2019 à 17,4% durant le T4 2020. La Tunisie compte désormais 725 100 chômeurs. Suite à la crise sanitaire, la perte d'emploi a été surtout enregistrée dans les secteurs du commerce, de la construction, de l'hébergement et de la restauration. Cette crise a impacté particulièrement les catégories les plus vulnérables à savoir les indépendants et les salariés temporaires.

Pour faire face à cette situation et maintenir la paix sociale, l'État a mis en place des mesures d'accompagnement estimées à 8,9 MD au profit des populations les plus démunies et aux travailleurs en chômage technique ainsi qu'aux entreprises. Les familles nécessiteuses, les travailleurs indépendants et les artisans ont bénéficié d'une aide directe pour compenser la perte de revenus. Dans un objectif d'accompagner les entreprises, leurs salariés et certaines catégories d'indépendants lésés par les répercussions du confinement global pour la prévention de la propagation de la pandémie de la COVID19, le Gouvernement est intervenu pour soutenir l'emploi et éviter les licenciements et les faillites en mettant en place des mesures spécifiques pour l'entreprise et les travailleurs, les commerçants, les artisans et les indépendants.

Des plateformes numériques ont été mises en place dans le souci d'appliquer urgemment et efficacement les différentes dispositions prévues par les textes juridiques promulgués afin d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaires aux travailleurs indépendants, aux entreprises et ses salariés dans les meilleurs délais d'une part, et de respecter le mieux les mesures de confinement sanitaire d'autre part :

- La plateforme numérique « Batinda.gov.tn » pour les demandes d'indemnisation des artisans et les petits commerçants en application des dispositions exceptionnelles prévues par le Décret-loi n°2020-3 du 14 avril 2020.
- La plateforme numérique « helpentreprise.social.tn » pour accompagner les entreprises touchées par les mesures de confinement global et leurs salariés qui risquent de perdre leurs salaires ou une partie de leurs salaires, tel que prévu par le Décret-loi n°2020-4 du 14 avril 2020.
- La plateforme « autorisation.gov.tn » pour la demande d'autorisation de maintien d'activité nécessitant un déplacement sur site de travail. Ce portail unique permet le dépôt en ligne des demandes d'autorisation de circulation aux entreprises concernées par la continuité de l'activité ; 33735 entreprises du secteur privé ont obtenu des autorisations pour la continuité de l'activité.
- Une application spécifique et temporaire « tunisie.solidaire.gov.tn » pour permettre à la population concernée de s'inscrire et de faire part de plaintes.
- Des numéros verts, des calls services et des adresses électroniques ont été mis à la disposition du public pour informations et renseignements.

En parallèle l'année 2020 a vu :

1. La révision du projet de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) pour la prise en compte de l'impact du COVID 19 sur le marché de l'emploi, et l'intégration de la stratégie l'entrepreneuriat de la stratégie de l'emploi à l'international.
 2. La Promulgation du décret-loi n° 2020-33 du 10 Juin 2020 relatif au régime de l'auto-entrepreneur accordant le statut d'autoentrepreneur à toute personne physique exerçant « individuellement » une activité dans le secteur industriel, agricole, commercial, des services, de l'artisanat ou des métiers pour peu que cette activité lui génère un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 dinars par an. Ce statut renouvelable tous les trois ans est conditionné par le respect des obligations aux niveaux fiscal et social.
 3. La Promulgation de la loi n° 2020-37 du 6 août 2020, relative au «*Crowdfunding*». L'objectif est d'organiser le secteur pour fournir le financement nécessaire aux projets et aux sociétés et promouvoir l'investissement, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation.
 4. Le lancement d'une étude sur l'emploi informel en Tunisie. Cette étude vise à estimer l'ampleur de l'emploi informel et à mettre en relief ses principales caractéristiques et s'attache également à cerner les facteurs susceptibles d'influencer positivement ou négativement la disposition à la transition vers l'emploi informel.
- Selon les résultats préliminaires, le nombre de personnes en emploi informel est estimé au T2 de 2019 à environ 1300 mille personnes, soit un taux d'emploi informel global de 36%. Les secteurs les plus touchés par l'informalité sont l'agriculture et la pêche (85%) et le bâtiment et travaux publics (63%). Le secteur des services sociaux et culturels occupe la troisième place avec (45%) suivi par le secteur du commerce (42%).
 - L'informalité est inversement proportionnelle avec le niveau d'éducation. Ainsi, les illettrés et ceux ayant un niveau primaire ont un taux de 53%. Ce taux est de 31% pour le niveau secondaire et à 9% pour le niveau supérieur.
 - Les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont les plus concernés par le phénomène avec un taux de 52% suivi par les seniors (60 ans et plus) avec un taux de 48%.
 - Les femmes sont généralement moins exposées à l'emploi informel que les hommes. Leur taux d'informalité est de 27% contre 39% pour les hommes.

- La région du Centre-Ouest est la plus concernée par l’informalité avec un taux de 68%, suivie par le Nord-Ouest (48%), le Sud-Ouest (47%) et le Sud-Est (44%).

5. La Promulgation de la Loi n°2018-20 du 17 Avril 2018 relative aux Startups qui vise notamment à «*Générer des emplois de haute valeur ajoutée et créer la richesse*» ainsi que le «*Projet de Nouveau Code du Numérique*»¹⁵¹ visant à mettre en place un nouveau cadre législatif en adéquation avec les évolutions technologiques, sont considérés comme des vrais acquis surtout que l’emploi ainsi que le marché de travail connaissent des changements radicaux où les TIC sont considérées comme pierre angulaire. Ces mesures ont permis aux jeunes d’exploiter leurs potentiels, de développer leurs compétences et de créer leurs startups dont le nombre a atteint plus de 400 startups depuis avril 2019.

8.4.3 Garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

L’adhésion de la Tunisie, le 3 décembre 2020, à la Convention internationale pour l’Égalité salariale (CIES), considérée comme un acquis sociétal irréversible, reflète l’engagement de la Tunisie à promouvoir le principe d’égalité de rémunération «pour un travail de valeur égale» et d’en faire une des priorités nationales. Dans ce sillage il serait impératif de veiller à concrétiser l’égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, conformément au principe constitutionnel d’égalité entre citoyens et citoyennes, pour servir de prélude et de préalable pour un processus de développement durable et inclusif excluant toute forme de discrimination.

La Tunisie ambitionne mettre en place les mécanismes nécessaires pour l’élaboration du budget sensible au genre. Ainsi, l’unité de gestion par objectifs du budget de l’Etat au sein de MEFAI (Finances) a établi un programme de coopération et d’assistance avec tous les ministères pour les accompagner à intégrer la composante genre dans leurs budgets et à définir des indicateurs de suivi pour sa mise en œuvre.

8.4.3.1 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l’esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l’utilisation d’enfants soldats, et, d’ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Suite à la ratification de la Convention du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus Sexuels (Lanzarote) le 15 octobre 2019, et son entrée en vigueur le 01 février 2020, le gouvernement a transmis au Conseil National du Dialogue Social le 25 février 2021 un projet d’accord pour l’adhésion à la Convention internationale du travail n°190 concernant l’élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail pour examen.

1. Trois projets de lois relatives au travail des enfants ont été transmis à l’Assemblée des Représentants du Peuple en 2020 pour approbation.
 - Projet de loi organique relative à la ratification de l’adhésion de la République Tunisienne à la Convention internationale du travail n° 129 concernant l’inspection du travail dans le secteur agricole de l’année 1969.
 - Projet de loi organique relative à la ratification de l’adhésion de la République Tunisienne à la Convention internationale du travail n° 187, relative au cadre de promotion de la santé et de la sécurité au travail pour l’année 2006.
 - Projet de loi¹⁵² relative à la réglementation du travail domestique et par lequel il est interdit d’employer les enfants dans les travaux ménagers.

151 En cours d’approbation

152 Au niveau de l’Assemblée des Représentants du Peuple

2. Depuis 2018, un système de suivi et de coordination a été mis en place dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants dans les deux gouvernorats de Sfax et Jendouba comme une expérience pilote et création de comités réunissant les différents acteurs régionaux afin de promouvoir une intervention multisectorielle dans la lutte contre le travail des enfants.
3. Dans le cadre de la prévention du travail des enfants, de nombreuses sessions de sensibilisation ont été organisées au cours de l'année 2020 sur la prise de conscience des dangers du travail des enfants à un âge précoce et dans des emplois qui ne conviennent pas à leur âge. Dans le même cadre préventif, 800 enfants ont été pris en charge dans les différentes structures existantes de promotion sociale du MAS (246 filles et 554 garçons).
4. Dans le cadre du projet «*Travail des enfants en Tunisie - PROTECTE*», plusieurs activités ont été accomplies :
 - Harmonisation des textes juridiques et enrichissement du cadre législatif dans le domaine du travail des enfants, à travers la préparation d'un guide des textes légaux et réglementaires liés à ce domaine, partagé avec les divers agents du Ministère des Affaires Sociales (environ sept mille personnes), et publié sur le site Web du MAS.
 - Intensification des campagnes de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants en développant une stratégie de communication de plus large portée.
5. Réalisation d'une étude sur l'impact des mesures de confinement sur la pauvreté des enfants et des adultes et les inégalités monétaires.

8.4.3.2 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Dans le cadre de la contribution à la Stratégie Nationale de Riposte contre l'épidémie d'infections au COVID-19, les structures techniques du Ministère des Affaires Sociales sont intervenues à 3 niveaux :

- **En période de pré-confinement** par l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès des entreprises sur les mesures de prévention au coronavirus. A ce titre des visites effectuées par les services de l'inspection médicale du travail auprès des entreprises économiques ont été organisées et ont concerné 10552 employés. De même des visites des groupements de médecine du travail ont été effectuées touchant 288587 travailleurs.
- **Au cours de la période de confinement** : des visites d'inspection aux entreprises qui sont restées en activité durant la période de confinement pour contrôler la garantie de protection des travailleurs et le respect des consignes de prévention au COVID19. Ces visites ont concerné 318 entreprises qui emploient 24739 travailleurs.
- **Au cours de la phase du déconfinement** : des interventions ciblées à travers l'élaboration d'un guide de procédures général destiné aux grandes entreprises et des manuels de procédures pour les petits métiers (mécaniciens, plombiers, etc.) et les secteurs d'activité qui nécessitent des mesures spécifiques : entreprises du agroalimentaires, commerce, centres d'appel, fonction publique. A ce titre ont été élaborés : i/ 9 guides pour la reprise des activités des entreprises ; ii/ 2 manuels de procédures ; iii/ 10 fiches « Conseils Métiers et iv/ 6 fiches conseils pour le transport public, privé et particulier.
- **Des visites de contrôle** ont été effectuées par les services compétents auprès des entreprises qui ont repris/ poursuivi leurs activités durant la phase de déconfinement ciblé. Ces visites ont touché 2256 entreprises qui emploient 223672 travailleurs et elles se sont soldées par 997 mises en demeure, 20 propositions de retrait d'autorisations et 4 décisions d'arrêt d'activité.

Protection des travailleurs migrants :

- La Tunisie coopère avec le groupe de travail sur la migration internationale dans la région arabe, composé de l'OIM, l'ESCWA et la Ligue arabe pour suivre la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région. C'est ainsi que la Tunisie a préparé son premier rapport volontaire sur la mise en œuvre du pacte, selon une approche participative incluant les différents acteurs gouvernementaux intervenants dans le champ migratoire et en collaboration avec l'OIM. Ce rapport accorde une importance cruciale à la protection des droits et intérêts des travailleurs, à leur protection y compris les migrants, avec un focus porté sur les catégories vulnérables.
- Le 2 décembre 2020, L'UGTT a accordé des cartes d'adhésion aux travailleurs subsahariens qui se trouvent en Tunisie. Elle a annoncé également la décision de constituer des commissions syndicales spécifiques aux migrants subsahariens.
- Dans le cadre du Projet AMEM (2018-2021) «Appui à la Migration Équitable pour le Maghreb» qui vise l'appui à l'amélioration de la gouvernance des migrations et à la promotion de migrations de main d'œuvre équitables au Maghreb, plusieurs activités visant la protection des migrants ont été réalisées en Tunisie.

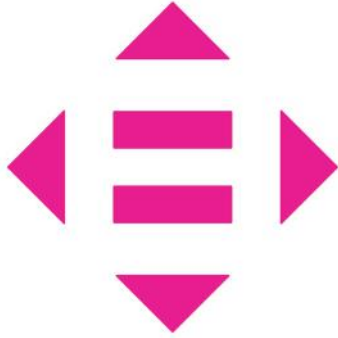
8.4.4 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie intégrée de développement touristique, la Tunisie opte pour le développement et l'amélioration de l'offre en matière de tourisme culturel et de nature notamment à l'intérieur du pays, une étude pour le développement du tourisme alternatif dans les gouvernorats du centre ouest a été entamée en 2019. Cette étude a dégagé un ensemble d'orientations stratégiques afin de promouvoir le tourisme alternatif par l'approche systémique et les chaînes de valeur, telles que développement et exploitation du substrat patrimonial matériel et immatériel, une infrastructure, incitative, adaptée et des mesures incitatives particulières aux investisseurs et promoteurs. Afin de mettre en valeur la culture et les produits locaux pour garantir un tourisme durable, Le Ministère des Affaires Culturelles a procédé à :

- La création de circuits touristiques culturels notamment dans les villes de Mahdia, Siliana, Gafsa, Kairouan, Djerba et Kasserine
- La mise en place de système de visite en ligne des musées de Bardo, Sousse et Djerba
- La création des parcs archéologiques : Carthage, Dougga, Sidi Bou Saïd, etc.
- La numérisation des archives photographiques qui recèlent un fonds d'environ cent mille clichés (100.000) et qui offrent une riche documentation sur les villes tunisiennes, les monuments historiques, les sites et les objets archéologiques et ethnographiques.
- La mise en place d'un plan de réintégration du patrimoine matériel et immatériel dans le processus économique et social via des projets de concession des monuments historiques (Karakas la goulette et port des princes),
- Le dépôt des dossiers d'inscription des sites naturels et archéologiques sur la liste indicative du patrimoine mondial (la table du Jugurtha à Kalaat-Senen ,chottjérid , l'île de Djerba, route des ksours entre Médenine et Tataouine).
- La réalisation de la carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques en terre et en mer dans le but d'établir l'inventaire général des lieux et édifices qui constituent une partie du patrimoine culturel national.

- L'inscription des savoirs faire liés à la poterie des femmes de Sajenane sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en novembre 2018.
- L'inscription du « palmier : savoirs, savoir-faire, traditions et pratiques » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel.» de l'UNESCO en décembre 2019 en coopération avec plusieurs pays arabes.
- L'inscription « des savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie en décembre 2020
- L'inscription des techniques de pêche à la charfiya aux îles de Kerkennah sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en décembre 2020.

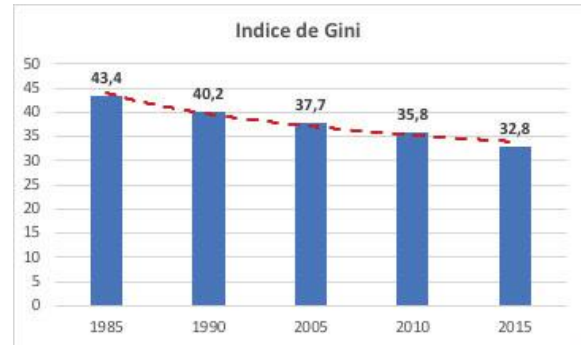
10 INÉGALITÉS RÉDUITES



8.5 ODD 10

REDUIRE LES INEGALITES DANS LE PAYS

Les inégalités sociales et régionales constituent une préoccupation majeure en Tunisie. Cette préoccupation n'est cependant devenue prioritaire et largement débattue en Tunisie que depuis la révolution de 2011. Mesurées par exemple par l'indice de Gini, les inégalités semblent modérées et la tendance au cours des dernières décennies a été à la baisse, surtout à partir des années 2000. L'indice de Gini est passé de 43,4% en 1985 à 32,8% en 2015¹⁵³, niveau plus faible que celui constaté dans un grand nombre de pays à travers le monde, dont certains pays de l'OCDE tels que les États unis (41,5), l'Espagne (36,2) ou l'Italie (35,4)¹⁵⁴.



L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités¹⁵⁵ (ERI), mesure les politiques et les actions des gouvernements dans trois domaines ayant un impact direct et avéré sur la réduction des inégalités : (i) les Services publics (santé, éducation et protection sociale), (ii) la fiscalité et (iii) les droits du travail. Sur 158 pays étudiés, la Tunisie occupe la 60ème position. Elle est à la première place en Afrique du Nord et Moyen Orient et la 3ème place au niveau du continent Africain.

	Services publics		Fiscalité		Travail		Score général
	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement	
Tunisie	0,36	94	0,81	10	0,64	60	0,68
Jordanie	0,41	80	0,59	70	0,62	64	0,60
Algérie	0,37	91	0,76	18	0,47	99	0,59
Égypte	0,24	117	0,55	87	0,48	98	0,45
Liban	0,31	105	0,44	117	0,49	95	0,43
Maroc	0,33	103	0,36	137	0,47	101	0,40
Oman	0,30	108	0,24	148	0,22	138	0,23
Bahreïn	0,33	102	0,00	158	0,27	131	0,16

Les dépenses sociales consacrées aux services publics, comme l'éducation, la santé et la protection sociale, réduisent les inégalités. A ce niveau, la Tunisie occupe la 94ème place. Par contre, elle est à la 10ème place au niveau de la fiscalité, outil essentiel pour le gouvernement pour réduire les inégalités.

La pandémie Covid-19 a creusé davantage les inégalités. La forte baisse du PIB (-8,8%) en 2020 par rapport à 2019 a impacté négativement le taux de chômage, particulièrement celui des femmes et des pauvres. La perte de revenus des ménages les plus vulnérables a réduit sérieusement leur capacité à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants.

- Les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest, avec des taux de pauvreté infantile élevés, sont deux zones géographiques où les enfants vont particulièrement payer les conséquences de la crise.
- Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté pourrait quasiment doubler dans le Grand Tunis alors qu'au niveau national on estime que 363.000 enfants pourraient tomber dans la pauvreté.

153 Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/tunisie?view=chart>

154 Données comparables de l'année 2015 et la même source.

155 <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621061/rr-fighting-inequality-covid-19-cri-index-081020-fr.pdf>

- Les mesures prises par les autorités publiques en faveur des ménages bénéficiant des programmes AMG1 et AMG2 ont contribué à atténuer relativement les effets de la crise.

8.5.1 Assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

En Afrique du Nord, les revenus des 40 % les plus pauvres ont augmenté de 18 points de pourcentage de plus que la moyenne entre 1995 et 2015. Le déclin des inégalités a donné lieu à deux tendances opposées. Les inégalités se sont considérablement resserrées en Tunisie, où les revenus des 40 % les plus pauvres ont augmenté de 54 points de pourcentage de plus que la moyenne. La diminution de la part des revenus des personnes riches a été essentiellement déterminée par les revenus des plus riches¹⁵⁶

Pour lutter contre la pauvreté, les aides n'ont pas cessé d'augmenter. Si l'on rapporte le montant des aides octroyées dans le cadre PNAFN au SMIG, on constate qu'il est passé de 19,4% en 2000 à 39% en 2020.

Évolution du SMIG et du PNAFN¹⁵⁷

Année	SMIG (DT)	Transfert monétaire mensuel PNAFN (DT)	PNAFN/SMIG
2000	187,0	36	19,4%
2001	195,5	39	19,9%
2002	202,6	40	19,7%
2003	211,1	43	20,5%
2004	218,2	43	19,9%
2005	224,2	43	19,3%
2006	231,3	47	20,2%
2007	239,8	47	19,5%
2008	251,9	53	21,2%
2009	260,6	57	21,7%
2010	272,5	57	20,8%
2011	295,7	68	23,1%
2012	320,0	93	28,9%
2013	320,0	105	32,8%
2014	348,0	115	33,0%
2015	376,2	150	39,9%
2016	395,3	150	37,9%
2017	395,3	150	37,9%
2018	416,7	180	43,2%
2019	441,0	180	40,8%
2020	461,0	180 ¹⁵⁸	39,0%

156 Rapport sur le développement humain 2019, page 130, [hdr_2019_fr.pdf](#)

157 Source : Compilations à partir des données de l'ITCEQ et du Ministère des affaires sociales (MAS)

158 Sans tenir compte (i) du déplaçonnement du nombre d'enfants/famille qui était limité à trois, (ii) de la généralisation des aides (10D/enfant/ mois) en incluant la tranche d'âge 0-5 ans. (iii) Les enfants handicapés recevront une aide (20DT/mois) durant toute leur vie

8.5.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

8.5.2.1 Les femmes

La Tunisie, une jeune démocratie, possède une législation progressiste sur la parité hommes-femmes. Elle a adopté des quotas pour les candidats aux élections, des quotas constitutionnels et des quotas dans la loi électorale. Les réglementations garantissent l'égalité des chances entre les femmes et les hommes aux niveaux de responsabilité et dans tous les domaines, et demandent que les candidatures aux élections à l'ARP soient présentées sur la base de la parité entre hommes et femmes en classant les candidats dans les listes de façon alternée entre femmes et hommes. En 2018, les femmes occupaient 47 % des sièges aux conseils municipaux. Presque tous les pays qui affichent un taux élevé de représentation des femmes dans la vie politique ont recours à ce type de mesures de discrimination positive ou d'action positive¹⁵⁹. Toutefois, aux élections de l'ARP 2019, les femmes ne représentent que 22 % contre 31 % aux mêmes élections en 2014. Certes, les listes électorales sont alternées entre hommes et femmes, toutefois, la majorité des têtes de listes étaient des hommes.

Au niveau de l'autonomisation économique de la femme, le programme « RAIDA » et plus précisément la ligne budgétaire RAIDA a réussi à réaliser au profit des femmes : (i) 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et (ii) 531 PME avec 1067 postes d'emploi. Le programme a répondu, aussi, aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19. Un nouveau programme national de l'entreprenariat féminin et de l'investissement sensible au genre est en cours de finalisation. Toutefois, selon le « Global Gender Gap report 2020 » du Forum Economique Mondial sur l'inégalité hommes-femmes, la Tunisie est classée 124ème en matière d'égalité femmes-hommes, sur un total de 153 pays, alors qu'en 2006, la Tunisie occupait la 90ème place sur 115 pays. Ce recul concerne tous les domaines et particulièrement l'économie. Globalement, malgré le recul en termes de classement, le score de la Tunisie s'est légèrement amélioré sauf pour la participation économique et les opportunités.

Évolution du score et du rang de la Tunisie entre 2006 et 2020 selon le Global Gender Gap Index

	2006		2020	
	Score	Rang	Score	Rang
<i>Participation et opportunités économiques</i>	0.480	97	0.434	142
<i>Niveau d'éducation</i>	0.959	76	0.970	106
<i>Santé et survie</i>	0.966	98	0.971	107
<i>Autonomisation politique</i>	0.110	53	0.201	67
<i>Global Gender Gap Index</i>	0.629	90	0.644	124

8.5.2.2 Les inégalités territoriales

La cartographie de l'incidence de pauvreté réalisée par l'INS en 2020 indique qu'il existe une forte concentration de la pauvreté dans la zone rurale des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest. Les régions les plus riches sont celles du Grand Tunis et du Centre-Est, bordées par la mer et principalement urbaines. Les gouvernorats de Kasserine, El Kef et Kairouan affichent les taux de pauvreté les plus élevés. Les trois

159 Rapport sur le développement humain 2019, page 258, hdr_2019_fr.pdf

délégations les plus pauvres appartiennent au gouvernorat de Kasserine. Il s'agit de la délégation de Hassi Frid avec un taux de 53,5 %, suivie de Jedeliane (53,1 %) et Al Ayoun (50,1 %).

Afin de réduire les disparités régionales et de concrétiser le principe constitutionnel de la discrimination positive, le gouvernement a procédé à la mise en place des programmes spécifiques de développement qui viennent en appui aux politiques sectorielles dans les régions et notamment celles les plus défavorisées : Le Programme Régional de Développement (PRD) et le Programme du Développement Intégré (PDI).

- Le PRD est un programme annuel qui couvre les 24 gouvernorats du pays et intervient dans les domaines de l'infrastructure, de l'emploi et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et urbain. Les allocations budgétaires annuelles ont augmenté à partir de 2011. Durant la période 2011-2020, un montant de 2515 MD a été alloué au PRD, 64% (1610 MD) ont été alloués aux 16 gouvernorats les moins développés qui regroupent 50% de la population Tunisienne. Ce programme a permis : i) la réalisation de 5976 km de pistes rurales et de routes, ii) l'alimentation d'environ 150 mille familles en eau potable en milieu rural et urbain, iii) l'électrification de 24 mille familles, iv) l'amélioration de la qualité de logements au profit d'environ 78 mille ménages ; v) création de plus de 101 mille sources de revenus dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et des petits métiers.
- Le PDI est un programme d'investissement public pour la promotion économique et sociale des zones défavorisées en milieu rural et urbain. Trois objectifs spécifiques sont visés par ce programme : i) Impulser une dynamique de développement local durable, ii) Consolider l'emploi dans les régions cibles, iii) Promouvoir le développement humain moyennant l'amélioration de la qualité de vie et la sauvegarde du milieu naturel. Le programme intervient dans les délégations prioritaires, notamment dans les gouvernorats de l'intérieur qui ont bénéficié de 81% du total de projets inscrits dans les phases 1 et 2 du programme contre 19% pour les régions côtières. Le cout global du programme (phases 1 et 2) a atteint 544 MD en septembre 2020 avec un taux d'engagement total de 84.8 %. Le PDI a permis de créer 3805 projets individuels avec 8615 postes d'emploi. La formation de 4953 bénéficiaires dans les secteurs de l'agriculture et l'artisanat. Le programme a contribué aussi à la réhabilitation de 800 Km de pistes et de routes et la construction de 33 centres de santé de base et 21 clubs et maisons de jeunes dans les régions les plus défavorisées. Une troisième phase du PDI a été lancée en 2018 au profit de 100 délégations avec un cout global de 1000 MD. Les délégations appartenant aux régions de l'intérieur du pays ont bénéficié de 61% du total des projets inscrits dans cette phase qui s'étale sur cinq ans (2018-2023). En conséquence, les inégalités régionales ont été réduites de 5% en 2018 selon l'Indice de Développement Régional (IDR).

8.5.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats,

1. Le conseil des pairs. Créé en 2016, le conseil des pairs à caractère consultatif et présidé par le chef du gouvernement, œuvre d'intégrer l'approche genre dans les politiques publiques mais aussi d'examiner les lois discriminatoires existantes. Il publie un rapport annuel après l'approbation d'un conseil des ministres au mois de janvier de chaque année. Suite à l'évaluation de son expérience de 3 ans, un projet de révision de la loi du conseil des pairs est en cours en vue de renforcer son rôle par : (1) l'élargissement de sa composition par l'implication de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et les organisations nationales professionnelles ; (2) l'élargissement de ses compétences aux niveaux régional et local ; (3) le suivi et évaluation du plan national d'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques et (4) l'avis obligatoire du conseil pour tous les projets de loi qui concernent les droits des femmes avec la possibilité de se saisir de toute cause relative au genre.

2. Élimination de la discrimination fondée sur le handicap. En matière d'élimination de la discrimination contre les personnes handicapées, une étude d'analyse des lacunes sur les lois nationales protégeant les droits des personnes handicapées en Tunisie a été achevée en 2019 par le HCDH et partagée avec

les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables au Parlement. Cette étude a pour but d'identifier les lacunes et les faiblesses et d'élaborer des recommandations visant à accroître la conformité de la législation nationale avec les normes internationales, pour guider la révision ultérieure de la loi conformément à la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Tunisie. Par ailleurs, en décembre 2020, des membres des commissions parlementaires impliquées dans la promotion des droits des personnes handicapées (en particulier les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables) ont participé avec des représentants d'associations de personnes handicapées à une retraite de deux jours. L'objectif était de renforcer les capacités des parlementaires et des personnes handicapées à interagir afin d'améliorer le processus d'harmonisation législative avec la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Tunisie.

3. Élimination de la discrimination raciale. En matière de lutte contre les discriminations fondées sur la race, la Tunisie a adopté une loi novatrice : la loi organique 2018-50 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination, et qui prévoit la création d'une Commission nationale de lutte contre la discrimination, des mesures de prévention et de protection, ainsi que des procédures et incriminations pénales des actes jugés racistes ou incitant à la haine raciale. Grâce à cette loi, un jugement historique en Tunisie a été rendu le 14 octobre 2020 au Tribunal de première instance de Médenine, suite au dépôt d'une plainte par une avocate qui a permis à son client de supprimer une référence à l'esclavage dans son nom de famille. L'avocate fait partie des 120 avocats formés sur la Convention internationale relative à l'élimination de la discrimination raciale et sur le droit national (loi n° 50-2018) afin de fournir une assistance juridique gratuite aux victimes de discrimination raciale.

Un atelier d'évaluation de la mise en œuvre de la loi a eu lieu le 23 mars 2021 dans le cadre de la célébration de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les représentants des ministères concernés ont présenté leurs pratiques en matière de droit. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HAICA) a présenté les résultats d'une étude qu'elle a menée sur le racisme dans les médias tunisiens.

8.5.4 Adopter des politiques afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

8.5.4.1 La réforme des programmes d'assistance sociale

L'absence d'un registre sur les familles pauvres et à revenu limité et d'un système d'information évolué ont longtemps constitué un handicap à toute initiative de bonne gouvernance et d'un ciblage objectif, transparent et performant de ces programmes. Une évaluation du PNAFN en 2013 a montré qu'il était nécessaire d'avoir recours aux technologies les plus avancées à une plate-forme solide pour la gestion du programme et à l'amélioration des moyens logistiques à la disposition des travailleurs sociaux pour la collecte de données et la gestion digitalisée des programmes d'assistance sociale.

Face à ces difficultés, le gouvernement a entamé depuis 2014 la réforme de son système d'assistance sociale en vue d'instaurer un système de protection sociale inclusif et équitable basé sur une approche de droits et ce en misant sur la réalisation des projets et composantes suivants : (1) la mise en œuvre d'un registre de données dynamique sur les catégories pauvres et les catégories à revenu limité qui sera considéré comme base d'identification de la population éligible aux programmes d'aides et d'intégration sociales entamée depuis l'année 2016 et (2) l'Octroi d'un Identifiant Social à tous les membres du ménage à l'instar des affiliés sociaux aux caisses de Sécurité Sociale et (3) la promulgation le 30 janvier 2019 de la loi organique du programme Amen Social et les textes d'application suivants :

- Décret gouvernemental n° 317 du 19 mai 2020, fixant les conditions et les procédures de bénéfice du programme « AMEN SOCIAL », son retrait et les voies de recours ;
- Arrêté du Ministre des Affaires Sociales du 19 mai 2020 relatif à la détermination du modèle de ciblage

- Arrêté conjoint du ministre des affaires sociales et du ministre des finances du 19 mai 2020 fixant le mode de calcul et le montant des transferts monétaires directs au profit des catégories pauvres bénéficiant du programme « AMEN SOCIAL. Cet arrêté a permis d'élever le plafond des enfants bénéficiaires de l'augmentation de 10 dinars au montant de l'aide mensuelle de base.
- Arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre des affaires sociales du 19 mai 2020 fixant les cas de l'octroi et les montants de l'appui financier occasionnel, au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité.

Cette loi a initié également la mise en place par l'État d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, la création d'un Conseil Supérieur de « Développement Social » chargé de l'évaluation, la coordination et le suivi des politiques sociales de l'État dans le domaine de l'intégration sociale de même que la création d'une agence d'intégration et de développement social.

Grâce à la loi de l'Amen social, la Tunisie s'est dotée d'un référentiel juridique en matière de programmes d'aides sociales, dans le cadre d'une nouvelle vision qui prend en compte la pauvreté à dimensions multiples pour parvenir à la justice sociale auprès de toutes les catégories sociales. Le retard de l'avancement de la mise en œuvre optimale de la loi en question, s'explique, selon le Ministre des affaires sociales, interrogé le 9 novembre 2020 lors d'une séance plénière à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), par le changement de priorités résultant de la propagation de la pandémie Covid-19, ainsi qu'à la conjoncture générale dans le pays.

8.5.4.2 Sécurité sociale et ouvrières agricoles

L'étude réalisée en 2016 par le Ministère de la femme, de la famille et des personnes âgées, sur le « Travail des femmes en milieu rural et leurs accès à la sécurité sociale », a mené à l'élaboration d'une stratégie nationale d'autonomisation des femmes vivant en milieu rural, déclinée en Plan national d'action comprenant 4 volets : autonomisation économique, autonomisation sociale, participation à la vie politique et publique, amélioration de la qualité de vie. Dans ce cadre, le gouvernement a amendé le 22 avril 2019 le décret 2002-916 du 22 avril 2019¹⁶⁰ permettant aux femmes ouvrières agricoles de bénéficier de conditions de cotisations plus flexibles et d'accéder à la sécurité sociale et à la retraite.

8.5.5 Mettre en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

8.5.5.1 L'Observatoire National de la Migration (ONM)

La question de la migration figure parmi les priorités nationales. L'Observatoire National de la Migration (ONM) a mené les actions suivantes :

ProGreS migration a pour objectif de renforcer la gouvernance de la migration et de développer les opportunités socio-économiques des migrants potentiels ou en situation de migration à travers quatre composantes :

1. **La gouvernance de la migration** qui est mise en œuvre par l'ICMPD et l'ONM a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des cadres institutionnels de la gouvernance de la migration en Tunisie. Cet objectif se décline en 3 objectifs spécifiques : 1) soutien à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale Migratoire de la Tunisie (SNM), 2) soutien à la conduite de l'enquête statistique sur la migration en Tunisie (TUNISIA-HIMS), 3) coordination et mise en œuvre de la stratégie de communication inter-composantes. La SNM a pour objectif général de tirer avantage du potentiel de la migration pour le développement tout en faisant la promotion d'une migration organisée respectueuse, protectrice et réalisatrice des droits des migrants et sensibles aux questions relatives au genre, à l'égalité et à la diversité. La SNM est en cours de validation.

160 Publiée au 26 avril 2019 Journal officiel

2. **L'enquête migratoire Tunisia HIMS**, lancée en octobre 2019 et menée par l'Institut national de la statistique (INS). Dans ce contexte l'ONM a conclu des conventions bilatérales avec des partenaires gouvernementaux tel que : l'office des tunisiens à l'étranger OTE, l'agence nationale de l'emploi et de travail indépendant ANETI, centre des recherches et des études sociales CRES pour l'alimentation de ce système.
3. **Système d'information**. L'ONM est en train d'élaborer l'architecture d'un système d'information afin de centraliser les données statistiques et administratives fiables sur la migration, les traiter et les diffuser. Ce système d'information permettra également de renseigner les politiques avec des données chiffrées et fiables.
4. **La gestion locale des migrations** a pour objectif d'animer le dialogue entre les acteurs locaux publics et privés pour élaborer des outils de planification intégrant la question migratoire et d'appuyer l'employabilité des jeunes en agissant à la fois sur la capacité d'initiative, l'accompagnement technique et l'accompagnement financier.

La Stratégie Nationale de l'Emploi à l'International (SNEI) est réalisée dans le cadre du programme «Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord : **THAMM**». Ce programme est financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne. Il vise à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies cohérentes et globales alignées sur les normes du travail et les droits de l'homme pertinents et fondées sur des données factuelles et fiables. Il vise aussi à renforcer les mécanismes de protection des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire.

Projet THAMM 2019-2022 : vise à améliorer la gouvernance des migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers les pays partenaires en veillant à la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants. Le programme est aligné sur les cadres politiques existants au (i) niveau Mondial (Objectifs de Développement Durable, Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) ; (ii) au niveau Régional (Cadre de politique migratoire de l'Union Africaine et Plan d'Action 2018-2020).

Projet AMEM (2018-2021). AMEM « Appui à la Migration Équitable pour le Maghreb qui vise à l'appui à l'amélioration de la gouvernance des migrations et à la promotion de migrations de main d'œuvre équitables au Maghreb », est un projet qui vise à renforcer le potentiel de développement de la migration des travailleurs au Maroc, en Mauritanie, en Tunisie et en Libye, notamment en encourageant le rapprochement entre les politiques de l'emploi, particulièrement des jeunes, et les politiques migratoires. Par ailleurs, l'ONM a réalisé plusieurs études récentes sur la migration, accompagnées par des recommandations objectives, pour les décideurs concernant l'égalité des chances entre tous les migrants. L'ONM a également mis en œuvre tout un programme de formation pour le renforcement des capacités institutionnelles de parties prenantes opérantes dans la migration « organismes étatiques – des ONG » afin d'assurer la bonne gouvernance de la migration pour laquelle sera à la hauteur de remplir pleinement ses fonctions au sein des objectifs de développement durable.

Migration et développement solidaire : Renforcer la contribution des TRE au développement local de la Tunisie à travers les initiatives des associations et des organismes d'économie sociale et solidaire et à travers les initiatives individuelles.

Le projet Mobi-Tre « *La migration comme ressource : mobilisation de la diaspora tunisienne et stabilisation des communautés défavorisées en Tunisie* », financé par l'agence italienne pour la coopération au développement et qui vise à associer la diaspora tunisienne en Italie au développement de 40 projets en Tunisie dans les zones couvertes par le projet.

Migration et Recherches : L'organisation de « *l'école d'été sur les migrations* » en coopération entre l'Institut national du travail et des études sociales et l'Organisation internationale pour les migrations, dans le but d'approfondir les connaissances sur les principaux problèmes liés à la migration et les défis qu'elle pose.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



8.6 ODD 12

ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

La Tunisie connaît une fragilité des ressources et écosystèmes naturels. Son capital naturel est très limité et les taux de mobilisation des principales ressources sont parvenus à des niveaux extrêmes (ressources en eaux conventionnelles, ressources énergétiques fossiles, etc.). Afin d'optimiser l'utilisation des ressources et leur gestion durable dans le temps et dans l'espace, la mise en place de la culture des modes de consommation et de production durables figure parmi les priorités nationales pour concrétiser la durabilité dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. De nombreuses initiatives ont été lancées. Elles couvrent des aspects institutionnels et réglementaires, des stratégies et plans d'action, des projets pilotes en plus de nombreuses actions menées par la société civile.

8.6.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

Plusieurs projets régionaux ont été initiés afin de promouvoir les modes de CPD, en l'occurrence le **Programme Switch-Med**. Ce programme est une initiative régionale visant à faciliter la transition vers la CPD dans les pays de la Région du Sud de la Méditerranée, et plus particulièrement à renforcer l'émergence de l'entrepreneuriat vert, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, les activités de démonstration et le réseautage. Cette initiative comprend trois composantes : une composante politique, une composante de démonstration et une composante de mise en réseau.

1-La composante politique de SWITCH-Med vise à consolider les cadres de politique et de gouvernance environnementaux pertinents. Avec une grande participation des parties prenantes, la composante a contribué au développement et à l'amélioration de plans d'action nationaux de la politique de CPD dans les pays bénéficiaires et la mise en place d'un plan d'action et d'une feuille de route régionaux de la CPD dans le cadre de la Convention de Barcelone. Ainsi deux actions ont été menées : 1/ un état des lieux sur les modes de CPD en Tunisie et 2/ un plan d'action pour chacun des deux secteurs choisis à savoir le **tourisme et l'agro-alimentaire** pour la décennie (2016 – 2025) ;

Le PAN-MCPD (ODD 12.1) se concentre principalement sur deux secteurs : le tourisme et l'agroalimentaire ont été développés en Tunisie à travers des processus nationaux impliquant plusieurs parties prenantes. Le processus d'élaboration du PAN-MCPD a démarré avec un état des lieux approfondi sur les modes de consommation et de production durables en Tunisie et la publication d'un rapport détaillé. Ce rapport accessible au public est composé de 6 chapitres :

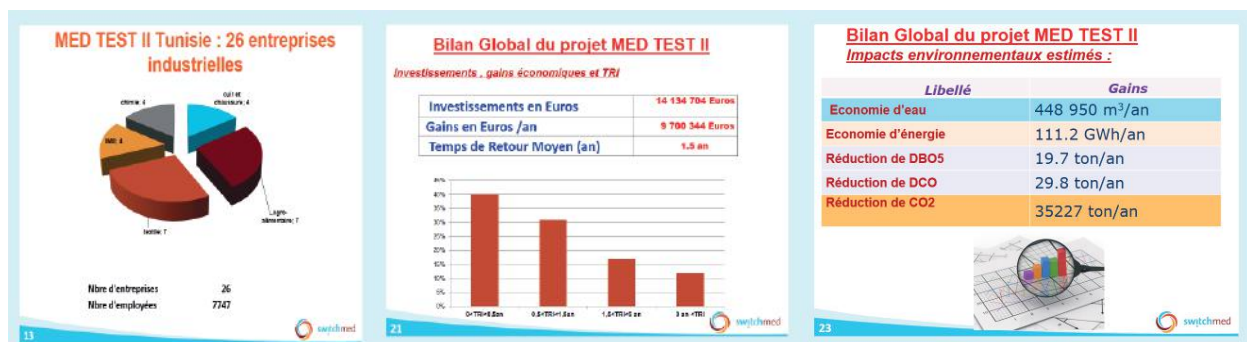
- 1- Aperçu des MCPD au niveau international et l'expérience de certains pays dans leurs mises en œuvre ;
- 2- Cadres institutionnels, juridiques et politiques pour mettre en œuvre les MCPD en Tunisie ;
- 3- Les MCPD dans les secteurs primaires à savoir l'agriculture et l'élevage, la pêche et foresterie ;
- 4- Les MCPD dans les secteurs secondaires, à savoir l'industrie, la production et la construction ;
- 5- Les MCPD dans les secteurs des transports, du tourisme et du commerce ;
- 6- Les MCPD dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'eau / assainissement.

A partir des résultats de ce rapport d'évaluation, deux plans décennaux ont été développés (tourisme et agroalimentaire). Ces plans d'action ont été élaborés à la suite d'un processus de consultation approfondi impliquant un groupe important et diversifié de parties prenantes nationales en Tunisie (gouvernement, secteur privé, société civile, médias, corps académique) et ont été construits sur des stratégies et plans nationaux déjà existants et validés pour assurer cohérence, durabilité et mise en œuvre des plans. Ce processus de PAN-MCPD a permis à la Tunisie de progresser vers la réalisation de l'indicateur 12.1.1 et lui a fourni une feuille de route/un plan d'action validé au niveau national pour mettre en œuvre le passage à des modes de consommation et de production plus durables et à des modes de vie plus durables :

- Élaborer le «Rapport de situation sur les modes de consommation et de production durables en 2020» présentera des exemples concrets des synergies qui peuvent être réalisées lors de la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables et de l'économie circulaire, de l'économie bleue, du changement climatique (renforcement des PCN) et des réponses nationales post-covid-19.
- Fournir des idées, des recommandations et des opportunités pour les prochaines étapes possibles adaptées au contexte national Tunisien.
- Collecter des informations, bonnes pratiques et exemples à succès en vue de développer des outils de communication et de partage.

2-La composante Démonstration de SWITCH-Med a pour objectif de mettre en œuvre des actions concrètes portant sur les barrières auxquelles les acteurs-clés sont confrontés dans le cadre de la transition vers les modes de CPD. L'objectif étant de stimuler la demande et l'offre de services de production durable pour le secteur de l'industrie. Cette sous-composante est financée par l'ONUDI et a été exécutée sur 28 mois par un consortium Tunisien. Cinq centres techniques sont responsables de la mise en œuvre du projet MED TEST II : (i) le centre national du cuir et de la Chaussure (CNCC), en tant que chef de fil, (ii) le centre technique du textile CETTEX, (iii) le centre technique agroalimentaire (CTAA), (iv) le centre technique des industries mécaniques et électriques (CETIM) et (v) le centre technique de la chimie (CTC) avec un budget de 860 milles DT. Les résultats du MED TEST II consistent en ce qui suit : 1/ le Renforcement des capacités des prestataires de services nationaux et 2/ la Réalisation de 26 projets de démonstration dans l'industrie, via l'identification et la mise en œuvre de pratiques et de technologies de production durable. Ces projets ont ciblé les secteurs industriels prioritaires.

Les résultats globaux du projet été très encourageants :



La Tunisie s'est dotée de stratégies intersectorielles en faveur de l'économie circulaire, notamment la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), qui a identifié la consommation et la production durables et la gestion durable des ressources naturelles, comme défis majeurs que la Tunisie devra surmonter ; la stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) s'appuyant sur l'agriculture durable, la gestion intégrée des déchets, la promotion du tourisme durable, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

- La loi n°2015-49, du 27 novembre 2015, relative aux contrats de partenariat public privé (PPP), a pour objectif de diversifier les modalités de satisfaction des commandes publiques et ses sources de financement afin de développer et de renforcer l'infrastructure, d'encourager l'investissement public en partenariat avec le secteur privé et de bénéficier du professionnalisme de l'expérience de ce dernier. Cette loi pourra inciter les PME à élargir leurs champs d'intervention dans différents domaines tels que la valorisation des ressources en eaux épurées, le recyclage des déchets, la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables etc.
- La loi relative à l'amélioration du climat de l'investissement N 2019-47 du 29 mai 2019 vise à promouvoir l'investissement et améliorer le climat des affaires par la simplification des procédures requises pour la création des entreprises économiques, la facilitation de leurs modes de financement et le renforcement de la gouvernance et de la transparence. Il vise également à faciliter le régime de

concessions et du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Cette loi révolutionnaire a modifié 24 lois.

- **L'adoption de la loi n°35-2018 du 11 juin 2018 portant sur la responsabilité sociétale des entreprises**, encourage les entreprises à adopter des pratiques durables. Cette loi permettra à l'écosystème entrepreneurial de poursuivre un nouveau chemin caractérisé essentiellement par des investissements durables, le renforcement du lien entre l'employé et l'employeur et la naissance d'une nouvelle relation entre l'entreprise et son environnement écologique et social.
- **L'adoption de la loi n°2020-30 du 30 juin 2020, relative à l'économie sociale et solidaire**, qui prévoit des avantages financiers et fiscaux pour les entreprises ayant obtenu le label « entreprise de l'économie sociale et solidaire » et dont peuvent bénéficier les entreprises vertes et circulaires. Cette nouvelle loi favorisera certainement la naissance de nouvelles entreprises adoptant des modes de production durables.

8.6.2 Gestion durable des ressources naturelles

Les Ressources en eaux : La Tunisie souffre de la rareté des ressources en eaux. Cette rareté a été accentuée par le phénomène des changements climatiques. Les scénarii climatiques développés par l'Institut National de la Météorologie mettent en garde contre une rareté absolue durant les années à venir. En 2015, le taux d'exploitation des ressources hydriques souterraines y compris fossiles a été estimé à 117% alors que le taux d'exploitation des nappes phréatiques a été de l'ordre de 133% en 2016. Face à cette situation hydrique très difficile, l'État tunisien a développé depuis quelques décennies de nombreux programmes et stratégies pour faire face au défi de la sécheresse, nous citons principalement :

- La stratégie nationale de mobilisation des eaux de surface, le programme national d'économie d'eaux ainsi que la stratégie nationale d'aménagement et de conservation des terres agricoles. A titre d'exemple, le taux de mobilisation des eaux de surface est estimé à 92% en 2017 avec une capacité totale de stockage des barrages de l'ordre de 2285 millions de m³.
- La réutilisation des eaux usées traitées en irrigation est un choix stratégique qui vise à préserver les ressources limitées en eau de la Tunisie par le recours aux ressources non conventionnelles dont les eaux usées traitées. Le problème de la qualité des eaux usées traitées associé au manque de sensibilisation des agriculteurs demeurent les principaux obstacles qui freinent le secteur et la réutilisation de ces eaux n'a pas dépassé 25% du volume global traité.
- Le Code de l'Eau dans sa nouvelle version, objet d'une large concertation, en cours d'examen par l'Assemblée des Représentants du Peuple, prend en considération les mesures de rationalisation et de conservation des ressources en eaux par les citoyens, les collectivités locales ainsi que tous les secteurs utilisateurs de la ressource. La récupération et la valorisation des eaux pluviales dans le milieu urbain figureront parmi les mesures stratégiques dans les années à venir.

L'Agriculture biologique : ce mode de production et d'exploitation agricole a été considéré par la Tunisie comme axe stratégique de la production durable vu qu'il contribue à la préservation des ressources et écosystèmes d'une part et à la préservation de la santé humaine d'autre part. Ainsi, une importance a été accordée au renforcement de l'agriculture biologique (AB). La stratégie nationale pour le développement du secteur de l'agriculture biologique (2015-2020) a été élaborée et articulée autour du développement des filières biologiques, la création de zones pilotes spécialisées en AB et de circuits de bio-tourisme et enfin, le renforcement des capacités d'exportation des produits biologiques tunisiens. Cette stratégie s'appuie sur un dispositif législatif et réglementaire adapté, notamment la loi n°99-30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique, qui a fixé les règles de production, de préparation et de commercialisation selon le mode biologique, et qui a institué un système de contrôle et de certification. La mise en œuvre des axes de cette stratégie a permis jusqu'à l'année 2019 d'atteindre les chiffres et indicateurs suivants :

- 326000 ha exploités en mode biologique ;
- 7190 exploitants en agriculture biologique ;
- La valeur de l'exportation des produits biologiques est de l'ordre de 587 millions de dinars
- Les quantités des produits biologiques exportées sont de l'ordre de 61000 tonnes.
- La Tunisie occupe la première place, en 2019, à l'échelle mondiale en termes d'oliveraies en mode biologique (265 000 hectares).

8.6.3 Gaspillage alimentaire

La Lutte contre le gaspillage alimentaire est considérée comme l'un des piliers de l'instauration des modes de consommation durables. Selon une étude réalisée par la FAO, le gaspillage s'élève à environ 200 Kg d'aliments par personne et par an dans les pays de la région MENA. Le Ministère de l'agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a organisé avec l'appui de La FAO et sur financement l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), en 2019 à Bizerte (Nord-Est de Tunisie) une formation sur la réduction du gaspillage alimentaire et la conservation des aliments au profit de 17 formatrices. Cette formation vise à consolider les efforts de sensibilisation de l'organisation dans la région du Proche-Orient et l'Afrique du Nord dans le cadre du projet de " Réduction des pertes et du gaspillage alimentaire et développement des chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire en Égypte et en Tunisie".

En 2020 et particulièrement durant la période de confinement une légère prise de conscience de la part des citoyens a été enregistrée. Malgré un pic de consommation en début de confinement, les tunisiens ont su dépenser intelligemment et sans céder aux achats superflus. La Société Civile a été très active dans ce sens. Elle emploie les opportunités de l'Intelligence Artificielle pour sensibiliser les citoyens par rapport aux dégâts économiques et environnementaux causés par le gaspillage alimentaire. De nombreuses applications mobiles ont été développées, entre autres «Foodealz», Karma, Too Good To Go, Phenix etc.

8.6.4 Réduction des déchets

La Tunisie a développé au cours de ces dernières décennies un cadre juridique et institutionnel pour la promotion et l'amélioration de la performance de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre et à travers la loi sur les déchets, promulguée en 2016, une vision a été déjà arrêtée et définie, elle s'appuie sur trois objectifs majeurs :

- i. La prévention et la réduction de la production des déchets et de leur nocivité notamment en agissant au niveau de la fabrication et de la distribution des produits ;
- ii. La valorisation des déchets par la réutilisation, le recyclage et toutes autres actions visant la récupération des matériaux réutilisables et leur utilisation comme source d'énergie ;
- iii. La réservation de décharges contrôlées pour le dépôt des déchets ultimes, soit après épuisement de toutes les possibilités de valorisation.

Un système de récupération de déchets d'emballage et particulièrement de plastique, Ecolef, a été mis en place et développé. Dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des déchets plastiques produits en Tunisie et afin de réduire particulièrement leur production et leur présence dans l'environnement, plusieurs accords ont été conclus ces dernières années entre le département de l'Environnement et les principaux consommateurs de ces produits, en l'occurrence les grandes surfaces. Un décret a été promulgué interdisant la production, la détention et l'utilisation des sacs à usage unique, les sacs contenant une forte concentration de métaux lourds et les sacs en plastique d'origine inconnue. Ce décret est concrétisé par étape à partir du 1er mars 2020 pour les espaces commerciaux et les pharmacies et à partir du 1er janvier

2021 pour les producteurs et les fournisseurs de sacs en plastique. Le Département de l'Environnement veillera dans les étapes à venir à mieux faire connaître les exigences de ce décret et à faciliter sa mise en œuvre, à travers l'élaboration d'un programme de communication destiné aux industriels pour les inciter à mettre à niveau les systèmes de production des sacs.

Dans la perspective de contribuer à la réduction des déchets produits à la source, la Tunisie a entrepris une révision et une actualisation des procédures d'achat public (13% du PIB). Il est proposé dans ce cadre d'apporter des modifications au décret 2014-1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics et ce afin de tenir compte des considérations de durabilité dans les marchés publics et de réduire les déchets engendrés, ceci spécialement à travers la définition des spécifications techniques, le recours aux labels ou le choix des critères d'évaluation ainsi que des conditions d'exécution des travaux à réaliser. Les autorités publiques pourront ainsi mettre davantage l'accent sur la qualité, les aspects environnementaux, sociaux des produits à acquérir, tout en tenant compte du prix et des coûts du cycle de vie correspondants. L'auteur de la commande publique pourra ainsi prescrire ou encourager le recours à des matériaux ou des modalités d'exécution plus écologiques, intégrant plus fidèlement les coûts associés, notamment énergétiques et de gestion des déchets, ou favorisant l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et des matières premières disponibles.

Les déchets de construction et de démolition constituent également une vraie problématique environnementale et économique en Tunisie, vu qu'ils impactent négativement les écosystèmes et la qualité de vie d'une part, induisent des nuisances, multiplient les risques en cas de conditions climatiques extrêmes et coutent à l'État 10 millions de dinars pour leur transport.

Les efforts se sont multipliés ces dernières années pour les recycler et les valoriser et une étude sur la gestion durable des déchets de démolition et de construction a été menée par le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement avec l'Appui d'USAID en 2020. Selon cette étude, 15 millions de tonnes de déchets de construction et de démolition sont produites chaque année en Tunisie.

Une unité de valorisation des déchets de construction et de démolition verra le jour en Tunisie. La future installation qui sera construite à Gabès (Sud –Est de la Tunisie) donnera de la valeur aux déchets provenant des chantiers de construction, de réhabilitation, de démolition dans les domaines du bâtiment et des travaux publics. L'usine de valorisation des déchets de Gabès sera capable de prendre en charge 400 000 tonnes déchets de construction et de démolition par an. Il s'agit des briques, des tuiles, des céramiques, des déchets de matériaux de terrassement (limons, loess...), du bois ou encore du plâtre. « À partir de 2021, cette démarche de collecte, de transport et de gestion de ce genre de déchets sera adoptée par 30 municipalités, avant d'être généralisée progressivement sur toutes les municipalités de la Tunisie au cours des années 2022/2024 »,

En 2021, la Tunisie vient d'achever l'élaboration de la nouvelle Stratégie de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilés (2020-2035). Cette nouvelle Stratégie élaborée selon les principes de l'économie circulaire, prévoit la réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits de 10%, et d'augmenter le taux de recyclage de 20%, d'ici 2030. Par ailleurs, elle se fixe également pour objectifs, l'augmentation des quantités de déchets destinés à la valorisation organique et énergétique de 40% et la réduction de l'enfouissement dans les décharges contrôlées de 60%, à l'horizon 2030.

8.6.5 Responsabilité sociale des entreprises

La Tunisie a adopté une politique environnementale au début des années 2000. Toutefois, les exigences et besoins en matière de responsabilité sociale et sociétale ont évolué à des niveaux beaucoup plus importants depuis 2011. La Société Civile s'est activée d'une manière spectaculaire pour améliorer la conscience de l'État, des citoyens et des chefs d'entreprises à la RSE. Notons à titre d'exemple la fondation de l'Institut Responsabilité Sociétale des Entreprises en Tunisie (IRSET) en 2013 et qui a contribué depuis sa création à l'instauration de la culture de la RSE en Tunisie. En 2015, l'IRSET est devenu officiellement le représentant du réseau local des entreprises adhérentes au Pacte Mondial, the Global Compact.

En 2018, une loi RSE a été adoptée, elle vise à améliorer le climat de travail au sein de l'entreprise, consacrer la justice sociale entre les régions et instaurer le principe de réconciliation entre l'entreprise et son environnement. Cette loi s'adresse aux entreprises privées et publiques cotées en Bourse qui exercent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. En vertu de ce texte, un observatoire chargé du suivi des programmes de la responsabilité sociétale sera mis en place. Il aura pour mission de s'assurer de la conformité de ces programmes avec les principes de la bonne gouvernance et du développement durable. L'observatoire présente le rapport annuel sur la responsabilité sociétale remis aux pouvoirs exécutifs et législatif. Toutefois cette loi reste insuffisante pour la promotion de la RSE en Tunisie car elle n'est pas contraignante ni obligatoire pour les entreprises surtout en absence d'un mécanisme d'audit sur la communication dans ce sens.

Même si les stratégies RSE sont lancées par les entreprises d'une manière volontaire, de nombreuses initiatives sont en train d'être mises en place : le label « RSE Tunisie » de la Confédération des Entreprises Citoyennes en Tunisie « CONECT », certaines universités Tunisiennes ont intégré dans leurs programmes les matières de RSE et de développement durable, des cabinets spécialisés en RSE. De son côté, l'UTICA a adhéré en 2019 au Global Compact visant à la promotion de la mise en œuvre des ODD par les entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme SWITCH-Med en Tunisie, plusieurs activités ont été réalisées pour favoriser l'émergence d'initiatives d'éco-entrepreneuriat qui adoptent de nouveaux business-modèles verts socialement inclusifs. Dix formateurs ont été sélectionnés pour former et accompagner plus de 430 entrepreneurs verts tunisiens, à travers l'organisation de 24 ateliers de formation répartis sur tout le territoire tunisien. 40 entrepreneurs verts ayant les meilleures idées ont bénéficié de sessions de mentorat individuel pour les aider à démarrer leurs projets. Les projets accompagnés ont été mis en réseau au niveau régional (méditerranéen), grâce à la plateforme *The Switchers : Les entrepreneurs verts et les start-ups vertes à différentes étapes de leur cycle de vie* qui accueille et met en relation plus de 300 start-ups et organisations en Méditerranée. Trois projets de démonstration ont été accompagnés pour encourager les bonnes pratiques relatives à la consommation et la production durable : Deux projets dans le Secteur du Tourisme : Accompagner un gîte rural écologique de charme « *Dar Zaghouan* » et Consolider un tour opérateur « *Tunisia ecotourism* » spécialisé en écotourisme dans la région de Bizerte. Le troisième projet dans le Secteur de l'Agro-alimentaire : Donner de la valeur aux coproduits de la production d'huile d'olive biologique au profit de l'entreprise « *Sabra Olive Oil* » dans le gouvernorat de Kairouan.

8.6.6 Achats publics durables

En Tunisie, les achats publics représentent en moyenne 40% du Budget National. Ce poids économique donne une grande opportunité aux pouvoirs publics pour faire de leurs achats un levier au service du développement durable. Depuis 2012, la Tunisie s'est engagée dans des processus de révision des mécanismes qui régissent son action publique, dont notamment l'élaboration du Plan National d'Action pour des Achats Publics Durable PANAPD, 2012. La version de 2014 relative à la réglementation des Marchés Publics¹⁶¹ a été l'occasion d'intégrer au cadre juridique de la commande publique certains éléments de prise en compte du développement durable. La prise en compte progressive de ce concept dans le droit national des marchés publics qui en a résulté, donne à l'acheteur public la capacité et la légitimité juridiques de s'engager dans des achats durables et écoresponsables. Pourtant, si les marchés publics peuvent, voire, doivent intégrer le développement durable, certains manquements et difficultés font encore obstacle à une adoption et généralisation réelle de l'achat public durable. Dans l'optique de combler ces manquements, de clarifier certaines dispositions et d'intégrer certains nouveaux concepts en rapport avec le Développement Durable (DD), il est proposé de procéder à quelques amendements et modifications plus ou moins importantes du Décret 2014-1039 portant réglementation des marchés publics (MP), susvisé. Les aspects les plus significatifs de cette réforme sont axés essentiellement sur les points suivants :

161 Décret 1039-2014 du 13 Mars 2014.

- 1- L'Introduction de nouveaux concepts et notions en rapport avec la durabilité de la commande publique et leur définition:
- 2- L'autorisation de la prospection préalable du marché, cette prospection consiste pour l'acheteur public à se tenir informés des évolutions des produits et des techniques sur le marché afin d'établir les spécifications techniques et tenir compte éventuellement des considérations de développement durable dans les Cahiers des Charges lors de l'établissement de ces spécifications:
- 3- La nécessité de prendre en considération les objectifs de développement durable lors de la détermination des besoins et la définition précise de ces objectifs.
- 4- La prise en compte des différentes dimensions de développement durable lors de la définition des spécifications techniques.
- 5- La prise en compte de certains aspects de développement durable lors de la sélection qualitative des offres
- 6- L'introduction du concept de Coût de cycle de vie comme critère de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- 7- L'obligation de tenir compte des objectifs de développement durable dans les conditions d'exécution du marché.
- 8- L'obligation de joindre au rapport spécial à soumettre à la commission compétente d'évaluation des offres, les justifications de la prise en compte de la dimension de développement durable dans le marché public
- 9- La sanction du non-respect des obligations contractuelles en matière de développement durable dans les conditions d'exécution.
- 10- L'instauration d'incitations financières aux titulaires des MP qui atteignent des objectifs de performance en matière de DD.

La mise en œuvre des achats publics durables (APD) a pour objectif de faire de la Tunisie un pays engagé dans la mise en œuvre du développement durable par le biais de la commande publique pour faire face aux différents problèmes environnementaux et faciliter la transition vers l'économie verte. Une Actualisation du Plan d'Action National des Achats Publics Durables a été achevée fin 2019 avec une proposition d'une série des textes juridiques pour organiser sa mise en œuvre. Huit sessions de formations sur les APD ont été programmées pour l'année 2021 (pour 144 acheteurs publics).

8.6.7 Formation et information environnementales

La formation et l'information environnementale se trouvent au cœur des préoccupations nationales. Le Centre International de Technologies de l'Environnement de Tunis, à travers son Département de Formation assure une panoplie de sessions de formation pour le secteur public et privé dans tous les domaines. De leur côté, les institutions environnementales ont œuvré durant la crise Covid-19 à multiplier les actions de sensibilisation surtout celles traitant la problématique des déchets particuliers en relation avec la crise sanitaire (masques, blouses médicales, mouchoirs, etc.). La Société civile a été très active durant l'année 2020 et a contribué d'une manière remarquable à la sensibilisation de la population à travers principalement les canaux des réseaux sociaux et l'organisation de webinaires traitant des thématiques en relation avec le comportement environnemental durant et après crise COVID 19.

8.6.8 Tourisme durable

En plus de certains projets lancés durant les cinq dernières années pour la promotion du tourisme écologique et la diversification du produit touristique, l'année 2020 a été marquée essentiellement par le lancement d'un nouveau programme, «*Tounes Wijhatouna*» (Tunisie notre destination) qui ambitionne «*diversifier l'offre touristique tunisienne en créant des synergies entre les secteurs du tourisme, de l'artisanat, des produits du terroir et du patrimoine culturel*». Quatre axes d'intervention sont identifiés pour le volet de la valorisation du patrimoine culturel dans l'offre touristique. Les actions dans ce projet sont axées sur la rénovation d'une quinzaine de bâtiments remarquables, l'appui aux porteurs de projets, notamment pour les projets intégrés aux bâtiments rénovés, le réaménagement et la mise en valeur du musée de Carthage (gestion, accueil des visiteurs, muséographie, scénographie) et la mise en place d'un centre d'interprétation valorisant les richesses du site de Carthage auprès du public. Ce projet est appuyé par l'UE.

8.6.9 Politique de subvention de l'énergie

Les subventions constituent la base de la politique sociale de la Tunisie depuis des années. A travers la Caisse générale de compensation (CGC), plusieurs produits sont, en effet, subventionnés dans le but de protéger le pouvoir d'achat des citoyens qui ne cesse de s'éroder et particulièrement au cours de ces dernières années. Parmi les produits subventionnés, on trouve également les hydrocarbures dont les prix connaissent des fluctuations sur le marché international. Ce marché est impacté, parfois, par les événements qui ont eu lieu dans certains points du globe. La Tunisie, qui importe une grande partie de ses besoins en hydrocarbures est obligé de dépenser toute augmentation du prix du budget de l'État qui est ainsi soumis à une pression grave.

L'État a institué depuis 2018, un mécanisme de régulation automatique des prix qui permet de diminuer ou d'augmenter les prix selon les cours pratiqués sur le marché international. La subvention des hydrocarbures a été révisée à la baisse dans le projet de budget de l'État pour l'exercice 2020. Elle est passée de 2.100 millions de dinars (MD) à 1.880 MD, soit une baisse de 25,9%. L'objectif de l'État est de réduire progressivement ladite subvention en commençant par le secteur industriel pour toucher finalement les autres consommateurs. La rationalisation de la consommation de l'énergie et notamment celle provenant des hydrocarbures est l'une des solutions qui permettrait de contourner la hausse de prix de ce produit. Plusieurs méthodes ont été développées en vue de diminuer un tant soit peu le recours à l'énergie fossile. On peut citer les énergies renouvelables pour lesquelles toute une stratégie a été mise en place par l'État. Le solaire et l'éolien sont les principales énergies retenues pour lancer divers projets dans ce domaine. L'efficacité énergétique et la régénération sont également des moyens adaptés aux entreprises pour produire de l'électricité et vendre le surplus à la STEG. Plusieurs entreprises ont, d'ailleurs, signé des conventions avec l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) en optant pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



8.7 ODD 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

8.7.1 Principaux axes de l'ODD 13

I. Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

II. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans l'action publique et anticiper les risques (prévention).

III. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

IV. Investir dans la coopération internationale, la recherche et diffuser l'information pour mobiliser les acteurs.

8.7.2 Contexte

La Tunisie subit des périodes de sécheresse récurrentes et une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. Le pays est confronté à la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, désertification, tempêtes en mer et vent violents, orages foudres et grêles, feux de forêts, etc.) qui engendrent des impacts néfastes majeurs sur les écosystèmes et les ressources naturelles, sur la santé et sur les activités économiques. De manière synthétique, les impacts attendus aux changements climatiques en Tunisie sont importants :

- 44% des côtes tunisiennes présenteront un niveau de vulnérabilité élevé aux risques d'érosion de submersion (2100) ;
- L'élévation rapide du niveau de la mer engendrerait aussi des impacts négatifs sur le secteur touristique, surtout pour les hôtels front de mer qui perdront leurs valeurs à cause du retrait des plages (30.000 lits). Plus généralement, le pays subit des pertes en capital productif et d'infrastructures essentielles (routes, ponts, immeubles, etc.)
- 76% des ressources en eau des nappes phréatiques littorales sont exposées au risque de salinisation à cause de l'intrusion marine (2100). Dans le même temps, la baisse des ressources en eaux conventionnelles est estimée à environ 28% à l'horizon 2030 ;
- Diminution de 5% des eaux de surface et pertes de 50% des ressources actuelles des nappes côtières (soit près de 150 millions m³) due à l'élévation accélérée du niveau de la mer à l'horizon 2030. Cette baisse des ressources en eau engendrerait une perte de 16.000 hectares (ha) des terres agricoles à l'horizon 2030 et une perte du potentiel de la superficie irrigable d'environ 38000 ha, à l'horizon 2050 ;
- 5% à 10% de diminution du PIB agricole à cause des changements climatiques (2030). La superficie des activités de céréaliculture en pluvial passera de 1.5 million d'hectares en moyenne actuellement à environ un million d'hectares, en 2030, soit une baisse d'environ 30% ;

8.7.3 Le cadre juridique et organisationnel

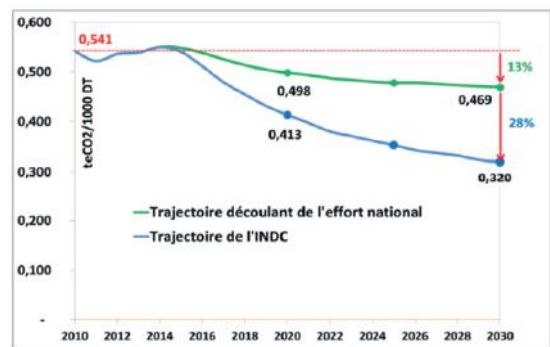
La Tunisie a mis progressivement en place un cadre juridique et organisationnel portant sur la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement. Elle a inscrit la question environnementale et climatique dans sa constitution en 2014 avec le principe du « développement durable et le droit à un environnement sain et équilibré ». La constitution stipule que « *L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement* ».

Une Unité de Gestion par Objectifs (UGPO) pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat a été créée en 2018¹⁶². Cette unité assure la coordination entre les différents intervenants dans le domaine des changements climatiques notamment, l'assistance en vue de l'intégration des changements climatiques dans les politiques de développement, le renforcement des capacités des intervenants au niveau national et le suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

Un comité national consultatif dans l'adaptation aux changements climatiques a été créé en 2020¹⁶³. Les missions du comité national consultatif dans le domaine de l'adaptation au changement climatique comprennent notamment : la contribution à l'identification des priorités nationales dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques afin de les intégrer dans les plans de développement ainsi que la contribution à l'instauration d'un mécanisme de transparence dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, en application des dispositions des articles 6 et 13 de l'accord de Paris.

La mise en place d'un comité national consultatif dans le domaine de l'atténuation des émissions des GES en 2020¹⁶⁴. Les missions du comité comprennent notamment la contribution à l'identification des priorités nationales dans le domaine de l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, la contribution à l'instauration d'un mécanisme de transparence dans le domaine de l'atténuation des gaz à effet de serre, en application des dispositions de l'article 13 de l'accord de Paris sur le climat.

Un processus d'actualisation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) est engagé en 2020. En 2015 la Tunisie a élaboré sa CDN pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette politique nationale climatique vise la réduction de 41% de l'intensité Carbone à l'horizon 2030. La Tunisie s'est engagée dans un processus de mise à jour régulière de sa CDN. Cette mise à jour représente une opportunité pour donner une nouvelle impulsion en vue de lutter contre les changements climatiques et transformer progressivement son économie sur la voie d'un développement bas-carbone et résilient.



Evolution de l'intensité carbone en Tunisie

8.7.3.1 Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles

La réutilisation des eaux usées épurées constitue l'une des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre, le volume d'eaux épurées réutilisées en Tunisie est passé de 59.5 millions de m³ en 2018 à 61 millions de m³ en 2020. Ces eaux usées traitées sont réutilisées dans l'irrigation des périmètres agricoles aménagés, des terrains de golf et des espaces verts, et dans la recharge de la nappe et la préservation des zones humides. Le volume total des eaux usées épurées est de 286 millions de m³. La Tunisie, dans sa CDN, s'est concentrée sur les secteurs et écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques : les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, les écosystèmes, la santé et le tourisme.

L'adaptation du secteur de l'eau est une priorité. Une nouvelle stratégie intégrant des mesures d'adaptation a été mise en place dans le secteur agricole pour améliorer la gestion de la demande en eau (stratégie eau 2050). Afin de pallier au problème de la rareté des ressources en eau, la Tunisie a investi dans la valorisation des eaux usées traitées, évalué à environ 300 millions de m³. Une grande station de dessalement a été mise

162 Décret gouvernemental n° 2018-263 du 12 mars 2018.

163 Décret gouvernemental n°69-2020, en date du 07 Février 2020

164 Décret gouvernemental n°69-2020, en date du 07 Février 2020

en place et trois stations additionnelles sont en cours de construction. Un programme national de recharge artificielle des nappes phréatiques a été initié.

L'adaptation du secteur agricole s'effectue à travers le renforcement des capacités d'observation et des connaissances scientifiques, l'adaptation des systèmes agricoles face à la raréfaction des ressources en eau, l'élaboration et mise en œuvre de plans et stratégies d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle nationale et régionale, la conservation et la valorisation du patrimoine génétique local pour l'adaptation des cultures aux changements climatiques et le développement de systèmes innovants de grandes cultures et la mise à jour de la carte agricole.

L'accroissement de la résilience des écosystèmes, par la réhabilitation des pépinières forestières et développement des espèces autochtones et à usages multiples, la gestion intégrée des forêts dans les zones à haut risque d'incendie, la réhabilitation des nappes alfatières dégradées, la conservation des fonctions écologiques des zones basses du littoral tunisien, l'aménagement des bassins versants vulnérables et la lutte contre l'ensablement à travers la consolidation biologique des ouvrages et la mise en œuvre des plans d'actions régionaux de lutte contre la désertification.

L'adaptation du secteur du tourisme s'effectue à travers la réhabilitation du littoral touristique tunisien et protection des zones touristiques contre l'avancée de la mer, la définition de régions climato-touristiques et adaptation de la répartition de circuits écotouristiques, le lancement et la promotion du concept de l'hôtel écologique et l'optimisation de la gestion des ressources en eau.

L'adaptation du secteur de la santé s'effectue par la mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance des principales maladies vectorielles, la mise en œuvre et renforcement du réseau de surveillance entomologique et de lutte contre les moustiques et les phlébotomes, la mise en place d'un programme d'adaptation du système de santé aux changements climatiques, et notamment de protection contre les maladies à transmission hydrique.

Un investissement croissant dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pour accroître sa capacité d'adaptation aux impacts prévus du changement climatique, la Tunisie s'est engagée à utiliser davantage les énergies renouvelables, en faisant progresser des technologies localement appropriées et plus efficaces pour améliorer l'efficacité énergétique du pays.

Afin d'améliorer sa résilience aux catastrophes naturelles, la Tunisie vient d'achever en 2020, sa Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes (SNRRC) 2021-2030.

Cette stratégie, élaborée d'une manière concertée entre les différentes parties prenantes, se base sur un cadre de droits qui agit sur les facteurs de vulnérabilité et exposition. Son objectif est d'agir sur les causes et effets des risques de catastrophes, déterminés par les vulnérabilités sociales, économiques et environnementales liées aux aléas naturels, anthropiques ou socio-culturels, en planifiant la réponse aux catastrophes, le relèvement résilient et la reconstruction en mieux, compte tenu des situations vécues ou attendues et des objectifs escomptés au niveau régional et international, et notamment ceux fixés par le Cadre de Sendai pour la Réduction de Risque de Catastrophe. En plus de la SNRRC, la Tunisie a mis en œuvre des projets pilotes ayant pour objectif d'améliorer la résilience de quelques localités face aux phénomènes climatiques extrêmes, à l'instar du projet d'**Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction des risques de catastrophes dans les communes de Ain Drahem (Nord-Ouest de la Tunisie) et Tataouine (Sud –Ouest de la Tunisie), 2017-2019**. Les objectifs de ce projet sont :

- Renforcer la connaissance et la compétence des acteurs locaux en matière de RRC ;
- Mettre en place et tester les outils et méthodes de planification RRC adaptée permettant une meilleure coordination entre les différents acteurs et secteurs ;
- Impliquer la population locale en utilisant des outils et méthodes qui prévoient la non exclusion d'aucune catégorie sociale de la commune et dans l'optique de promouvoir la participation et la promotion d'une culture du risque au niveau des communautés locales ;

- Documenter et valoriser les résultats et leçons apprises en vue de les dupliquer.

Dans le même sens, un deuxième projet sur 36 mois (à partir de 2016) relatif à **l'amélioration de la résilience de la communauté et la sécurité humaine des communautés vulnérables dans 05 villes** : Boussalem, Mateur, Kasserine, Siliana et Gabès a été mis en place. Ce projet a pour objectifs de :

- Renforcer la résilience des communautés et autorités face aux catastrophes naturelles en développant et en mettant en œuvre des stratégies de réduction des risques des catastrophes globales et centralisés sur les personnes ;
- Réduire les pertes humaines et économiques en renforçant et en encourageant les partenariats innovants pour la sécurité humaine et la résilience ;
- Renforcer la coordination des parties prenantes, l'implication et l'autonomisation des populations locales en utilisant des outils et méthodes inclusifs favorisant la promotion d'une culture de risque.

8.7.3.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

La Tunisie a réalisé d'importants efforts dans la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique tant en termes d'atténuation que d'adaptation.

L'élaboration de la stratégie de développement bas carbone et résiliente aux changements climatiques à l'horizon de 2030. La Tunisie s'est engagée depuis Novembre 2020 dans la préparation de sa Stratégie Nationale pour le Développement Bas Carbone (SNBC) et de Résilient aux Changements Climatiques (RCC), à l'horizon de 2050. Cette stratégie, qui sera finalisée en juillet 2021 ambitionne de fixer les orientations permettant une transition vers une économie bas-carbone, circulaire, et durable dans tous les secteurs de l'économie tunisienne.

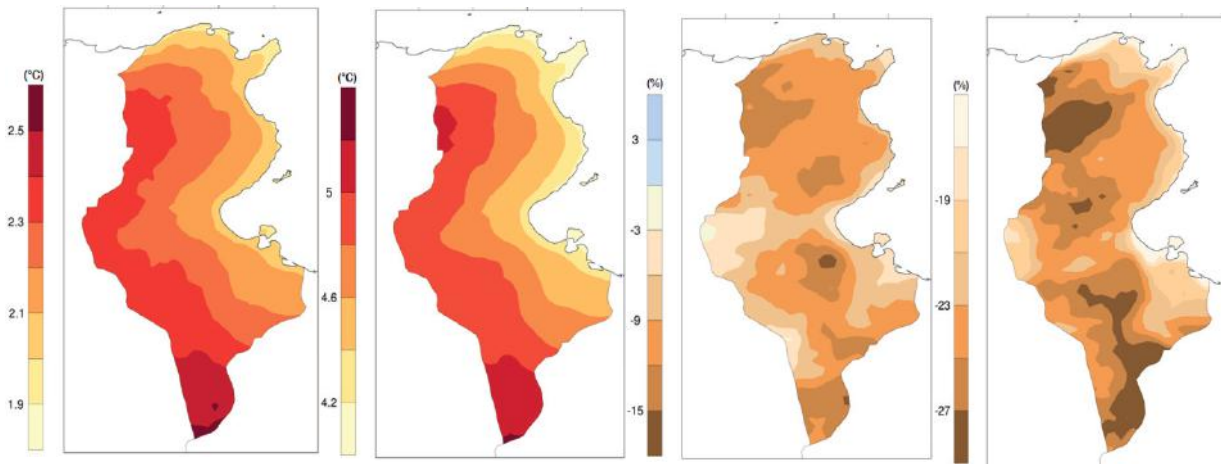
L'élaboration du Plan National d'adaptation (PNA). La Tunisie a commencé depuis 2018 le processus d'élaboration de son plan national d'adaptation qui a été amorcé en premier temps par l'élaboration d'une feuille de route, suivi par la préparation des documents des projets à soumettre au fond vert pour le climat afin de bénéficier de financement de l'élaboration du PNA.

La stratégie eau 2050. En 2020 la stratégie eau 2050 a été élaborée comme cadre stratégique pour pouvoir faire face au défi de la gestion de l'eau dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Cette stratégie vise à garantir la disponibilité de l'eau pour tous les Tunisiens, en tenant compte des aspects qualitatifs et quantitatifs.

La Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement post 2020. La Stratégie Nationale de Protection de l'Environnement post 2020, qui vient d'être élaborée pour promouvoir l'action environnementale en Tunisie et de fédérer tous les acteurs concernés.

Le Programme national des villes durables en Tunisie. La mise en place d'un programme national des villes durables en Tunisie devrait permettre aux différentes villes tunisiennes de s'inscrire dans le cadre de cet élan national que connaît le pays en matière de développement durable à travers les nombreuses stratégies sectorielles élaborées en la matière et les nombreux dispositifs déjà mis en place aussi bien sur le plan institutionnel que sur les plans techniques et technologiques.

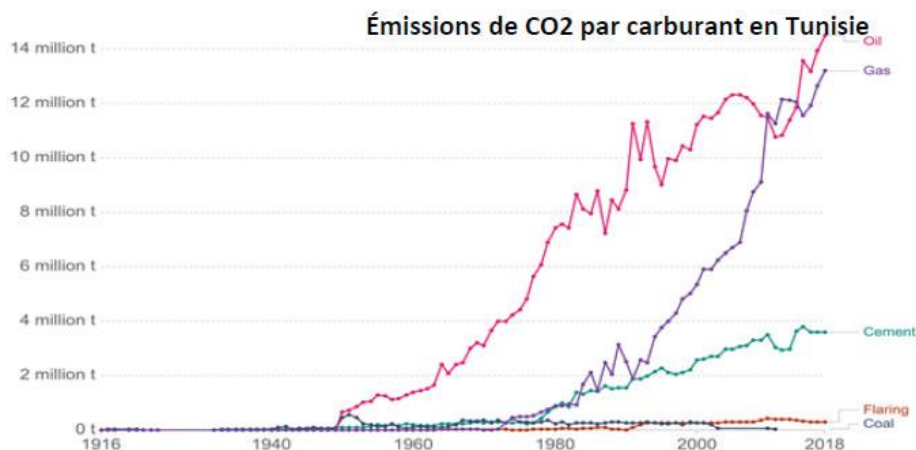
Information sur l'évolution du climat. En matière d'information sur l'évolution du climat, la Tunisie, à travers l'Institut National de la Météorologie, a développé ses scénarii climatiques 2050 et 2100 en se basant sur les modèles du GIEC, considéré comme un outil indispensable d'aide à la décision en ce qui concerne le processus de la planification tenant compte des questions liées aux changements climatiques (cible 13.2). Ci-joint des Projections climatiques réalisées dans le cadre des activités de l'INM.



Projections climatiques de la température de l'air (à gauche) et de la précipitation (à droite)
Aux horizons 2050 et 2100. (Scénario RCP8.5)

- Une hausse des moyennes de température qui varie entre 2,1°C et 2,4°C à l'horizon 2050 pour atteindre l'intervalle de 4,2°C et 5,2°C à la fin du siècle 2100, par rapport à la période de référence.
- Les zones côtières du pays devraient connaître le réchauffement le plus bas et correspondent aux zones les moins vulnérables comparées aux autres régions du pays. Ainsi le contraste est bien représenté.
- Pour les précipitations les résultats prévoient une diminution des cumuls annuels de précipitations aux horizons 2050 et 2100. Ce résultat est consensuel vu que tous les modèles convergent sur ce constat.
- Les précipitations moyennes connaîtront une diminution, variant entre 1% et 14% en 2050 pour s'aggraver encore en fin de siècle pour atteindre 18% à 27% en 2100.

Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre. La crise du COVID-19 a fait baisser les émissions de GES de la Tunisie. En 2016, le secteur de l'électricité a été le principal émetteur d'émissions de CO₂ (9,1 millions de tonnes), suivi par les transports (7,1 millions de tonnes), l'industrie et la construction (5,1 millions de tonnes), l'industrie (5,06 millions de tonnes). Lors du confinement, le transport et l'industrie et de nombreuses autres activités ont été ralenties, dès lors on a constaté une diminution des émissions de CO₂ en Tunisie. La baisse des émissions de CO₂ engendrée par la baisse de la production d'électricité uniquement est égale à 289772 tCO₂ en 2020.



Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, l'ONAS a entamé en 2019, les études d'exécution d'un Programme d'efficacité énergétique dans 12 stations d'épuration qui vise la réduction de la consommation et l'autoproduction d'énergie à partir de biogaz (digestion/cogénération) ou à partir des installations photovoltaïques sur les STEP. Ce programme permet un gain d'énergie annuel de 10 GWh/an et une diminution de 4500 tCO₂/an d'émission de GES.

Dans le but de protéger l'environnement et d'atténuer les effets négatifs des ouvrages d'assainissement, surtout pendant la saison estivale, l'Office entreprend des actions de réhabilitation et de rénovation de certains ouvrages d'assainissement qui, sous la pression de l'expansion urbaine, se trouvent aujourd'hui situés à la périphérie des villes. Le programme de recherche en développement de l'ONAS vise à maîtriser le traitement des émissions de gaz générés par certains ouvrages d'assainissement, à travers l'utilisation de produits chimiques, de désodorisants ou de procédés biologiques.

8.7.4 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

La Tunisie mène une politique active de formation et d'éducation à l'environnement et à la durabilité. Les programmes d'éducation dépendent également des efforts fournis par le tissu associatif et militant présents sur le territoire. L'État sensibilise ses populations aux questions environnementales dans des secteurs aussi variés que la santé et la gestion des risques, la maîtrise de l'énergie, la protection de la nature et l'écotourisme.

En matière d'adaptation, plusieurs stratégies sectorielles d'adaptation au changement climatique qui ont été élaborées, dont : (i) la Stratégie d'adaptation de l'agriculture et des écosystèmes face aux changements climatiques, (ii) la Stratégie nationale d'adaptation du littoral face à l'élévation accélérée du niveau de la mer, (iii) la Stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières, (iv) la Stratégie nationale d'adaptation du secteur de tourisme aux changements climatiques, (v) la Stratégie nationale d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques, (vi) la Stratégie Nationale de la conservation des eaux et du sol, la Stratégie Eau 2050.

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sur les changements climatiques. Ce plan a pour objectif d'informer toutes les parties prenantes sur les CC (secteurs, décideurs, société civile, grand public, etc.), l'appui à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'enseignement et le programme de formation des ingénieurs agronomes, les formations des formateurs en matière des bonnes pratiques d'adaptation dans le secteur agricole.

La stratégie nationale de l'Éducation pour un Développement Durable. Conformément au plan international pour la mise en œuvre de la Décennie de l'Éducation pour un Développement Durable, un cadre permettant à tous les partenaires à l'échelle nationale d'apporter leur contribution à la Décennie devrait être arrêté. Il s'agit de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Éducation pour le développement durable.

De son côté, la société civile en Tunisie s'est engagée pour le climat. Le Réseau Alternative des Jeunes conduit 2 projets dans ce domaine à savoir : les universités alternatives du climat et le forum vert pour le climat ; Le projet intitulé « La ville intelligente du climat de Kalaat Landalous » développé par l'association « Les enfants de la terre » en coopération avec l'APAL et le PNUD ; Le projet MS3C (mobilisation de la société civile pour la résilience aux changements climatiques) financé par l'AFD et mis en œuvre par le WWF.

8.7.5 Mettre en œuvre des mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel.

Élaboration du Plan national de partenariat dans le cadre de l'alliance mondiale NDC-Partnership qui va permettre à la Tunisie un accès facilité à un réseau mondial de connaissances et de ressources pour soutenir

leur travail dans l'action climatique, et des de services orientés vers la mise en œuvre de la CDN - à travers (i) Une assistance technique ciblée et le renforcement des capacités ; (ii) Des produits de connaissance pour combler les lacunes d'information ; et (iii) Un soutien financier accru.

Élaboration du cadre national de transparence pour l'action et l'appui qui va permettre de cartographier la finance climatique en Tunisie et le suivi des flux financiers climatiques.

Mise en place d'une autorité nationale désignée auprès du Fonds vert pour le climat qui a pour objectif principal la préparation d'une porte-feuille de projets prioritaires à financer par le fonds.

Mise en place d'un Groupe de travail des Partenaires Techniques et Financiers sur la thématique d'Adaptation au Changement Climatique en Tunisie (PTF). L'objectif de ce groupe est d'améliorer l'efficacité de l'appui apporté par les PTF dans le domaine d'adaptation au changement climatique en Tunisie.

8.7.6 Se doter de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Mise en place du forum national des acteurs en Tunisie. C'est une plateforme de dialogue présentielle et virtuelle qui regroupe la société civile, le secteur privé, les médias et les municipalités. Le forum consiste à un espace d'information, de dialogue, d'échange d'expériences et de renforcement des capacités et d'accompagnement de ses acteurs pour l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives en relation avec l'adaptation au changement climatique.

Appui à la décentralisation des politiques « climat » et au renforcement des capacités des collectivités locales dans le domaine de l'adaptation à travers l'élaboration d'un guide pour la préparation des plans locaux pour la lutte contre les changements climatiques, et élaboration des plans pilotes dans 15 municipalités.

Élaboration du Plan d'action national pour l'intégration du genre dans la politique climatique, harmonisé aux dispositions et lignes directrices du Plan de Lima sur le genre et le changement climatique.

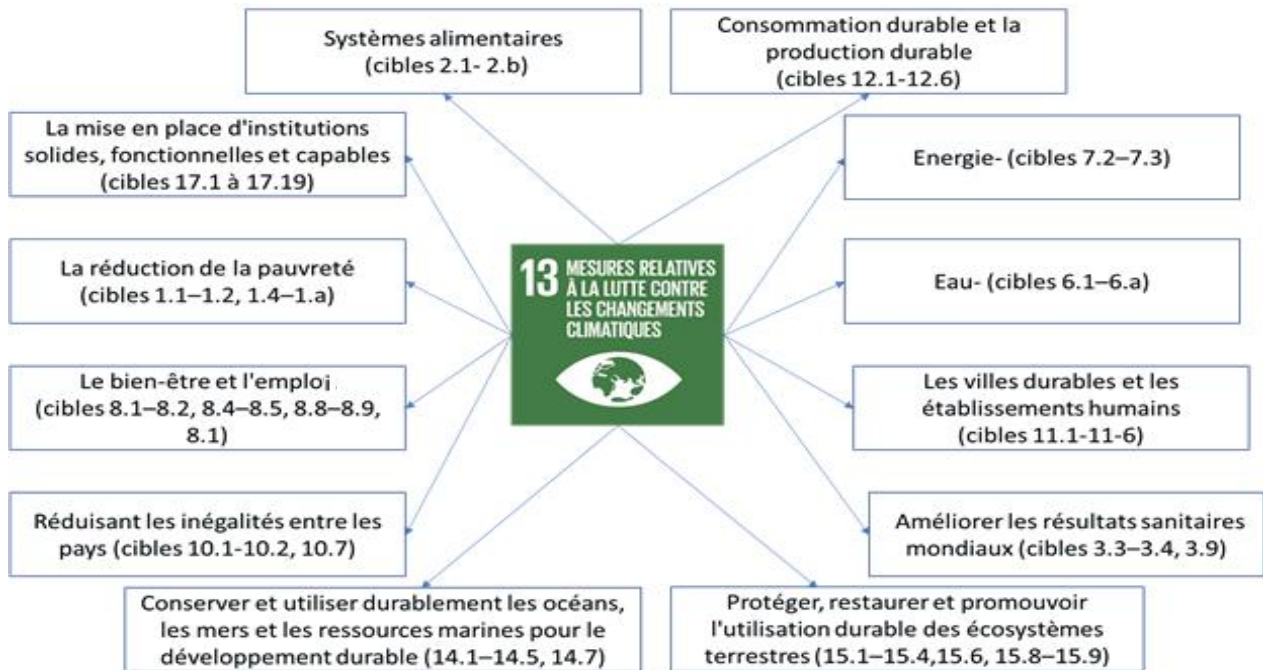
8.7.7 Le lien entre l'ODD 13 et les autres ODD

L'action climatique peut permettre et renforcer la construction de sociétés prospères, égales et pacifiques. Il fournit une base pour la mise en place d'institutions solides, fonctionnelles et capables (cibles 17.1 à 17.19), et a des synergies avec les cibles concernant la réduction de la pauvreté, le bien-être et l'emploi (Cibles 1.1–1.2, 1.4–1.a, 8.1–8.2, 8.4–8.5, 8.8–8.9, 8.1). L'action climatique est conforme aux engagements à la fois de « contracter et de converger » les émissions et de « rendre les règles du jeu équitables » entre les pays, réduisant les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays (10.1-10.2, 10.7, 14.7, 15.6).

L'action climatique exigera des efforts pour mieux planifier et gérer les ressources de manière intégrée. Bon nombre des objectifs relatifs aux systèmes alimentaires (2.1- 2.b) eau- (6.1–6.a) et énergie- (7.2–7.3) se renforcent ou sont indivisibles à l'action climatique. Progrès sur plusieurs objectifs en matière de consommation durable et la production durable (12.1-12.6) fera progresser l'action climatique en réduisant les émissions liées aux déchets et à la production. Il existe des synergies entre l'action climatique et la gestion et la conservation d'autres ressources environnementales, telles que les écosystèmes marins (14,1–14,5) et terrestres (15,1–15,5, 15,8–15,9).

L'action climatique est également indissociable de la réalisation de plusieurs objectifs environnementaux et sanitaires. L'action climatique peut améliorer les résultats sanitaires mondiaux (3.3–3.4, 3.9) en réduisant la pollution locale dans les ménages et les villes, qui nuit à des milliards de personnes chaque jour. Les villes

durables et les établissements humains (11.1-11-6) devront jouer un rôle clé dans les efforts d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets de plus en plus accrus du changement climatique.



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



8.8 ODD 16

PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCES DE TOUS A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS

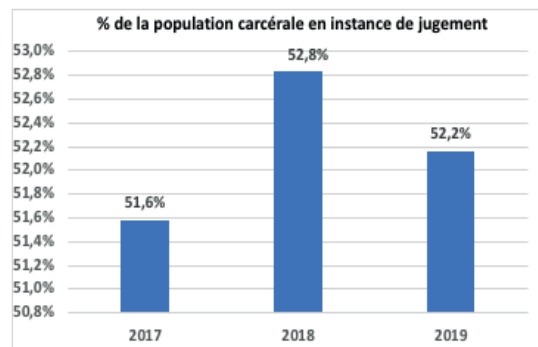
L'analyse est structurée par pilier de l'ODD afin d'évaluer les variations enregistrées par thème de cibles regroupés comme suit : (1) État de droit ; (2) Institution ; (3) Citoyenneté et sociétés.

8.8.1 Un État garant des droits et libertés fondamentaux

Ce pilier comprend les cibles contextualisées : (1) La Cible 1 : promouvoir l'état de droit et assurer un accès égal à la justice. (2) La Cible 2 : éradiquer le terrorisme, le blanchiment d'argent et toutes les formes de crimes transfrontaliers, notamment la traite des êtres humains et la cybercriminalité. (3) La Cible 8 : promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales conformément à la législation nationale et aux conventions internationales.

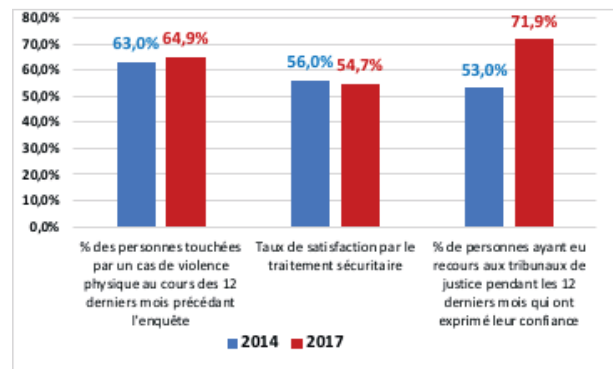
8.8.1.1 Promotion de l'état de droit et l'assurance d'un accès égal à la justice.

Les données disponibles indiquent que plus de la moitié des personnes en détention étaient au titre d'une détention préventive. Cette proportion est restée relativement stable pendant les dernières années¹⁶⁵.



En décembre 2019, deux ouvrages ont été présentés, au public et aux médias, dans les lieux de l'École Nationale des Prisons et de la Rééducation 1) le Manuel du droit pénitentiaire tunisien et 2) le Guide du prisonnier en Tunisie. Les deux ouvrages ont pour objectif d'accompagner l'intégralité du parcours du détenu, du premier au dernier jour de prison et ce, dans un format pédagogique de questions-réponses expliquant la règle de droit. Le Guide s'adresse surtout aux détenus et à leurs familles ainsi qu'aux personnels travaillant dans les prisons. Il sera présenté et distribué à l'ensemble des quelques 23 000 détenus et 7 000 personnels dans les 27 prisons du pays¹⁶⁶. Le Manuel est un outil précieux pour les professionnels du droit et la société civile, intégrant des références au droit national et aux normes internationales. Cette démarche pose le socle d'un statut de la personne détenue, correspond à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer le service public des prisons et s'inscrit dans une volonté de respecter la dignité des personnes détenues.

La Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture. Elle a aussi ratifié l'OPCAT¹⁶⁷ qui vise à mettre en place des Mécanismes nationaux de prévention (MNP) et met l'accent sur la prévention plutôt que la réaction, et la coopération avec les autorités nationales plutôt que sur la condamnation. Elle a désigné ses MNP. En janvier 2021, l'instance de prévention de la torture (INPT) a souligné que des abus et agressions ont été enregistrés.



165 Ministère de la justice (Direction générale des prisons et de la rééducation)

166 <https://www.coe.int/fr/web/tunis/-/lancement-du-guide-du-prisonnier-et-du-manuel-du-droit-penitentiaire>

167 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=178&Lang=FR

Malgré l'absence de données pour les autres deux indicateurs globaux¹⁶⁸, des données existent pour des indicateurs additionnels provenant, notamment, de l'Enquête nationale de perception sur les libertés, la sécurité et la gouvernance locale (Enquête GPS) conduite par l'Institut national de la statistique (INS) en 2014 et 2017. L'un de ces indicateurs concerne le pourcentage de personnes touchées par un cas de violence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête qui ont informé les forces de sécurité intérieure.

Le Ministère de la justice et l'Institut Supérieur de la Magistrature (ISM), en partenariat avec le HCDH, ont mené un programme de renforcement de capacités des magistrats à traiter les cas de violences faites aux femmes. Un cycle de Formation de Formateurs a été organisé d'Octobre à Novembre 2019, avec l'élaboration et la publication d'un Guide-standardisé qui présente les nouvelles dispositions de la loi n°2017-58 relative à l'élimination des violences faites aux femmes ainsi que les bonnes pratiques en matière de traitement judiciaire et humain des cas de violences faites aux femmes.

446 magistrats ont été formés

Le Centre des Études Judiciaires et juridiques (CEJJ), affilié au Ministère de la Justice, a organisé avec le HCDH une série de travaux de réflexion par et pour les magistrats sur les problèmes rencontrés lors de l'application de la loi n° 2017-58 relative à l'élimination des violences faites aux femmes, ainsi que sur les solutions et recommandations possibles. Les résultats préliminaires ont été présentés le 11 Mars 2021 au Parlement lors de la journée spéciale d'évaluation de la mise en œuvre de la loi générale n°2017-5, demandée par les parlementaires aux différents ministères concernés dans un souci de redevabilité.

En termes de moyens de mise en œuvre, les principales lois et politiques en vigueur sont :

1. La vision et le plan d'action de réforme du système judiciaire et pénitentiaire adopté en 2014 et dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'à fin 2020. Cette vision et ce plan d'action sont composés de 5 axes : i) L'indépendance et l'autonomie du pouvoir de la justice ; ii) La moralisation du système judiciaire et pénitentiaire ; iii) La qualité de la justice et protection des droits du justiciable ; iv) l'accès à la justice ; v) la communication et le partenariat des institutions judiciaires et pénitentiaires ;
2. La loi organique 2016-5 modifiant et complétant certaines dispositions du code de procédures pénales notamment sur la garde à vue ;
3. La loi organique 2016-34 relative au Conseil supérieur de la magistrature ;
4. La loi organique n° 2017-58, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les lois organiques suscitées constituent des réalisations déjà prévues dans la vision et le plan d'action de la réforme visant à, d'une part, consacrer l'indépendance et l'autonomie du pouvoir de la justice, à travers la mise en place effective du Conseil supérieur de la magistrature en 2017 après l'élection des membres en fin 2016. D'autre part, les mesures en relation avec la garde à vue sont liées à la volonté d'améliorer la qualité de la justice et renforcer la protection des droits de justiciable.

Révision de la loi 52 de 1992 relative aux stupéfiants. Cette loi prévoit une peine minimale d'un an de prison pour détention et consommation de stupéfiants. Son amendement en 2017 a permis aux magistrats de prendre en compte les circonstances atténuantes. Ce pouvoir discrétionnaire accordé aux magistrats permet de remplacer la peine de prison par un éventuel sursis ou une amende. Toutefois, la condamnation très sévère de trois jeunes à 30 ans de prison pour consommation de cannabis dans un lieu public par le tribunal de première instance du Kef le 21 janvier 2021 a relancé le débat sur la loi 52. Le chef du gouvernement a promis de réviser cette loi controversée.

168 16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus ; 16.3.3 Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme.

L'impact de la COVID 19. Afin d'alléger la surpopulation carcérale et limiter les risques de contamination, des grâces présidentielles accordées à partir de mars 2020 ont permis une grande décroissance carcérale.

8.8.1.2 **Éradication du terrorisme, du blanchiment d'argent et toutes les formes de crimes transfrontaliers, notamment la traite des êtres humains et la cybercriminalité**

Le principal indicateur disponible se réfère aux montants gelés suite au traitement par la Commission tunisienne des analyses financières¹⁶⁹ (CTAF) des déclarations de soupçon reçues. Pendant la période 2018-2019, le rapport indique les données ci-contre :

86 millions de dinars ont été gelés suite au traitement de 1 245 dossiers.

597 déclarations de soupçon en 2019 contre 515 en 2018 et 503 en 2017.

La Tunisie a pris un ensemble de textes juridiques pour lutter contre le terrorisme et le blanchissement d'argent tels que :

- La Loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019, modifiant et complétant la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent. Le nouveau texte introduit de nouvelles dispositions et définit les concepts de la définition du crime terroriste, ses auteurs, et ses complices et durcit les sanctions en cas de toute contribution, complicité ou infraction liées au financement du terrorisme.
- Le Décret gouvernemental n°2019-419 du 17 mai 2019, relatif aux procédures de mise en œuvre des résolutions prises par les instances onusiennes compétentes liées à la répression du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, tel que modifié par le décret gouvernemental n°2019-457 du 31 mai 2019.
- Le Décret gouvernemental n°2019-54 du 21 janvier 2019, fixant les critères et les modalités d'identification du bénéficiaire effectif.
- L'Arrêté du ministre des finances du 24 Juillet 2019 modifiant l'arrêté du 1er Mars 2016 portant fixation des montants prévus aux articles 100, 107, 108, 114 et 140 de la loi n°26-2015 du 07 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

En juin 2020 la Tunisie a officiellement quitté la liste noire du Groupe d'Action Financière (GAFI) grâce à ces efforts en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

8.8.1.3 **Institution nationale des DH conforme aux Principes de Paris.**

Institution nationale des droits de l'homme.

« Le Comité accueille avec satisfaction l'adoption de la loi organique no 2018-51 établissant l'Instance des droits de l'homme, une instance indépendante selon l'article 128 de la Constitution, mais reste préoccupé par le fait que ses membres n'ont pas encore été désignés et que l'Instance n'a pas encore été formellement mise en place (art. 2)¹⁷⁰ ». Selon le Comité, l'État devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre l'Instance des droits de l'homme en conformité avec les Principes de Paris, assurer un processus

169 <https://ctaf.gov.tn/data/uploads/pdf/Rapport2018-2019.pdf>

170 Sixième rapport périodique de la Tunisie (CCPR/C/TUN/6) les 3 et 4 mars 2020. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/TUN/CO/6&Lang=Fr

clair, transparent et participatif de sélection et de nomination de ses membres, et la doter des ressources et des capacités suffisantes ainsi que d'une pleine autonomie.

8.8.2 Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Discrimination raciale : le projet de décret de la mise en place de la Commission nationale de lutte contre la discrimination raciale prévu par la loi n°2018-50, adoptée en 2018, sera bientôt transmis au conseil des ministres pour adoption. Le Tribunal de Médenine a rendu un jugement historique en Tunisie et dans la région MENA, suite au dépôt d'une plainte par une avocate qui a permis à son client de supprimer une référence à l'esclavage dans son nom de famille. L'avocate a été formée sur la Convention internationale relative à l'élimination de la discrimination raciale et sur le droit national (loi n° 50-2018) afin de fournir une assistance juridique gratuite aux victimes de discrimination raciale.

Cette avancée requiert des efforts supplémentaires à prévoir pour les périodes à venir notamment en ce qui concerne l'information du grand public du contenu de la loi, la révision des programmes scolaires et éducatifs pour éliminer les images stéréotypées, la prévision de moyens humains et financiers nécessaires pour la mise en place de la commission nationale de lutte contre les discriminations raciales.

8.8.2.1 Droits des personnes handicapées.

En septembre 2019, une étude d'analyse des lacunes sur les lois nationales protégeant les droits des personnes handicapées en Tunisie a été achevée par le HCDH et partagée avec les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables au Parlement. Cette étude, qui fait un inventaire des cadres législatifs et institutionnels existants, a pour but d'identifier les lacunes et les faiblesses et d'élaborer des recommandations visant à accroître la conformité de la législation nationale avec les normes internationales, pour guider la révision ultérieure de la loi conformément à la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Tunisie.

8.8.2.2 Protection de la liberté d'information et d'expression,

La fin de 2020 a été marquée par un débat public autour de la régulation du secteur des médias et de la communication audiovisuelle, suite au dépôt d'un projet de loi de la part d'un bloc parlementaire. La discussion autour de ce projet a été finalement reportée et le gouvernement a décidé d'engager une nouvelle consultation publique avec les parties prenantes pour proposer un projet de loi consensuel.

8.8.3 Institutions efficaces, intègres, transparentes et redevables

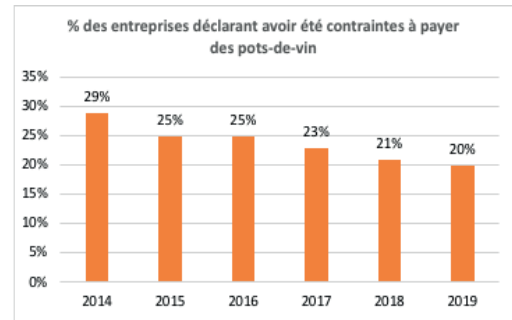
8.8.3.1 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

Selon l'enquête de l'ITCEQ 2019¹⁷¹, le pourcentage des entreprises déclarant avoir été contraintes à payer des pots-de-vin est en baisse depuis 2014 comme l'indique le graphique ci-contre. La baisse touche principalement les entreprises en rapport avec la douane avec un pourcentage qui passe de 36% en 2014 à 20 % en 2019 et à un moindre degré, celles traitant avec le marché public où le taux passe de 15% en 2014 à seulement 7% en 2019. Toutefois, la même enquête indique que la corruption est la principale cause de la détérioration de la perception du climat des affaires en 2019 : 51% des chefs d'entreprise considèrent que

171 <http://www.itceq.tn/files/climat-des-affaires-competitivite/2021/synthese-enquete-2019-fr.pdf>

la corruption s’était accentuée par rapport à 2018 et 38% perçoivent que la situation n’a pas changé.

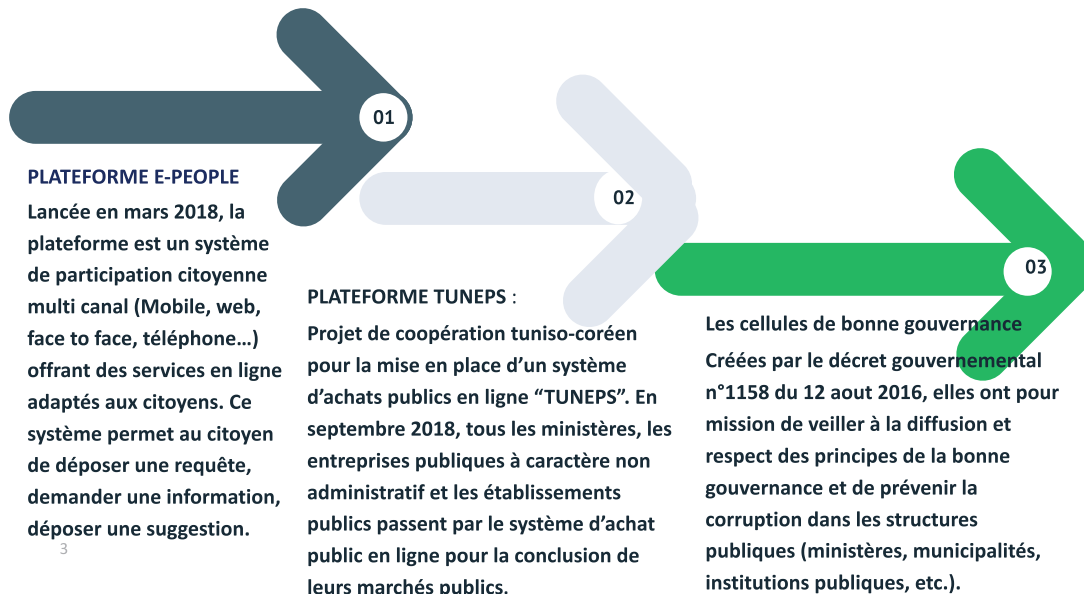
Le rapport de Transparency International 2020¹⁷², publié en janvier 2021 classe la Tunisie à la 69^{ème} place sur 180 pays dans le classement international de l’indice de perception de la corruption (IPC) avec un score de 44 sur cent points, enregistrant une avancée de cinq rangs. Pour l’organisation, en dépit de cette progression, la Tunisie est toujours en dessous de la moyenne de 50 points, du fait de l’existence de plusieurs lacunes et manquements dans le système de la bonne gouvernance dans le secteur public. “En Tunisie, le manque d’application des lois et règlements est un défi majeur. Sans mécanismes de mise en œuvre appropriés et décrets administratifs, les lois resteront sans effet” note Transparency international.



Dans ce sens, le décret gouvernemental n° 2020-87 a mis en place une direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption comportant trois unités : (i) Unité de prévention de la corruption, (ii) unité de suivi des cellules de gouvernance et (iii) unité des études, de la planification et des programmes de coopération. La mise en place de l’Instance de bonne gouvernance et lutte contre la corruption est en attente de l’élection de ses membres par l’Assemblée des Représentants du Peuple. L’Instance nationale de lutte contre la corruption a engagé début avril 2021, une consultation nationale pour l’élaboration de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption pour la période 2022-2026.

Les projets gouvernementaux visant la mise en place de structures ou de mécanismes des principes de la gouvernance ont contribué à une meilleure efficacité des institutions

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS



Il est prévu l’élaboration d’une nouvelle Stratégie Nationale sur la Bonne Gouvernance et la lutte contre la corruption pour couvrir la période à partir de 2022. De même, la ministre auprès du chef du gouvernement chargée de la fonction publique a lancé une vaste consultation pour la réforme de la fonction publique en tenant en compte les nouvelles technologies et les exigences des principes de bonne gouvernance. Un quatrième plan d’action sur l’OGP est en cours d’élaboration afin de poursuivre les engagements prévus.

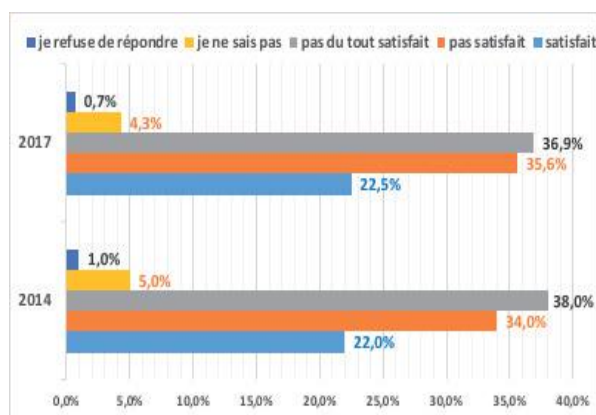
172 https://images.transparencycdn.org/images/CPI2020_Report_EN_0802-WEB-1_2021-02-08-103053.pdf

La Tunisie a adopté la « Loi organique relative au droit d'accès à l'information » en mars 2016, rejoignant ainsi les pays qui possèdent une telle législation. La loi tunisienne oblige les organismes d'État à fournir un éventail plus large d'informations que les législations similaires en vigueur. La loi tunisienne exige que tous les organes gouvernementaux, les institutions publiques et toute autre institution recevant des fonds de l'État rendent publiques sur demande toutes informations, dont leurs organigrammes, leurs textes juridiques, leurs accords avec des États, leurs politiques et programmes qui concernent le public, leurs processus d'achat, leurs statistiques, ainsi que « toute information relative aux finances publiques, y compris les données détaillées liées au budget au niveau central, régional et local ». La loi tunisienne prévoit la création d'une commission indépendante chargée de superviser l'application de la loi, l'Instance Nationale d'accès à l'information (INAI).

En 2020, l'INAI a publié un Recueil de jurisprudence de l'instance d'accès à l'information contenant les décisions phares rendues par le conseil de l'instance depuis sa création. Elle a déjà statué sur 1.000 recours: 394 en faveur du demandeur, 364 rejets, 215 non-lieux, 27 désistements. Ceci dénote d'un intérêt croissant d'exercer ce droit de la part des citoyens et des organisations de la société civile et d'aller au recours en cas de refus de l'organisme concerné par la plainte.

8.8.4 Société éveillée, vigilante, solidaire et participative

La perception des citoyens du processus démocratique en Tunisie n'a pas changé entre 2014 et 2017. Le pourcentage de citoyens qui ont exprimé leur satisfaction du processus démocratique en Tunisie est d'environ 22,4%, contre 72,5% qui ont exprimé leur mécontentement. C'est-à-dire que près de 7 citoyens sur 10 ne sont pas satisfaits par le processus démocratique en Tunisie et dont environ quatre ne sont pas du tout satisfaits. Ce sont presque les mêmes taux qu'en 2014.

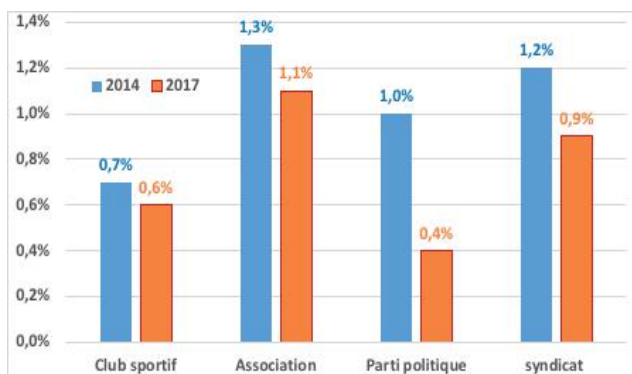


Distribution des citoyens la satisfaction du processus Démocratique entre 2014 et 2017

L'affiliation dans des associations.

Le pourcentage de citoyens qui ont déclaré ne pas être actifs dans la vie politique ou civile (parti politique, syndicat, association ou club sportif) était de 97% en 2017 contre 94,2% en 2014, soit une augmentation d'environ 3 points. Le taux des citoyens actifs d'un milieu non urbain n'a pas dépassé 9.0% du nombre total des actifs. L'engagement actif au sein d'associations détient la première place avec 1.1% du nombre total de citoyens, suivi de celui dans les syndicats avec 0,9%, dans les clubs sportifs 0,6%, alors que ce taux n'a pas dépassé les 0,4% pour les partis.

L'engagement de la société civile, la mise en place d'un partenariat durable avec les organisations non gouvernementales renforce la promotion de la bonne gouvernance. C'est un pilier essentiel pour une démocratie pérenne garantissant l'engagement citoyen et la redevabilité des institutions. Le nombre des associations est de 23909 associations à la date du 2 avril 2021 selon les statistiques de IFEDA dont environ 29 % se focalise sur les domaines relatifs à la gouvernance (jeunesse, développement, juridique, citoyenneté) et dont plus que 32% des associations sont établies dans le grand Tunis.



Répartition des membres actifs dans les organisations Par année d'enquête et par organisation (%)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



8.9 ODD 17

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

La Tunisie a poursuivi ses efforts au sein de la communauté internationale visant au renforcement des mécanismes de partenariat mondial pour le développement durable. Elle a continué à bénéficier de l'appui de ses partenaires financiers et techniques à travers la mise en œuvre de projets de coopération qui concourent à la réalisation des ODD. Parallèlement et dans le cadre de sa politique de renforcement de la coopération Sud-Sud, la Tunisie a continué à apporter son assistance technique et à partager son expérience dans nombre de domaines du développement durable avec plusieurs pays africains.

Convaincu que le partenariat mondial pour le développement durable ne peut pas être revitalisé, notamment en temps de crise sanitaire mondiale, qu'en consacrant les principes de solidarité et de coopération internationales, la Tunisie a alerté le Conseil de Sécurité dans les premières semaines de la pandémie et réussi, en tant que membre élu du Conseil de Sécurité, à faire adopter la résolution 2532 (2020) du 1^{er} Juillet 2021, qui unifie la vision de la communauté internationale quant à la responsabilité partagée pour faire face à l'impact de la COVID 19 sur la paix et la sécurité internationales.

8.9.1 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

8.9.1.1 Investissements étrangers directs, et coopération Sud-Sud,

Au terme des neuf premiers mois de 2020, les investissements internationaux en Tunisie ont atteint le montant de 1506,6 MTND. Comparés aux trois dernières années, ces investissements ont enregistré des variations de -26,4% par rapport à 2019, -17,1% par rapport à 2018 et -5,2% par rapport à 2017. Le flux des IDE hors énergie enregistré au cours des neuf premiers mois de 2020 a permis de réaliser 404 opérations d'investissement d'une valeur totale de 857,2 MTND permettant de créer 6 999 nouveaux postes d'emplois. Parmi ces projets d'investissement :

- 44 (11%) sont relatifs à des projets de création d'une valeur de 56,3 MTND (7%) permettant de créer 1626 (23%) nouveaux postes d'emplois, et
- 360 (89%) sont relatifs à des projets d'extension d'une valeur de 800,9 MTND (93%) ayant permis de créer 5 373 (77%) nouveaux postes d'emplois.
- La répartition régionale confirme la grande disparité. En effet plus de 42,5% des IDE sont concentrés dans les régions du Grand Tunis (635 MTND), principalement le gouvernorat de Tunis avec 162,6 MTND et la région du Nord-Est avec plus de 22,1% des IDE (189,6 MTND). Dans le but de réduire les inégalités de développement entre les régions du pays et de favoriser la création de postes d'emploi pour les jeunes dans les régions défavorisées, la politique adoptée en matière d'attraction d'IDE, consacrée par la loi sur l'investissement d'investissement n°2016-71 du 30 septembre 2016 entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017, encourage les investissements dans les régions peu développées du pays. Des incitations financières et fiscales spécifiques beaucoup plus favorables à l'investissement sont offertes aux investisseurs désirant s'implanter dans ces régions, classées en deux groupes de « Zones de développement régional »

	Zones de développement régional du deuxième groupe	Zones de développement régional du premier groupe
Avantages financiers sous forme de subventions y compris les Fonds de roulement plafonnés à 10 % du coût du projet	30% max 3 MTND	15 % max 1,5 MTND
Déduction des revenus ou bénéfices provenant de l'activité	100 % durant les dix premières années d'activité et soumission à 10% après	100 % durant les cinq premières années d'activité et soumission à 10% après
Prise en charge de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale	100 % pendant 10 ans	100 % pendant 5 ans
Prise en charge des dépenses d'infrastructures dans le secteur de l'industrie plafonnées à 10% du coût du projet	85 % max 1 MTND	65 % max 1 MTND
Contribution aux Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés (FOPROLOS)	Exonération illimitée dans le temps	Pas d'avantage
TFP (Taxe sur la Formation Professionnelle)	La TFP n'est pas due par les entreprises bénéficiaires des avantages du développement régional conformément à la législation en vigueur.	

Parallèlement, la FIPA¹⁷³ œuvre, dans le cadre de sa stratégie promotionnelle, à attirer les investissements éco-responsables, devenant une de ses préoccupations afin de contribuer davantage à la réalisation des ODD. A la lumière des tendances internationales, FIPA s'est orientée vers une redéfinition de ses priorités promotionnelles en mettant progressivement en place une démarche axée sur un ciblage en amont des entreprises étrangères souhaitant réaliser des investissements en Tunisie productifs en termes d'investissement et d'emplois pour un développement durable. Elle s'est attelée ainsi à développer une campagne de prospection directe des entreprises étrangères dont les secteurs sont résolument tournés vers les dimensions économiques et environnementales, notamment les énergies renouvelables et le secteur des composants automobile.

L'écosystème des composants automobiles en Tunisie répond indéniablement à cette pratique de gestion éco-responsable. Il suit actuellement la tendance d'un plus grand croisement de filières avec les opportunités énergétiques à travers l'engagement des acteurs de l'industrie automobile tunisienne dans une mutation profonde dérivée par le recours à l'utilisation de nouvelles applications liées aux véhicules

173 Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

électriques autonomes et connectées (e-mobilité) ; une solution efficace pour réduire le déficit de la balance énergétique et protéger l'environnement.

La Tunisie dispose de plusieurs atouts pour industrialiser les véhicules électriques et ses composants avec 10 000 ingénieurs formés aux technologies de pointe, un savoir-faire principalement dans la fabrication de produits innovants alliant performance et écologie, un 4.0 dans beaucoup de domaines. Des atouts qui donnent au pays une avance en high-tech du côté de la Méditerranée. Une prime de 50 % de la valeur des composantes de l'investissement approuvée plafonnée à trois cents (300) mille, est prévue par le nouveau cadre juridique de l'investissement. Cette prime est octroyée pour les projets de traitement de la pollution hydrique et atmosphérique occasionnées par l'activité de l'entreprise ; les projets adoptant les technologies propres et non polluantes, permettant la réduction de la pollution à la source ou la maîtrise de l'exploitation des ressources et les équipements collectifs de dépollution réalisés par des opérateurs publics ou privés, pour le compte de plusieurs entreprises exerçant la même activité ou dégageant la même nature de pollution.

L'écosystème entrepreneurial des Startups en Tunisie bénéficie aussi d'un cadre juridique incitant à l'innovation. C'est ainsi que plusieurs startups qui opèrent dans le secteur de l'AGROTECH se sont vu distinguées telles que EZZAYRA, RAHBA.tn, SEABEX ou encore HYDROPONIE, une reconnaissance de la qualité de leurs services et de leur capacité à innover tout en s'adaptant aux enjeux environnementaux.

8.9.1.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États Unis) en proportion du PIB total

Contrairement aux prévisions de la banque mondiale sur la baisse des envois de fonds de TRE suite à la pandémie Covid-19, les transferts des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) en devises ont atteint un record historique d'environ 5,8 milliards de dinars, en 2020.

Transferts Fonds	2018	2019	2020
Montant en MDT	4120.7	5172,9	5755,8
% du PIB	3.9	4.6	5.5

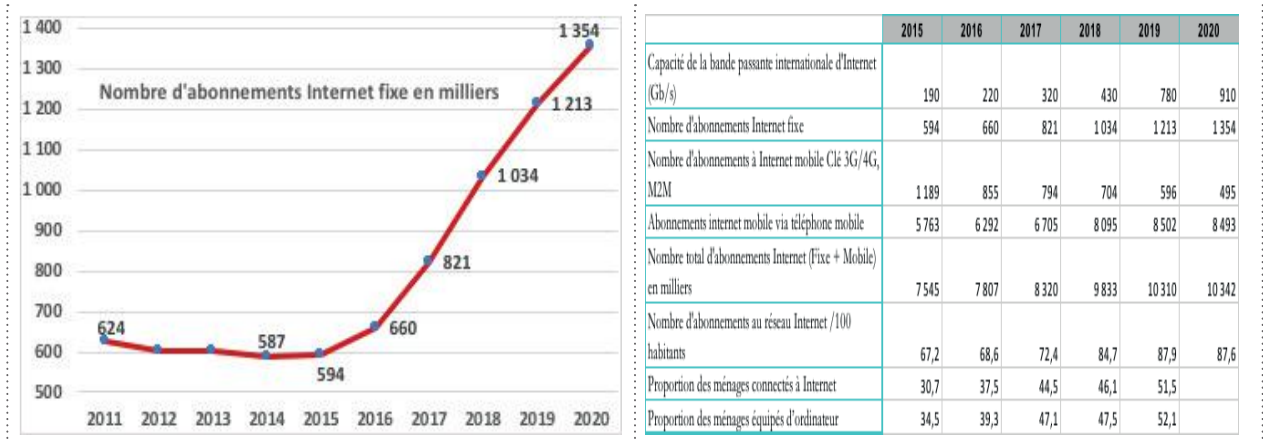
Une étude a été présentée lors d'un séminaire organisé le 27 mai 2021 par la Banque centrale de Tunisie (BCT) en collaboration avec l'APII et la GIZ sur le thème "United Diaspora, la force cachée". Cette étude vise à quantifier l'impact économique réel des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) sur l'économie nationale et à élaborer des recommandations destinées à mieux mobiliser la diaspora et à perfectionner les mécanismes mis à sa disposition. Cette étude a révélé :

1. que la diaspora tunisienne compte 1 424 386 TRE répartis sur 90 pays. 50% des TRE possèdent un compte bancaire en devises ou en dinars en Tunisie, 72% d'entre eux effectuent des transferts de fonds vers la Tunisie et 66% contribuent aux finances de leurs familles en Tunisie.
2. Les transferts de fonds représentent l'équivalent de 32% des réserves en devises de la Tunisie en 2019 et la contribution des TRE aux recettes fiscales du pays est de 2%.
3. Le transfert moyen d'un TRE par an s'élève à 6 866 Dinars. Sa dépense moyenne par séjour est de 1508 Dinars.
4. Seuls 22% des TRE présentent un intérêt pour investir actuellement en Tunisie, en raison d'un manque de clarté sur la situation dans le pays et d'un manque de visibilité sur les opportunités d'investissement.

Assistant à ce séminaire, le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, a souligné que la diaspora n’est pas uniquement une source d’apports en devises, mais surtout de sources inépuisables de compétences, d’expertise, de contacts, de réseaux et d’opportunités de partenariats fructueux pour la pays . Il a ajouté que ” la diaspora tunisienne enregistre un investissement productif estimé à 1,7% du PIB de 2019 et 10% de la FBCF (formation brute du capital fixe) de 2018. La part des dépenses de consommation des TRE représente 7,3% du RNDB (Revenu National Disponible Brut) de 2018“. De même, ”la diaspora a contribué à préserver un niveau confortable de nos avoirs en devises en 2020. Au moment où les recettes touristiques ont enregistré une baisse de 64% à cause de la COVID 19, les revenus du travail ont augmenté de 8,7% “.

8.9.2 Renforcer l’accès à la science, à la technologie et à l’innovation

8.9.2.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion



8.9.2.2 Renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d’innovation

Besoins en Financement du Fonds des Fonds pour les Startups. Depuis le lancement du Programme Startup Tunisia, en Avril 2019 et jusqu’à Février 2021, 450 labels ont été attribués sur 800 candidatures. Le programme sera reconduit dans le PNS 2021-2025 dans l’objectif de créer 10 mille emplois et lancer 1000 nouvelles startups à raison de 200 startups par an. Le Fonds des Fonds « ANAVA » (FdF)¹⁷⁴ investira dans des Fonds sous-jacents (des Fonds d’investissement spécialisés) qui couvriront les trois grands cycles de vie d’une Startup : Seed Stage - Early Stage et Late Stage. Son objectif est le lancement de plus de 13 Fonds VC dédiés aux Startups.

Renforcement des capacités technologiques et des capacités d’innovation selon le Programme National Stratégique 2021-25, élaboré dans le cadre d’une démarche participative associant le secteur public, le secteur privé, les experts et la société civile, le PNS repose sur 6 piliers : (1) L’inclusion Numérique et financière, (2) Le renforcement de la position d’une Tunisie terre du numérique et d’innovation à travers le développement du programme Smart Tunisia pour l’investissement

Taille : 200 M€ (equity)

Premier closing : 100 M€

Maturité (durée) : 20 ans

Cible : Fonds VC en phases Seed, Early et Late stages

Apport de l’État : 20% via CDC

Gestionnaire : SMART CAPITAL

La CDC a souscrit au FdF avec un montant de 40.140.000 Euros*. Il est prévu que KfW et l’UE y souscrivent avec des montants respectifs de 20 M€ et 15 M€. La BAD a également exprimé l’intention d’y investir 5 à 10 M€.

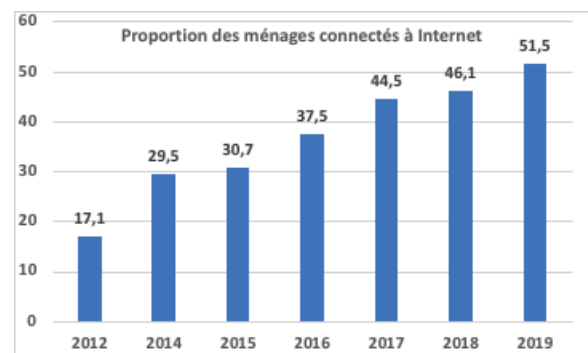
*Prêt de la BM approuvé par la loi du 28 mai 2020 : projet d’appui aux startups et PME innovantes

174 A eu l’Agrément du Conseil du Marché Financier (CMF) le 8 décembre 2020

numérique et encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et l'initiative privée libérant ainsi tous le potentiel de création de valeur, (3) La digitalisation de l'administration afin d'assurer un accès simple et équitable à des services numériques à l'ensemble des usagers, simplifier les procédures administratives et appuyer les démarches de réforme visant à renforcer les pratiques de la bonne gouvernance, (4) Le positionnement de la Tunisie dans les nouvelles technologies et les technologies de rupture tels que l'IoT, le Cloud, l'intelligence artificielle, le blockchain...permettant d'ouvrir la voie à des nouvelles approches et applications dans l'ensemble des secteurs et la compétitivité d'activité d'en accroître la performance, (5) L'adoption d'une politique de formation et d'emploi cohérente avec les besoins du secteur des technologies de l'information et de la communication dans une vision prospective et (6) La mise en œuvre de la stratégie nationale de cyber-sécurité.

8.9.2.3 Proportion de la population utilisant Internet

En 2019, près de la moitié des tunisiens sont des utilisateurs d'internet. Face à la pandémie du COVID 19, ce développement de l'utilisation d'internet, offre une opportunité qui privilégie l'inclusion et l'innovation mais devient aussi une source qui creuse davantage les inégalités sociales existantes. Malgré les efforts entrepris en matière des technologies de l'information et de la communication, des inégalités entre individus, ménages et régions au niveau d'accès et d'usage des TIC sont enregistrées.



Durant le confinement, la décision du gouvernement de fermer les établissements scolaires et universitaires, a impacté directement la scolarisation de près de 2,2 millions d'élèves et 250 mille étudiants : 61% des ménages déclarent que leurs enfants n'ont participé à aucune activité d'apprentissage. Avec un taux d'équipement des ménages en ordinateur de 52% en 2019, le passage à la formation à distance pour assurer la continuité de l'enseignement supérieur, est préoccupant et pourrait avoir des conséquences négatives à long terme notamment sur les apprenants les plus vulnérables et défavorisés. Elle peut amplifier les inégalités existantes, notamment en termes de compétences, de revenu et d'accès à l'emploi, entre sexes, pauvres et riches, enfants selon le niveau d'instruction de leurs parents.

8.9.3 Coopération Nord-Sud et Sud-Sud et coopération triangulaire

Dès les premières années d'indépendance, la Tunisie s'est attachée à apporter son assistance technique aux pays du sud et à mettre à leur disposition l'expérience qu'elle a acquise dans de nombreux domaines. A cette fin, elle a créé en 1972 l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT), qui a pour mission l'exécution de la politique de l'Etat en matière de coopération technique. Dans ce cadre, l'ATCT a réussi pendant ses 49 années d'existence à placer plus de 45 mille coopérants et experts dans différents domaines auprès de divers pays et organismes et a formé plus de 5000 cadres africains et arabes à travers la mise en place de projets de renforcement des capacités selon les mécanismes de la coopération triangulaire et Sud-Sud. Malgré les conditions sanitaires exceptionnelles de l'année 2020, l'ATCT a continué à soutenir les pays du sud pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Parmi les projets phares mis en œuvre en 2020, nous citons :

Un projet d'amélioration de l'inclusion financière de la Mauritanie. Dans le cadre de la coopération entre la Tunisie, la Mauritanie et la Banque Islamique de Développement (BID), l'ATCT mettra à travers les experts de la Poste Tunisienne, une plateforme de services financiers par téléphonie mobile au profit de la Poste mauritanienne « Mauripost », ce qui facilitera l'inclusion financière en Mauritanie. Le cout global de ce projet est de 830.000 \$US. La Tunisie est pourvoyeur de l'expertise et contribue à raison de 407.000 \$US. La Banque Islamique de Développement joue le rôle de facilitateur et contribue à raison de 280.000 \$US.

La Poste mauritanienne est bénéficiaire de l'expertise tunisienne et contribue à raison de 143.000 \$US. Le projet, de durée de 12 mois, a été lancé le 22 décembre 2020 ;

Un projet d'amélioration du système éducatif tchadien. Dans le cadre de la coopération entre la BID, le Tchad et la Tunisie, l'ATCT a lancé un projet visant le renforcement des capacités du Ministère tchadien de l'éducation en matière de l'enseignement de la langue arabe et la mise en place d'une stratégie d'opérationnalisation du bilinguisme au Tchad. Le cout global de ce projet est de 657.000 \$US. La Tunisie est pourvoyeur de l'expertise et contribue à raison de 250.000 \$US. La BID joue le rôle de facilitateur et contribue à raison de 277.000 \$US. Le projet a été lancé le 07 aout 2017 et s'achèvera en 2021.

Un projet de développement des exportations des filières Mangue et Anacarde en Guinée. Dans le cadre de la coopération entre la Tunisie, la Guinée et la BID, l'ATCT a lancé, le 25 février 2020, en collaboration du Ministère du Commerce, un projet visant le développement et l'amélioration de la compétitivité des filières Mangue et Anacarde à l'exportation à travers une approche de chaine de valeur. Le cout global de ce projet sera 1.580.000 \$US. La Tunisie est pourvoyeur de l'expertise et contribue à raison de 200.000 \$US. La BID contribue à raison de 280.000 \$US. Le Gouvernement de la Guinée, bénéficiaire de l'expertise tunisienne, contribue à raison de 200.000 \$US. La Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (300.000 \$US), L'Organisation Mondiale du Commerce (300.000 \$US), la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (300.000 \$US). La durée du projet est de 36 mois.

Par ailleurs, la Tunisie a bénéficié d'une assistance technique et financière dans le cadre de :

La Coopération avec la GIZ à travers :

- Un Projet pour la Promotion des Activités créatrices d'emplois vers de nouveaux marchés de l'Afrique Subsaharienne (PEMA) (1ère phase 2018-2020). Une 2ème phase du projet vient d'être lancée pour la période 2021- 2023, le centre de promotion des exportation (CEPEX) étant l'agent d'exécution.
- Un projet d'appui pour la mise en œuvre de la ZLECAf, exécuté au profit de 5 pays pilotes membres de l'Union Africaine dont la Tunisie.

La Coopération avec la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA) portant sur l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.

La coopération avec la CNUCED : Dans le cadre du projet (eT Ready) de la CNUCED pour l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, la Tunisie sera le troisième pays non-PMA à bénéficier de cette évaluation, grâce à l'assistance financière de la GIZ. Un Plan d'Action détaillera les actions prioritaires et les mesures nécessaires à l'accélération du commerce électronique dans le pays, et comprendra les initiatives stratégiques dans chaque domaine clé, et sera accompagnée d'un calendrier, d'un budget et d'un cadre institutionnel indiquant les rôles et responsabilités pour sa mise en œuvre.

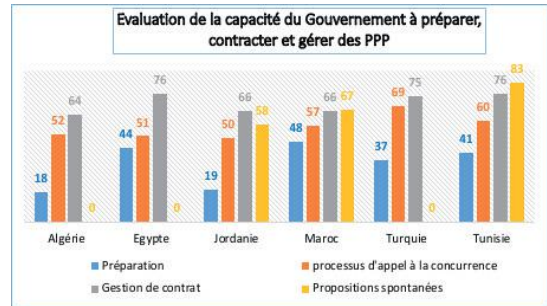
Adhésion aux initiatives régionales visant à renforcer l'intégration économique et à soutenir une croissance durable : il s'agit notamment de :

- Le programme « Ponts du Commerce Arabo-Africains (AATB) » qui est un programme multi-donateurs, multi-pays et multi-organisations, initié en 2017, par l'International Islamic Trade Finance Corporation (l'ITFC) (groupe de la Banque Islamique de développement) en partenariat avec d'autres organisations régionales et internationales.
- La 2^{ème} phase du programme de l'aide pour le commerce pour les pays Arabes, initié par l'ITFC en 2020, et dont la mise en œuvre débutera à mi-2021.

La Tunisie a, en outre, pris des initiatives pour le développement des régions frontalières avec les pays voisins à travers les projets de création de zones commerciales et logistiques.

8.9.4 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile,

La Tunisie se conforme aux critères d'évaluation adoptés par la Banque Mondiale avec la possibilité de développer certains aspects à savoir la possibilité de réviser les contrats en cours d'exécution (taille du projet, son périmètre et sa durée). Sur la période 2020 et 2021, un total de 54 projets de partenariat programmés ont été recensés d'une valeur totale estimée à 5000 M\$.



8.9.5 Disposer du plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique,

Un projet de révision de la loi statistique ciblant une conformité totale avec les principes fondamentaux de la statistique est en cours d'exécution.

4 EDUCATION DE QUALITE



5 EGALITE ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



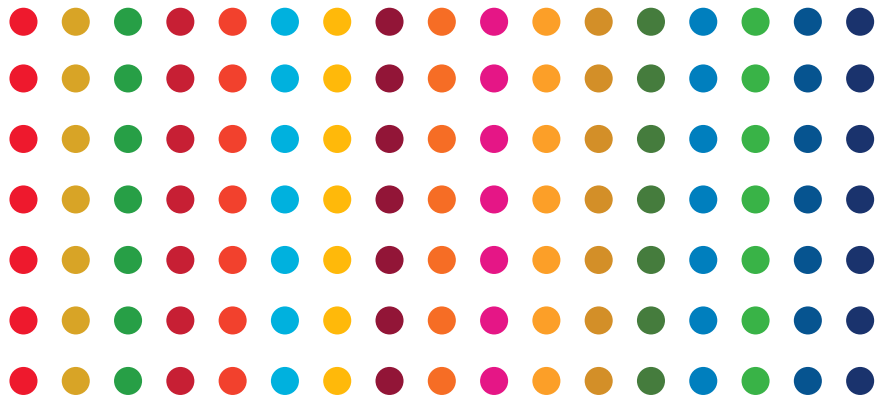
11 VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



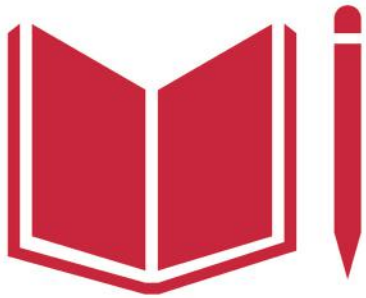
9. LA MISE EN ŒUVRE

DES ODD : 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ;

11 ; 14 et 15.



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



9.1 ODD 4

**ASSURER A TOUS UNE EDUCATION EQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET DES
POSSIBILITES D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

9.1.1 Garantir à toutes les filles et à tous les garçons, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

La Tunisie consacre depuis l'indépendance d'importantes ressources à l'éducation et à l'enseignement. Durant la période 2012-2017, les dépenses publiques dans l'éducation¹⁷⁵ ont été en moyenne de 6.6% du PIB contre une moyenne de 4.8% au niveau mondial. Les mesures prises par l'État pour assurer la gratuité effective des études et l'application de l'obligation scolaire de 6-16 ans ont permis à la Tunisie de réaliser des taux de scolarisation satisfaisants, désormais proches de 100%, pour les enfants de 6 ans, à parité égale entre les deux sexes.



<p>SCOLARISATION QUASI-UNIVERSELLE 99,5% En 2019/2020. enfants de 6 ans</p> <p>99,1% Au primaire (tranche d'âge 6-11 ans)</p> <p>81,9% Aux collèges et lycées tranche d'âge 12-18 ans.</p>	<p>Taux de promotion au cycle primaire 91.7% ;</p> <p>Filles 94.1%,</p> <p>Garçons 89.4%</p> <p>Taux d'abandon 1% :</p> <p>Filles 0.7% ;</p> <p>Garçons 1.3% ;</p>	<p>Taux de promotion du cycle préparatoire général 74.1% ;</p> <p>Filles 82.6% ;</p> <p>Garçons 65.4%</p> <p>Taux d'abandon du cycle préparatoire général 8.9% ;</p> <p>Filles 5.0% ;</p> <p>Garçons 13.0%</p>	<p>Taux de promotion de l'enseignement secondaire 72.3% ;</p> <p>Filles 75.8% ;</p> <p>Garçons 67.1%</p> <p>Taux d'abandon de l'enseignement secondaire 10.0% ;</p> <p>Filles 8.0% ;</p> <p>Garçons 13.1% ;</p>
--	--	--	---

1. Malgré ces nombreux acquis, de nombreuses faiblesses et insuffisances demeurent. L'impact de l'éducation sur l'obtention de l'emploi reste problématique. Le taux de chômage pour les diplômés du supérieur est près du double de celui des non diplômés.
2. Trois enfants sur 5 âgés de 7 à 14 ans ont démontré des compétences fondamentales en lecture, et seulement 3 enfants sur 10 de la même classe d'âge ont démontré des compétences fondamentales en calcul¹⁷⁶ avec de fortes disparités en fonction du milieu de résidence ou du niveau de bien-être économique des familles. Pour les compétences fondamentales en calcul, le taux de maîtrise est de 37.5% pour le quintile le plus riche contre 18.2% pour le quintile le plus pauvre. L'écart est de 12 points entre le milieu urbain et le milieu rural.

175 Source : Banque mondiale

176 Rapport de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 6), MDCI-INS-UNICEF, 2018,

Les défaillances du système éducatif privent des milliers de jeunes tunisiens et tunisiennes des compétences de base qui leur sont indispensables pour s'insérer dans la vie active et s'épanouir en tant qu'individus et citoyens. En résulte également, une perte de compétitivité et de productivité pour l'économie tunisienne, comme l'illustre l'indice du Capital Humain publié en 2018 qui estime qu'un enfant tunisien né aujourd'hui n'attendra que 51% de son potentiel productif du fait de la faible qualité des systèmes d'enseignement et de santé.



Néanmoins, différentes réformes en vue d'améliorer la qualité de l'éducation sont en cours : réforme curriculaire et intégration des compétences de vie, renforcement des systèmes de formation initiale et continue des enseignants et autres personnels éducatifs, etc. En 2021, le Ministère de l'Education a démarré un projet de mise en place d'un système national d'évaluation des apprentissages, chez les enfants de la 2ème, 4ème et 6ème année du primaire. Cette première édition devrait concerner un échantillon d'environ 100 000 élèves.

3. L'école au temps du Covid-19. Selon le dernier bilan du ministère de l'éducation, depuis la rentrée scolaire jusqu'au 15 avril 2021¹⁷⁷ :
- 9783 cas confirmés d'infection au coronavirus ont été recensés dans les établissements éducatifs dont 44 décès et 9191 rétablissements, soit un taux de guérison estimé à 94%. Dont :
 - 4141 élèves confirmés d'infection dont 3897 ont guéri ;
 - 4472 enseignants dont 4232 se sont rétablis ;
 - 1170 personnels éducatifs dont 1062 ont guéri.

Le 17 avril 2021, le gouvernement tunisien a pris la décision de renforcer les restrictions pour freiner la propagation du virus, avec la fermeture des écoles primaires, secondaires ainsi que les universités du 18 au 30 avril 2021.

En période de confinement, les autorités ont suspendu les cours et plus de 2 millions d'élèves se sont retrouvés privés d'école. Le Ministère de l'Education Nationale a lancé en collaboration avec la Télévision Nationale une chaîne éducative (Al Wataniya 3) qui diffuse des cours enregistrés par des enseignants.

- **Banque mondiale** : enquête menée au mois d'août 2020, 79% des parents étaient insatisfaits de l'année scolaire écoulée ; 41% des parents l'ont jugée comme incomplète ; 30% l'ont considérée comme une année perdue et 28% comme une année catastrophique¹⁷⁸.
- **INS en collaboration avec la Banque mondiale** : enquête, réalisée en mai 2020, confirme ces résultats : parmi les ménages interrogés, 61% déclarent que leurs enfants n'ont participé à aucune activité d'apprentissage au cours de la semaine précédant l'enquête. La raison principale est qu'aucun enseignement à distance n'était proposé (33%) ; le manque d'intérêt pour les questions éducatives au sein de la famille (22,5%) ; puis le manque de communication avec les enseignants (18%) ; enfin le manque d'équipements à la maison (11% des ménages). De très nombreux élèves se sont ainsi retrouvés de facto livrés à eux-mêmes.

177 http://www.echos.education.gov.tn/2021-04-16/Suiv_EtatSanit15042021.pdf

178 Ibidem.

9.1.2 Garantir à toutes les filles et à tous les garçons un accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité¹⁷⁹

Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans qui sont sur la bonne voie en matière de développement, de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par genre :

Tunisie : 82,3% - Garçon : 83,2 % - Fille : 81,5 %

Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel de scolarisation), par genre **Tunisie : 90,3 % - Garçon : 89,8 % - Fille : 90,8 %**

Taux d'enfants 3-5 ans inscrits dans un établissement préscolaire en 2018

Tunisie : 51% ; 17% enfants les plus pauvres – 71% les plus riches ; 28% zones rurales – 63% zones urbaines.



- En continuité avec les initiatives lancées en 2019, le Ministère de l'Éducation, avec le soutien de l'UNICEF, s'est appuyé sur une approche multisectorielle pour appuyer le déploiement des Programmes d'Éducation Préscolaire (PEPE) et les normes de qualité en 2020. Étant donné que les services PEPE en Tunisie sont fournis par de multiples acteurs des secteurs privé et public, cette approche a créé un important facteur de dynamisme en matière d'harmonisation des pratiques et une amélioration attendue à long terme de la qualité de l'enseignement préscolaire à travers la multiplicité de fournisseurs de services. Dans le but d'assurer la qualité de la prestation des services d'éducation préscolaire (SEP) et de réduire les inégalités régionales et socio-économiques, le programme d'enseignement préscolaire (pour les enfants âgés de 5 ans) qui a été approuvé en 2019, a été généralisé aux 2400 écoles publiques et 200 écoles privées (58 000 enfants). Malgré le contexte du COVID-19, 100% des inspecteurs et 2800 enseignants ont reçu une formation sur le déploiement des programmes d'études préscolaires. Et ce en plus de l'amélioration du système d'information multisectoriel pour en faire la source officielle de statistiques et de rapports sur l'éducation de la petite enfance.
- Après le confinement un appui a été fourni aux centres de la PEPE dans tout le pays pour assurer l'application appropriée des protocoles de prévention de la COVID-19, y compris la fourniture des trousseaux WASH individuelles et institutionnelles, la communication des risques et les activités d'engagement communautaire.
- Le Programme de Parentalité Positive qui avait été développé sur la base de l'approche éducationnelle et les résultats provenant de l'étude sur les connaissances, les comportements et les pratiques ont acquis de l'importance, étant donné que la période de confinement liée à la COVID-19 et la fermeture des écoles ont incité les familles à passer beaucoup plus de temps à la maison. Le lancement officiel du programme a bénéficié d'un soutien politique, notamment, le Haut-Patronage du Chef du Gouvernement et la participation de six ministres impliqués dans la réalisation de ce programme et la tenue de trois conférences régionales. Le programme est actuellement mis à l'essai dans quatre régions selon quatre modalités différentes.

179. Source : MICS6 2018.

Malgré les progrès enregistrés, le développement de la petite enfance continue à rencontrer des obstacles et défis à soulever pour bien se situer aux évaluations internationales dont : (i) La fragilité des institutions de la petite enfance relevant majoritairement du secteur privé ainsi que l'instabilité du personnel diminuant l'efficacité des efforts en formation et renforcement de capacités. (iii) La mise en œuvre de la stratégie multisectorielle du développement de la petite enfance et de la politique nationale intégrée de protection de l'enfance qui oriente et optimise les efforts des différents ministères et structures œuvrant dans le développement de l'enfance avec la mise en place d'une instance supra ministérielle, annoncée par le gouvernement fin 2020, qui coordonne les stratégies sectorielles.

9.1.3 Garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire de qualité et à un coût abordable

La formation professionnelle constitue une composante du système de développement des ressources humaines en complémentarité avec les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'emploi. La Tunisie a mis en place un dispositif national de formation initiale avec près de 200 établissements publics de formation disposant de 48 mille postes de formation¹⁸⁰. Ces établissements offrent des formations pour l'ensemble des secteurs économiques destinées aussi bien aux garçons qu'aux filles, répartis sur tout le territoire national et disposent d'unités d'hébergement (pour les filles et les garçons avec une capacité de 20 mille lits)¹⁸¹.



Par ailleurs, le dispositif national de la formation professionnelle a connu des réformes successives. La dernière réforme, en cours de mise en œuvre, a pour objectif de développer un dispositif national de la formation professionnelle répondant aux besoins des individus des entreprises de la région et de la société et ce en s'appuyant sur 3 axes stratégiques : i) une vision globale et unifiée du dispositif national du développement des ressources humaines, ii) une qualité et une efficacité du dispositif de la formation iii) la mise en place d'un système de gouvernance de la formation professionnelle répondant aux besoins des individus, des institutions et des régions concordant avec le contrat social.

9.1.4 Augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Ayant conscience de l'importance de l'enseignement technique et technologique dans l'acquisition des nouvelles compétences du 21 siècle, la Tunisie a pris un ensemble de mesures visant à développer et adapter des nouvelles approches dans le cycle de l'enseignement général, technique et universitaire : (i) La mise en place d'un plan stratégique global de développement de l'école numérique. (ii) Le pourcentage des écoles primaires dotées par les salles d'informatique s'élève à 96.4% avec un taux de couverture par Internet de 68.6%. (iii) Le nombre de salles spécialisées (laboratoire d'informatique, laboratoire technique, laboratoire physique et technologie, etc.) a atteint 12017 pour l'année 2019/2020. (iv) Le taux d'orientation vers les filières scientifiques à la fin de la 1ère année secondaire est de 52.5% en 2019/2020

180 <http://www.emploi.gov.tn/fr/>

181 Source : Ministère de l'Éducation

La formation professionnelle enregistre près de 87 mille apprenants en 2020 dans le dispositif national de formation initiale dont près de 60 milles dans le dispositif national homologué. Un effort a été consenti pour attirer les jeunes vers la voie de la formation professionnelle et leur permettre de s’acquérir des compétences favorisant l’insertion dans le monde d’emploi et le développement de l’esprit entrepreneurial, et ce à travers : i) Le développement de la capacité d’accueil du dispositif et la diversification des offres de formation, ii) l’amélioration de la qualité de la formation (contenu pédagogique, certification, formation des formateurs, etc.). Les universités tunisiennes ont dispensé 1415 licences y compris 436 masters de recherche, professionnel et Co-construit en 2019/2020. Toutes ces universités offrent un programme de formation continue. 5318 adultes actifs sont inscrits en formation continue (1043 en formation présentielle et 4275 en formation à distance) répartis entre 3306 étudiants en licence, 1977 étudiants en master professionnel et 35 étudiants en master de recherche. Pour les cours en ligne, 110 000 étudiants sont déjà inscrits pour l’année universitaire 2019/2020 sur la plateforme d’apprentissage en ligne de l’Université virtuelle de Tunis et plus de 18 000 professeurs y participent.

Toutefois, ces innombrables réalisations arrivent peu à répondre aux enjeux et ce en raison des défis et des obstacles dont : (i) Le manque d’expertise du personnel enseignant et non enseignant dans les nouvelles technologies. (ii) Le manque de conscience chez les jeunes de l’importance de la formation professionnelle comme voie d’accès au marché de l’emploi dû à sa représentation sociale négative. (iii) Les manquements logistiques tels que l’accès réduit à Internet/WIFI, le manque de bande passante suffisante dans de nombreux ménages étudiants et le manque de matériel informatique personnel.

Par ailleurs, l’université n’a pas anticipé les mutations qui font d’elle le véritable moteur du développement régional et un levier entrepreneurial. Ce clivage avec le monde socioéconomique a fait qu’elle a continué à former pour des métiers à faible valeur ajoutée ou même qui sont devenus obsolètes. De même elle n’a pas anticipé l’émergence de nouveaux métiers à forte valeur ajoutée. La mise en place du système LMD, suite à l’adhésion de la Tunisie au processus de Bologne en tant que pays partenaire en 2006, n’a pas apporté les améliorations escomptées de façon notable, car sa mise en place a été déviée de ses objectifs initiaux, principalement la professionnalisation des parcours de formation en vue d’une meilleure insertion professionnelle. Les améliorations souhaitées ne se sont pas produites, entraînant un cumul de chômeurs diplômés de l’enseignement supérieur, avec un taux de 30,1% au troisième trimestre de 2020¹⁸².

9.1.5 Assurer l’égalité d’accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle

Les droits des populations vulnérables à une éducation de qualité sont un souci partagé par les différentes structures intervenant en éducation. Pour promouvoir l’accès des plus vulnérables à une éducation de qualité, la Tunisie a pris un ensemble de mesures dont les résultats, à titre indicatif, sont :

- En éducation préscolaire 13.000 enfants sont inscrits aux jardins d’enfants de l’Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS).
- L’Indice de parité pour le taux de scolarisation des enfants quel que soit leur âge est supérieur à 1.
- Un programme national d’appui financier a touché 9620 enfants vulnérables pour assurer leur accès aux institutions préscolaires moyennant une allocation de 50 DT par mois. Les élèves et les étudiants issus de familles nécessiteuses et à revenu limité perçoivent une indemnité de 50 dinars pour les élèves et 120 dinars pour les étudiants.
- Un programme temporaire exceptionnel de transferts monétaires complémentaires a été lancé en 2021 par le ministère des affaires sociales avec l’appui de l’UNICEF et le financement de la banque allemande KfW (dons) pour atténuer l’impact de la covid19 sur les familles pauvres et à revenu limité.

182 INS

Ce programme consiste à accorder un appui financier aux enfants de familles : (i) Dédoublage de l'allocation de la rentrée scolaire déjà assurée par le MAS au titre des élèves scolarisés pour 310 mille élèves âgés de 6-18 ans pour l'année 2020-2021 et (ii) Octroi de transferts monétaires mensuels de 30 dinars par enfant et par mois à des enfants âgés de 0-5 ans issus des familles pauvres et de familles à revenu limité pour 50 mille enfants depuis décembre 2020 et pour une période de 8 mois.

- Des programmes culturels destinés aux enfants vulnérables (enfants dans les centres d'accueil pour jeunes délinquants, enfants mal et non-voyants, etc.) sont mis en œuvre et adoptés dans 20 centres de défense et d'intégration sociale ;
- Mise en place du modèle de lutte contre l'échec et l'abandon scolaires en Tunisie dans le cadre du projet M4D dans 9 établissements scolaires (2 écoles primaires et 7 collèges et lycées) et élaboration d'un questionnaire pour recenser les élèves à risque de décrochage scolaire avec le développement d'une application en la matière ;
- Mise en place d'un dispositif de l'école de la 2ème chance¹⁸³. Ouverture du premier centre public de la 2ème chance à Bab Elkhadhra le 6 avril 2021, alors qu'un centre géré par un opérateur privé à l'Ariana est fonctionnel depuis janvier 2020 et a accueilli plus de 400 jeunes, avec 130 d'entre eux ont déjà pu être soit réintégrés à l'école, soit placés en apprentissage ou dans des cours de formation professionnelle ;
- Mise en place de cycles préparatoire dans les établissements de formation professionnelle pour les décrocheurs scolaires précoces les préparant à intégrer les cycles de la formation professionnelle ;
- Développement d'une Stratégie pour le développement de l'Apprentissage diplômant ;
- Des offres de formation professionnelle destinées aussi bien aux garçons qu'aux filles pour tous les secteurs de formation (près de 30% des jeunes apprenants sont des filles) ;
- 22 centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance et 80 complexes de l'enfance assurent l'accueil et l'aide psychosocial, éducative et financière aux enfants issues de familles vulnérables et à risque afin de garantir leur intégration scolaire et professionnelle.
- Un suivi médical des redoublants, de dépistage du handicap et des troubles spécifiques de l'apprentissage ainsi que les activités de prévention du suicide est assuré.

9.1.6 Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

En 2014, le taux d'analphabétisme 10 ans et plus, est de 12,4% pour les hommes et 25% pour les femmes¹⁸⁴. Dans le but d'assurer l'autonomisation sociale et économique de ces personnes notamment les femmes rurales où le taux est de 41,7% et dans les régions défavorisées, les efforts se sont déployés pour le réduire : 999 centres d'alphabétisation offrent des services d'enseignement des adultes en lecture, écriture et calcul pour 22105 apprenants dont 18370 sont des femmes, soit un taux de 83.1%.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises : (i) L'élaboration d'une stratégie d'alphabétisation, d'enseignement pour adultes et d'éducation non-formelle qui vise à accélérer le rythme de lutte contre l'analphabétisme et particulièrement dans le nord-ouest et dans le centre-ouest du pays surtout au profit des femmes. (ii) La mise en place de l'Université de Tunis pour l'apprentissage tout au long de la vie (ULV), établissement introduit par DVV International et dépendant du Centre National d'Éducation des Adultes (CNEA).

183 Source : UNICEF-Tunisie

184 Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2014). C'est le dernier chiffre disponible. Le Recensement se fait tous les dix ans.

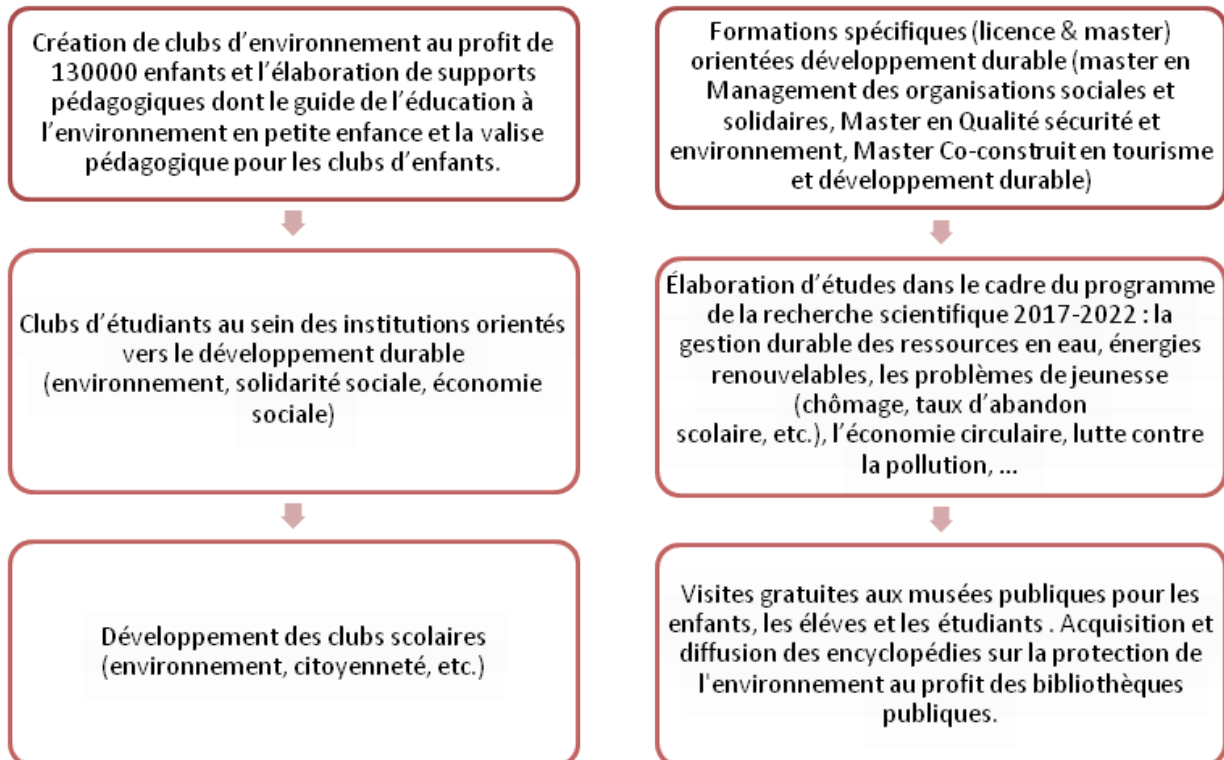
9.1.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable

Diverses mesures ont été prises dans les domaines suivants :

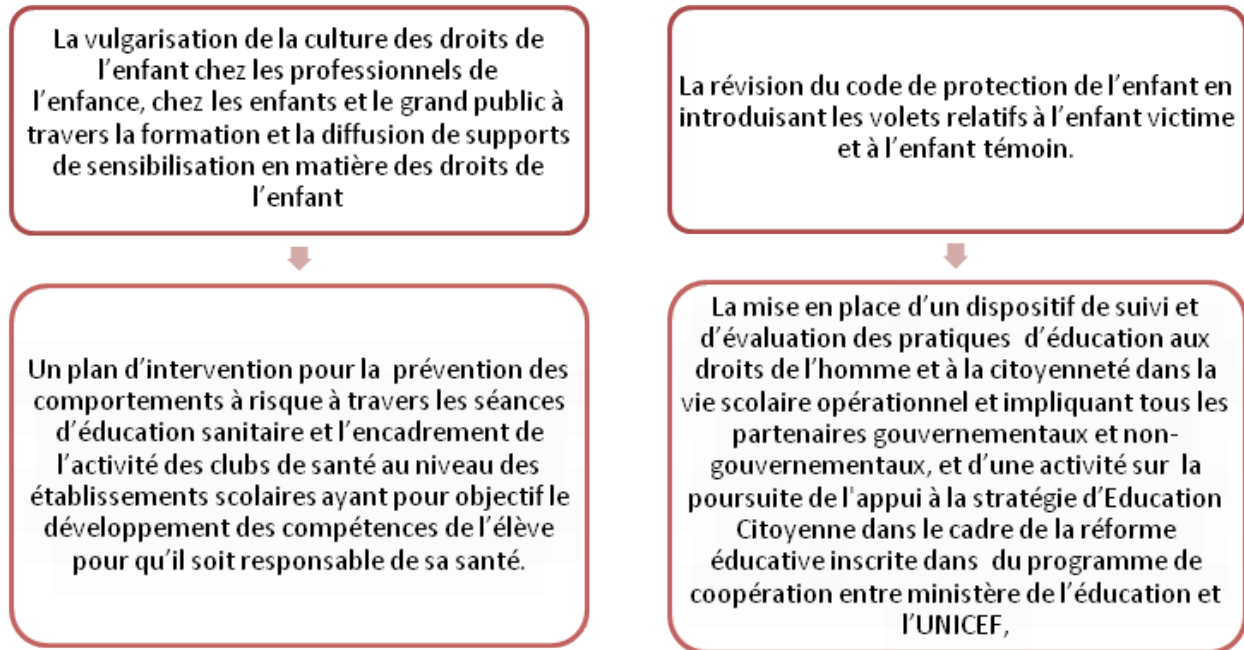
1. Dans le domaine de la promotion de la culture de paix et de non-violence



2. Dans le domaine de la promotion de la culture du développement durable



3. Dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et des droits de l'enfant.



Toutefois, en dépit de ces acquis dans ces différents domaines, on relève certaines insuffisances à savoir : (i) Le manque de campagnes de sensibilisation et de conscientisation à grande échelle sur les principes et les valeurs de la culture du développement durable. (ii) L'absence d'une stratégie interministérielle permettant la prévention des enfants contre les comportements à risque chez les enfants.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



9.2 ODD 5

PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Les femmes tunisiennes représentent 26.4% de la population active estimée à 4,2 millions au premier trimestre de 2020¹⁸⁵.

La crise sanitaire a rendu les inégalités plus visibles et souvent plus dramatiques en termes de perte d'emplois, de violence conjugale. Elle a montré particulièrement la vulnérabilité de la situation économique des femmes qui travaillent dans le secteur informel.

Durant la période de confinement, le taux de violence subie par les femmes a été multiplié par 7.

Source ; Statistiques collectées à partir du numéro vert 1899. Entre le 23 mars et le 31 mai 2020, 9800 appels ont été enregistrés

9.2.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

1. Le 3 décembre 2020 la Tunisie a adhéré à la Convention internationale pour l'Égalité salariale (EPIC). Cette adhésion est susceptible de donner plus d'efficacité et d'effectivité à la législation nationale par rapport au contenu de la convention de l'OIT n°100, relative à l'égalité de rémunération datant de 1951 ratifiée par la Tunisie en 1968. Elle atteste d'une volonté de consolider le principe d'égalité entre citoyens et citoyennes constitutionnellement réaffirmé (constitution de 2014) et ancré dans l'ordre juridique national depuis l'adoption du code de statut personnel en 1956, considéré comme un acquis sociétal irréversible. Le principe d'égalité de rémunération trouve son siège dans le Code du travail (1966), les conventions collectives (depuis 1973) et le statut de la fonction publique (1983).

2. Le Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie Moussawat¹⁸⁶ 2016-2021 dont l'objectif est de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie par la réduction des inégalités aux niveaux national, régional et local. Les principales réalisations sont 1) l'élaboration (i) d'un manuel d'initiation, de vulgarisation et de sensibilisation à la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) en langue arabe et conforme à la terminologie et le cadre règlementaire relatif aux finances publiques en Tunisie, (ii) d'un manuel de formation sur l'approche et les outils de la BSG en langue arabe et conforme à la terminologie et le cadre règlementaire relatif aux finances publiques en Tunisie et (iii) d'un kit de formation pour les cheffes services Femme et Famille au niveau central et régional, 2) la réalisation d'un audit genre et d'une série de formation en « audit organisationnel », « audit participatif genre » et « leadership transformatif », au profit des hauts cadres régionaux et nationaux ; 3) la production du rapport annuel intersectoriel genre du Conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances entre femme et homme.

3. Le Décret gouvernemental n° 2020-582 du 14 août 2020, fixe les conditions de création des centres de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence et les modalités de leur fonctionnement afin de garantir la qualité des services fournis conformément aux dispositions de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et aux standards internationaux ratifiés en la matière.

4. Le décret gouvernemental n°2020-126 du 25 février 2020 portant création de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard de la femme. La création de cet observatoire s'inscrit dans le cadre de la mise en application de l'article 40 de loi organique n°2017-58 du 11 août 2017. Son budget est rattaché au budget de l'État. Le Conseil scientifique de l'observatoire, composé de représentants des structures gouvernementales, d'associations partenaires et d'experts en matière de lutte contre la violence, a tenu le 17 septembre 2020, sa première réunion ayant porté sur la présentation du projet de budget de l'Observatoire pour l'année 2021.

5. Validation, le 08 Mars 2021, par le conseil des ministres de la version révisée de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cette stratégie a été accompagnée par un projet de plan opérationnel

185 INS.

186 Égalité en arabe. La ligne est désormais opérationnelle 24/24 et 7/7.

multisectoriel, et qui fera objet de concertation avec les différentes parties prenantes, et redevable de l'application de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

6. Dans le cadre de la mise en place des mécanismes de coordination intersectorielle, le gouvernement a créé 24 Instances de Coordination régionales à raison d'une instance par région. Chaque instance de coordination régionale est composée des représentant.es des différentes structures partenaires de première ligne d'intervention ainsi que le tissu associatif offrant des services de prise en charge des femmes victimes de violences. Un renforcement des compétences spécifiques a été offert aux membres de certaines instances autour de la loi organique n° 2017-58 ainsi que le travail multisectoriel. Une ligne budgétaire pour l'appui des centres de prise en charge des femmes victimes de violences, gérés par les associations partenaires dans les régions, a été insérée dans le budget du Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors, afin d'octroyer un appui financier pour la pérennisation des services de proximité offerts aux victimes de violence. Un système d'information a été développé à travers une application numérique pour la collecte des données statistiques relatives aux signalements de la ligne verte 1899, cette application a été mise à la disposition de l'équipe répondante aux appels des femmes victimes de violence. Dans l'optique d'uniformisation des outils de travail entre les différents intervenants du Ministère à l'échelle régionale, et en vue d'avoir des données statistiques uniformes, ce même système d'information a subi une extension pour permettre aux antennes régionales d'accéder à cette plateforme en vue de collecter des données spécifiques tout en mettant en exergue les efforts des intervenants dans les régions.

7. La stratégie nationale pour la promotion du secteur de la famille (2018-2022) a été adoptée le 08 Mai 2019. L'objectif est de fournir des données sur la famille tunisienne conformément aux normes internationales adoptées en matière de promotion de la famille, l'éducation, la santé, la sécurité, la prévention, la protection, le divertissement, la sauvegarde de l'identité nationale, l'instauration de la culture de dialogue, la solidarité et le comportement civique, outre l'élaboration de programmes multidisciplinaires en faveur de la famille. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la mise en vigueur des orientations du plan quinquennal de développement 2016-2020 visant à consacrer la justice et l'égalité entre les régions et les catégories, outre les objectifs de développement durable à l'horizon de 2030.

8. Procédures d'adhésion à la convention C190 de l'OIT : Lutte contre la violence et le harcèlement en milieu du travail. A cet effet une analyse des écarts entre la législation Tunisienne et la C190 intitulée « Réactivité des lois, règlements, politiques et mesures en Tunisie face aux stipulations de la convention 190 » a été réalisée.

9. Le Plan d'Action National de la mise en œuvre de la Résolution 1325 (PAN 1325) est en cours d'évaluation pour pouvoir lancer l'élaboration du 2ème plan. Adoptant une approche inclusive et participative, l'élaboration du deuxième Plan d'Action National de mise en œuvre de la Résolution du conseil de sécurité 1325 (PAN-1325) s'inscrit dans le cadre du programme régional « Femmes, paix et sécurité dans les États arabes » d'ONU Femmes avec le soutien financier du Gouvernement finlandais.

9.2.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles,

1. En 2010, 47,6% des femmes ont subi au moins une forme de violence au cours de leur vie : 31,7% ont subi des violences physiques, 28,9% des violences psychologiques, 15,7% des violences sexuelles, 7,1% des violences économiques et 53,5% des violences dans l'espace public. La MICS 6 a montré un changement d'attitude à l'égard de la violence, avec une baisse importante du nombre de femmes qui considèrent la violence physique exercée par le mari comme justifiée, de 30,3% en 2012 à 14,9% en 2018.

2. En 2017, la Tunisie a adopté une loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, employant une définition large de la « violence » sous toutes ses formes. D'autres lois et protocoles ont également été promulgués, notamment sur la traite et l'exploitation des personnes, en particulier des femmes et

des enfants, et des protocoles sectoriels sur la prise en charge des femmes victimes de violence. Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre de l'application de cette loi entre 2019 et 2020.

3. Le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors, œuvre avec l'appui de l'UNFPA, mais aussi d'autres partenaires de la société civile, dans le cadre du Programme MOUSSAWAT, afin de mettre en œuvre ladite loi. Dans ce cadre, la stratégie Nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes a été révisée en 2020 et a été adoptée par un conseil ministériel en Mars 2021.

4. L'élaboration et la diffusion du Rapport annuel national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie. Ce rapport fait un état des lieux de l'application de la loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes selon les axes prévention, protection, infractions, procédures et services et fournit des recommandations d'amélioration. Parmi les recommandations, l'inclusion de la lutte contre la VFF parmi les priorités stratégiques de l'État, l'évaluation des programmes et plans d'action de lutte contre la VFF, l'appui au travail conjoint entre tous les intervenants gouvernementaux, non-gouvernementaux et les médias, le développement des stratégies et des programmes de sensibilisation communs aux ministères, la conception de plans de réhabilitation des auteurs de violence en partenariat avec le ministère de la Justice, l'élaboration d'une loi assurant la continuité du travail des délégués à la protection de l'enfance leur permettant de travailler en dehors des horaires administratifs afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires à la protection des enfants, l'intégration de la matière des droits de l'Homme dans les programmes éducatifs aux différents niveaux d'enseignement, la diffusion et l'activation des cellules d'action sociale au sein des établissements d'enseignement et les universités de manière à assurer le suivi psychologique, l'encadrement et le suivi comportemental des élèves et des étudiants et l'allocation des budgets nécessaires dans tous les secteurs couverts par l'application de la loi n°2017-58 du 11 août 2017. En outre l'UNFPA a appuyé le développement de la stratégie nationale de production des indicateurs des violences faites aux femmes à partir des registres administratifs.

5. Par ailleurs, la Tunisie avec l'appui de l'UNFPA a mis en place de l'Observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, conformément à l'article 40 de la loi 58/2017. Cette activité a permis l'opérationnalisation de l'observatoire nouvellement créé par le biais d'un ensemble d'outils qui ont pour objectif de faciliter son administration et son fonctionnement. Les outils développés dans le cadre de cette activité, (la charte graphique, le site web, l'organigramme, les fiches de poste, et les outils de planification, reporting et suivi) visent également à mieux définir les relations entre les structures de l'observatoire et au sein même de ces structures, et à faciliter et uniformiser le processus de collecte de données et de reporting.

6. Dans le cadre du programme Moussawat, le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors avec l'appui de l'UNFPA a soutenu **6 centres d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence**. Ces centres qui sont gérés par les associations ont pu délivrer jusque-là, des services d'encadrement et de prise en charge aux femmes victimes de violence et aux enfants les accompagnant. Nous recensons, à cet égard, plus de 4665 femmes victimes de violence et environ 422 enfants. Ces centres ont assuré également les services d'écoute pour plus de 2374 victimes et ont abrité environ 140 victimes qui ont passé plus de 6900 nuitées dans les différents centres d'hébergement. Une assistance a été fournie afin de mettre en place une stratégie de pérennisation de ces centres.

7. Un appui technique et logistique à la ligne verte 1899, a été fourni notamment par l'ONU Femmes en soutien à l'Observatoire national pour mieux répondre aux cas de violence et soutenir les capacités des écoutantes et leur fournir le matériel adéquat pour contribuer au bon fonctionnement de la ligne d'assistance téléphonique. Aussi, l'accès de cette ligne a été assuré aux cheffes des délégations régionales relevant du Ministère de la Femme, Famille et Séniors.

8. Durant 2019 -2020, **plusieurs campagnes de sensibilisation**, ont eu lieu : campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes dans les moyens de transports en commun, campagne de sensibilisation sur les violences cybernétiques faites aux femmes capitalisant sur les résultats d'une étude exploratoire réalisée par le CREDIF en 2019 intitulée "La violence contre les femmes dans l'espace digital: Facebook comme exemple", campagne de sensibilisation au profit des migrants et migrantes campagne de sensibilisation sur l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence.

9. Une étude qualitative sur « les types et les mécanismes des violences fondées sur le genre faites aux adolescentes et de la réponse à leurs besoins en termes de services » a permis de montrer le manque de connaissances des adolescentes sur leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et sur les prédispositions de la loi d'élimination de la violence à l'égard des femmes. Une autre étude sur les besoins des personnes porteuses d'handicap en termes de services de prise en charge des VFG et de la Santé Sexuelle et reproductive a été réalisée. Les recommandations de ces études feront objet de programmes d'interventions spécifiques à ces populations.

10. De même, dans le cadre du programme de l'amélioration de la prise en charge des filles et femmes victimes de violence, des actions de renforcement des capacités au profit des prestataires de services des différents secteurs en charge de la VFF ont été engagées. Ainsi entre 2019 et 2020, environ 4000 personnels de la santé ont été formés, 167 cadres du Ministère des affaires sociales, environ 200 magistrats, 140 agents du Ministère de l'intérieur, toutes les cheffes de services du Ministère de la femme et les écoutantes de la ligne verte ainsi que les prestataires de services de la société civile.

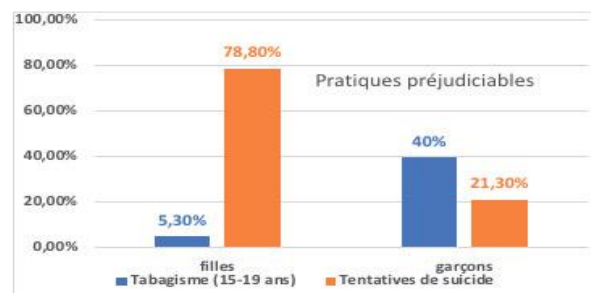
11. La Tunisie a fait des progrès importants dans la mise en œuvre des services essentiels destinés aux femmes victimes de violence et dans la lutte contre les VFF. Malgré ces progrès, il en faut davantage pour mettre en œuvre la loi 58-2017 et respecter les engagements en matière d'égalité de l'Agenda 2030. La pleine mise en œuvre des cadres nationaux reste un défi, en particulier en ce qui concerne la prévention (VFG) et la coordination et la collecte de données efficaces. Les lois et pratiques discriminatoires qui nuisent à l'égalité des genres et aux droits humains persistent.

12. COVID 19 et VFF. Selon les statistiques révélées par le ministère de la femme, la VFF a été multipliée par 7, lors du confinement de Mars Avril 2020 comparé à la même période de 2019. Un nouveau centre transitoire de prise en charge des femmes victimes de violence a été ouvert. Ce centre a fonctionné environ 3 à 4 mois et a accueilli une trentaine de femmes tunisiennes et migrantes. Au mois de Novembre 2020, l'UNFPA a appuyé l'ouverture du centre d'hébergement de l'UNFT à Tunis qui a accueilli jusqu'à février 328 femmes dont 10 hébergées. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées afin de faire connaître aux femmes les services de prise en charge existants y compris la ligne verte. En outre, un appui en matériel de protection contre la COVID19 a été fourni aux centres de prise en charge des FVV.

9.2.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

1. L'article 227 du code pénal qui permettait à une personne ayant commis une infraction sexuelle sur une personne mineure d'éviter des poursuites s'il épousait sa victime a été amendé. L'article 227 bis (Nouveau) : «Est puni de cinq (5) ans d'emprisonnement, celui qui fait subir volontairement l'acte sexuel à un enfant qu'il soit de sexe féminin ou masculin dont l'âge est supérieur à seize (16) ans accomplis, et inférieur à dix-huit (18) ans accomplis, et ce, avec son consentement». La peine est portée au double dans les cas suivants, si : (i) l'auteur est l'instituteur de la victime, ou de ses serviteurs ou de ses médecins ; (ii) l'auteur a une autorité sur la victime ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ; (iii) l'infraction est commise par un groupe de personnes agissant en qualité d'auteurs principaux ou complices ; (iv) la victime est en situation de fragilité liée à l'âge avancé, la maladie grave, la grossesse, ou la carence mentale ou physique affectant sa capacité de résister à l'auteur des faits».

2. L'âge au mariage est fixé à 18 ans pour les filles ce selon le code de statut personnel depuis 1956.



Toutefois on relève, au niveau national, un taux de mariage précoce avant 18 ans de 3,3%. Les pratiques préjudiciables sont dues notamment aux dérogations pouvant être requises par les parents lorsque l'enfant est encore mineur.

9.2.4 Valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés,

1. Examiner les obstacles qui empêchent l'amendement de la loi et certaines mesures qui concernent le congé de maternité : ainsi, la période post-accouchement de ce congé payé sera portée de 2 mois à 3 mois outre la création d'un congé pré-accouchement, qui est fixé de 15 jours à un mois. L'objectif étant de préserver la grossesse de la mère et la santé du nourrisson, le tout sans incidence sur le parcours professionnel de la mère.

2. Une série de mesures gouvernementales visant à renforcer les acquis de la femme en Tunisie dont notamment, une mesure permettant à la femme divorcée de continuer à bénéficier de la couverture sociale après le divorce, ainsi que la révision du cadre juridique et réglementaire du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente du divorce.

3. Une circulaire a été signée conjointement par le ministère de la femme et le ministère de la justice afin de faire bénéficier les femmes victimes de violence d'une aide judiciaire et d'informations juridiques.

Les défis : Plusieurs obstacles empêchent de (i) Pouvoir mettre en œuvre ces actions dans les meilleurs délais possibles ; (ii) Coordonner entre les différents partenaires pour la mise en œuvre des différentes mesures précitées ; (iii) Plaidoyer sur le projet de loi sur le congé de maternité ; (iv) Appliquer effectivement la loi n°2019-51 de 2019 portant création d'une catégorie de "transport de travailleurs agricoles et ce, un an après son entrée en vigueur et prévoir dans le budget de 2021 des moyens matériels et humains pour créer cette nouvelle catégorie de transport ; (v) Élaborer des plans d'action clairs et transparents en concertation avec les gouverneurs pour délivrer les licences et organiser le transport des travailleurs du secteur agricole et (vi) Fournir les statistiques nécessaires relatives au nombre de travailleuses dans le secteur agricole par tranche d'âge et statut social afin de garantir l'efficacité des interventions.

9.2.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision,

La parité hommes-femmes est inscrite dans la Constitution tunisienne. Toutefois, elle est verticale imposant une alternance sur les listes électorales, et pas de parité horizontale s'appliquant aux têtes de listes. Cela a été instaurée pour les élections municipales d,47 % de femmes sont présentes dans les conseils municipaux élus en 2018. A l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), les femmes ne représentent que 22 % en 2019, alors qu'elles étaient 31 % en 2014 et même 36 % en fin de mandature,

La Constitution tunisienne stipule dans son article 46 que «L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues». Toutefois, cette disposition constitutionnelle peine à trouver une consécration dans la pratique.

9.2.5.1 Les femmes dans le cabinet présidentiel.

Le 28 janvier 2020, une femme est nommée Cheffe de cabinet présidentiel. Au 30 Avril, le cabinet compte 5 femmes sur un ensemble de 19 nominations.

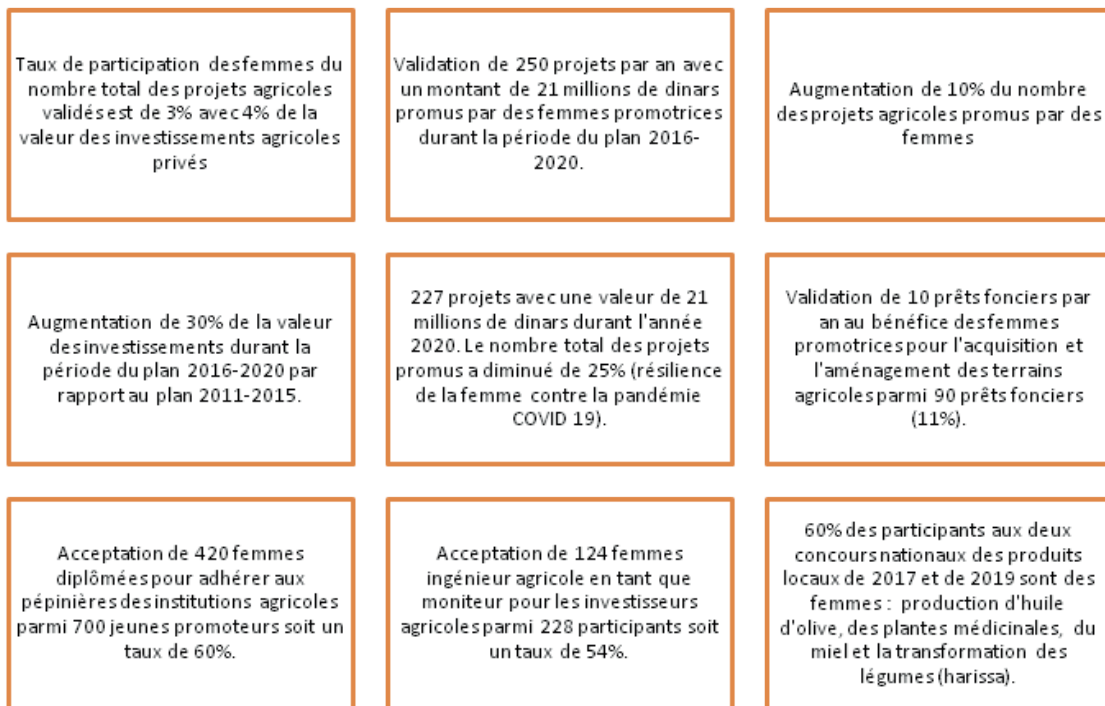
9.2.5.2 Les femmes dans le gouvernement.

Sa présence est très fluctuante et ne reflète pas l'article de la Constitution 2014. Le premier gouvernement

après les élections de 2019, compte 6 femmes (4 ministres et 2 secrétaires d’État) sur 32 membres, soit 19%. Pour la première fois, une femme est nommée à la tête d’un ministère régalien (ministre de la Justice). Le gouvernement qui lui a succédé, présenté le lundi 24 août, comprend huit femmes ministres. La Ministre de la femme a été nommée, le 8 avril porte-parole du gouvernement. Sur l’ensemble des conseillers et chargés de mission auprès du cabinet du Chef du gouvernement, on ne compte, jusqu’au 30 avril, aucune femme.

9.2.6 **Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques,**

Quelques indicateurs de la participation économique des femmes dans le domaine des investissements agricoles



Des mesures institutionnelles ont été prises telle que la création du Bureau d’Appui à la Femmes en milieu rural (BAFR) et la mise en place au niveau régional, pour chacun des 24 CRDA¹⁸⁷, des arrondissements d’appui à la femmes en milieu rural chargées des opérations d’appui, d’encadrement et de promotion des femmes en milieu rural dans l’agriculture et la pêche.

9.2.6.1 **Accès aux ressources.**

La dépendance des femmes de leur mari ou père est exacerbée dans les régions éloignées des centres urbains. Il existe un manque de disponibilité de source de revenus propre à la femme en comparaison avec l’homme. En effet les femmes ayant leur propre source de revenus ne dépasse pas les 19.3% contre 55.9% pour les hommes. Ceci a de grandes répercussions sur l’accès aux ressources financières qui demande généralement des garanties : (i) Les subventions de l’APIA se font par remboursement après dépenses ce qui est particulièrement difficile pour les femmes qui ne possèdent pas de fonds propres ; (ii) Les prêts agricoles

187 Commisariat Régional de Développement Agricole

sont de plus en plus difficiles à obtenir à cause du faible taux de remboursement ; (iii) Les subventions et appui du Ministère de l'Agriculture sont difficiles à obtenir en raison de la lenteur administrative et la difficulté à soumettre un dossier. L'accès aux micro-crédits BTS reste difficile pour diverses raisons, dont l'autofinancement et la formalisation du projet. La part des projets agricoles financés par la BTS au profit des femmes représente 6% du total des projets financés.

9.2.6.2 Autonomisation dans l'agriculture.

Malgré les difficultés précitées, le nombre de femmes porteuses de projets agricoles, les «agripreneuses», ne cesse d'augmenter. Elles sont soit propriétaires de terre par héritage, cas dans lequel la terre est leur première source de revenus, soit porteuses de projets agricoles appuyées par des programmes de développement, ou bien encore agronomes avec suffisamment de finances personnelles pour acheter de la terre. Elles peuvent parfois bénéficier de lots de technicien, si leurs études le permettent.

Par ailleurs, on note que : (i) Les femmes participent de manière accrue aux organisations professionnelles agricoles dans le cadre des GDA et SMSA. On dénombre 121 GDAP féminins sur 450 GDAP regroupant 3691 adhérentes et 22 SMSA féminines sur 350 SMSA avec 658 adhérentes. (ii) La création, à partir de 2016, d'une ligne budgétaire au niveau des CRDA pour l'autonomisation économique des femmes, dédiée aux activités de vulgarisation, de formation, de structuration des agricultrices des GDAP et SMSA, d'acquisitions d'équipements collectifs et d'appui à la commercialisation des produits des agricultrices. (iii) La création d'un «arrondissement d'appui à la femme rurale» rattaché directement au CRDA, selon le décret gouvernemental n° 2020-760 du 31 août 2020, complétant les décrets relatifs à l'organisation spécifique des commissariats régionaux de développement agricole. (iv) le BAFR organise annuellement une foire d'une semaine dédiée à la commercialisation des produits des femmes rurales des 24 gouvernorats en marge de la célébration de la journée mondiale de la femme rurale le 15 octobre de chaque année. En dépit des avancées juridiques, des dispositions discriminatoires des lois et règlements nationaux ainsi que des préjudices et discriminations dans la vie sociale existent toujours. La Tunisie dispose d'un cadre juridique relativement étendu concernant l'égalité de genre, mais la mise en œuvre nécessite des efforts supplémentaires.

9.2.7 Renforcer l'utilisation des technologies clefs pour favoriser l'autonomisation des femmes

1. Lancement en Tunisie en décembre 2020 de la plateforme africaine «50 Millions de Femmes Africaines Prennent la Parole : une plateforme qui connecte et autonomise les femmes d'affaires Africaines»¹⁸⁸. Un an après la déclaration de la pandémie COVID-19, la plus grande préoccupation du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) est la manière dont les entreprises gérées par des femmes ont été fortement affectées par la crise. Pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes, faciliter leur reprise post-COVID-19 et combler le déficit de financement de 42 milliards de dollars, le COMESA a conçu la plateforme 50 Millions de Femmes Africaines Prennent la Parole (50MFAPP). Il s'agit d'une initiative visant à donner à des millions de femmes en Afrique les moyens de créer, de développer et de faire croître leurs entreprises en leur offrant un guichet unique pour leurs besoins spécifiques en matière d'information. La plateforme dessert 38 pays des blocs COMESA, CEDEAO et EAC et est financée par la Banque Africaine de Développement.

2. Le renforcement de l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique, permet de prendre des mesures concrètes pour combattre les causes structurelles de la violence à l'égard des femmes, et de renforcer les activités de prévention qui s'attaquent aux pratiques et règles sociales discriminatoires. Dans ce cadre, le ministère de la femme et de la famille et des seniors œuvre à la mise au point d'une action systématique et bien coordonnée au niveau national via les centres d'orientation et d'encadrements familiale (Gouvernorats d'Ariana, Beja, Jendouba) pour renforcer l'autonomisation des femmes par le biais de la formation et le renforcement des capacités en la matière pour garantir : (i) La diffusion des bonnes

188 <https://www.womenconnect.org/wall>

pratiques et mobilisation des ressources ; (ii) (ii) La Coordination avec les administrations publiques et la société civile au niveau national, régional et local, indispensable au renforcement de capacité des femmes pour accéder au commerce électronique et de (iii) Proposer des programmes appropriés de formation pour tous les niveaux. Le nombre de femmes bénéficiaires est de 106 dont 22 (Ariana) et 84 (Beja).

9.2.8 Adopter des politiques et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles

1. La Loi Organique du Budget n°2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget de l'État introduit dans son article 18 la prise en compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et, d'une manière générale entre toutes les catégories de la société sans discrimination, dans les programmes budgétaires des ministères au travers des objectifs et des indicateurs. Sur cette base, la performance de chaque programme et sous-programme sera évaluée. Cette approche de la BSG s'inscrit dans le renforcement de la transparence et la performance des politiques publiques, axes de la réforme Gestion Budgétaire basée sur les Objectifs (GBO).

Le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors a fourni son rapport annuel sur la mise en œuvre de l'indicateur, 5.c.1, conjointement avec l'OCDE, la Banque mondiale et l'ONU Femmes en 2020 par le biais d'un comité de pilotage composé de représentants du MFFS, de membres du conseil scientifique de l'Observatoire national de lutte contre les violences à l'égard des femmes ainsi que d'experts nationaux. Le cadre juridique a soutenu l'engagement des partenaires institutionnels, faisant de la BSG une approche obligatoire dans la planification budgétaire. A ce jour, un ensemble de ministères ont mis en place les étapes initiales en vue de présenter leur budget sensible au genre 2022. La Révision de la loi de la nationalité afin de régler le statut des enfants nés hors de Tunisie d'une mère tunisienne et n'ayant pas encore obtenu la nationalité tunisienne.

Proportion des politiques publiques intégrant l'approche genre dans le budget, les projets et dans la planification.

1. Mise en place des budgets sensibles au genre au sein des différents ministères. L'unité sectorielle de gestion du budget par objectifs du MFFS s'est engagée dans l'intégration de l'approche genre dans la gestion du budget par objectifs depuis 2020 en se basant sur la loi organique du budget (LOB) n°15 du 13 février 2019 notamment son article 18, un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre a été élaboré par le comité genre.

2. Le programme RAIDA, a réussi à appuyer la réalisation de 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et 531 PME avec 1067 postes d'emploi. Le programme a réussi, aussi, à répondre aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19. Un nouveau programme national de l'entrepreneuriat féminin et de l'investissement sensible au genre est en cours de la finalisation.

3. Mise en place des budgets sensibles au genre au sein des différents ministères. L'unité sectorielle de gestion du budget par objectifs du MFFS s'est engagée dans l'intégration de l'approche genre dans la gestion du budget par objectifs depuis 2020 en se basant sur la loi organique du budget (LOB) n°15 du 13 février 2019 notamment l'article 18, un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre a été élaboré par le comité genre présidé par la responsable du programme femme famille et mise en œuvre par les responsables programmes.

4. Le programme, et plus précisément la ligne budgétaire RAIDA, a réussi à réaliser au profit des femmes, 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et 531 PME avec 1067 postes d'emploi. Le programme a réussi, aussi, à répondre aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19. Un nouveau programme national de l'entrepreneuriat féminin et de l'investissement sensible au genre est en cours de la finalisation.

Bonne pratique : *La Tunisie a adhéré, en tant que chef de file aux coalitions de Forum de l'Égalité de Genre en juillet 2020 au niveau de la coalition « Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes » avec la Finlande, l'Arménie, le Chili et le Rwanda. Ce forum est organisé par ONU Femmes et Co-organisé par les gouvernements français et mexicain en étroite collaboration avec la société civile.*

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



9.3 ODD 6

GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE

En 2019,
100%

Taux de desserte
en milieu urbain

98,2%

Taux de desserte
global (Milieu ur-
bain + Rural)

94,5%

Taux de desserte
en milieu rural



AEP dans une école rurale (source DGGREE)

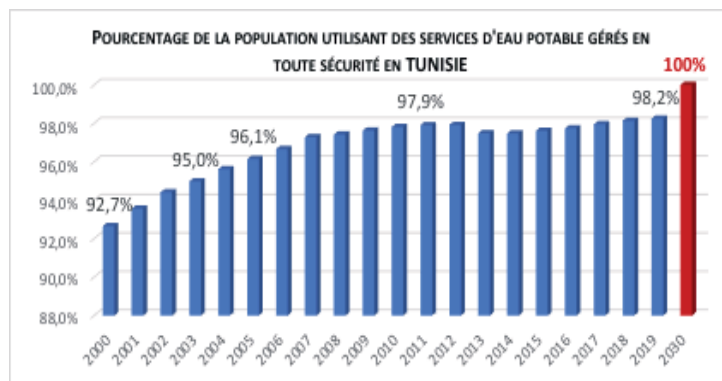
9.3.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Taux de desserte en
eau potable

84,7% en 1994
60,6% en milieu rural

98,2% en 2019
100 % en milieu
urbain et 94.5% en
milieu rural

L'objectif de 2030
sera atteint.



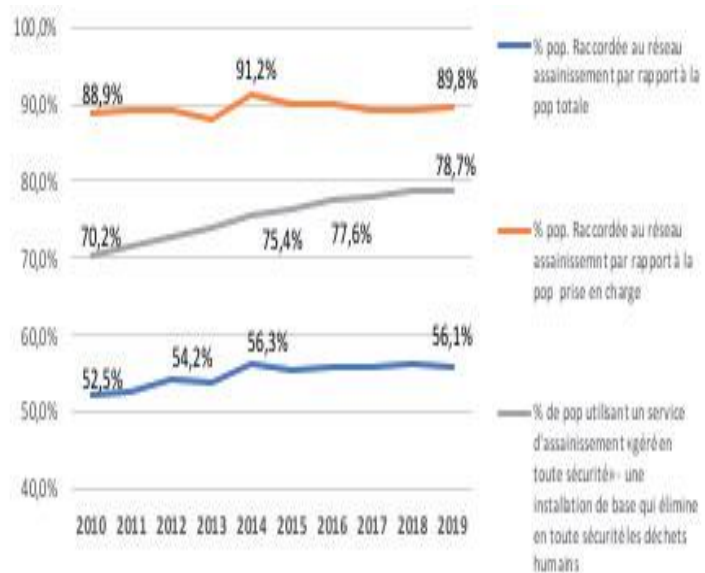
SOURCE SONEDE

9.3.2 Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

Taux d'accès à l'assainissement amélioré (collectif et individuel) : **95% en 2014**

Taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les villes prises en charge par l'ONAS **90.15% en 2018 ; 90,33% en 2019 et 90.5% en 2020**

Taux de raccordement au réseau public d'assainissement pour l'ensemble du territoire de la Tunisie **62.7% en 2018 à 62.8 % en 2019 et 63% en 2020.**



Source : ONAS

9.3.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses,

9.3.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

Nombre total des stations d'épurations en 2020

122 stations, dont :

112 stations pour le traitement des eaux usées provenant du milieu urbain,

Une seule station pour le traitement des eaux usées industrielles

Et 9 stations dans le milieu rural.

Ces stations d'épuration traitent 286 millions m³ d'eaux usées par an sur un volume de 289 millions m³ des eaux usées collectées, soit un taux de traitement de 99.3% dans les communes prises en charge par l'Office National d'Assainissement

9.3.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

- Eaux de surface : 70% du potentiel avec une salinité inférieure à 1,5 g/l,
- Eaux souterraines : 15 % du potentiel avec une salinité inférieure à 1,5 g/l,
- Proportion des masses d'eau dont la qualité ambiante est bonne : de l'ordre de 45 %.

Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement. L'année 2019 a vu le lancement d'une expérience pilote visant la promotion de la gestion locale de l'eau. Il s'agit de conseil régional de l'eau, comme test du futur mécanisme de gestion régionale qui sera mis en place avec l'entrée en application du nouveau code des eaux. Deux réunions du conseil régional de l'eau¹⁸⁹ ont été organisées le 3 Mars et 28 juillet 2020 en présence de tous les responsables locaux et régionaux et tous les intervenants dans le secteur de l'eau pour discuter la situation du secteur et les problématiques et l'endettement des GDA.

9.3.4 Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées efficacement et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Cet indicateur correspond à l'efficacité totale des principaux secteurs économiques, c'est la somme des gains d'efficacité dans les principaux secteurs économiques, pondérés en fonction de la proportion d'eau prélevée par chaque secteur sur le total des prélèvements.

Les valeurs des différentes efficacités¹⁹⁰ en 2019 sont :

Efficacité de l'utilisation de l'eau par l'agriculture = 0.271 \$EU/m³ ;

Efficacité de l'utilisation de l'eau par les industries = 225.195 \$EU/m³ ;

Efficacité de l'utilisation de l'eau par les services = 32.246 \$EU/m³ ;

Efficacité de l'utilisation de l'eau = 10,16 \$EU/m³.



L'efficacité de l'utilisation de l'eau a subi des variations sous l'effet de plusieurs de facteurs influents, notamment (i) les conditions météorologiques/hydrologiques ; (ii) le mode gestion des ressources en eau et (iii) la conjoncture économique.

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

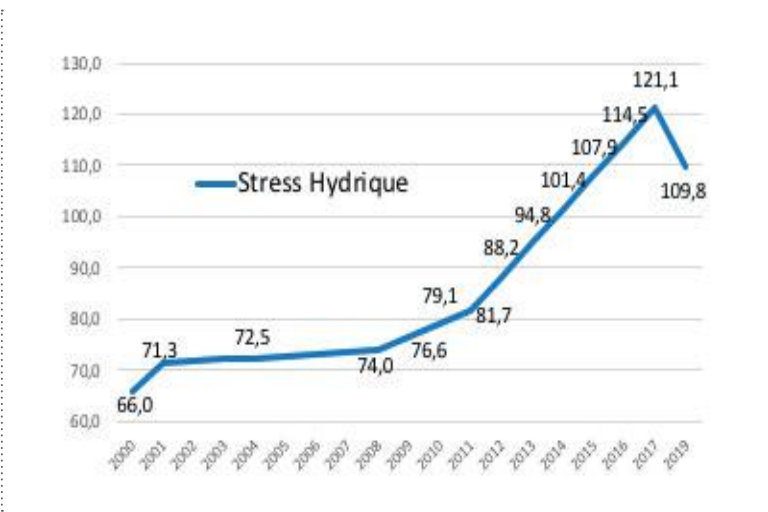
189 Il s'agit d'un conseil régional de l'eau pilote, comme test du futur mécanisme de gestion régionale qui sera mis en place avec l'entrée en application du nouveau code des eaux.

190 Source : la base des données AQUASTAT – FAO, avec les données actualisées de 2019 relatives aux ressources disponibles, prélèvements pour les différents usages, proportion des terres irriguées sur les terres arables totales (Ai), valeur brute ajoutée au PIB par l'agriculture, volume d'eau prélevé par le secteur agricole (incluant l'irrigation), valeur brute ajoutée au PIB par les industries (incluant le secteur énergétique), valeur brute ajoutée au PIB par les services, proportion d'eau prélevée par secteur/usage

Le niveau de stress hydrique correspond aux prélèvements d'eau douce prélevée par les principaux secteurs économiques en proportion des ressources en eau douce disponibles¹⁹¹. Cet indicateur fait intervenir :

- Ressources renouvelable (eau superficielle et souterraine) :
 - Nappes phréatiques : 767 Mm³ (DGRE) ;
 - Nappes profondes : 1430 Mm³ (DGRE) ;
 - Apport moyen (Eau de surface) : 1762 Mm³ (DGBGTH, 2019).
- Prélèvement eau de surface (Barrages et Barrages collinaires) : 1046 Mm³ (DGBGTH, DGEDA) ;
- Prélèvements pour l'industrie (pompage direct) : 45.8 Mm³ (DGRE) ;
- Prélèvements pour AEP (Eau municipale + tourisme + dessalement + Industrie raccordé au réseau SONEDE) = 866.22 Mm³ (DGRE, SONEDE) ;
- Prélèvements pour l'agriculture irriguée (Eau de surface + eau souterraine +EUT) = 2932.6 Mm³ (DGRE, ONAS, DGEDA) ;
- Prélèvements totaux = 3844,62 Mm³ ≈3845 Mm³ ;
- Prélèvement eau douce (Sans dessalement et EUT) : 3781 Mm³ (DGRE, DGBGTH, DGEDA - 2019).

La valeur de l'Indicateur¹⁹² 6.4.2 est en 2019, de l'ordre de **109.767 %**. Le stress hydrique a évolué depuis 2000 sous l'effet d'un ensemble de facteurs liés notamment aux (i) caractéristiques hydrométéorologiques de l'année hydrologique, (ii) des superficies irriguées et cultivées (évolution de la consommation en eau pour l'agriculture irriguée), (iii) le mode de gestion des ressources en eau adopté, etc.



Le stress hydrique en 2017 était de 121.1 %. Il a coïncidé avec les trois années de sécheresse (2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018). Les déficits des apports enregistrés étaient respectivement de 35%, 42% et 54% par rapport à la moyenne. Alors que le stress hydrique en 2019 a régressé pour atteindre 109.8%, avec une légère amélioration par rapport aux trois dernières années en raison de l'amélioration des apports (+142% par rapport à la moyenne) et le mode de gestion adopté pour le secteur irrigué au niveau des trois grands systèmes hydrauliques (Systèmes de Bouhertma-Mellègue, Sidi Salem et Nebhana).

9.3.5 Assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux,

9.3.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

Pour évaluer cet indicateur, il y a lieu d'analyser l'état des lieux des aspects se rapportant sur l'une des dimensions essentielles de la GIRE énoncées ci-après : (i) Environnement favorable : les politiques, lois et plans encadrant la mise en œuvre ; (ii) Institutions et participation : les diverses institutions politiques, adoptés par la FAO

¹⁹¹ La quantité totale de ressources hydriques renouvelables.

¹⁹² Référence à la base des données AQUASTAT – FAO, avec les données actualisées de 2019 relatives aux paramètres de calcul

sociales, économiques et administratives et autres groupes de parties prenantes qui contribuent à la mise en œuvre, ainsi que leur rôle dans ce cadre ; (iii) Instruments de gestion : les outils et activités qui permettent aux décideurs et aux usagers d'opérer des choix rationnels et éclairés entre différentes actions et (iv) Financement : les budgets et les financements mis à disposition par différentes sources et utilisés en vue de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau¹⁹³.

1. L'établissement d'un environnement favorable consiste à créer des conditions propices à la mise en œuvre de la GIRE. Elles concernent les outils politiques, juridiques et de planification les plus spécifiquement destinés à la GIRE. L'état de mise en œuvre des politiques, lois et plans visant à encadrer la GIRE au niveau national, est résumé ci-après. (i) Pour certains sous-secteurs (Mobilisation, barrages PI, etc.) les objectifs quantitatifs sont systématiquement atteints et en cours de révision. Pour d'autres sous-secteurs¹⁹⁴, les indicateurs ne sont pas complètement atteints ou connaissent des difficultés à avancer. (ii) La législation tunisienne comprend le Code des Eaux et des textes d'application telles que La Loi n° 95-70, du 17 juillet 1995, relative à la conservation des eaux et du sol ; Le Décret n°78-814 du 1er septembre 1978 fixant les conditions de recherche et d'exploitation des eaux souterraines ; Le Décret n°97-2082 du 27 octobre 1997 fixant les conditions d'exercice de l'activité de forages d'eau ; L'Arrêté du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 4 novembre 2019, portant du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du forage d'eau. Certaines situations de non-respect des ressources en eau et du DPH ne sont pas couvertes par la loi (tel que l'atteinte au DPH artificiel), le domaine public hydraulique n'est pas délimité, etc. Certaines difficultés à lutter contre la surexploitation des ressources souterraines et le gaspillage de la ressource sont toujours rencontrés : augmentation du taux de l'exploitation des ressources souterraines, diverses atteintes au DPH, fuites importantes dans les réseaux, etc. La promulgation du nouveau code des eaux et la création d'un corps d'inspecteurs de l'eau pour une meilleure application de la législation sont en cours. (iii) Le Ministère en charge des ressources hydrauliques est le MARHP selon le décret N° 2001-419 du 13 février. Le MARHP est assisté par le Conseil National de l'Eau (CNE) ; la Commission du Domaine Public Hydraulique (CDPH) et le Conseil National de la Conservation des Eaux et du Sol (CNCES). Les autorités gouvernementales nationales chargées de gérer les ressources en eau selon les orientations et politiques nationales, y compris la mise en œuvre de la GIRE, existent et sont fonctionnelles, cependant, ni le CNE, ni le CNCES, ne sont suffisamment opérationnels. La décentralisation de la gestion des ressources en eau devrait être accélérée afin de garantir une nouvelle responsabilisation des différents partenaires (notamment pour la gestion par nappe ou bassin). Les citoyens sont représentés dans les Conseils Régionaux de l'Eau ou ils participent et donnent leurs avis sur les problèmes existants mais ils ne participent pas à la prise de décision totale. Les organismes en charge font seulement la mise en œuvre de la GIRE. On trouve les CRDA et les GDA.

2. Les Instruments de gestion. Il s'agit des outils et activités qui permettent aux décideurs et aux usagers d'opérer des choix rationnels et éclairés entre différentes actions : les programmes de gestion, les outils de suivi des ressources en eau et des pressions auxquelles elles sont soumises, ainsi que les activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités. La plupart des questions de cette section ont trait à d'autres cibles et indicateurs de l'ODD 6.

Le suivi du volume d'eau disponible dans les barrages, de la salinité et de la turbidité se fait avec transmission en temps réel. Le suivi de la pluviométrie et de l'hydrométrie se fait avec transmission en temps réel à l'aide du système SYCHOTRAC en plus de plusieurs pluviomètres. La mesure de niveaux piézométrique dans les aquifères se fait deux fois par an par les responsables régionaux. Des études et des mesures se font pour calculer les volumes des ressources existantes et les données sur la disponibilité des ressources sont publiées par la DGRE dans des annuaires annuels. La situation journalière des barrages et une situation journalière et mensuelle hydro-pluviométrique est publiée sur le site de l'ONAGRI.

Une gestion dynamique de la demande est instaurée depuis 2018 pour l'exploitation des stocks des barrages avec système d'allocations des quotas pour les périmètres irrigués. Le système COPEAU/SPORE de suivi de

193 A l'exception de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

194 Efficience de l'eau d'irrigation, REUT, prolifération des forages illicites, etc.

la qualité de l'eau et de la pollution des ressources en eau au niveau des points de surveillance ainsi que le système SYGREAU pour la qualité des eaux de surface et souterraine. Des mécanismes sont mis en place pour certains écosystèmes tels que ceux de l'Ichkeul, Ghar el Melh, Korba et Sijoumi, etc.

Des instruments de gestion visant à réduire les répercussions des catastrophes liées à l'eau au niveau national existent : (i) Une Loi sur la gestion des catastrophes ; (ii) Les risques d'inondation sont intégrés dans les plans d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme et le plan d'aménagement des bassins versants ; (iii) Une carte de vigilance météorologique dynamique a été élaborée et est tenue à jour sur le site de l'Institut National de Météorologie et (iv) Une Circulaire Ministérielle N° 3262 en date du 22/08/2017 a été publiée, qui oblige tous les investisseurs (publics ou privés) à réaliser des études hydrauliques de protection contre les inondations pour les projets d'infrastructures et urbains. Le site de l'ONAGRI publie toutes les informations liées à la situation hydraulique des barrages. Le SINEAU est conçu en tant que portail d'échange et de partage des données dans le domaine de l'eau ; cependant le système SINEAU n'est pas entré en exploitation. Le partage de données et d'informations transfrontières entre les pays existe pour le SASS mais pas pour la Medjerda.

3. Le financement. Un budget national suffisant est alloué et les fonds nécessaires sont décaissés pour financer la plupart des programmes ou projets prévus pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau au niveau national. Les instruments financiers, économiques et institutionnels devraient être revus et adaptés au nouveau contexte sociopolitique et aux défis auxquels les sociétés font face et qui vont affecter les ressources en eau, notamment les changements climatiques, l'envasement des barrages, l'accroissement de la salinisation des aquifères, la pollution diffuse d'origine agricole, le faible taux de couverture des coûts de distribution et d'exploitation, l'efficacité des réseaux, etc.

Position de la Tunisie en matière de GIRE par rapport au classement mondial

<p>Pour l'année 2020, il est prévu une mise à jour de l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la cible 6.5.1, selon les dimensions essentielles. L'analyse de la situation présentée, ci-contre, est en cours de finalisation. Globalement, il y aura une légère amélioration de cet indicateur par rapport à 2017.</p>	<p>Global : 55 % Environnement favorable : 67 % ; Institution et participation : 53 % ; Instrument de gestion : 58 % ; Financement : 40 %.</p>
--	---

9.3.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

Un accord pour les eaux souterraines existe pour le Système Aquifère au Sahara Septentrional (SASS). C'est un mécanisme de concertation entre les trois pays qui partagent le SASS (Tunisie-Libye-Algérie)¹⁹⁵ avec comme attributions : (i) la production d'indicateurs de suivi, (ii) le développement des bases de données et des modèles, (iii) la promotion d'études, de recherches et de formations et (iv) la réflexion sur l'évolution future du mécanisme. Les champs d'application de cet accord couvrent toutes les utilisations de l'eau (secteurs domestique, industriel, agricole, tourisme, protection de l'environnement, etc.).

195 Voir les publications sur le site : sass.oss-online.org/fr/publications

9.3.6 Développer les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

La coopération internationale dans le secteur de l'eau en Tunisie est bien développée soit sous forme d'initiative régionale, bilatérale ou multilatérale, et qui prend forme d'appui institutionnel, budgétaire et financier, dont on peut citer :

- Les appuis budgétaires de la KfW. Les parties Tunisienne et Allemande se sont mises d'accord pour mettre en œuvre un appui budgétaire dans le secteur de l'eau, pour soutenir les réformes du secteur d'une part et répondre au besoin de financement de l'État Tunisien à court et moyen terme d'autre part. Une matrice de réformes avec des indicateurs de suivi annuel a été définie. Une fois que tous les indicateurs pour une année sont remplis, la KfW décaisse la tranche de financement qui y est liée.
- Le Programme d'appui de l'UE au développement rural en Tunisie. Lancé en 2019, ce programme vise à soutenir les réformes liées à la gestion de l'eau, à l'inclusion financière des exploitations agricoles familiales et des unités de pêche artisanale, à la sécurité sanitaire des aliments et à l'organisation professionnelle agricole. Le programme est doté d'un financement de 90 millions d'euros dont 40 millions en appui budgétaire (2020 et 2021). Parmi les indicateurs de performance ciblés figure la durabilité des ressources en eau à travers l'instauration d'une gestion pluriannuelle et consensuelle des ressources en eau destinées à l'irrigation et le dialogue de gouvernance de la gestion des quotas au niveau des acteurs locaux de la région.
- Le projet de jumelage « Appui à la protection des ressources en eau et au contrôle du domaine public hydraulique ». Il s'agit d'un projet de jumelage entre le MARHP représenté par la DGRE, la Société Wallonne des Eaux (Belgique) et le Ministère de la Transition **Écologique** et Solidaire (France), avec un soutien de l'Autriche. Il s'inscrit dans le cadre des Programmes d'Appui à l'Accord d'Association (P3A) entre la Tunisie et l'Union Européenne (UE). Ce jumelage fournit des appuis institutionnels à la Tunisie sous forme d'expertises, conçues pour mettre en place des modalités organisationnelles et des instruments / mesures pour le contrôle du DPH et un dispositif clair pour la partie administrative et pour la partie judiciaire.
- Le projet Coordination Régionale pour une Gestion Durable des ressources en eau au Maghreb (CREM) qui consiste à la mise en place d'une plateforme d'échange d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la GIRE dans les pays du Maghreb (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). Le financement de ce projet est assuré par le Gouvernement de la République Fédérale Allemande. Il est mené en partenariat par l'Observatoire du Sahara et du Sahel, la coopération Internationale Allemande (GIZ) et l'Institut Fédéral des Géosciences et des Ressources Naturelles (BGR).
- Le Projet « Water and Environment Support (WES) in the ENI Neighbourhood South Region ». C'est un projet d'appui technique régional financé par l'Instrument européen de voisinage Sud. Il vise notamment à résoudre les problèmes liés à la prévention de la pollution et à l'utilisation rationnelle de l'eau. Il capitalisera sur les précédents projets régionaux similaires financés par l'Union Européenne (UE) (Horizon 2020 CB / MEP ; SWIM-SM ; SWIM-H2020 SM) et s'efforce de créer un environnement favorable et d'accroître les capacités des parties prenantes des pays partenaires. La Tunisie a demandé au projet WES de mettre en œuvre une activité au niveau national intitulée « Amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture ». Elle se concentre sur « le renforcement des capacités / formations d'un GDA pilote pour la gestion optimale de l'irrigation et les pratiques utilisant des méthodes d'irrigation appropriées ».

9.3.7 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

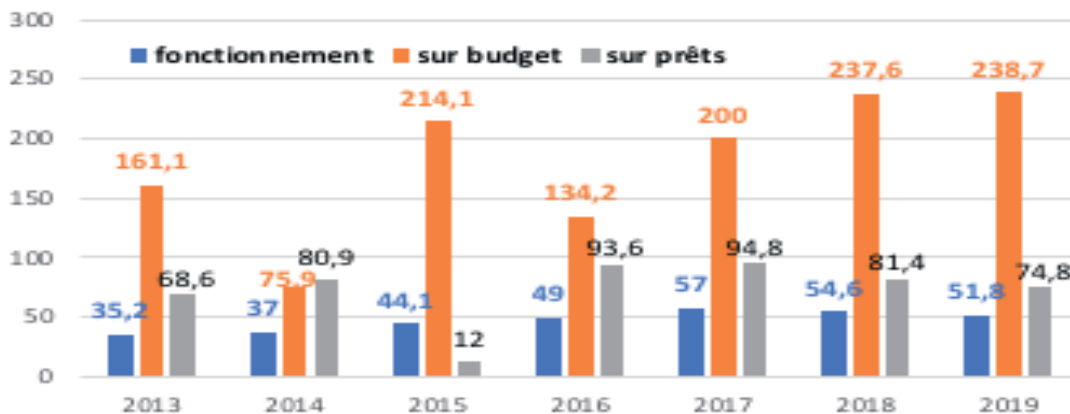
Les prévisions et réalisations financières du programme Eau (P3) dans le cadre de la gestion du budget par objectif (GBO) sont résumées dans le tableau contre.

- Le taux d'exécution du budget de l'année 2019 a atteint 102% ;
- Les dépenses réalisées en 2019 et financées par les prêts représentent 20% des dépenses totales et 23,9% des dépenses d'investissement.

BUDGET DU PROGRAMME EAU SELON LA NATURE DE LA DÉPENSE (EN MILLIONS DE DINARS)

Programme	Réalisé 2018	Inscrit 2019	Réalisé 2019
Dépenses de fonctionnement	54,571	49,603	51,757
Dépenses de développement	Budget	237,596	238,680
	Prêts	81,374	87,422
	Total	318,970	307,947
Total Général	373,541	357,550	365,271

ÉVOLUTION DU BUDGET ANNUEL DU PROGRAMME EAU SELON LES POSTES DE DÉPENSES (EN MILLIONS DE DINARS)



Le budget alloué au sous-programme Génie Rural représente environ 80,5% du budget total du programme eau (74% en 2018), les barrages et grands travaux hydrauliques 16%, et les ressources en eau 4%. Le budget réalisé pour le sous-programme Génie rural a enregistré une augmentation de 16 millions de dinars par rapport à 2018 et de 35 millions de dinars par rapport aux prévisions de 2019.

BUDGET TOTAL (FONCTIONNEMENT + DÉVELOPPEMENT) PAR SOUS-PROGRAMME (EN MILLIONS DE DINARS)

Sous-Programme	Réalisé 2018	Inscrit 2019	Réalisé 2019
Ressources en eau (DGRE)	16,715	10,887	12,904
Barrages et grands travaux hydrauliques (DGREGTH)	78,968	88,030	58,538
Génie Rural (DGGREE)	277,859	258,633	293,836
Total Général	373,541	357,550	365,271

9.3.8 Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Deux principales initiatives ont été menées pour promouvoir la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau.

9.3.9 BONNES PRATIQUES.

Le secteur de l'assainissement dans le milieu urbain est géré par l'Office National de l'Assainissement créé par la loi n°74-73 du 03 Aout 1974, modifiée et complétée par la loi N° 93-141 du 19 avril 1993 en vertu de laquelle l'ONAS est passé d'un simple gestionnaire du réseau d'assainissement à Celui du principal intervenant dans le domaine de la protection du milieu hydrique. L'intervention en matière d'assainissement a concerné, tout d'abord, les grandes agglomérations urbaines pour préserver la santé du citoyen et améliorer son cadre de vie ainsi que les zones touristiques pour améliorer la qualité des eaux de baignade. Elle a porté ensuite, sur les zones littorales et humides pour protéger les ressources hydriques et les écosystèmes fragiles, aussi l'ONAS a élargi son intervention dans les petites et moyennes villes et a donné également un intérêt accru à l'assainissement des zones industrielles dans l'objectif de limiter les nuisances des rejets polluants dans l'environnement.

Ces étapes ont été suivies par de nouvelles stratégies où se conjuguaient la dimension sociale à la dimension environnementale, engageant l'ONAS dans des programmes d'assainissement des quartiers populaires puis dans les zones rurales à habitat regroupés. Dans ce cadre, et en vue d'apporter aide et soutien aux familles à revenu faible, il a été procédé, dès 1989, au lancement du Programme National d'Assainissement des Quartiers Populaires (PNAQP) qui comprend actuellement cinq phases qui ont permis d'assainir environ 1146 quartiers populaires répartis dans les 24 gouvernorats de la Tunisie et profitant à environ 1,38 millions d'habitants. En outre, Dans le cadre de la généralisation des services d'assainissement dans toutes les communes du pays, l'ONAS a entamé un programme d'assainissement de 33 communes. Ce programme a obtenu le premier prix parmi les 100 projets nominés pour les meilleurs projets stratégiques régionaux d'infrastructure pour l'année 2019 et ce lors du forum régional «Malaga, Espagne» les 11, 12 et 13 décembre 2019, organisé en coopération avec le gouvernement espagnol, le gouvernement néerlandais et l'association INFRASTRUCTURE NIRE ET CG/LA.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9.4 ODD 7

GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES
ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE

99.8%

Des tunisiens ont accès à l'électricité

4%

D'électricité produite à partir des ER

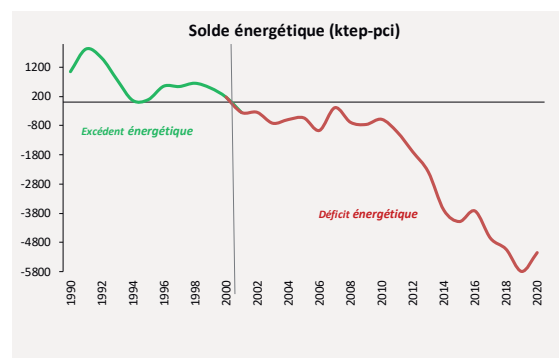
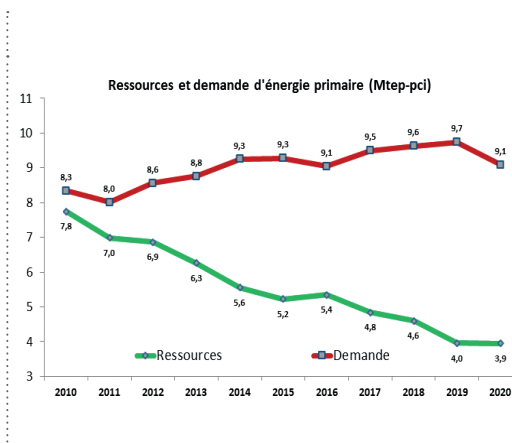
0.135

Tep/1000 DT : Intensité énergétique primaire
En 2020

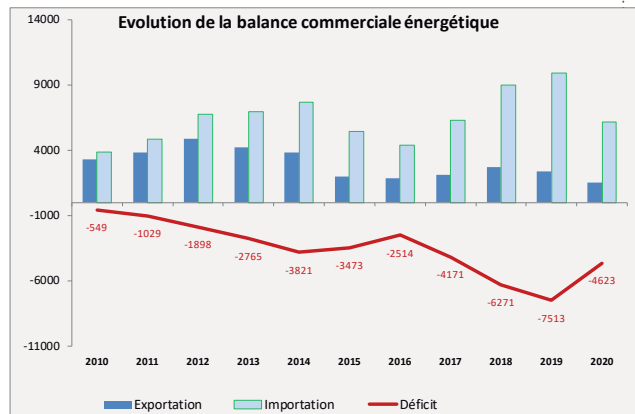
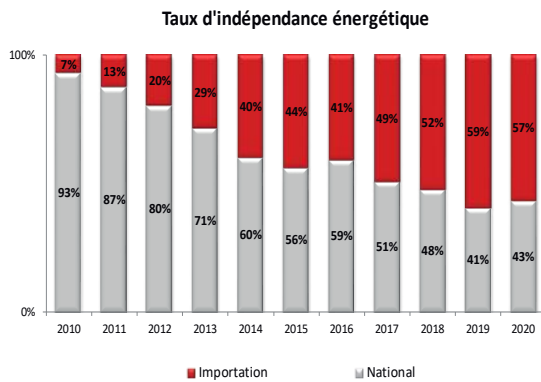


9.4.1 Les défis et enjeux de la Tunisie

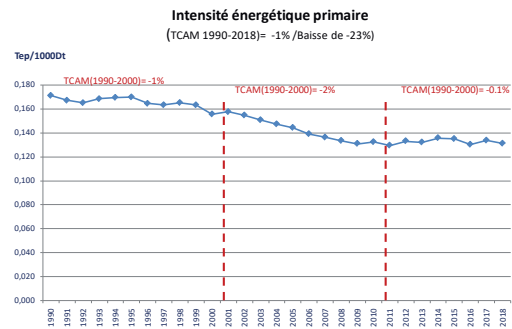
1. Forte dépendance aux énergies fossiles : un mix énergétique repose sur 99% sur des énergies fossiles, dont 53% pour le gaz naturel et 46% pour le pétrole en 2020.
2. Un Mix électrique basé à 96-97% sur le gaz naturel avec une seule source d'approvisionnement outre la production nationale, le taux d'intégration des énergies renouvelables reste faible en termes de réalisations.
3. Demande d'énergie en hausse modérée contre des ressources de plus en plus limitées ;
4. La demande a régressé de 7% à cause de la crise économique et la limitation de la mobilité de la population suite à la propagation du Covid-19 ;
5. Un déficit de plus en plus accéléré et diminution, par conséquent, du taux d'indépendance énergétique passant de 93% en 2010 à 41% en 2019. En 2020, ce taux s'est situé à 43% ;



6. Aggravation du déficit énergétique commercial qui se trouve multiplié par 13 au cours de la période (2010-2019). Le taux de couverture des importations par les exportations passe de 90% en 2010 à 24% en 2019. En outre, près de 40% du déficit global de la balance commerciale est dû à l'énergie. La situation s'est nettement améliorée en 2020 avec la baisse de la demande et la chute des prix de l'énergie sur le marché international suite à un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché mondial dû à la propagation du COVID-19.



7. Baisse de l'intensité énergétique (primaire) de 17% entre 2000 et 2018, grâce notamment aux programmes d'efficacité énergétique. La stagnation de cet indicateur en 2019 par rapport à 2018 avec un niveau de 0,132 tep/1000Dt, cet indicateur a enregistré une forte détérioration en 2020 avec un niveau de 0,135 tep/1000Dt. Un grand potentiel reste à exploiter.



9.4.2 Les objectifs nationaux

1. La sécurisation de l'approvisionnement en énergie de l'ensemble de la population et des usagers.
2. La diversification du Mix énergétique, notamment à travers les énergies renouvelables (augmenter la participation des énergies renouvelables dans la production d'électricité jusqu'à 30 % en 2030 et promouvoir d'autres usages des énergies renouvelables) et l'efficacité énergétique (réduire la demande d'énergie primaire de 30% d'ici 2030), les interconnexions électriques, les interconnexions gazières et le gaz naturel liquéfié.
3. La durabilité énergétique, prenant en considération l'équité énergétique, la compétitivité économique, le ciblage des subventions, et le respect de l'environnement (réduire l'intensité carbone de 46% d'ici 2030).

9.4.3 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

La hausse régulière des prix intérieurs de l'énergie, notamment l'électricité, associée à l'augmentation de la pauvreté générale ont induit la précarité énergétique d'une bonne partie de la population. Dans ce sens, protéger les populations à faible et moyen revenu contre la pauvreté, tout en leur assurant un accès durable aux services énergétiques à prix accessible constitue un défi majeur de la politique énergétique.

La préservation du pouvoir d'achat des couches sociales les plus vulnérables est une priorité : les tarifs économiques d'électricité et du gaz ainsi que le GPL domestique et le pétrole lampant, ont été maintenus même au courant les périodes de hausse vertigineuse des prix sur le marché international.

Bonnes pratiques : Deux programmes nationaux de maîtrise de l'énergie destinés aux populations à faible et moyen revenu sont mis en place :

- (iii) Le programme national pour le remplacement des **lampes traditionnelles avec des lampes LED** : Ce programme comprend la distribution de 4 millions de lampes LED au profit des familles à faible revenu ;
- (iv) Le Programme national d'équipement des logements des familles à faibles revenus par des unités basse tension pour produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque (**PROSOLELEC SOCIAL**) d'une capacité souscrite n'excédant pas deux kVA et une consommation mensuelle ne dépassant pas 100 kWh. Ce programme touche environ 800 000 familles, une opération pilote dans le gouvernorat de Tozeur a été engagée avant la généralisation du projet sur tout le territoire.

9.4.4 **Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial**

En 2020, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité n'a pas dépassé 4%¹⁹⁶, bien loin de l'objectif avancé¹⁹⁷. Les contraintes sont d'ordre institutionnel, réglementaire, incitatif et financier notamment l'absence d'une autorité de régulation indépendante du secteur électrique et la complexité et la lourdeur des procédures.

Le gouvernement a révisé l'article 9 de la loi n°12 de 2015 du 11 mai 2015 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en publiant le décret 105-2020 du 25 février 2020¹⁹⁸ qui permet la création de sociétés d'autoproduction d'électricité à partir d'énergies renouvelables, sa vente aux grands consommateurs ainsi que son injection dans le réseau national. Il permet également la vente de l'excédent à la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG). Ce décret a été suivi par l'arrêté du 28 mai 2020 fixant le niveau minimal de la puissance souscrite individuelle de l'auto-consommateur ou des auto-consommateurs ouvrant le droit de vente de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Les résultats sont encore en deçà des attentes, un ensemble des projets sont en cours notamment :

- (i) Lancement de 4 appels à projets pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables dans le régime des autorisations, le dernier était en septembre 2020. 52 accords de principe ont été accordés pour la réalisation des centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 268 MW. Les résultats du 4^{ème} round ont été publiés en mars 2021.
- (ii) Entrée en production de la 1^{ère} centrale « Chams Enfidha » sous le régime d'autorisation avec une puissance de 1 MW. Une autre centrale à Tataouine de 10MW est en attente de raccordement au réseau de la STEG.
- (iii) Inauguration en 2019 de la première centrale photovoltaïque de la STEG à Tozeur de 10MW, la 2^{ème} tranche de ce projet est en cours de construction et la mise en production est prévue courant le premier semestre de 2021.
- (iv) Accord pour la réalisation de 5 centrales photovoltaïque d'une puissance totale de 500 MW dans le cadre du régime de concession en décembre 2019. Les conventions de concession, en cours de finalisation, seront approuvées par lois.

196 En prenant en considération le PV décentralisé)

197 L'État s'est fixé des objectifs ambitieux en termes d'introduction des énergies renouvelables dans le mix électrique à savoir 12% en 2020 et 30% en 2030.

198 Suite à la publication de la Loi n°47 de 2019 du 29 mai 2019 sur l'amélioration du climat des investissements.

- (v) L’appel d’offre restreint d’une centrale éolienne de 300 MW va s’étaler jusqu’à la fin de l’année 2021 afin d’achever les études et les campagnes de mesure de vent nécessaires.
- (vi) Signature en décembre 2020 d’un memorandum d’entente portant sur la mise en place d’une alliance Tuniso - Allemande de l’Hydrogène Vert « Power to X » le 15 décembre 2020 pour un budget de 31 millions d’euros. Cet accord va permettre d’explorer la possibilité d’introduction de la filière hydrogène en Tunisie.
- (vii) Signature en décembre 2020 d’un protocole d’entente entre la SNDP et la STEG pour la mise en place de bornes de recharge pour les voitures électriques au niveau des stations-services AGIL dans le cadre du développement de la mobilité électrique en Tunisie. Ce dispositif représente un projet pilote qui intégrera 10 stations-services AGIL.

Dans le but de promouvoir les énergies renouvelables et assurer leurs développements, les efforts seront concentrés au cours de l’année 2021 sur :

- la mise en œuvre des réformes structurelles du secteur à la lumière des recommandations de l’évaluation de la période 2017-2020 dont principalement la mise en place d’une **autorité de régulation du secteur électrique**, l’élaboration **d’un code des énergies renouvelables** qui regroupe toutes les réformes législatives, la simplification des procédures administratives et la digitalisation des transactions entre l’administration et les investisseurs, en plus de l’optimisation et de renforcement du réseau électrique pour faciliter l’intégration des projets d’énergies renouvelables.
- Préparation d’un **plan national pour l’énergie électrique produite à partir d’énergies renouvelables**, qui va fixer le programme de production d’électricité à partir d’énergies renouvelables pour la période 2021-2025, compte tenu des besoins nationaux et de la capacité du réseau national d’électricité.

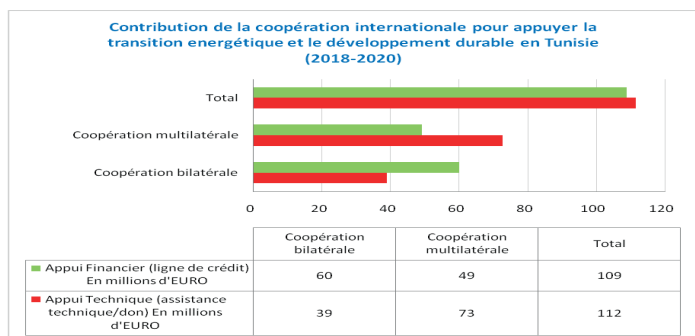
9.4.5 Multiplier par deux le taux d’amélioration de l’efficacité énergétique

L’intensité énergétique a connu une stagnation en 2019 par rapport à 2018 avec un niveau de 0,132 tep/1000Dt et une détérioration en 2020 avec un niveau de 0,135 tep/1000Dt à cause de la récession économique subséquente à la crise sanitaire. La quasi-stagnation de l’intensité énergétique primaire enregistrée sur la période 2010-2019 s’explique principalement par la récession économique qu’a connu le pays depuis 2011 ;

La promotion de l’efficacité énergétique (EE) s’est confrontée à plusieurs contraintes notamment l’adhésion des entreprises principalement du secteur industriel et du tourisme dans les programmes d’EE et ce, vu la fragilité de leur situation financière qui s’est aggravée depuis l’avènement de la crise sanitaire du Covid-19. De plus, la commercialisation du marché parallèle des équipements non conformes aux exigences de l’efficacité énergétique n’aide pas les consommateurs à adopter un comportement responsable économe en énergie.

9.4.6 Accélérer la transition énergétique (Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique) et le développement bas carbone en Tunisie

Le schéma ci-contre, illustre l’apport financier dans le cadre de la coopération internationale (bilatérale et multilatérale) durant la période 2018-2020, afin de contribuer à l’accélération des programmes /projets de transition énergétique en Tunisie.



Difficultés

- Le manque d'outils de suivi et d'évaluation de l'apport de la coopération internationale en relation avec les ODD ;
- Le manque de mécanisme de financement spécifique ;
- Les ressources humaines pour saisir les opportunités de financement à l'échelle internationale ;
- L'appui insuffisant au fonds de transition énergétique.

Perspective : Le renforcement du rôle de la coopération internationale pourrait constituer une locomotive à l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique en Tunisie.

9.4.7 Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants

La STEG qui assure le transport et la distribution d'électricité joue un rôle primordial dans l'intégration des énergies renouvelables notamment à travers le renforcement du réseau et le développement des interconnexions électriques. Plusieurs projets sont en cours à savoir :

- Migration vers un réseau intelligent « Smart Grid » : La STEG a lancé un projet de déploiement du Smart Grid qui touche dans sa première phase 340.000 Compteurs BT et 140.000 Compteurs BP ainsi que 25.000 (20 000 compteurs MT et 5.000 Compteurs GC) pour les clients MT et Gros consommateurs (Sur toute la Tunisie).
- Veille technologique et évolution du parc de production vers de nouvelles technologies plus performantes comme la planification d'intégration de l'énergie solaire pilotable à l'horizon 2030 par le CSP ou le PV pilotable,
- Analyse de la possibilité d'intégration des batteries de stockage à grande échelle pour optimiser le fonctionnement des centrales non dispatchable ,
- Développement des échanges d'électricité avec les pays voisins en éliminant graduellement les seuils et création du marché maghrébin d'électricité à l'horizon 2025 ;
- Développement du projet d'interconnexion électrique entre Tunisie et l'Italie d'une puissance totale de 600 MW avec possibilité de dédoublement à l'horizon 2030,
- Renforcement du réseau électrique par l'amélioration de sa flexibilité et sa capacité d'accueil
- Renforcement du réseau par l'intégration du projet de la ligne 400 kV reliant le centre de production d'énergie renouvelable au sud tunisien aux zones de consommation principalement concentrée aux villes côtières du Nord.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

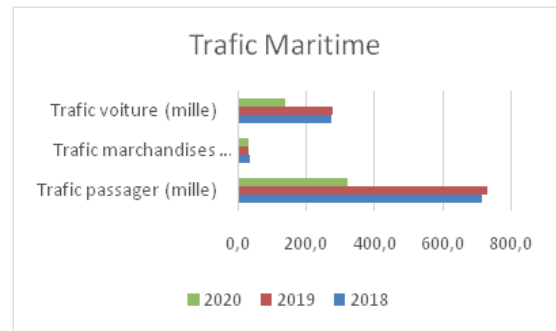


9.5 ODD 9

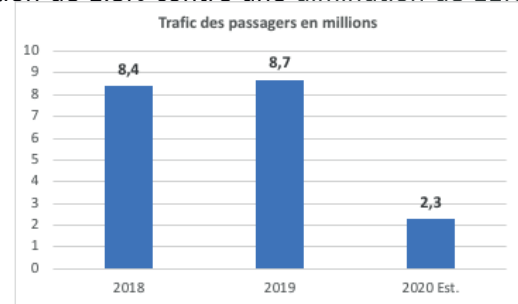
BATIR UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

9.5.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente,

Le Transport maritime joue un rôle important dans le développement et la promotion du commerce extérieur de la Tunisie. Près de 98% des échanges extérieurs de la Tunisie s'effectuent par voie maritime à travers les 7 ports maritimes de commerce : La Goulette (10 quais) ; Rades (11 q) ; Bizerte (12 q) ; Sousse (7 q) ; Sfax (15 q) ; La Skhira (3 q) ; Gabès (8 q) et Zarzis (5 q). Ces ports ont assuré en 2020 le transit de près de 27 millions de tonnes de marchandises, 319 milles passagers et 138 milles voitures. Le secteur du transport maritime et des ports renferme près de **560** entreprises qui exercent dans les professions maritimes, les transitaires et les professions portuaires et générant près de **6000** emplois directs.



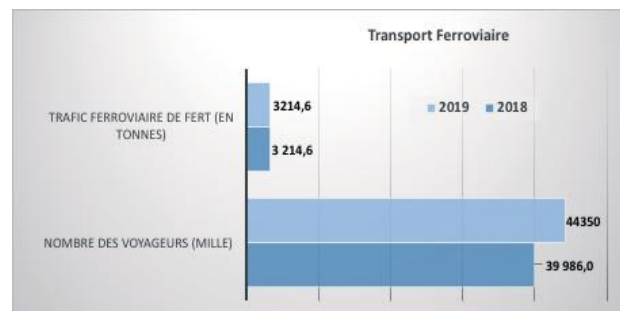
Le trafic maritime a été gravement impacté par la crise Covid-19 surtout en ce qui concerne le trafic des passagers et des voitures. Le graphique ci-dessus montre que le trafic maritime des passagers a enregistré une diminution de 56% par rapport à 2019 de même pour les voitures avec une diminution de 50%, tandis que le trafic des marchandises n'a enregistré qu'une diminution de 1.8% contre une diminution de 11% en 2019.



Le secteur de l'Aviation Civile en Tunisie joue un rôle primordial dans la promotion du secteur touristique et représente un catalyseur de l'économie nationale. Il contribue de 2% au Produit Intérieur Brut, génère plus de 15 mille emplois directs et 20 mille indirects et 52% des arrivées touristiques sont par la voie aérienne.

Le réseau ferroviaire tunisien comporte 23 lignes, d'une longueur totale de 2165 km dont :

- 471 km de lignes à écartement standard (1437 mm) ;
- 1686 km de lignes à écartement métrique (1000 mm) dont 90 km sont électrifiés.
- 8 Km de lignes à écartement mixte (standard et métrique).



En outre, le réseau ferroviaire comprend 267 gares, stations et haltes. La vitesse maximale des trains est de 130 km/h en voie métrique et de 140km/h en voie standard. La charge maximale à l'essieu varie entre 16 tonnes et 20 tonnes.

les exportations, les revenus et l'emploi des bénéficiaires. Le PAMPAT II se concentre sur la structuration du sous-secteur tunisien des produits agroalimentaires d'origine afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus lors de la phase I. Ce projet soutient également l'autonomisation des femmes dans le secteur industriel.

9.5.3 **Accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés**

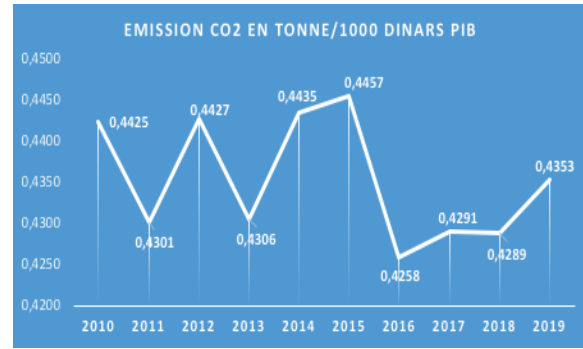
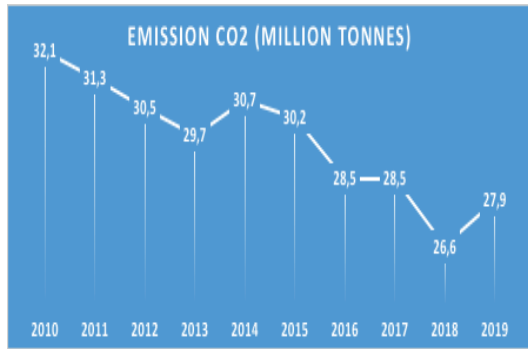
Le tissu économique de la Tunisie est dominé par les TPME, près de 99% en 2019 (INS) et 73% des emplois du secteur privé. Ces entreprises rencontrent des difficultés d'accès au financement bancaire. La loi n° 2020-37 du 6 août 2020, relative au « **Crowdfunding** » vient combler certaines lacunes. Son objectif est d'offrir le financement nécessaire aux projets et aux sociétés en vue de promouvoir l'investissement, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation. Le **projet FAR PME** (Fond d'Appui et de Relance des PME) a permis l'approbation de 108 restructurations financières pour des entreprises en difficulté avec un total d'engagement de 215 millions de dinars de 2018 à 2020. Un autre mécanisme, « **la bonification** », consiste à la prise en charge de l'État de la différence entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le taux moyen monétaire dans la limite de 3 points. Ce mécanisme est destiné exclusivement entreprises industrielles. Cette bonification exceptionnelle est effective du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

9.5.4 **Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables,**

Depuis son engagement à la convention de Vienne 1989 et jusqu'à 2010, la Tunisie est parvenue à exécuter 46 projets visant la réduction des substances qui appauvrissent l'ozone (SAO) pour une enveloppe de 16 millions de dollars. Ces projets ont ciblé plusieurs secteurs dont la réfrigération domestique et industrielle, la climatisation, les aérosols ainsi que la mousse. Financés par le Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal, ces projets ont permis d'éliminer 1026 tonnes des chlorofluorocarbures, soit l'équivalent de 5 millions de tonnes de CO₂. D'autres projets ont également été mis en place afin d'éliminer progressivement les hydrofluorocarbures (HCFC), dont l'instauration d'un système de certification des personnes physiques et des sociétés de service opérant dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre de substance.

Entamée, depuis 2014, cette stratégie aspire à éliminer près de 1, 3 millions de tonnes de Co₂ à l'horizon 2030. L'ensemble des efforts ont permis, à la Tunisie de réduire près de 37% sa consommation nationale en hydrofluorocarbures, jusqu'à 2019. La Tunisie a ratifié l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) par Décret Présidentiel n° 2021-26 du 24 mars 2021 Ce qui vise notamment à réduire la consommation progressive des hydrofluorocarbures (HFC).

La Tunisie occupe la 74ème place du classement des pays selon leurs émissions CO₂, celles-ci représentent 0,8% des émissions mondiales en 2011. Lors de la 21ème Conférence des Parties (COP 21), la Tunisie s'est engagée à réduire de 41% ses émissions de CO₂, à l'horizon 2030. Cet engagement exprime la détermination de la Tunisie à prendre sa part de responsabilité et à contribuer à l'effort mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique.

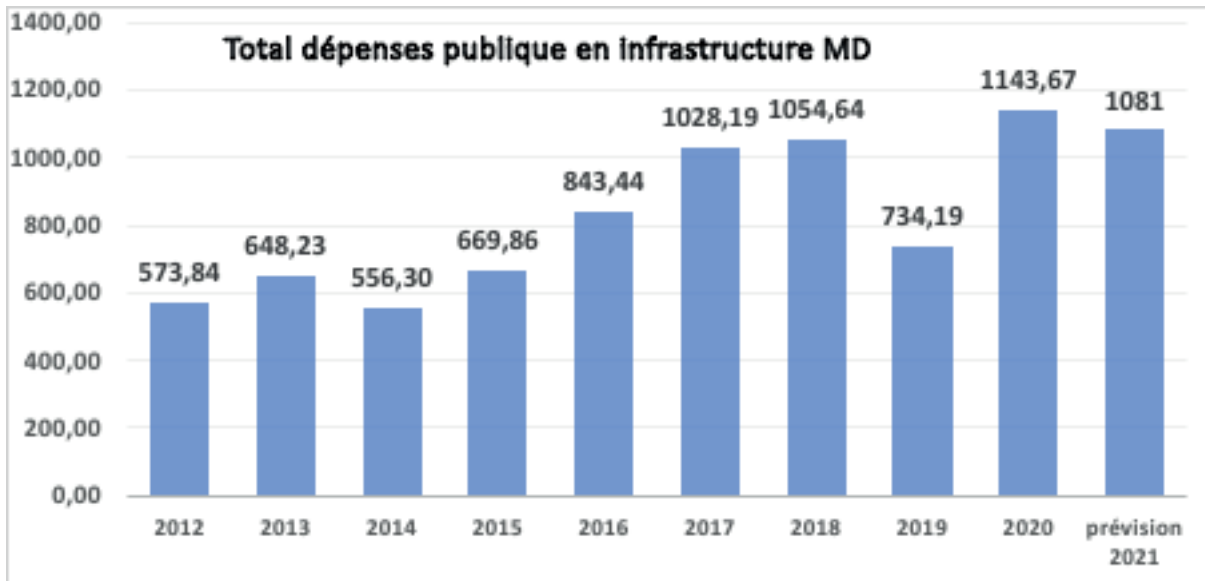


9.5.5 Renforcer la recherche scientifique et perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels

Les dépenses de recherche-développement en proportion de PIB en 2018 est de l'ordre de 0.6%

Évolution du nombre de chercheurs			
Année	2017	2018	2019
Chercheurs en Personnes Physiques	37659	36178	35896
Dont féminin	20827	20056	20010
En %	55%	56%	56%
Chercheurs en EPT*	22246	20962	20399
Dont féminin	13160	12360	11942
En %	59%	59%	59%
population (1er Juillet)	11434994	11551448	11722038
Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	1,95	1,81	1,74
EPT* : équivalent plein temps		Données compilées par l'ONST 2021	

9.5.6 Renforcer l'appui financier, technologique et technique



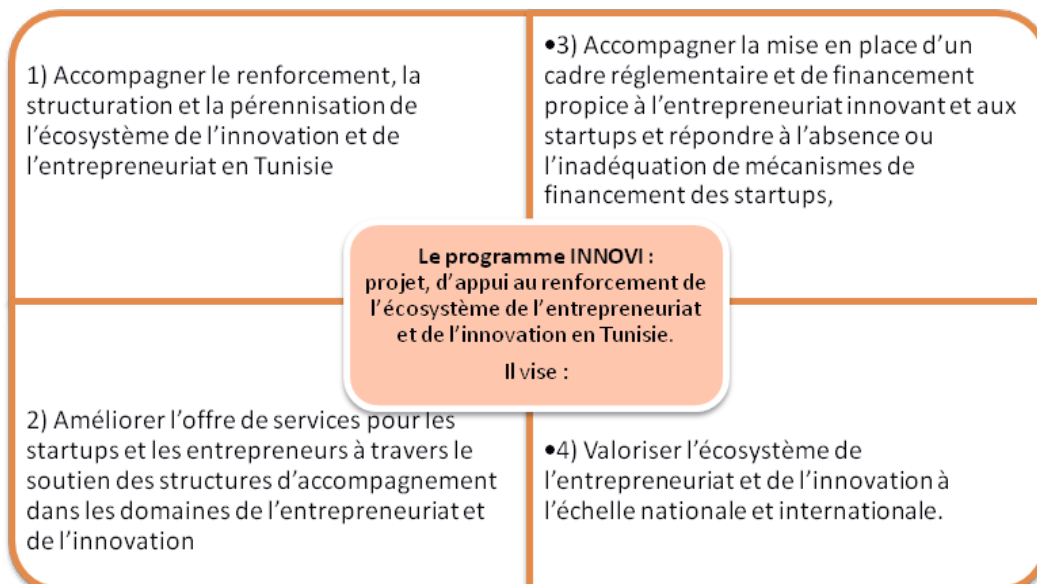
9.5.7 Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation dans le secteur technologique,

9.5.7.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

Le ministère de l'industrie, mène depuis plus qu'un an une politique très active pour promouvoir l'intelligence artificielle et ce, dans le cadre de sa **stratégie d'industrie 4.0**. L'intelligence artificielle offrira à la Tunisie un potentiel de croissance économique important, grâce aux opportunités nombreuses qu'elle offre ».

Le programme ITP : Les investissements technologiques prioritaires qui a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise et lui permettre d'acquérir une technologie avancée. Jusqu'à fin décembre 2020 près de 10779 dossiers ITP ont été approuvés pour un investissement total de 714.7 MD.

Le programme INNOVI est un projet, d'appui au renforcement de l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Tunisie, qui vise à :



Le projet Transdairy : vise à appuyer le transfert technologique parmi les chercheurs, les industriels et les PME des technologies habilitantes (KETs) appliquées à la chaîne de valeur laitière. Ce projet de durée de 30 mois a débuté en septembre 2020 avec un budget total de 3.9 millions d'euro.

9.5.7.2 Accès aux technologies de l'information et des communications

La Tunisie aspire à devenir un pays leader des technologies de la data et des réalités digitales en opérant un changement de paradigme dans son approche stratégique du secteur des TIC. La gestion ainsi que la conduite du changement devraient être appréhendées pour se préparer à la prochaine vague d'innovations. L'intégration et l'inclusion de tout le territoire et toutes les classes sociales seront au cœur de l'effort consentis en vue d'offrir un accès au service public identique partout.

La Stratégie « Tunisie Digitale 2025 » s'articule autour de six axes prioritaires à savoir : (1) Inclusion Numérique et Financière en donnant l'accès à la connexion haut débit et en combattant l'illettrisme numérique ainsi que l'accès aux services financiers numériques. (2) Tunisie terre du numérique : développer un écosystème de startups et d'innovation et attirer les investissements locaux et étrangers. (3) Digitalisation de l'administration. (4) Avances technologiques : en définissant une stratégie de positionnement de la Tunisie sur les technologies de rupture et/ou en émergence. (5) Adaptation d'une politique de formation et emploi aux besoins du secteur et (6) Mise en place et déploiement d'une Stratégie de cyber sécurité et de protection des données

Les Réalisations autour de la mise en œuvre de l'ODD9. La Tunisie œuvre, à travers des réformes successives du dispositif législatif, à la mise en place d'un cadre adapté pour l'émergence et le développement de l'économie numérique et garantissant la bonne gouvernance et l'instauration d'un environnement adéquat de confiance numérique.

- Promulgation de la **Loi n°2018-20 du 17 Avril 2018** relative aux Startups et ses textes d'application. Le Programme Startup Tunisia vise notamment à : (1) Générer des emplois de haute valeur ajoutée et créer la richesse. (2) Permettre aux startups tunisiennes de réussir sur les plans régional & international. (3) Rénaitre l'espoir chez les jeunes tunisiens et remédier à la fuite des cerveaux. (4) Rétablir et renforcer la confiance auprès des investisseurs.
- Un Nouveau **cadre de financement et d'appui aux Startups** doté d'un Fonds de Fonds. (1) Un Interlocuteur unique pour les Startups pour l'accomplissement des procédures administratives via le Portail Électronique des Startups. (2) Une attribution de privilèges spécifiques aux Startups à l'instar du Compte Spécial en devises, de la Bourse des Startups.
- Projet de **Nouveau Code du Numérique** : en cours d'approbation. Il s'agit de mettre en place un nouveau cadre législatif en adéquation avec les évolutions technologiques qui ont marqué le domaine des communications et, aussi, les objectifs des politiques publiques visant à asseoir une économie numérique favorisant un environnement propice à l'investissement et à l'initiative privée.
- Mise en vigueur des lois en vue d'édifier et d'asseoir une administration électronique où le numérique devient la règle d'échange d'information en garantissant la fiabilité, la sécurité et l'intégrité des données.
 - Décret-loi n° 2020-17 du 12 mai 2020, relatif à la mise en place d'un identifiant unique pour chaque citoyen visant à booster et faciliter les transactions électroniques, à améliorer la collecte des données dans les tous secteurs de l'économie.
 - Décret gouvernemental 2020-777 du 5 Octobre 2020 relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures. Le décret stipule l'utilisation obligatoire de la messagerie électronique officielle ou professionnelle dans les transactions administratives.

Réalisation des Programmes & Projets :

Pour le secteur du numérique, les programmes et les projets qui contribuent à la concrétisation du Principe NLPC « Ne Laisser Personne de Côté » sont : Couverture des zones blanches (Généraliser l'accès internet haut débit en favorisant les zones de déploiement prioritaire), RNIA II (Réseau Administratif National Intégré) ; RNIA III (Réseau Administratif Intégré des Collectivités Locales) ; RNIA IV (Réseau Administratif Intégré des Institutions du secteur de la Justice) ; NOC RNIA (Système d'interconnexion et de supervision Network Operating Center) ; Réseau campus métropolitain (l'interconnexion des établissements universitaires) ; PROJET EDUNET 10 (connectivité très haut débit des établissements scolaires) ; Développement du THD en Tunisie (Connectivité THD des centres de santé de base, les établissements de la jeunesse, et de la culture) ; Opérateurs IOT (38 licences pour l'installation et l'exploitation de réseaux d'accès aux services d'opérateur d'infrastructure de gros) ; Projet PKI (plateforme PKI « Public Key Infrastructure) ; GEC (Gestion Électronique des Correspondances) ; Mise en place des Services e-Gov ; QR-Code -Certification électronique des documents) ; Authentification électronique (accéder à des services en ligne sécurisés et à la signature électronique). Tous ces Programmes et projets sont priorisés en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Garantir l'égalité des chances entre les catégories sociales et les régions par l'inclusion sociale et un meilleur accès à l'information et à la connaissance en résorbant le gap de la fracture numérique.
- Garantir le passage de la Tunisie à « Le Tout Numérique » par la mise en place du cadre réglementaire en harmonie avec les évolutions technologiques, la bonne gouvernance et l'instauration d'un environnement adéquat de confiance numérique.
- Divulguer la culture numérique via la généralisation des utilisations des TICs dans les cursus d'enseignement et la numérisation des contenus pédagogiques.

La Tunisie dispose de réels atouts

La qualité du capital humain, dans lequel la Tunisie a intensément investi dès après l'indépendance du pays. Des compétences qualifiées ont attiré un certain nombre d'entreprises internationales pour mener des activités de recherche et de développement en Tunisie,

La disponibilité d'infrastructures développées et de qualité a permis à la Tunisie d'être sélectionnée par les entreprises étrangères pour le développement de leurs activités TIC à plus forte valeur ajoutée.

Des espaces technologiques permettant de renforcer les synergies entre l'enseignement, la recherche et l'industrie ; et mettre à la disposition des entreprises TIC des espaces d'hébergement conformes aux normes internationales.

Les Défis. Il s'agit de concrétiser les Objectifs « Tunisie Digitale 2025 », qui visent à atteindre les deux principes fondamentaux : (1) Préparation de la Tunisie à un positionnement adapté à son potentiel sur le numérique. (2) Préparation d'un environnement favorable au développement de l'économie numérique.

Projets/Actions/ Initiatives	Qui sont les responsables des projets ?
	<ul style="list-style-type: none"> • MTC, • Ministère de l'Éducation, • Ministère des Affaires Locales & Environnement, • Ministère de la Justice, • Administration Tunisienne
Budgets/moyens alloués	Exemple : Budget de 50 MD alloué au projet de « Couverture des Zones Blanches par le réseau haut débit »
Calendrier d'exécution prévu	Exemple : projet de « Couverture des Zones Blanches par le réseau haut débit », contrat de service sur 5 ans avec l'opérateur Tunisie Télécom. Implémentation sur 18 mois. Avancement : 100 % des sites sont déployés et réceptionnés
Indicateurs/mesures utilisés	<p>- Quelle fréquence de production des indicateurs : mensuelle / annuelle</p> <p>- Publications : www.mtc.gov.tn, www.ins.tn/ Statistiques, www.intt.tn / Rubrique Observatoire</p> <p>- Indicateurs disponibles : Taux de couverture réseaux 3G, 4G, Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence, Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe, Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie, Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion, Proportion de la population utilisant l'Internet, Proportion des ménages ayant accès à Internet, ...</p> <p><u>Sources :</u></p> <p>- INS : www.ins.tn/ Statistiques / Résultats d'Enquêtes</p> <p>- INT : www.intt.tn / Rubrique Observatoire</p>
Indicateurs internationaux	Classement de la Tunisie selon des Indices internationaux : Indicateurs Internationaux : Network Readiness Index, Indice de Développement des TIC, Bloomberg Innovation Index, Global Innovation Index, Speed-test Global Index, ...
Évaluation de l'alignement avec la cible	Alignement par rapport aux dimensions de la cible : Fortement aligné
	Par rapport aux indicateurs Conformité totale

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



9.6 ODD 11

**FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT
OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET DURABLES**

9.6.1 Les défis et enjeux de la Tunisie

En Tunisie, le taux d'urbanisation n'a cessé de progresser passant de **49% en 1975 à 68% en 2014**, puis à **70% en 2019**. Il devrait atteindre **75% en 2030**. Ces changements ont eu (i) un impact majeur sur les modes d'occupation des territoires et la répartition de la population essentiellement sur le littoral et (ii) contribué à la transformation des paysages naturels, agricoles et urbains.

Les enjeux sont importants, essentiellement dans le littoral, qui représente **uniquement 10% du territoire** Tunisien, alors que **les 2/3 de la population, soit 8 sur 11,7 millions de tunisiens et 80% des activités économiques**, s'y concentrent.

De même, avec la généralisation du système communal, et la parution du code des collectivités locales en 2018, le nombre de communes Tunisiennes est passé **de 264 à 350**, par la création de **86 nouvelles communes**. Ceci représente un enjeu majeur pour les deux raisons suivantes :

- L'élargissement des périmètres communaux, voire même leur duplication, ce qui a permis d'englober des zones rurales et agricoles, créant ainsi une multi polarité,
- La promotion de certains centres ruraux au statut de communes sans les prédisposer en avance des moyens humains et matériels nécessaires.

Les défis des villes Tunisiennes se sont aussi accrus à cause des nouvelles prérogatives accordées aux communes dans la gestion de leurs territoires, la lutte contre l'habitat anarchique la gestion de l'espace urbain et rural, la protection des ressources naturelles et du patrimoine bâti, etc. d'où la **nécessité** de revoir les **approches d'interventions dans les villes** pour les rendre plus attractives, résilientes et assurer la «*paix sociale*».

D'autres enjeux s'ajoutent également tels que : (i) la préservation des paysages naturels et urbains face au phénomène de périurbanisation ; (ii) le changement des approches de planification pour l'adoption d'un urbanisme de projet et (iii) la conservation du patrimoine architectural et urbain face aux changements radicaux que connaissent les villes.

9.6.2 Les objectifs nationaux

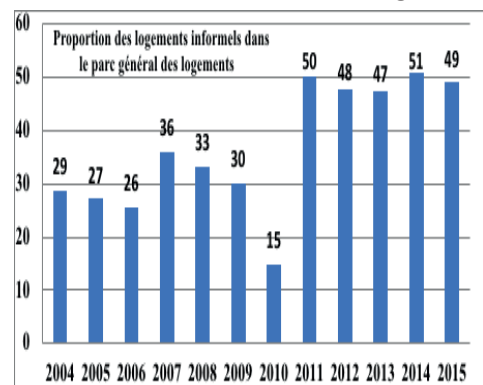
Les principaux objectifs nationaux concernent essentiellement :

- La mise en œuvre de la décentralisation, la libre administration et de gouvernance locale
- La réduction des déséquilibres territoriaux et la promotion de la cohésion urbaine et sociale
- La lutte contre l'habitat informel et la préservation des zones agricoles,
- La mise en place d'une politique d'intervention dans les villes suivant une dynamique transversale et multisectorielle, cohérente et globale,
- La mixité fonctionnelle et sociale à assurer,
- La promotion des villes vers le statut de villes résilientes face aux changements climatiques,
- L'appréhension des villes suivant une approche participative et intégrée impliquant tous les acteurs de la ville et ses habitants,
- La mobilisation des acteurs centraux et locaux pour assurer la cohésion sociale et le développement économique et urbain des villes,
- L'instauration d'une démarche partenariale avec une obligation de résultats,

- La promotion du développement équilibré et inclusif des villes en conciliant développement socio-économique et protection de l'environnement naturel et culturel

9.6.3 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

En Tunisie l'habitat anarchique désigne les logements construits sur des terrains non aménagés. Ils se sont développés notamment à la périphérie des grandes villes, en dehors des périmètres de l'urbanisme réglementé, hormis les quartiers populaires de la première génération qui ont été bâtis à l'intérieur des villes dans les années soixante et soixante-dix du siècle précédent et qui ont été intégrés par la suite. Ces quartiers occupent des sites inadaptés à l'urbanisation et ont été créés au détriment des terres agricoles ou dans des zones dangereuses par des catégories sociales vulnérables et ce, par leurs propres efforts et par le biais de l'auto-construction. Ils sont dépourvus d'infrastructure, des équipements, des services et du raccordement aux réseaux fondamentaux, c'est ce qui a fait de ces derniers des quartiers anarchiques à l'échelle urbaine et sociale et des quartiers qui ne s'intègrent pas à l'environnement urbain.



La part de l'habitat informel et des constructions réalisées dans toutes les formes de dérogation à la réglementation et aux règlements d'urbanisme en vigueur atteint 49% des nouvelles constructions entre 2011 et 2015. L'ONAS est désigné par l'État comme premier intervenant en matière de protection du milieu hydrique, il assure la réalisation des travaux d'assainissement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement dans les communes prises en charge par décret. Dans ce cadre, le nombre de communes prises en charge par l'ONAS a évolué de 178 communes en 2018 à 184 communes en 2020. Le taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans ces villes prises en charge a atteint 90,33 % en 2019 et 90.5% en 2020 contre 90.15% en 2018.

Les méthodes de traitement des quartiers anarchiques ont connu trois étapes :

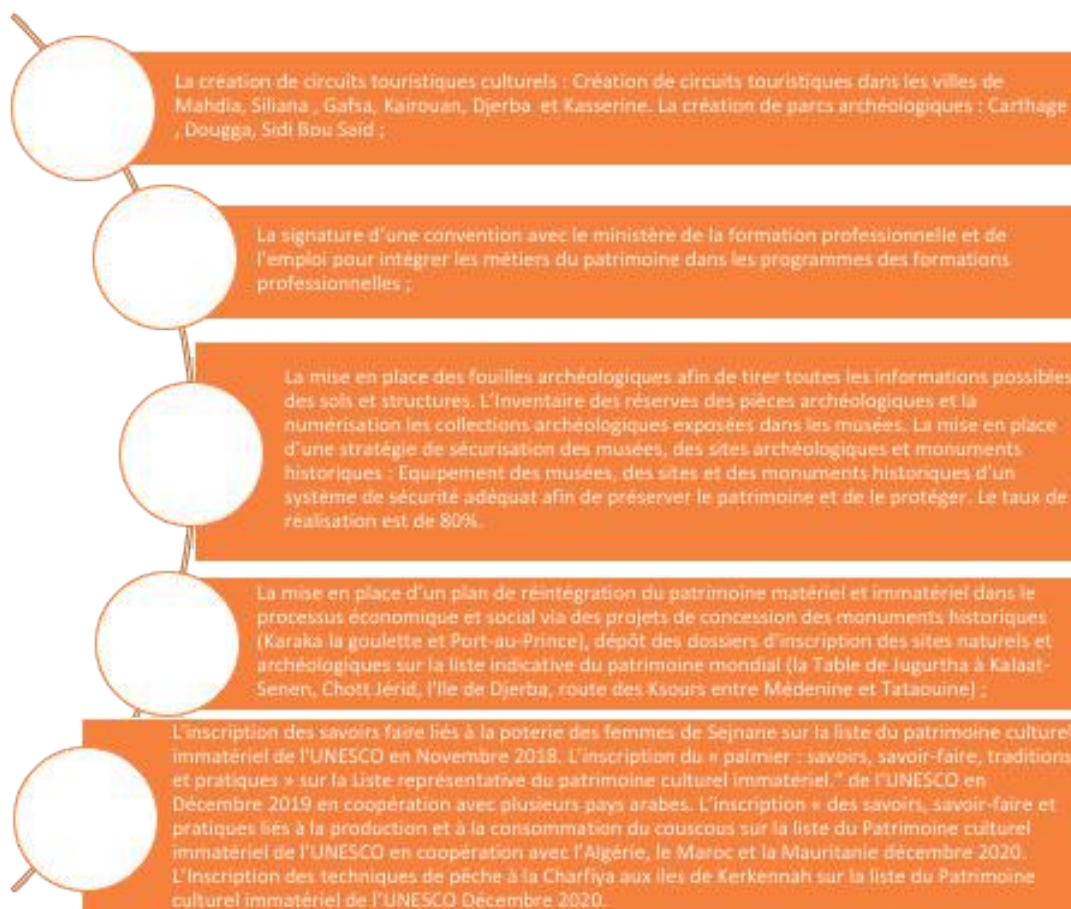
- 1. Étape d'éradication des quartiers anarchiques et de relogement (1956-1975) :** Cette politique a présenté une lourde charge à l'État. Les opérations d'éradication et de relogement ont été limitées et n'ont pas réussi à répondre aux besoins. La prolifération des logements anarchiques s'est poursuivie en raison de la croissance urbaine rapide et de l'incapacité du secteur public de répondre aux besoins des catégories sociales à faibles revenus ;
- 2. Étape des projets de développement urbain de réhabilitation et d'équipement d'un nombre limité de quartiers dans les principales villes (1980-1992).** Cette période a été basée sur des interventions complémentaires lourdes, dont les éléments sont variés et les coûts élevés, avec le recours au financement étranger coûteux. Les programmes nationaux de réhabilitation des quartiers populaires (projets de développement urbain, programme d'assistance aux quartiers populaires dans les grandes villes et le programme national de réhabilitation des quartiers populaires) ont réhabilité près de 1 110 quartiers populaires à des coûts estimés à 625 millions de dinars abritant près de 3,1 millions habitants. Ceci implique que le un quart de la population tunisienne, réside dans environ 575 mille logements. En parallèle, l'État a mis en place une politique d'habitat social très économique.
- 3. Étape d'adoption de la réhabilitation urbaine en tant qu'élément fixe dans les politiques de logement et d'urbanisation (depuis 1992 jusqu'à présent).** Durant cette étape, l'intervention a été généralisée à une grande échelle dans la plupart des villes tunisienne à travers des opérations pilotées par de l'Agence de Réhabilitation et de rénovation Urbaine sur proposition des communes concernées. Le

9.6.4.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Le décret n° 2019-401 du 06 mai 2019 portant sur les conditions et les procédures de mise en œuvre des outils de démocratie participative cités à l'article 30 du code des collectivités locales ne prend pas en compte la mise en œuvre de ce concept dans la planification et la gestion urbaine, d'autant plus, que cette approche n'est pas ancrée dans les pratiques des communes. Toutefois dans le cadre du Projet «Madinatouna²⁰⁷», financé par « CITIES ALLIANCE », qui vise le «Renforcement et la diffusion des initiatives de planification urbaine stratégique», neuf communes ont élaboré des stratégies de développement des villes suivant une approche participative qui a garanti la contribution des jeunes, de la société civile et des femmes à l'élaboration de ces stratégies. C'est donc, une expérience à retenir en tant qu'ébauche de mise en place de ce processus.

9.6.5 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Afin de protéger et préserver le patrimoine culturel le Ministère des Affaires Culturelles (MAC)²⁰⁸ a entrepris plusieurs actions qui contribuent de façon directe ou indirecte à la durabilité et résilience des villes. Nous en citons, à titre indicatif et non exhaustif :



207 Notre ville

208 Le Décret N°2005-1707 du 6 juin 2005 fixe les attributions du ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine et le plan de développement quinquennal (PDQ) définit, entre autres, les priorités de l'État.

La mise en œuvre des moyens nécessaires pour restaurer les monuments historiques ; la réalisation des études préliminaires pour la restauration du site archéologique de Carthage, ce projet étant financé par l'union européenne

Toutes ces mesures visent d'abord à préserver le patrimoine culturel, ensuite à en faciliter l'accès de tous et finalement à instaurer de bonnes pratiques visant son enracinement pour les générations futures. Toutefois, cette démarche est confrontée à certains défis tels que : (i) la mobilisation des moyens financiers et logistiques nécessaires pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel national ; (ii) l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de protection et de mise en valeur des sites majeurs y compris le site de Carthage qui est toujours sous la menace de nouvelles constructions illégales ; (iii) l'inscription de nouveaux éléments sur les listes du patrimoine mondial et la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; (iv) la promotion de la diplomatie culturelle dans le secteur du patrimoine ; (v) la mise en œuvre la loi relative aux musées de la Tunisie.

9.6.6 Réduire le nombre de personnes tuées, le nombre de personnes touchées et le montant des pertes économiques dues aux catastrophes.

Le cadre institutionnel et réglementaire en matière de RRC, ne répond plus aux différents défis auxquels fait face le pays et demeure marqué par une forte dispersion des actions entreprises entre une multitude d'intervenants nationaux et régionaux et par une faible coordination des composantes de gestion des risques de catastrophes en faveur du développement durable (stratégie, politiques, codes, etc..). Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALE), en sa qualité de point du Cadre de Sendai, a entrepris avec l'appui du PNUD l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) et de son plan d'action 2021-2030, en cours de validation, qui s'articule autour de 4 axes stratégiques alignés au cadre de Sendai :

- Axe Stratégique d'Information et connaissance du risque
- Axe Stratégique de Renforcement de la Gouvernance du risque
- Axe Stratégique d'Investissement pour la réduction des risques de catastrophe
- Axe Stratégique de préparation, réponse et relèvement.

Le MALE, avec l'appui de l'ONPC, de l'INM et du PNUD a développé de stratégies locales de RRC assorties de leurs plans d'action à Ain Drahem, Tataouine, Gabes et Mateur. Un système d'alerte précoce multirisque a été mis en place au niveau territorial (à Ain Drahem) ainsi qu'une salle de gestion des risques. Grâce à l'impact de ces outils et instruments, il est attendu dans les prochaines années, une réduction substantielle du nombre de personnes décédées, des personnes affectées ou de la destruction des leurs biens et services dues aux catastrophes et aux effets du changement climatique. Aujourd'hui toutes les municipalités et gouvernorats sollicitent la réplique de ces activités dans leur territoire respectif.

Le Gouvernement Tunisien, en collaboration avec la Banque Mondiale, travaille actuellement à la consolidation de plusieurs initiatives, prévues ou en cours, en vue de renforcer la Gestion des Risques Climatiques (GRC) et de catastrophes au niveau du Programme National de Résilience aux Catastrophes et au Changement Climatique. Ce programme gouvernemental se veut être le cadre programmatique et stratégique global qui organise les activités de GRC en Tunisie, avec des objectifs qui tablent sur l'amélioration de la résilience du pays face risques climatiques et de catastrophes.

9.6.7 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

En juin 2014²⁰⁹, le ministère de la Santé a publié un rapport sur les effets néfastes de la pollution atmosphérique. Il y est indiqué que les particules fines sont considérées comme l'un des polluants les plus dangereux. Elles entraînent un taux de mortalité élevé à court ou à long terme, en favorisant le développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires ainsi que des cancers du poumon. Pour autant, le rapport de 2014 du ministère de la Santé affirme qu'il est difficile de déterminer, à partir des statistiques de décès, s'il y a oui ou non un effet de la pollution sur la mortalité, en particulier les décès liés à des pathologies cardiovasculaires ou respiratoires. En mai 2018, la norme NT106.04 a été modifiée, soit plus de vingt ans après son instauration. S'inspirant des recommandations de l'OMS, elle considère désormais les PM_{2,5} et calque ses valeurs limites sur celles de l'organisation. Ces nouveaux seuils sont mis en place à partir du 1er janvier 2021. Trois décrets gouvernementaux relatifs à la surveillance de la qualité de l'air ont été adoptés. Ils définissent les nouveaux taux, le fonctionnement et le raccordement des industries au réseau national de surveillance de la qualité de l'air, mais également les sanctions relatives aux dépassements des seuils pour les sources fixes.

La législation concernant les sources de pollution mobiles, comme les voitures et autres véhicules n'a pas encore été actualisée. Depuis la publication des décrets, aucune station de prélèvement de données n'a pour l'instant été munie d'analyseurs de particules fines de diamètre 2,5. Aussi, le décret²¹⁰ ne prévoit pas de seuil d'alerte des PM_{2,5}, contrairement à ce qui est prévu pour les autres polluants. Lorsque ce palier est dépassé, des mesures urgentes doivent être prises, le taux de pollution engendrant des conséquences directes sur la santé et sur l'environnement. En outre, plusieurs mois après l'adoption de ces textes, il n'est toujours pas possible de prévenir la population sur les dépassements des seuils, en particulier pour les personnes à risques, comme les asthmatiques, les personnes âgées, ou encore les enfants.

Pour prévenir les risques pouvant être engendrés par ces différents types de déchets à l'intérieur et à l'extérieur des établissements de soins²¹¹, une stratégie nationale pour l'optimisation de la gestion des déchets d'activités sanitaires dont l'objectif principal est d'améliorer les capacités actuelles des établissements de soins en matière de gestion des déchets a été mise en place.

Dans le cadre du projet de Renforcer les capacités nationales, régionales et locales en matière de coordination, prévention et réponse au COVID 19, en lien avec l'impact épidémiologique et environnemental, le Ministère de la Santé et le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement avec l'appui du PNUD, prévoient une étude sur le cadre réglementaire et institutionnel en lien avec la RRC pour développer une série de recommandations et des actions à entreprendre sur la base de l'analyse de la proposition du cadre réglementaire appuyé par le PNUD et réalisée en 2014 ainsi que l'étude élaborée par la Banque Mondiale en 2021.

209 CITET, Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) sous la tutelle du Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, Alert n°307, 2019

210 Décret gouvernemental n° 2018-447 du 18 mai 2018, fixant les valeurs limites et les seuils d'alerte de la qualité de l'air ambiant.

211 Les activités de soins sont généralement associées à la production de déchets d'activités de soins (DAS) dont une grande partie est assimilée aux ordures ménagères (emballages, déchets de cuisine, déchets verts, etc.) et une autre catégorie de déchets qui peut avoir un risque sur la santé et l'environnement vu sa nature et sa typologie. Cette catégorie des déchets à risque (DASR) regroupe les déchets à risque infectieux (DASRI) comme les déchets piquants, coupants, tranchants (PCT : aiguilles, lame, bistouri, etc.), les déchets à risque chimiques (DASRC), etc.

9.6.9.1 Bonnes pratiques

- La promulgation du décret n°2020-315 du 19 mai 2020 portant le redéploiement fonctionnel des agents publics au profit des collectivités locales, qui prévoit des incitations aux fonctionnaires du secteur public pour muter vers les collectivités locales. Ce décret vise à apporter l'expertise aux élus et aux équipes municipales, de veiller, de contrôler et de gérer leur territoire.
- Le projet «Madinatouna 2» financé par «CITIES ALLIANCE», une continuité du programme «Madinatouna 1» prévoit la mise en œuvre de quelques axes stratégiques de développement des villes suivant une approche participative.
- Le projet d'Appui à la Décentralisation, à la Gouvernance et au Développement Local (ADDL) du PNUD Tunisie prévoit d'appuyer des projets issus des Stratégies de Développement de Villes (SDV) et des Plans Locaux de Développement (PDL), tous deux élaborés selon une démarche participative.
- Le programme de renforcement des capacités nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes appuyé par le PNUD qui appuie le développement et la mise en œuvre d'un cadre cohérent, articulé et aligné avec les cadres et accords internationaux, pour la réduction des risques de catastrophes. Le programme est destiné à appuyer une réforme des cadres normatifs et institutionnels qui régissent la réduction des risques de catastrophes, à mettre en place une plateforme multisectorielle pour la gestion des connaissances qui lui sont relatives, à promouvoir une culture de la prévention des risques parmi la population ainsi qu'à doter les collectivités locales notamment des zones d'intervention pilotes (Ain Drahem, Boussalem, Gabes, Kasserine, Mateur, Nabeul, Siliana et Tataouine) d'outils de planification pour le renforcement de sa résilience face aux risques de catastrophes.
- Le projet «Pépinière Urbaine» réalisé dans les quartiers PRIQ 1 et 2 met l'habitant au cœur des interventions de réhabilitation. Le projet consiste à accompagner les habitants dans leurs initiatives de développement de ces quartiers.
- La création d'un fond d'appui à la décentralisation, l'ajustement et la solidarité entre les collectivités locales par la loi des finances de 2021. Ce fond assurera des ressources financières aux communes les plus défavorisées (essentiellement celles nouvellement créées). Les ressources de ce fond proviennent d'un taux sur l'impôt, sur l'exploitation des ressources naturelles et la consommation d'électricité... d'un taux sur la redevance des sociétés ... Les critères de répartition du fond sont : le nombre de la population, le taux de chômage, l'indice de développement, la capacité d'endettement...
-

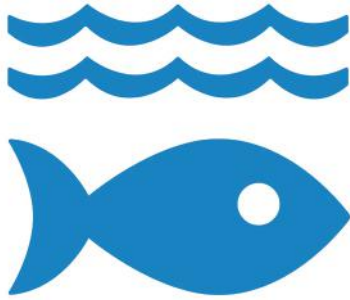
9.6.9.2 Difficultés

- Dans le contexte actuel, le passage d'un système très centralisé à un autre décentralisé est loin d'être facile car il nécessite une réforme des cadres réglementaires et procéduraux.
- Les communes ne sont pas encore dotées des moyens humains et matériels pour assurer les prérogatives que leur sont accordées par le code des collectivités locales.
- L'absence d'un fonds approprié pour la réalisation des travaux prévus au niveau des documents d'urbanisme risque de compliquer les choses.
- La discordance entre le code des collectivités locales et le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doit être aussi prise en considération.

9.6.9.3 Perspectives

Le projet de réforme du code de l'aménagement du territoire a permis d'intégrer l'approche genre. C'est le premier texte juridique tunisien qui en tient compte. Il a aussi introduit de nouveaux concepts tels que le marketing territorial, l'approche participative, la mixité fonctionnelle et sociale. Le projet de code prévoit aussi des outils de coopération intercommunale pour une meilleure gouvernance du territoire.

14 VIE AQUATIQUE

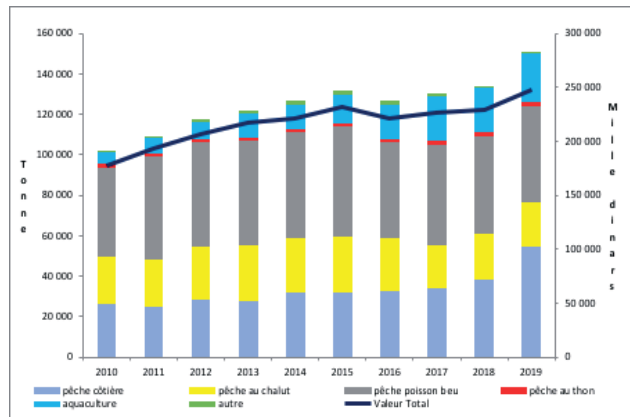


9.7 ODD 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OcéANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Tunisie est largement ouverte sur la mer notamment sur ses rives orientales et méridionales longeant sur plus que 1300 Km, qui abrite 41 ports de pêche dont dix ports hauturiers. Un domaine maritime national de 80 mille km², 105,2 mille hectares de lagunes et près de 20 mille hectares de plans d'eau douce (barrages et lacs collinaires). Ce domaine regorge d'énormes potentialités dont l'exploitation efficace a contribué au développement économique, à l'amélioration des moyens de subsistance et à garantir la sécurité alimentaire.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture, par une production annuelle moyenne de 125 mille tonnes avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 4% (entre 2010 et 2019) et d'une valeur de 764 millions de dinars, a contribué à 10% du PIB agricole ainsi à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire par un apport annuel moyen de 13 kg/habitant/an. Il assure en outre de l'emploi direct et indirect à plus de 100 mille personnes, dont environ 55 mille pêcheurs. Il représente le 3ème produit agricole exporté



Malgré les performances enregistrées par le secteur à tous les niveaux (quantitatifs, qualitatifs, études et recherche, renforcement institutionnel et administratif, etc.), le secteur demeure soumis à plusieurs contraintes, en particulier l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques, les pressions anthropiques, les changements climatiques... Pour pallier à ces difficultés, des mesures ont été mises en place dans la Stratégie Nationale de Développement de la pêche et de l'Aquaculture afin d'assurer le développement durable du secteur et d'améliorer ses performances, en relation avec : (i) La lutte contre la pêche anarchique et la préservation des richesses halieutiques ; (ii) L'exploitation responsable et rationnelle des pêcheries ; (iii) L'amélioration de la qualité des produits et de leur compétitivité dans les marchés externes ; et (iv) Le développement d'une aquaculture durable

9.7.1 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers,

Les réalisations en matière de traitement des eaux usées, et leurs réutilisations à des fins économiques et écologiques, contribuent à la réalisation de l'ODD14 et notamment les 2 cibles 14.1 et 14.2 à travers la réduction de la pollution d'origine terrestre dans les écosystèmes marins. En Tunisie, on dénombre 122 stations d'épurations réparties sur l'ensemble du territoire qui traitent 294 millions m³ d'eaux usées pour l'année 2020 sur un volume de 297 millions m³ des eaux usées collectées, soit un taux de traitement de 99.3%.

9.7.2 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices

Renforcement des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance au niveau national :

1. Généralisation du Système de surveillance par satellite pour tous les navires de pêche ayant une longueur hors-tout supérieure à 15 m.
2. Plusieurs sessions de formations ont été réalisées pour l'utilisation de la plateforme web du système VMS pour le suivi, le contrôle et la surveillance par satellite des navires de pêche, et ce pour : (i) les chefs

et le personnel des Divisions et Arrondissements de la pêche et de l'aquaculture des régions côtières de la Tunisie et (ii) les responsables de contrôle et surveillance maritimes des salles des opérations au sein des Ministères intervenants au secteur de la pêche²¹².

Renforcement des moyens de contrôle navals, pour les besoins d'inspections et d'intervention rapide des autorités compétentes en cas de besoin, le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche a acquis deux (02) vedettes rapides de 10 m. Ces deux vedettes sont actuellement exploitées afin de renforcer le contrôle en mer dans la zone territoriale.

Formation des gardes de pêche. Au mois de Juillet 2019, la Direction Générale de pêche et de l'aquaculture a organisé 2 sessions de formation au profit des inspecteurs de pêche affectés aux services centraux et locaux de la pêche et de l'aquaculture. Les thèmes de formation ont porté sur : (i) le cadre juridique international/régional des pêches ; (ii) le cadre juridique national de pêche et d'aquaculture ; (iii) la conduite des inspections et suivi des infractions ; (iv) le système de surveillance des navires de pêche par satellite (VMS) et (v) le système d'information décisionnel de la pêche et de l'aquaculture (SID-PA).

9.7.3 Préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

La protection des zones marines sensibles par l'immersion de récifs artificiels (golfe de Gabes). Cette action a été initiée en 2007 dans le cadre du projet de coopération technique avec le Japon (2005-2010) sur la gestion durable des ressources de la pêche côtière en Tunisie. Son objectif est d'établir un modèle de conservation et de gestion des ressources halieutiques. Le projet a élaboré un plan consistant à immerger des constructions artificielles destinées à lutter contre la pêche INN (la pêche des chalutiers illégaux), tout en servant de nurserie aux alevins et juvéniles. Le gouvernement a alloué un budget d'un million de dinars/an au profit de la DG pêche pour continuer cette action, après la finalisation du projet susmentionné, ce qui a permis la couverture d'une superficie totale de l'ordre de 1400 km² jusqu'à 2019 par les récifs artificiels.

9.7.4 Interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles.

Création d'un comité technique chargé du dossier des négociations sur les subventions à la pêche de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)²¹³. Malgré la crise de la pandémie du COVID-19, qui a freiné le processus des négociations et le report de la conférence ministérielle à maintes reprises, la Tunisie participe activement au processus des négociations à travers une collaboration et un échange actif entre le Ministère chargé de la pêche²¹⁴, le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations (MCDE) et le MAEMTE afin de faire avancer et de conclure les négociations sur les subventions à la pêche, en application des mandats prévus dans l'ODD 14.6.

212 Ministère de la défense nationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances « Douane Tunisienne ».

213 Décision du ministre de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques N° 1475 du 20 avril 2020 relative à la création d'un comité national chargé d'étudier les documents de négociation de l'OMC sur l'interdiction des subventions dans le secteur de la pêche

214 A travers le comité susmentionné

9.7.5 Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines,

La Promotion de l'aquaculture. La promotion de l'aquaculture en Tunisie a été initiée, soutenue et suivie par les services de l'État. Depuis le début des années 60, plusieurs initiatives de développement de l'aquaculture ont été réalisées, dont des projets de recherche, des études, des plans et stratégies de développement de l'aquaculture, mais la promotion du secteur aquacole a connu son essor depuis 2007, par l'expansion de l'élevage du loup et de la daurade en cages.

La production aquacole est passée de :
3 milles tonnes en 2007 à 24 milles en 2019
Sa contribution dans la production nationale de la pêche et aquaculture est passée de
3% à 16%,
Avec un taux de croissance annuel estimé à
18%.
L'emploi dans le secteur o
Plus de 3000 postes d'emploi en 2020

Cette évolution trouve son origine principalement suite à la Stratégie nationale de développement de l'aquaculture (2007-2016), qui a pris des mesures d'encouragements telles que les incitations financières et fiscales et la création du Centre technique de l'aquaculture qui assure le transfert des technologies aquacoles et l'accompagnement des promoteurs.

9.7.6 Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

Parmi les actions entreprises, la mise en place d'une **Stratégie Nationale de Promotion de l'exploitation, de la valorisation et de la commercialisation du crabe bleu (espèce invasive) dans le Golfe de Gabès (2018-2020) dont les objectifs sont :**

- L'amélioration de la productivité et de la qualité à travers l'amélioration des conditions de pêche, de collecte, du transport et de transformation du crabe à travers la création de centres de collecte de crabe bleu avec une compensation sur le prix de vente pour les pêcheurs, et aussi sur le stockage et le transport pour garder la qualité tout au long de la chaîne. Ces centres étant gérés par le GIPP ;
- La mise en place de toute une chaîne de valeur relative au crabe bleu (pêche, valorisation, export, consommation locale, etc.) ; 26 centres de conditionnement et de transformation à Sfax dont 23 impliqués dans la filière crabe, 11 centres à Médenine dont 2 impliqués dans la filière crabe et 4 centres à Bizerte ;
- Développement de tout un paquet de connaissances scientifiques sur le crabe bleu (biologie, écologie, estimation de stock, composition organoleptique et valorisation, étude de marché, étude socio-économique, etc.) ;
- La réalisation d'une étude sur le positionnement du Crabe bleu tunisien sur le marché international et l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de la commercialisation du crabe à l'échelle nationale et internationale.
- Les exportations de crabe sont passées de 38,4 tonnes en 2015 à environ 4000 tonnes en

2020. Cette évolution exponentielle a concerné à la fois les volumes et les valeurs, avec une progression plus rapide des valeurs, témoignant d'une évolution favorable des prix.

Élaboration d'un plan national pour la promotion de la filière palourde en Tunisie (en cours) qui a pour objectifs : (i) L'étude des différents aspects environnementaux, sociaux et économiques liés à l'activité de collecte de palourde ; (ii) L'évaluation du stock de l'espèce palourde *Ruditapes decussatus* dans certaines zones ; (iii) Le classement sanitaire (réseau de surveillance sanitaire) de nouvelles zones pour la collecte et l'exportation des palourdes ; (iv) Le Développement d'action pilote d'éclosion et de grossissement de palourde ; (v) La création de sources de revenus alternatives (microcrédits) au profit des femmes collectrices de palourde.

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

I. Révision du cadre juridique national

1. Étude de révision du cadre législatif et réglementaire régissant l'exercice de la pêche et de l'aquaculture. Achèvement de la révision générale des textes juridiques et réglementaires nationaux du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le but : (i) d'intégrer les dernières évolutions techniques du secteur ; (ii) d'harmoniser l'arsenal juridique national avec les dispositions internationales et régionales notamment celles de la FAO, la GFCM, l'ICCAT, etc. (iii) de s'adapter aux changements naturels et climatiques.

2. Interdiction de nouvelle construction de chalutiers de fond. Dans le but de préserver nos réserves en stocks de certaines espèces dont les stocks démersaux, la Tunisie continue à interdire toute nouvelle construction de chalutiers de fond sur toutes ses zones de pêche (nord, centre et sud équivalentes aux GSAs 12, 13 et 14 de la CGPM). Toutefois, seuls les cas de modernisation et de remplacement de navires sont permis moyennant une autorisation préalable de l'autorité compétente sur avis d'une commission consultative interdépartementale.

3. Nouvel amendement de la loi n° 94-13 relative à l'exercice de la pêche. Entrée en vigueur d'un nouvel amendement de la loi 94-13 pour relever certaines infractions à distance des navires de pêche ayant une longueur supérieure à 15m, en utilisant le système VMS.

II. Participation aux inspections internationales conjointes. En vertu de la Recommandation CGPM/41/2017/8, la Tunisie a, volontairement, participé à une phase pilote d'inspection internationale conjointe conduite de juillet à septembre en 2017 et 2018 dans la haute mer des sous-zones géographiques 12 à 16. Cette coopération s'est convertie en un plan permanent d'inspection conjointe en vertu de la Recommandation CGPM/42/2018/6 relative au programme international conjoint d'inspection et de surveillance en dehors des eaux relevant de la juridiction nationale dans le canal de Sicile (sous-régions géographiques 12 à 16), modifiant la Recommandation CGPM/41/2017/8. La Tunisie participe par le déploiement d'inspecteurs de pêche dans le canal de Sicile en collaboration avec l'Union Européenne, l'Algérie, la Lybie et l'Égypte.

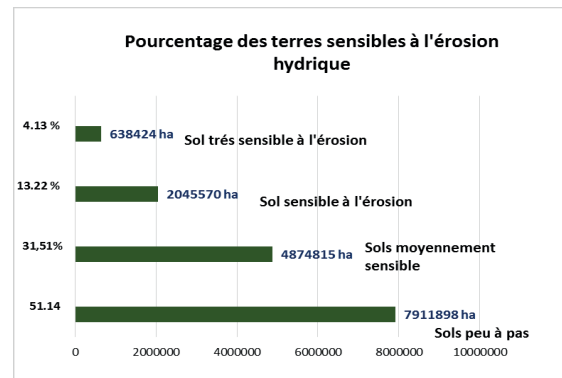
15 VIE TERRESTRE



9.8 ODD 15

PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, EN VEILLANT A LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GERER DURABLEMENT LES FORETS, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DEGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE

En matière de lutte contre l'érosion, l'approche d'intervention n'a cessé d'évoluer par la capitalisation des expériences réussites avec un passage d'une approche interventionniste et axée sur la conservation à une approche de plus en plus intégrée, participative et qui cherche à concilier conservation et valorisation des ressources. En effet, les changements qui surviennent au niveau des objectifs, des concepts, des méthodes et l'échelle d'intervention, sont autant de facteurs qui conditionnent l'approche d'intervention et son adaptation aux nouveaux contextes socioéconomiques et aux effets du changement climatique.



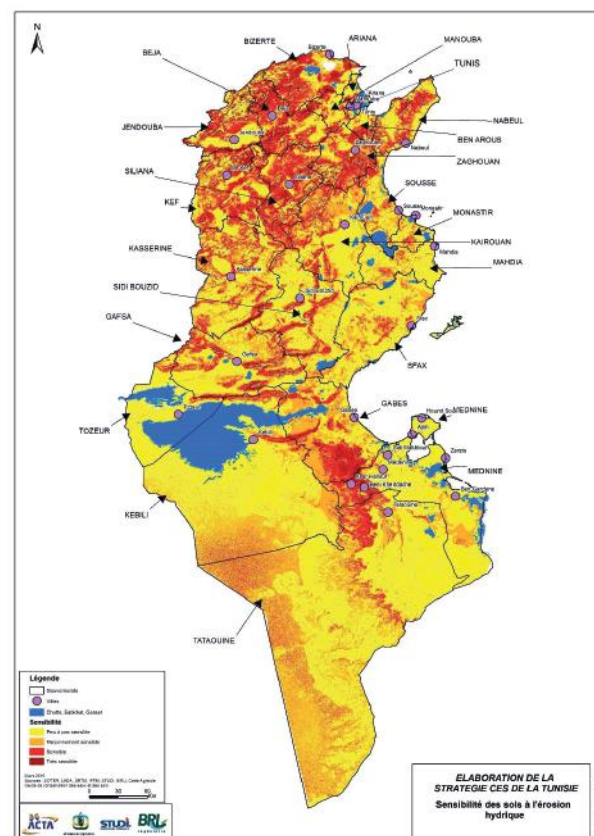
9.8.1 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations,

En 2017, près de 51% des terres sont des sols peu à peu sensibles, contre 49% des terres de sensibilité moyenne à très forte. Environ, 17% des terres de sensibilité moyenne à très forte ont été aménagées, soit une superficie de 12487 Km².

9.8.2 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

La Tunisie a acquis une grande expérience dans le domaine de la lutte contre l'érosion hydrique, la conservation des sols et la mobilisation des eaux de ruissellement, grâce aux deux stratégies précédentes (1990-2001 et 2002 -2011). La 3^{ème} stratégie de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles ACTA voit sa légitimité dans le nouveau contexte socio politique du pays et s'inscrit dans la planification nationale des ressources naturelles à l'horizon 2050, en harmonie avec la stratégie Eau 2050 et intègre l'adaptation au changement climatique. Cette stratégie se fonde sur une vision à terme définie comme suit :

« Des territoires ruraux prospères, ayant appuyé leur développement à la base d'une agriculture productive gérant durablement les ressources naturelles, et résiliente au changement climatique, établie grâce à des pratiques de CES orientées vers la production et mises en œuvre et partagées par les agriculteurs »



Mise en œuvre de la troisième stratégie ACTA. Les premières actions de mise en œuvre de la stratégie ont concerné notamment :

- La révision des termes de référence des études de planification stratégique des aménagements de conservation des terres agricoles en tenant compte des orientations de la stratégie ; les études des gouvernorats de Gabes, Siliana et Tozeur, Sfax, Jendouba et Kef sont en cours.
- L'élaboration des termes de références des PADITs (Projet d'Aménagement et de développement du Territoire), le lancement des appels d'offres (pour leur élaboration par les arrondissements CES) et la validation des PADITs pour certains gouvernorats, validation de 6PADITs dans les gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine).
- L'élaboration d'une convention cadre avec la Régie du Matériel de Terrassement Agricole (RMTA) pour la réalisation des travaux CES dans 17 gouvernorats pour une période de 2019-2021.
- L'élaboration d'une étude intitulée « Diagnostic et perspectives de l'agriculture pluviale en Tunisie » avec l'appui de la GIZ:
- La mobilisation d'un expert International avec le concours de la FAO pour la présentation et la sensibilisation de la stratégie ACTA 2050 et la définition de propositions de modalités de coopération entre la DGACTA et des partenaires institutionnels, techniques, financiers, et de la société civile. Les premiers pas pour définir les modes d'ancrage des comités de territoires (en charge des PADITs) avec les comités municipaux en charge de la démocratie participative dans le cadre du développement communal ont été abordés.
- Une dizaine de fiches de projets ont été établies sur des thématiques clés pour la stratégie ACTA, telles que : (1) La transition agro écologique vers de nouveaux itinéraires cultureux pour différentes spéculations agricoles ; (2) La restauration de la fertilité des sols ; (3) La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la stratégie et des PADITs, en conformité avec le système national INJEZ7 ; (4) La réorganisation des chantiers d'insertion sociale dans le cadre des PADITs ; (5) La communication médiatique sur la CES et les PADITs, etc. (6) Le lancement de la mise en place d'un observatoire territorial de gestion des ressources naturelles dans le gouvernorat de Zaghouan dans le cadre de la convention de la recherche avec l'INRGREF ;

Le bilan des réalisations des différentes activités se présente comme suit :

Total des réalisations pour la période 2012-2020						
Aménagement de bassins versants (ha)	Entretien et sauvegarde (ha)	Correction des ravins (unité)	Ouvrages d'épandage (unité)	Ouvrages de recharge (unité)	Lacs collinaires (unité)	
2012	57 546	36 108	237	14	225	9
2013	58 894	37 774	329	39	297	14
2014	45 515	33 552	542	29	297	3
2015	44 798	33 179	400	6	246	9
2016	37 420	28 457	418	18	86	7
2017	40 767	33 646	461	8	126	0
2018	37 807	32 354	133	10	81	4
2019	30 258	31 592	212	4	75	6
2020	22 061	26 677	132	3	52	1
Total	375 066	293 339	2 864	131	1 485	53
Rapports annuels ACTA						

9.8.3 Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

Avec le démarrage des stratégies nationales, des projets cofinancés par l'État et certains organismes internationaux et des bailleurs de fonds ont contribué d'une façon substantielle aux réalisations de ces stratégies. Il s'agit en particulier les projets **CES I, CES II et DRI/GRN** au cours de la première stratégie et la première moitié de la deuxième. Également l'apport du **projet FCGBV**, qui a débuté en 2010 dans 10 gouvernorats, a été enrichissant sur le plan approche méthodologique mais également sur le plan des réalisations physiques, quoique que son programme ait été révisé après les événements de la révolution.

Résultats en termes de restauration des terres et mobilisation des eaux de ruissèlement des projets et des programmes réalisés dans la dernière décennie (2010-2020)

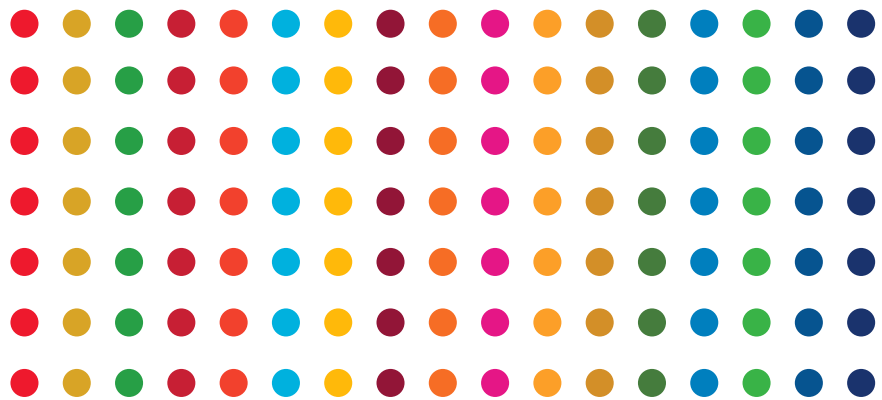
1. Programme Financement Cadre de Gestion des Bassins Versants (FCGBV), Financé par L'agence française de développement (AFD).

Le programme interviendra dans les sous bassins versants retenus comme prioritaires dans les gouvernorats de Béja, Bizerte, Gafsa, Kairouan, Kasserine, Le Kef, Mahdia, Sidi Bouzid, Siliana et Zaghouan. Il vise : 1/ L'intégration des approches sectorielles à l'échelle des bassins versants (en particulier conservation des eaux et des sols et forêts) pour apporter aux populations une approche cohérente de la gestion des ressources naturelles et 2/ L'inscription dans le mode de fonctionnement des CRDA de la programmation des investissements à l'échelle locale (le secteur) sous forme de PDP et CPA. Le FCGBV comprend 3 composantes principales, l'une de celles-ci est une composante d'investissements relatifs aux différents aménagements des BV prioritaires, les deux autres composantes viennent en appui à cette dernière. Le tableau suivant résume le bilan des réalisations physiques des principales actions CES, forêts, et aménagements complémentaires réalisés jusqu'au 31/12/2019.

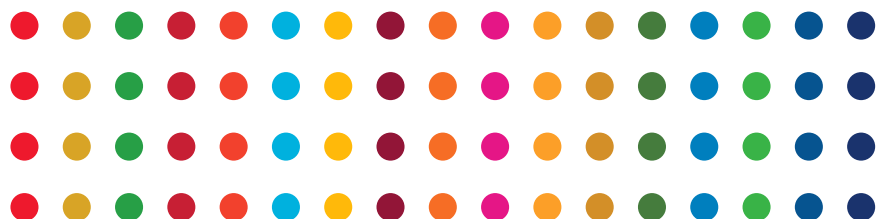
Composantes	Unité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2019	TOT
Travaux de terrassement	Ha	4330	2500	2655	215	100	550		10350
Cordons en pierres sèches	Ha	1006	1200	60	28	1164	0		3458
Fixation biologique	Ha	532	50	707	556	710	0		2555
Plantations fruitières	Plants-Milliers	167	206	838	1040				2251
Entretien des travaux de CES	Ha	365	930	975	0	2270	0		4540
Correction des ravins	Ha	3747	920	1590.5	109.5	100	0		6467
Construction des épis	Unité	0	11						11
Fixation mécanique	Km	0	1						1

Ouvrages de protection, recharge, épandage	Unité	255	112	196	87	0	0	650
Digues de rétention	Unité	1	0	44	19	5	0	69
Création de périmètre d'épandage	Ha	400						400
Lacs collinaires	Unité	20	5	5	4	0	1	35
Reboisement et plantation pastorale	Ha	585	410	276	957	251	95	2574
Coupe d'éclaircie	Ha	200	0	0	0	0	0	200
Création et entretien de piste forestière	Km	8.9	0	19.6	0	0	0	28.5
Entretien de TPF	Km	0	10	0	0	0	0	10
Aménagement et création de points d'eau	Unité	0	2	1	0	0	0	3
Construction de poste de vigie	Unité	1	0	0	0	0	0	1
Équipement de poste de vigie	Unité	3	0	0	0	1	0	4
Aménagement, Équipement des pépinières	Unité	2	0	0	0	1	0	3
Construction citernes pour pépinières	Unité						2	2
<i>Source : Rapport annuel FCGBV 2019</i>								

Projets Amont Nabhena. Ce projet est financé par le ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne (BMZ). Il cible la population d'Oueslatia, qui bénéficiera notamment de meilleurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Dans le cadre de ce projet : (i) 30 agricultrices et agriculteurs et leurs familles bénéficieront de l'installation des citernes de collecte d'eaux pluviales. (ii) 50 ha de terres seront aménagés par des mesures de conservation des eaux et des sols réalisées par la population locale.



10. Cohérence avec les cadres internationaux et régionaux



Depuis la soumission de son 1^{er} RNV en 2019, la Tunisie, tout en appelant la communauté internationale à renforcer l'aide internationale au développement, a poursuivi ses efforts visant à s'inscrire davantage dans les conventions, mécanismes et coalitions internationales et régionales, dont les objectifs concourent à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

C'est dans ce cadre que la Tunisie n'a pas cessé depuis le déclenchement de la Pandémie COVID 19 d'inviter, à partir des tribunes internationales et régionales, les pays donateurs à honorer leurs engagements en matière de financement du développement durable, dont notamment ceux découlant du Plan d'action d'Addis-Abeba. Elle a appelé aussi les institutions financières internationales et régionales à alléger les dettes des pays en développement et à créer des mécanismes de financement innovants permettant à ces pays d'assurer une réponse adéquate à la crise COVID sans altérer la mise en œuvre des ODD à l'horizon de 2030.

10.1 L'adoption de la résolution sur la Pandémie Covid-19

Le mandat actuel de la Tunisie au sein du Conseil de Sécurité s'est distingué par l'adoption de la résolution 2532, le 1^{er} Juillet 2020 à l'initiative de la Tunisie et de la France. Cette résolution représente une étape décisive dans le traitement international de la question de la Covid-19. Elle a réussi à rassembler les États membres et à unifier leur vision de la responsabilité partagée pour faire face à l'impact de la pandémie sur la paix et la sécurité internationales.

En exigeant de mettre un terme immédiat aux hostilités dans le monde pour faire face à la pandémie de la COVID 19 et en demandant une pause humanitaire d'au moins 90 jours, cette résolution est la première qui atteste du rôle et de la responsabilité du Conseil de Sécurité dans la lutte contre les conséquences de ce genre de pandémies mondiales.

10.2 L'adhésion à différents instruments internationaux et régionaux promouvant la mise en œuvre des ODD

La Tunisie a ratifié par la loi organique n° 2020-21 en date du 28/04/2020 la Convention d'établissement de l'alliance mondiale des terres arides (dépôt des instruments de ratification en cours) et vient de signer le protocole d'amendement de cette convention. L'alliance vise à réduire les répercussions négatives des transformations de l'économie mondiale et l'accélération des changements dans divers domaines, en particulier ceux liés à la production agricole et à la sécurité alimentaire dans les zones arides qui sont devenues confrontées à de nombreuses difficultés pour assurer leurs besoins en matière d'alimentation. Les objectifs de cette convention promeuvent l'ODD2 (faim zéro).

Elle a accepté, suite à une lettre du 20 décembre 2020 émanant du Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale, d'adhérer à « la coalition sur l'eau et le Climat ». Cette coalition a été formée en réponse à la résolution 74/4 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui appelle à la mise en œuvre des ODD et du cadre mondial d'accélération pour l'objectif 6 – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

La Tunisie a adhéré :

- A la Coalition internationale pour l'Égalité salariale (EPIC), en décembre 2020, après avoir rempli les critères au niveau de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Pilotée par l'OIT, ONU Femmes et l'OCDE, la Coalition internationale pour l'Égalité salariale (EPIC) est un partenariat multipartite mis en place pour aider les États membres de l'ONU à atteindre la cible 8.5 des ODD

qui met l'accent sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale. L'appropriation par les pays et l'alignement sur les priorités nationales sont au cœur de la coalition qui, en s'attaquant aux inégalités de rémunération, vise à accroître la prospérité, et ce faisant, à soutenir les efforts déployés pour atteindre les objectifs connexes, à savoir les ODD 1 (Élimination de la pauvreté), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Réduction des inégalités) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

- A « International Gender Champions » (IGC), réseau rassemblant des décideurs déterminés à briser les barrières de genre et à faire de l'égalité de genre une réalité professionnelle. Le réseau a été lancé au Palais des Nations à Genève en juillet 2015 et contribue à la réalisation de l'ODD5.
- Au « Forum Génération Égalité », rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes organisé par ONU Femmes à Mexico en mars 2021. La Tunisie préside, au sein de ce Forum, avec La Finlande, le Chili, l'Arménie et le Rouanda, la coalition d'action « La technologie et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Ce Forum promeut l'ODD5
- Au groupe d'action mondiale contre les abus sexuels et l'exploitation des enfants en ligne, initiative lancée par la Commission de l'Union Africaine en coopération avec l'Alliance Globale « WeProtect ». Les objectifs de ce groupe promeuvent la cible 2 de l'ODD16 (mettre un terme à la maltraitance et l'exploitation infantiles).

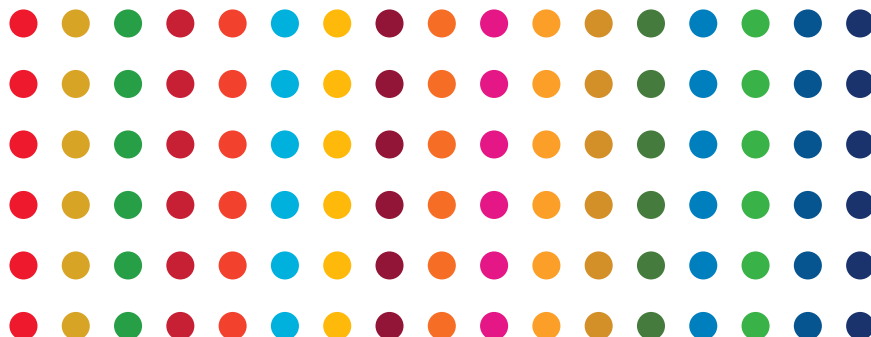
La Tunisie a signé en mai 2019 le Protocole d'amendement à la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108+). Les efforts déployés dans ce domaine contribuent également à la réalisation de l'objectif 16 et sa cible 10.

Elle a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) en octobre 2019, entrée en vigueur le 1er février 2020. Les actions dans ce domaine contribuent à l'ODD 16 (et en particulier de sa cible 2).

Elle a établi le Mécanisme National d'Orientation (MNO) des victimes de traite en Tunisie, inscrit au cœur du mandat de de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (INLTP), créée en février 2017. Après une phase conceptuelle initiée avec le Conseil de l'Europe dans le cadre du Programme Sud III, la contextualisation et la simulation du MNO a été conduite à un niveau décentralisé et des outils pratiques pour les professionnels de terrain ont été élaborés en 2019 et en 2020. Les actions menées pour lutter contre la traite des êtres humains contribuent directement à la réalisation de l'ODD 8 (et en particulier de sa cible 7) ;

La Tunisie est devenue membre du Réseau des agences de prévention de la corruption Šibenik en octobre 2019. Les actions dans ce domaine contribuent à la mise en œuvre de l'ODD 16 (et en particulier de sa cible 5).

Le Comité des Ministres (CM) du Conseil de l'Europe a donné une suite favorable, le 22 avril 2020, à la demande présentée en septembre 2019 par la Tunisie pour adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). La Tunisie est le premier pays de la région du sud de la Méditerranée à avoir fait cette demande. Les actions dans ce domaine ont contribué à la mise en œuvre de l'ODD 5 (en particulier les cibles 1 et 2).



11. MONITORING ET SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION



La production de données fiables et désagrégées est déterminante pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD. Dans ce sens que le MDICI a réalisé en 2018 une étude sur l'analyse du déficit des données (étude SDGs Data Gap Analysis (DGA)) afin d'identifier les disponibilités et les lacunes en matière d'indicateurs statistiques relatifs aux différents objectifs de développement durable. Cette étude vise à soutenir les efforts engagés par la Tunisie pour renforcer son système de production des données statistiques désagrégés et périodiques couvrant tous les domaines : économique, démographique, social et environnemental. Ainsi, il devient facile d'identifier les forces et les faiblesses, les défis et les opportunités de la Tunisie en matière de mise en œuvre et de suivi des ODD, de mieux positionner la Tunisie par rapport à d'autres pays et orienter ses plans, ses stratégies, ses programmes et ses réformes et de renforcer ses actions de plaidoyer.

11.1 CAPACITES DE SUIVI DES INDICATEURS ODD

La loi statistique n°99-32 du 13 avril 1999 relative au Système National de la Statistique (SNS) fixe les fonctions du système statistique public, sa structure et les principes fondamentaux de l'activité statistique conformément aux recommandations de la Commission des Statistiques des Nations Unies et aux meilleures pratiques dans l'Union Européenne en la matière²¹⁵. L'Art.11 de cette loi stipule le SNS veille à collecter et traiter les données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et toutes autres unités statistiques pouvant faire l'objet d'une enquête statistique. Il assure aussi la publication et la diffusion de l'information statistique auprès de tous les utilisateurs publics et privés tout en veillant à son développement par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le SNS comprend : (i) le Conseil National de la Statistique (CNS), (ii) l'Institut National de la Statistique (INS), (iii) les Structures Statistiques Publiques Spécialisées (SSP) des différents ministères, des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises publiques, et (iv) les Institutions de Formation Statistique (comme l'École Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information).

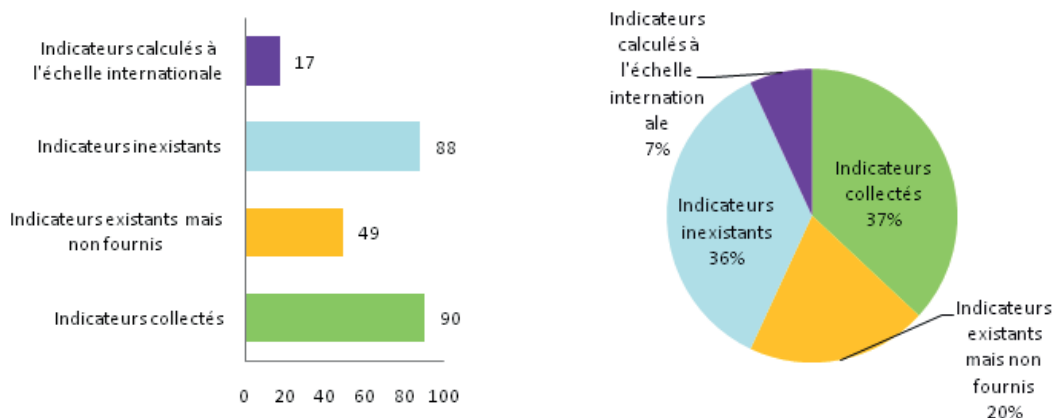
11.2 CAPACITES DU SYSTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE DANS LA PRODUCTION DES INDICATEURS ODD

L'analyse DGA, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des ODD, a fixé les trois objectifs spécifiques suivants : (i) recenser les indicateurs disponibles, leur qualité, leur source, la périodicité et le niveau de désagrégation (par tranche d'âge, par sexe, par région et par niveau d'éducation), (ii) identifier les indicateurs manquants, et (iii) proposer des recommandations faisables tout en tenant compte de la capacité du Système National de la Statistique et du contexte tunisien.

L'étude DGA a abouti aux principaux résultats suivants : Sur les 244 indicateurs des 17 ODD, 90 ont été collectés dont 59 auprès des producteurs nationaux des données (soit 66% des indicateurs collectés) et 31 (34%) auprès des sources internationales (Banque Mondiale, UNICEF, UNESCO, OMS, etc.). L'Institut National de la Statistique, organisme exécutif central du Système National de la Statistique, fournit 25 indicateurs. Le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'environnement ne fournissent 5,5% des indicateurs (5 indicateurs seulement sur les 90 collectés). L'étude montre aussi que 137 indicateurs ne sont pas collectés (soit un gap de 56%). Parmi ces indicateurs, 88 ne sont pas produits par le système national de la statistique (SNS) et 49 sont très probablement inexistantes (Figure 24).

215 Loi statistique n°99-32 du 13 avril 1999.

Synthèse de la collecte des données



11.3 RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DU SYSTEME NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Les résultats de l'étude DGA apportent un éclairage significatif sur les insuffisances du Système National de la Statistique à produire l'information statistique nécessaire à la mise en œuvre des ODD. Une évaluation du SNS a été réalisée en 2014 montre que le système statistique Tunisien, régi par la loi de 1999, dispose de bases solides mais qu'une profonde réforme est nécessaire pour qu'il atteigne les trois objectifs essentiels d'efficacité, de qualité et de respect des principes fondamentaux. Suite à cette évaluation et dans le cadre de l'accord d'association et à la transition (P3AT) une mission d'assistance technique a été conduite en 2015 pour l'élaboration d'une stratégie de développement des statistiques régionales en Tunisie (instauration des dispositifs organisationnels dans les directions régionales, formation pour le personnel régional, etc.) en 2016. L'implémentation de cette stratégie a été initiée via un projet de jumelage visant la modernisation du système statistique tunisien appuyé par l'Union Européenne par un don de 1,350 million d'euros sur une période de 2 ans L'objectif étant la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel propice à une meilleure gouvernance en matière de statistique publique et la consolidation du rôle de l'INS comme acteur principal du système statistique national. Une opération pilote de système information régional (SIR) a été initiée dans les régions du Nord-Ouest (4 gouvernorats) et du Centre-Ouest (3 gouvernorats)

Le Système National de la Statistique bénéficie des opportunités de coopération et d'appui technique proposées par d'autres instances internationales telles la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, etc. Les mesures suivantes peuvent pallier les insuffisances de l'information statistique relatives aux indicateurs ODD :

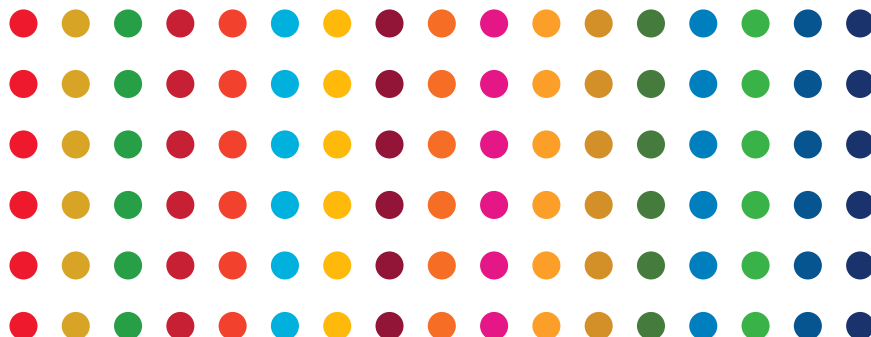
1. Renforcer les capacités humaines afin d'assurer un meilleur processus de production des indicateurs statistiques relatifs aux ODD.
2. Multiplier les ateliers de travail autour des indicateurs ODD pour relever les solutions afin de combler les gaps observés suite à l'étude DGA. Plus particulièrement, il s'agit d'examiner la qualité des données existantes et leurs pertinences, d'identifier les interdépendances et les interconnexions entre les indicateurs existants, d'élaborer une stratégie pour combler les indicateurs inexistantes et de s'assurer que les indicateurs statistiques permettent de suivre les questions d'égalité entre le genre et la situation de tous les groupes vulnérables pour ne laisser personne de côté. Les résultats éventuels de ces ateliers serviront à l'élaboration de la feuille de route envisagée sur la méthodologie de l'alignement des outils statistiques en Tunisie aux indicateurs ODD. Dans ce cadre l'INS a organisé divers ateliers tels que :
3. Un atelier régional sur « la mesure de la pauvreté dans les pays arabes », les 23 et 24 juillet 2019 avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (ESCWA) et l'Institut arabe pour la formation et la recherche statistique. L'objectif est d'examiner les stratégies de mise en œuvre

des enquêtes sur les ménages en présentant et en examinant plusieurs études commanditées par l'ESCWA sur la disponibilité d'informations et de données manquantes dans les enquêtes existantes sur les ménages dans la région arabe, et de formuler des recommandations pour leur amélioration.

- i. Un atelier de lancement de l'enquête sur la migration internationale TUNISIA-HIMS, le 10 octobre 2019. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme régional MED-HIMS²¹⁶ d'enquêtes coordonnées dans huit pays²¹⁷ qui vise à collecter des données fiables sur les déterminants et les conséquences des migrations internationales.
 - ii. Une table ronde sur « les Indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) » avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) Tunisie le 11 Juillet 2019.
 - iii. La Journée africaine de la statistique 2020 sur le thème « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour fournir des données et des statistiques en vue de soutenir la paix et le développement durables en Afrique » en tandem avec le thème de l'Union africaine pour l'année 2020, « Faire taire les armes : Créer des conditions propices au développement de l'Afrique ».
4. Revoir le système de production des données par la mise en place d'un système d'informations axé sur les Objectifs du Développement Durable. Pour mettre en place un tel système, il faut renforcer les ressources humaines spécialisées et consolider les mécanismes de coordination, de complémentarité et de cohérence entre les différents producteurs de données statistiques en Tunisie en matière d'ODD, intégrer les structures et les institutions nouvellement créées susceptibles de fournir des données sur certains des ODD et consolider le rôle de l'INS en tant que responsable de la coordination technique et garant de la qualité de la production statistique.
 5. Exploiter les fichiers administratifs : la Tunisie dispose de plusieurs fichiers administratifs riches en informations statistiques, mais qui ne sont pas bien exploités. Ces fichiers sont éparpillés dans les différentes administrations centrales, régionales et locales et sont partiellement numérisés. Il est primordial de centraliser et numériser ces fichiers administratifs afin de mieux les exploiter en harmonisant les nomenclatures, définitions, concepts et méthodologies utilisées et formaliser les canaux susceptibles de garantir une meilleure fluidité dans la circulation de l'information et des fichiers entre les différentes sources. Les nouvelles technologies et les nouvelles approches analytiques comme le Big Data, peuvent permettre de rationaliser et faciliter l'utilisation de ces fichiers afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD d'une manière à la fois inclusive et équitable.
 6. Veiller à ce que les données statistiques couvrent tous les groupes de la population afin de ne laisser personne de côté. Il s'agit, en particulier, de les enrichir pour répondre aux exigences de l'Agenda de développement durable en ventilant les taux nationaux selon les 9 critères identifiés dans l'Agenda : le niveau de revenu (groupe sociale et économiquement défavorisé), le sexe, l'âge (enfants et personnes âgées), la race, le statut migratoire, le handicap et l'emplacement géographique (côte vs intérieur du pays, gouvernorat) et s'assurer que cette ventilation des données se fait selon une approche basée sur les droits humains, notamment pour des données sensibles comme la race/appartenance ethnique, le statut migratoire et le handicap.
 7. Mettre en place une plateforme dynamique en vue de suivre les ODD et responsabiliser les différents intervenants en matière de production de données nécessaires au suivi et l'élaboration des stratégies. La mise en place d'une plateforme dynamique alimentée à distance par les divers producteurs de données nationales est un moyen pour responsabiliser et faire participer tous les acteurs dans le domaine des ODD. Cette plateforme bénéficie actuellement de l'appui technique du PNUD.
 8. D'autres mesures spécifiques à chaque ODD sont présentées dans l'annexe ci-dessous).

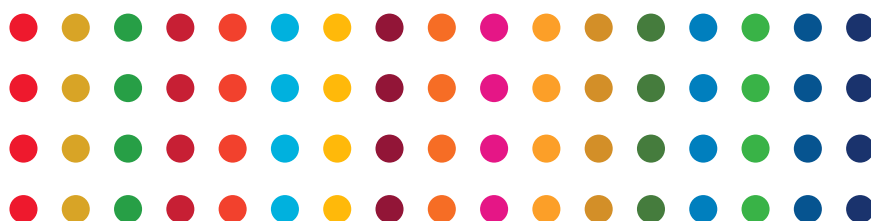
216 Mediterranean Household International Migration)

217 Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie.



12. ANNEXE :

REDUIRE LE GAP RELATIF AUX INDICATEURS ODD



Source de données (enquêtes, recensement, stratégies, etc.)	Champ/variable à ajouter/modifier	Exploiter les données existantes	Ajouter questions/modules à une enquête	Indicateurs ODD
Enquête consommation	Pauvreté multidimensionnelle ;	X		1.1.1
Enquête MICS	Taux de pauvreté ventilé par : gouvernorat, sexe, âge, situation dans l'emploi, catégorie professionnelle, handicap, race, etc.	X	X	1.2.1
	Ajouter un module à l'enquête consommation spécifique à la situation des enfants.		X	1.2.2
Fichiers administratifs du Ministère des affaires sociales	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	X		1.3.1
Recensement général Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures	Ventiler les données du recensement portant sur l'accès aux services de base par groupes (sexe, statut migratoire, gouvernorat, race/appartenance ethnique, handicap, personnes âgées, enfants, etc.).	X	X	1.4.1
Enquête consommation	Accès aux services de base par groupes.	X		

Fichiers administratifs du : Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement et des affaires locales	Sécurité des droits fonciers ; Pertes économiques dues à des catastrophes.	X		1.4.2 ; 1.5.1 1.5.2
La stratégie d'inclusion sociale et de la réduction de la pauvreté en Tunisie, en cours de réalisation (Ministère des affaires locales)	Mise en œuvre des moyens de lutte contre la pauvreté			1.a.1; 1.a.3 1.b.1
Enquête consommation	Sécurité alimentaire et malnutrition ;		X	2.1.1; 2.1.2; 2.2.1; 2.2.2;
Statistiques agricoles (Ministère de l'agriculture)	Production et revenu de l'agriculture	X		2.3.1 ; 2.3.2; 2.3.3
Fichiers administratifs (Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur);	Mettre à jour la plateforme existante du Ministère de la santé pour l'enregistrement des informations relatives aux taux de mortalité, aux causes de décès, etc.	X		3.1.1; 3.1.2 3.2.1; 3.2.2 3.3.1; 3.3.2 ; 3.4.1 ;
Enquêtes bio-comportementales				3.4.2
Enquête consommation	VIH/SIDA.	X		3.8.2
	Dépense domestique aux services de soins de santé	X		
Enquête PISA	Qualité de l'éducation	X		4.1.1; 4.2.1 4.2.2; 4.3.1 4.4.1; 4.5.1 4.6.1; 4.7.1

Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes	Proportion de femmes/filles victimes de violences		X		5.2.1 ; 5.2.2
Enquête budget-temps des femmes et des hommes en Tunisie.	Activités domestiques		X		5.4.1
Enquête consommation					
Enquête emploi					
Fichiers administratifs					
Fichiers administratifs (Ministère de la santé)	Activités domestiques		X		5.4.1
	Activités domestiques		X		5.4.1
Statistiques agricoles	Proportion des femmes dans les postes de direction	X			5.5.1 ; 5.5.2
	Proportion des femmes utilisant de contraceptifs	X			5.6.1
	Droit de propriétés sur des terres agricoles par sexe	X			5.a.1
Enquête consommation	Accès à l'assainissement	X	X		6.2.1
Statistiques agricoles et SONEDE	L'efficacité de l'utilisation des ressources en eaux	X	X		6.4.2 ; 6.5.1 ; 6.5.2
Enquête consommation	Types d'énergie utilisée par le ménage	X			7.1.2
Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures					
Enquête emploi	Emploi informel		X		8.3.1
Enquête salaire	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	X	X		8.5.1
	PIB tiré directement de tourisme		X		8.5.2
Compte satellite (comptabilité nationale)	Succursales bancaires et distributeurs automatiques	X			8.9.1
Fichiers administratifs (Banque centrale)		X			8.10.1

Enquête mobilité des personnes	Mobilité des personnes		X	9.1.2
Enquête Micro-entreprises et Répertoire National des Entreprises (RNE)	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée	X		9.3.1 ; 9.3.2
Fichiers administratifs	Recherche et développement	X		9.5.1 ; 9.5.2
Enquête consommation	Dépenses des ménages	X		10.1.1
Fichiers administratifs (Ministère des affaires sociales, CNSS, CNRPS).	Revenus des personnes	X	X	10.2.1
Enquête salaire				
Fichiers administratifs (Banque centrale, Poste tunisienne)	Part du travail dans le PIB	X	X	10.4.1
	Coût des envois de fonds	X		10.c.1
Recensement et enquête consommation	Type de logement	X		11.1.1
	Accès au transport public	X	X	11.2.1
Fichiers administratifs (Ministère de l'équipement)	Utilisation des terres	X		11.3.1
Fichiers administratifs (Ministère de l'équipement)		X		11.7.1
Fichiers administratifs (Ministère de l'intérieur et Ministère de la justice)	Espaces publics	X		11.7.2
	Harcèlement physique ou sexuel	X		11.7.2

Etudes/estimations réalisées par l'Agence Nationale de gestion des déchets (ANGED)	Déchets dangereux et taux de recyclage	X	X	12.4.2 ; 12.5.1
Fichiers administratifs de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) et de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)	Pollution marine	X		14.1.1
	Protection des écosystèmes	X		14.2.1
Annuaire statistique de l'observatoire national de l'agriculture (ONAGRI)				
		X		15.1.2
Biodiversité				
Fichiers administratifs (Ministère FFFS)	Maltraitance des enfants	X		16.2.1
Instance Nationale de lutte contre la traite (Ministère de la justice)	Traite des personnes	X		16.2.2
Fichiers administratifs (Ministère de l'intérieur et Ministère de la justice)		X	X	16.2.3 ; 16.3.1 ;
Enquête nationale sur la perception des citoyens envers la sécurité, liberté et la gouvernance locale	Hommes/femmes victimes de violences			16.3.2
		X		16.5.1 ; 16.6.2
Instance nationale de lutte contre la corruption	Proportion de la population satisfaction dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante			16.5.2
		X		
Corruption				

Source : Étude DGA, MDICI, 2018.



Liberté-Dignité-Justice-Ordre
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



NATIONS UNIES
TUNISIE

